



R A P P O R T A N N U E L 2 0 1 4



EFG International est un groupe mondial de private banking et de gestion de fortune dont le siège est à Zurich. Il a été créé sur la base d'une conviction profonde: celle que les clients attendent plus – et méritent plus – du secteur bancaire.

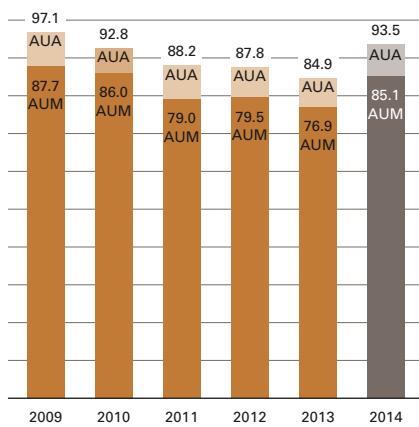
Les relations avec les clients sont l'essence même du private banking et le rôle d'EFG International est de créer les conditions pour qu'elles s'épanouissent. Grâce à un modèle d'affaires entrepreneurial, notre établissement attire des professionnels de très haut niveau, attachés à la liberté encadrée dont ils disposent pour agir au mieux des intérêts de leurs clients.

Avec environ 30 implantations, la famille d'entreprises de private banking d'EFG International couvre le monde entier. EFG International bénéficie des ressources d'EFG Bank European Financial Group, son principal actionnaire avec 55%, basé à Genève.

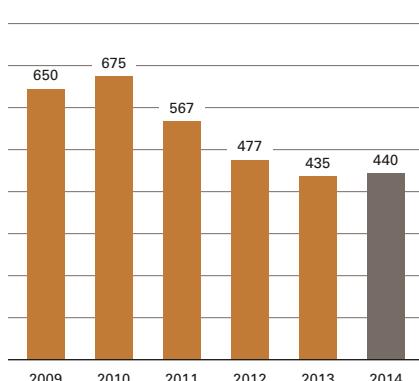
EFG INTERNATIONAL ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE

Actifs sous gestion (AUM) et sous administration (AUA)

En milliards de CHF

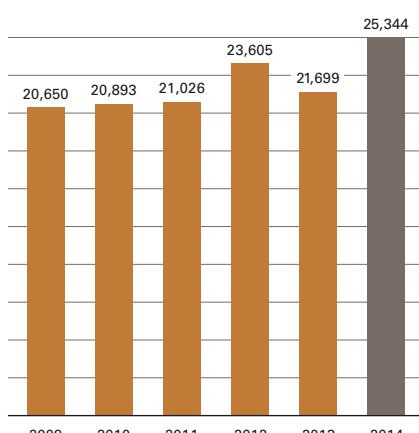


Client Relationship Officers (CRO)



Total du bilan

En millions de CHF



EFG INTERNATIONAL CHIFFRES-CLÉS CONSOLIDÉS

En millions de CHF

31 décembre 2014

Compte de résultat

Résultat net IFRS	61.4
Résultat net IFRS attribuable aux actionnaires ordinaires	61.1
Résultat net IFRS sous-jacent attribuable aux actionnaires ordinaires*	130.7
Résultat opérationnel	716.6
Ratio coûts-revenus	79.8%

Bilan

Total de l'actif	25,344
Fonds propres	1,175

Capitalisation boursière

Cours de l'action (en CHF)	11.60
Capitalisation boursière (actions ordinaires)	1,748

Fonds propres BRI

Fonds propres BRI	1,078
Ratio des fonds propres BRI (Bâle III, critères entièrement intégrés)	18.7%

Ratings	Long terme	Perspective
Moody's	A3	stable
Fitch	A	stable

Effectifs

Nombre total de Client Relationship Officers	440
Nombre total de collaborateurs	2,059

Cotation

Coté à la SIX Swiss Exchange,
Suisse; ISIN: CH0022268228

Symboles de l'action

Reuters	EFGN.S
Bloomberg	EFGN SW

* Sans tenir compte de l'impact d'éléments exceptionnels.

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	8
PRÉSENCE INTERNATIONALE	15
PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS	18
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION D'EFG INTERNATIONAL	26
ENGAGEMENT SOCIAL	29
GESTION DES RISQUES	32
SOCIÉTÉS MÈRES	42
 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE	 44
Structure du groupe et actionnariat	47
Structure du capital	48
Conseil d'Administration	53
Comité Exécutif	66
Rémunérations, participations et prêts	69
Droits de participation des actionnaires	70
Prises de contrôle et mesures de défense	71
Organe de révision	72
Politique d'information	73
 RAPPORT DE RÉMUNÉRATION	 75
Généralités	76
Principes de rémunération	79
Mécanismes ou instruments spécifiques appliqués à la rémunération variable	82
Mise en œuvre des principes de rémunération	83
Prêts et crédits	86
Conseil externe	86
Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif	87
Prêts et crédits octroyés aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif	89
Rapport de l'organe de révision	90
 COMPTE ANNUEL CONSOLIDÉ	 92
Compte de résultat consolidé	94
Compte consolidé des éléments du résultat global	95
Bilan consolidé	96
Variations des capitaux propres consolidés	97
Tableau des flux de trésorerie consolidés	99
Notes	100
Rapport de l'organe de révision	194
 COMPTE ANNUEL DE LA MAISON MÈRE	 196
Compte de résultat	198
Bilan	199
Notes	200
Rapport de l'organe de révision	208
 CONTACTS ET ADRESSES	 211



Chers actionnaires, chers clients,

La conjoncture mondiale a montré des signes positifs en 2014, avec le retour de la confiance des clients et l'embellie sur le front des marchés financiers et de la croissance économique. Néanmoins, à la persistance de certaines turbulences, tels les tensions géopolitiques et les faibles taux d'intérêt, sont venus s'ajouter les récents développements inattendus autour du franc suisse. Les charges juridiques et professionnelles exceptionnelles, dont un montant de CHF 30,0 millions en relation avec le programme fiscal américain, ont également eu une incidence significative.

Cet environnement opérationnel incertain a eu un impact sur la performance financière d'EFG International en 2014. Le résultat net IFRS attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevé à CHF 61,1 millions, contre CHF 110,9 millions en 2013. Cependant, le résultat net sous-jacent attribuable aux actionnaires ordinaires a atteint CHF 130,7 millions, en hausse de 18% en comparaison annuelle, tandis que le résultat opérationnel s'est établi à CHF 716,6 millions, soit une progression de 8%. Les actifs sous gestion génératrices de revenus se sont inscrits à CHF 84,2 milliards, soit une hausse de 11% en comparaison annuelle. Le ratio Bâle III des fonds propres BRI s'est établi à 18,7% à la fin 2014, contre 18,0% fin 2013.

L'amélioration du résultat opérationnel et du résultat sous-jacent signale une accélération de la dynamique en 2014, ce que confirme également l'afflux net de nouveaux capitaux qui, à CHF 4,4 milliards (croissance annuelle de 6%), s'inscrit dans la fourchette que nous visons. La marge de revenus s'est révélée solide (passant de 88 à 89 points de base), le portefeuille d'affaires s'est amélioré, la plupart des établissements régionaux ont enregistré de robustes performances et de nouveaux progrès ont été réalisés s'agissant de notre plate-forme dédiée aux solutions de placement et de gestion de patrimoine. Le recrutement de Client Relationship Officers s'est renforcé, bien que nous ayons durci les critères de performance appliqués aux CRO existants dans le cadre de l'optimisation de la qualité moyenne et de la productivité. Nous constatons avec plaisir que cette progression s'est poursuivie en 2015 et je suis convaincu que l'attrait d'EFG International pour les CRO hautement qualifiés n'a jamais été aussi grand depuis la crise financière.

Comme annoncé en juin dernier, je vais prochainement quitter ma fonction de président du Conseil d'Administration d'EFG International. Les membres du Conseil d'Administration ont proposé l'élection de Joachim H. Straehle comme nouveau président, sous réserve d'approbation lors de l'Assemblée générale annuelle d'EFG International le 24 avril 2015. Au regard de l'étendue de son expérience du private banking, Joachim H. Straehle est parfaitement qualifié pour contribuer à la supervision du futur développement d'EFG International en tant que banque privée indépendante leader sur le marché. Après une longue et fructueuse carrière au sein du Credit Suisse, il a dernièrement occupé le poste de Chief Executive Officer de Bank Sarasin & Co. A l'avenir, je me réjouis de collaborer avec lui en ma qualité de membre du Conseil d'Administration et d'ambassadeur de la société, à laquelle j'apporterai mon soutien actif.

Alors que les défis vont de pair avec la gestion de toute entreprise, il est important de ne pas perdre de vue la perspective d'ensemble. Le marché de la banque privée continue d'offrir des opportunités importantes et croissantes et je suis convaincu qu'EFG International reste très bien placé pour faire face à la concurrence – notre modèle d'affaires flexible nous permettant de réagir rapidement aux évolutions intervenant dans l'industrie et sur les marchés. Nous avons également mis en place une multitude d'activités en faveur de la croissance, parmi lesquelles le recrutement d'équipes et de cadres de haut niveau, l'ouverture de nouveaux bureaux, des initiatives ciblant les segments de clientèle mondiaux et les améliorations continues apportées à notre offre. Les effets de nombre de ces initiatives ne commenceront à se faire ressentir qu'en 2015. Grâce à l'association de telles actions avec des mesures visant à maîtriser les coûts, je suis persuadé qu'EFG International est bien positionné pour générer une solide croissance à deux chiffres des résultats à l'avenir.

Et l'on n'en attendrait pas moins d'une entreprise qui célèbre son 20^e anniversaire cette année. J'ai cofondé EFG International en m'appuyant sur la conviction que les clients fortunés étaient en droit d'en attendre plus du secteur bancaire. Passer du statut de start-up à celui de banque privée d'envergure internationale gérant CHF 84 milliards d'actifs n'a été possible que grâce à la satisfaction des clients – que nous avons su attirer et retenir et avec lesquels nous avons approfondi nos relations. C'est là le fondement même du succès d'EFG International, et les qualités et compétences qui ont fait ce succès sont toujours en place aujourd'hui. Je suis convaincu qu'un avenir passionnant attend EFG International – en tant que banque privée leader à l'échelle mondiale, génératrice de valeur offerte aux actionnaires par le biais d'une croissance durable, s'appuyant sur des CRO dotés de l'esprit d'entreprise et des clients très satisfaits.

Ce fut pour moi un grand privilège que d'œuvrer au service d'EFG International ces 20 dernières années et je me réjouis de continuer à l'accompagner dans son essor. Pour l'heure, je souhaite adresser mes remerciements à tous les collaborateurs, passés et présents, qui ont contribué à transformer l'entreprise en ce qu'elle est aujourd'hui.



Jean Pierre Cuoni,
Président du Conseil
d'Administration



Les chiffres clés d'EFG International pour l'exercice clos au 31 décembre 2014 sont les suivants:

- Le résultat net sous-jacent attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevé à CHF 130,7 millions en 2014, soit une hausse de 18% par rapport au montant de CHF 111,2 millions réalisé un an auparavant. Le résultat net IFRS attribuable aux actionnaires ordinaires a atteint CHF 61,1 millions.
- Les actifs sous gestion générateurs de revenus se sont inscrits à CHF 84,2 milliards, soit une progression de 11% par rapport au montant de CHF 75,9 milliards enregistré à la fin 2013.
- L'afflux net de nouveaux capitaux a atteint CHF 4,4 milliards (croissance annuelle de 6%), contre CHF 2,5 milliards un an auparavant.
- Le nombre de Client Relationship Officers (CRO) s'est établi à 440 à la fin 2014, contre 435 l'année précédente.

REVUE DES ACTIVITÉS

Amélioration du résultat opérationnel et de la marge de revenus; hausse du résultat sous-jacent hors charges et provisions juridiques

Des signes positifs étaient observables sur le front de la croissance économique et de la performance des marchés en 2014, en dépit d'un environnement extérieur toujours volatil. Sur l'année 2014, le résultat opérationnel d'EFG International s'est établi à CHF 716,6 millions, en progression de 8% par rapport au montant de CHF 666,0 millions réalisé durant l'exercice précédent. La marge de revenus est demeurée robuste et s'est améliorée au cours du deuxième semestre 2014, atteignant ainsi 89 points de base sur l'année, contre 88 points de base en 2013 – soit un niveau confortablement supérieur à l'objectif de 84 points de base d'EFG International.

Le résultat constaté a subi les conséquences négatives de charges juridiques et professionnelles exceptionnelles, d'où un résultat net IFRS attribuable aux actionnaires ordinaires de CHF 61,1 millions. Le résultat net sous-jacent attribuable aux actionnaires ordinaires s'est élevé à CHF 130,7 millions, en hausse de 18% par rapport au montant de CHF 111,2 millions enregistré un an auparavant, après exclusion des éléments non récurrents suivants:

- CHF 33,7 millions de charges et provisions pour litiges, tel que détaillé dans le rapport intermédiaire d'EFG International.
- CHF 30,0 millions en relation avec le programme fiscal américain. Des progrès satisfaisants ont été accomplis au troisième trimestre en matière de réconciliation des comptes, ce qui réduira probablement la pénalité définitive (désormais estimée à environ CHF 10,8 millions, contre CHF 21,4 millions provisionnés au cours du premier

semestre 2014). Les charges juridiques et professionnelles seront toutefois plus élevées, la procédure ayant nécessité plus de temps que prévu.

- CHF 5,9 millions de frais juridiques et professionnels en relation avec un prêt de longue durée d'environ CHF 200 millions, pour lequel un portefeuille de sûretés financières avait été donné en garantie à EFG Bank par un constituant de gage, dont la société mère a été mise en sursis concordataire et est en vente. Le commissaire au sursis a soulevé des questions juridiques quant à la validité et au caractère exécutoire de la garantie et des prêts. EFG International considère que les prêts sont entièrement garantis et donc intégralement recouvrables; en conséquence, EFG International n'a pas constitué de provision. Par ailleurs, la banque dispose de l'engagement personnel d'un client très fortuné. La société a informé les autorités réglementaires compétentes, avec lesquelles elle coopère pleinement dans le cadre de leur examen en cours dans cette affaire.

Les charges opérationnelles se sont élevées à CHF 575,0 millions, soit une hausse de 5% en comparaison annuelle (4% si l'on exclut les frais juridiques et professionnels précédés de CHF 5,9 millions) imputable au recrutement de CRO, à l'augmentation des paiements fondés sur la performance, aux investissements supplémentaires dans la plate-forme dédiée aux solutions de placement et de gestion de patrimoine, aux frais juridiques et professionnels ainsi qu'aux charges liées aux nouveaux bureaux. Le ratio coûts-revenus s'est établi à 79,8%, contre 81,5% pour la même période de l'année précédente.

Les actifs sous gestion générateurs de revenus se sont inscrits à CHF 84,2 milliards, soit une progression de 11% par rapport au montant de CHF 75,9 milliards enregistré à la fin 2013. Ceci reflète des effets de change et de marché à hauteur de CHF 3,9 milliards et un afflux net de nouveaux capitaux de CHF 4,4 milliards.

Sur la base des critères de Bâle III (entièrement intégrés), le ratio des fonds propres BRI d'EFG International a atteint 18,7%, contre 18,0% à la fin 2013. La baisse des taux d'intérêt en Suisse s'est traduite par une hausse de CHF 30 millions des passifs nets résultant des retraites, réduisant le ratio des fonds propres BRI de 0,4%. Le ratio du capital-actions ordinaire (CET I) s'est élevé à 14,2%, contre 13,5%.

Amélioration continue de la rentabilité des activités principales; croissance rentable pour la plupart des établissements régionaux

Les revenus générés par les activités principales de private banking ont augmenté de 7% en 2014 et le résultat avant impôts de 22%. A l'exception de l'Asie, tous les segments régionaux du private banking ont amélioré leur résultat avant provisions en 2014 – + 33% pour l'Europe continentale, + 33% pour les Amériques, + 13% pour le Royaume-Uni et + 12% pour la Suisse. La contribution avant provisions au résultat de l'Asie a diminué de 9%, reflet d'un premier trimestre particulièrement atone en raison du ralentissement de l'activité des clients. La performance s'est toutefois améliorée graduellement sur le restant de l'année et la croissance à deux chiffres de l'afflux net de nouveaux capitaux enregistrée en 2014 (voir plus loin) est de bon augure pour l'avenir.

Afflux net de nouveaux capitaux dans la fourchette visée

L'afflux net de nouveaux capitaux s'est élevé à CHF 4,4 milliards en 2014, contre CHF 2,5 milliards – soit une croissance de 6%, qui s'inscrit dans la fourchette de 5 à 10% visée par EFG International. La croissance aurait été nettement supérieure (plus de 7%, un niveau sous-jacent atteint l'année passée) en l'absence de la décision prise au quatrième trimestre d'abandonner certaines activités de prêt non stratégiques.

Le Royaume-Uni, l'Asie, l'Europe continentale et les Amériques (hors Caraïbes, affectées par la liquidation partielle anticipée d'un grand compte individuel) ont tous généré une croissance annuelle de l'afflux net de nouveaux capitaux de 9 à 11%. Parmi les établissements régionaux, seule la Suisse a enregistré des sorties de fonds.

Amélioration continue du recrutement de CRO; nouvelles mesures prises au deuxième semestre en vue d'optimiser la qualité moyenne et la productivité

Le nombre de CRO s'est établi à 440 à la fin 2014, contre 435 l'année précédente. Le recrutement s'est sensiblement amélioré en 2014, comme en témoignent le total de 456 CRO atteint en milieu d'année et les 25 nouvelles embauches au deuxième semestre. Le recrutement s'est révélé particulièrement robuste en Asie et en Europe continentale et s'est aussi nettement accéléré en Suisse à mesure que l'année progressait. Ceci a cependant été compensé par le durcissement des critères de performance appliqués aux CRO existants, reflet de l'engagement d'EFG International à renforcer la qualité moyenne et la productivité des CRO. De fait, les actifs sous gestion moyens par CRO (hors CRO recrutés en 2014) ont augmenté de CHF 174 millions à CHF 217 millions. Par ailleurs, au second semestre, la décision visant à régler le problème des CRO aux performances inférieures aux attentes a été prise; tout en sachant que le pipeline de recrutement de CRO était encourageant. Tout porte à croire que l'embauche de CRO sera particulièrement importante en 2015 (voir plus loin). Nous estimons que l'attrait d'EFG International pour les CRO hautement qualifiés n'a jamais été aussi grand depuis la crise financière.

Progrès marqués en termes d'Investment and Wealth Solutions; sélectivité accrue en matière de prêts

EFG International poursuit ses investissements dans sa plate-forme intégrée dédiée à la structuration de patrimoine, aux solutions de placement et au crédit. Des progrès très conséquents continuent à être réalisés en matière de solutions de placement, les actifs de clients sous gestion directe ayant atteint CHF 12,2 milliards en fin d'exercice, soit une augmentation de 49% sur l'année.

Au cours du deuxième semestre 2014, EFG International a adopté une approche plus prudente à l'égard du crédit au vu de la demande soutenue et croissante de prêts des clients. EFG International considère que le prêt fait partie intégrante de l'activité de banque privée, mais est fermement convaincu qu'une banque privée ne devrait pas être régie par le prêt. Par conséquent, EFG International a durci ses processus afin de s'assurer que les prêts consentis sont appropriés, tant en termes de couverture des coûts de trésorerie et de capital que de structure globale de ses activités clients.

Accent résolument placé sur la croissance, tel qu'attesté par le nombre, l'envergure et le rythme accéléré des initiatives porteuses de croissance

EFG International place l'accent sur la croissance et son engagement dans cette voie est soutenu par de multiples initiatives porteuses de croissance:

- Comme annoncé précédemment, plusieurs cadres de haut niveau ont été recrutés à travers différents marchés et segments en croissance, parmi lesquels: Adrian Kyriazi, au poste de Head of Continental Europe & Switzerland; Alvin Ma, en tant que responsable Emerging Wealth à Hong Kong, l'accent étant ici nettement placé sur la Chine; et Amrit Uppal, à la fonction de responsable de la diaspora sud-asiatique dans le monde, basé à Singapour.

- Comme indiqué précédemment, le pipeline de CRO demeure solide et l'accent est clairement placé sur les individus et les équipes hautement qualifiés. Différentes personnes ont déjà été recrutées ou le seront dans les prochains mois, certaines d'entre elles étant mentionnées ci-après en relation avec des initiatives spécifiques en faveur de la croissance.
- Une équipe dédiée aux clients hongrois sera constituée en mars et basée à Zurich. Quelques CRO chargés d'un autre marché d'Europe centrale et orientale rejoindront EFG International en mai.
- Les ressources dédiées aux clients très fortunés (UHNWI) continuent à être optimisées. L'équipe consacrée aux UHNWI mise en place à Genève a généré de fortes performances au cours de sa première année d'exercice et EFG International a également récemment constitué une autre équipe UHNWI composée de cinq personnes à Zurich.
- Un bureau de représentation a été établi à Athènes en août 2014.
- Une autorisation réglementaire a été obtenue au Luxembourg (et est en suspens en Suisse) en vue de l'établissement d'une présence à Chypre, sous la forme d'une succursale de l'établissement luxembourgeois d'EFG International. L'objectif est que cette succursale, qui comprendra initialement quatre CRO basés à Nicosie et Limassol, soit opérationnelle au deuxième trimestre 2015.
- En novembre 2014, Konstantinos Karoumpis a été nommé CEO d'EFG Bank (Luxembourg) S.A., avec effet à la mi-janvier. Il occupait précédemment le poste de Head of Private Banking & Wealth Management au sein du Credit Suisse à Luxembourg. Outre ses responsabilités au Luxembourg, Konstantinos Karoumpis contribuera au développement des nouveaux bureaux d'EFG International à Athènes et à Chypre.
- Comme annoncé précédemment, AyG a obtenu en juin une licence en vue de créer une nouvelle banque, A&G Banca Privada, lui permettant d'ajouter une gamme de services bancaires à son offre de base en matière de gestion d'investissement et de conseil. Cette nouvelle banque est désormais opérationnelle.
- Le projet visant à mettre en place des activités onshore au Chili dans le cadre de plans de croissance ambitieux dans la région andine progresse bien. Cet établissement, qui sera géré par une équipe de personnes expérimentées sur le marché local, devrait débuter ses activités d'ici le milieu de l'année.
- EFG International a récemment ouvert un nouvel établissement aux Bermudes, EFG Wealth Management (Bermuda) Ltd., qui s'appuie sur une présence de longue date limitée à la recherche en investissements. Il sert un large éventail d'investisseurs et d'institutions avertis et mettra également l'accent sur le secteur des captives d'assurance.
- En Asie, l'établissement de Singapour a débuté ses activités envers la clientèle institutionnelle depuis mars 2014. A Hong Kong, le transfert des relations clientèle de Falcon Private Bank a été opéré au deuxième semestre 2015, avec des actifs sous gestion sensiblement conformes aux attentes d'environ CHF 500 millions.

Proposition d'un nouveau président du Conseil d'Administration, possédant une vaste expérience de la banque privée

L'élection de Joachim H. Straehle au poste de nouveau président du Conseil d'Administration d'EFG International a été proposée par ses membres. Il assumera cette fonction sous

réserve d'approbation lors de l'Assemblée générale annuelle d'EFG International, qui se tiendra le 24 avril 2015.

Au regard de l'étendue de son expérience, Joachim H. Straehle est parfaitement qualifié pour contribuer à la supervision du futur développement d'EFG International en tant que banque privée indépendante leader sur le marché. Il a occupé le poste de Chief Executive Officer de Bank Sarasin & Co de 2006 à 2013. Auparavant, entre 2002 et 2006, il était Head of Private Banking International au Credit Suisse. Au sein du Credit Suisse, où il a passé au total 20 années, il a assumé d'autres fonctions dirigeantes, dont celles de regional private banking head for the Middle East, Asia and Russia et de CEO de Credit Suisse Trust. Né en 1958, il est citoyen suisse.

Il remplace Jean Pierre Cuoni en qualité de président du Conseil d'Administration, qui quitte cette fonction en raison de son âge (77 ans). Comme annoncé en juin, Jean Pierre Cuoni restera membre du Conseil d'Administration et apportera son soutien actif à la société en tant qu'ambassadeur.

Jean Pierre Cuoni quitte le poste de président du Conseil d'Administration à l'occasion du 20^e anniversaire de la société qu'il a cofondée. Il a joué un rôle majeur dans la transformation d'EFG International, de start-up en 1995 en un groupe mondial de private banking tel que nous le connaissons aujourd'hui. Depuis toujours défenseur passionné des droits des clients, il a dès le départ souligné l'importance de nouer des relations et d'offrir aux CRO la liberté encadrée de servir leurs clients comme ils le jugent approprié – une philosophie sur laquelle le modèle d'EFG International se fonde encore de nos jours. Je souhaite remercier Jean Pierre Cuoni pour ces nombreuses années passées à œuvrer au service de notre société et me réjouis de poursuivre notre collaboration.

Impact négatif limité des développements en relation avec le cours de change CHF/EUR; mais engagement marqué en faveur de l'obtention d'un levier opérationnel

EFG International a récemment commenté la décision prise le 15 janvier 2015 par la BNS d'abandonner le cours de change plancher de CHF 1,20 par euro. A son niveau actuel, le taux de change CHF/EUR aurait un impact de moins de 10 points de pourcentage sur le résultat avant impôts d'EFG International. L'impact lié aux fluctuations du cours CHF/GBP n'est pas significatif puisque les coûts et les revenus s'équilibrent largement. Le taux de change CHF/USD revêt une grande importance pour EFG International, mais le dollar s'est apprécié ces dernières semaines et atteint aujourd'hui un niveau supérieur au taux moyen pour 2014. La récente appréciation du franc suisse a une incidence négligeable sur les ratios de fonds propres et n'a pas entraîné de pertes sur les opérations de négoce. Aux taux de change actuels, les actifs sous gestion générateurs de revenus se seraient élevés à CHF 79,5 milliards à la fin 2014.

EFG International reste déterminé à faire baisser son ratio coûts-revenus en deçà de 75%. A cet effet, l'accent est placé sur l'obtention d'un levier opérationnel inhérent à la stratégie de croissance maîtrisée et ambitieuse – à savoir une croissance des activités avec une dilution minimale des bénéfices et de la productivité. En réponse à la vigueur du franc suisse, EFG International redoublera d'efforts en vue de maîtriser les principaux coûts opérationnels, tout en poursuivant ses investissements de croissance. Le gel des recrutements reste en vigueur, hormis pour satisfaire aux exigences réglementaires et de gestion des risques applicables à l'ensemble du secteur, ou encore pour le recrutement de CRO hautement qualifiés. Les bureaux qui ne sont que marginalement rentables ainsi que le nombre de centres opérationnels sont actuellement en cours d'examen. EFG International analyse également les processus opérationnels et étudie d'autres modalités de réorganisation de sa plate-forme opérationnelle, de sorte que les coûts d'exploitation soient plus conformes à la structure

des revenus. A cet égard, EFG International s'engage à poursuivre la bonne progression affichée ces dernières années. Les charges opérationnelles libellées en francs suisses ont été réduites de plus de 40% à environ 30% de la base de coûts totale en 2014, à la suite des mesures stratégiques et d'optimisation des coûts mises en place dans le cadre de la revue des activités initiée au premier semestre 2011.

PERSPECTIVES

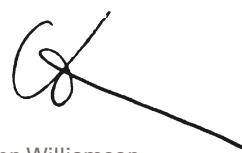
Concentration sur les objectifs à moyen terme

Les perspectives commerciales demeurent certes marquées par une grande incertitude, mais le marché de la banque privée continue d'offrir des opportunités importantes et croissantes. Je suis convaincu qu'EFG International reste bien positionné pour se distinguer face à la concurrence, comme en témoigne son attrait grandissant pour les CRO de haut niveau. Surtout, j'estime qu'EFG International profite d'une dynamique positive, comme l'attestent les aspects suivants: l'amélioration de la rentabilité des activités principales ainsi que de la qualité des bénéfices; le renforcement de la productivité des CRO; le portefeuille d'affaires optimisé, dans lequel les solutions de placement et de gestion de fortune progressent par rapport aux prêts; la solidité de l'afflux net sous-jacent de nouveaux capitaux; l'importante marge de revenus; et le vaste éventail d'initiatives porteuses de croissance, dont les effets commenceront à se faire ressentir en 2015.

EFG International s'attachera à maîtriser les charges opérationnelles – une nécessité renforcée par la récente appréciation du franc suisse. Globalement, je suis convaincu qu'EFG International est en très bonne voie pour générer une solide croissance à deux chiffres dans un avenir proche et nous réitérons notre engagement en faveur de l'amélioration marquée de la performance de l'entreprise dans les prochaines années.

Nous réaffirmons notre détermination à atteindre les autres objectifs à moyen terme d'EFG International:

- un afflux net de nouveaux capitaux de 5 à 10% par an;
- un ratio coûts-revenus réduit – inférieur à 75%;
- le maintien de la solidité des fonds propres, avec un objectif de l'ordre des 10% supérieurs pour le ratio Bâle III des fonds propres BRI et des 10% inférieurs pour le ratio du capital-actions ordinaire (CET I);
- une marge de revenus d'au moins 84 points de base;
- en conséquence, la génération d'une solide croissance à deux chiffres des résultats et d'une rentabilité à deux chiffres sur les fonds propres.



John Williamson,
Chief Executive Officer

Une empreinte mondiale



EFG International bénéficie de sa diversification géographique et de son engagement de longue date dans des activités nationales et internationales. Les opérations régionales sont dirigées par des praticiens qui ont une longue expérience de leur marché local. De la sorte, les relations avec les clients sont ancrées sur le terrain, tout en étant amplifiées par un accès à la totalité des ressources d'EFG International dans le monde.



● Centres opérationnels
● Autres bureaux

* Birmingham et sa région:
Bridgnorth, Ombersley,
Wolverhampton.

* Suisse:
Genève, Zurich.



2014 a été l'année du développement et de la croissance de nos activités, avec des performances particulièrement soutenues au deuxième semestre. Le résultat opérationnel avant provisions a augmenté de 19%, passant de CHF 118,8 millions à CHF 141,6 millions. Le résultat net IFRS sous-jacent attribuable aux actionnaires ordinaires s'est inscrit en hausse de 18% par rapport à l'année passée pour s'établir à CHF 130,7 millions, contre CHF 111,2 millions à la fin 2013. L'exercice 2014 a cependant été fortement affecté par des charges et provisions juridiques et professionnelles exceptionnelles. Le résultat net IFRS attribuable aux actionnaires du Groupe s'est élevé à CHF 61,4 millions, contre CHF 111,8 millions en 2013. Le résultat opérationnel a progressé de 8% par rapport à l'année précédente, tandis que les coûts ont augmenté de 5%, ce qui s'est traduit par une amélioration du ratio coûts-revenus de 81,5% à 79,8%. Les revenus générés par les activités principales de private banking et de gestion d'actifs ont atteint leur plus haut niveau depuis la revue des activités en 2011. Les revenus issus de la gestion des actifs et des passifs ont enregistré une hausse de 12% par rapport à 2013, reflétant l'amélioration des apports de trésorerie. L'augmentation des charges opérationnelles s'explique principalement par les charges de personnel plus élevées, le nombre moyen de CRO ayant été accru de 6% en rythme annuel. La marge de revenus s'est établie à 89 points de base, contre 88 points de base en 2013 – soit un niveau confortablement supérieur à l'objectif de 84 points de base.

FACTEURS AYANT INFLUENCÉ LE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat IFRS attribuable aux actionnaires ordinaires de CHF 61,1 millions a subi les conséquences négatives de charges et provisions juridiques et professionnelles exceptionnelles à hauteur de CHF 39,6 millions, incluant un montant de CHF 30,0 millions en relation avec le programme fiscal américain.

Les actifs sous gestion générateurs de revenus ont progressé de CHF 75,9 milliards à la fin 2013 à CHF 84,2 milliards. À la fin 2014, les actifs sous gestion ont bénéficié du taux de change du dollar, qui s'est toutefois replié début 2015 suite à la décision prise par la Banque Nationale Suisse d'abandonner le cours plancher entre l'euro et le franc suisse. Aux taux de change actuels, les actifs sous gestion se seraient élevés à CHF 79,5 milliards à la fin 2014.

Les actifs gérés par Investment and Wealth Solutions ont atteint CHF 12,2 milliards à la fin 2014, reflet de la forte croissance à deux chiffres enregistrée sur l'année.

A 6%, la croissance de l'afflux net de nouveaux capitaux s'est inscrite dans la fourchette de 5 à 10% visée par EFG International. 73 nouveaux CRO ont été recrutés en 2014 et 83% des CRO embauchés depuis janvier 2013 ont été maintenus en poste. Ces deux aspects confirment l'attrait d'EFG International, son engagement à attirer des individus hautement qualifiés, sa stratégie visant à renforcer ses équipes et son ambition de développer ses activités.

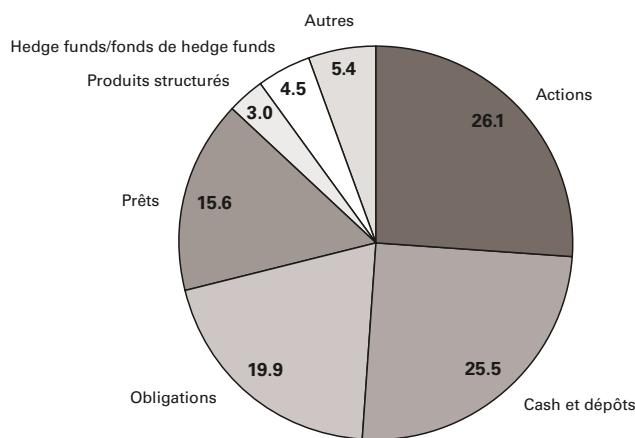
A la fin 2014, le nombre de CRO s'est établi à 440, avec une moyenne de 444 CRO sur l'année, soit 6% de plus qu'en moyenne sur 2013 (417 CRO).

ACTIFS SOUS GESTION CONSOLIDÉS

Fin 2014, les actifs sous gestion générateurs de revenus se chiffraient à CHF 84,2 milliards, contre CHF 75,9 milliards à la fin 2013. Cette évolution reflète des hausses en relation avec des mouvements de marché nets positifs de CHF 0,7 milliard, des apports nets d'argent frais de CHF 4,4 milliards et des effets de change de CHF 3,2 milliards. En fin d'année, les actifs sous gestion ont bénéficié des taux de change favorables du dollar et de la livre sterling, qui se sont respectivement appréciés de 11% et 5% face au franc suisse; cet effet positif a été compensé par une dépréciation de 2% face à l'euro.

Actifs sous gestion par catégorie

en %



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'est établi à CHF 716,6 millions en 2014, contre CHF 666,0 millions en 2013. L'augmentation nette du résultat opérationnel de 8% sur l'année est attribuable à l'accroissement des revenus générés par les activités de private banking «pures» ainsi que par celles d'Investment and Wealth Solutions, qui ont plus que compensé l'impact négatif des taux d'intérêt constamment faibles.

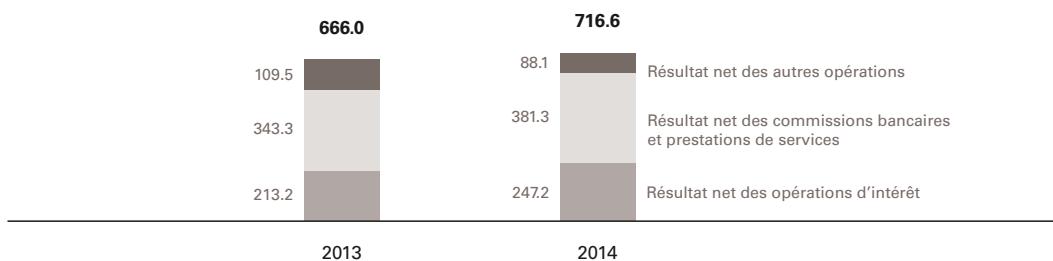
La croissance du résultat opérationnel en Europe continentale (22%), en Suisse (5%), au Royaume-Uni (14%) et aux Amériques (8%) a été légèrement neutralisée par le décevant recul de 3% du résultat opérationnel des activités en Asie. Le résultat opérationnel en Asie a été pénalisé par un climat d'investissement défavorable, ainsi que par la baisse des volumes de transactions et des conditions de marché difficiles, tout particulièrement au premier semestre.

Grâce à l'augmentation de 8% des revenus et de 4% des actifs sous gestion moyens, le rendement global des actifs sous gestion est passé de 88 points de base en 2013 à 89 points de base en 2014, l'amélioration de la marge étant ici imputable à une part plus élevée de mandats de gestion et de conseil. Le résultat net des opérations d'intérêt s'est établi à CHF 247,2 millions, soit une hausse de 16% ou de CHF 34,0 millions en comparaison annuelle. Cette progression est imputable à l'augmentation des actifs sous gestion moyens, couplée à la demande accrue des clients pour les produits de prêt dans le contexte actuel de faibles taux d'intérêt et à l'élargissement des marges sur les prêts.

Le résultat net des opérations de commission s'est élevé à CHF 381,3 millions, en progression de CHF 38,0 millions ou de 11% sur l'année. Principaux moteurs des revenus de commissions, les actifs sous gestion moyens ont augmenté de 4%, la variance résiduelle s'expliquant par la hausse des transactions opérées par les clients. Le résultat net des autres opérations a atteint CHF 88,1 millions en 2014, contre CHF 109,5 millions en 2013, en raison des revenus inférieurs générés par la gestion des actifs et des passifs. Ceci est en partie dû à la diminution des cotisations d'assurance-vie.

Résultat opérationnel

en millions de CHF



Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles se sont élevées à CHF 575,0 millions, soit une hausse de CHF 27,8 millions ou de 5% par rapport à 2013. Cette évolution reflète les économies de coûts réalisées sur la plate-forme sous-jacente, lesquelles ont été plus qu'absorbées par les frais juridiques et professionnels accrus et l'investissement continu dans le recrutement de CRO, dont le nombre moyen a augmenté de 6% sur l'année.

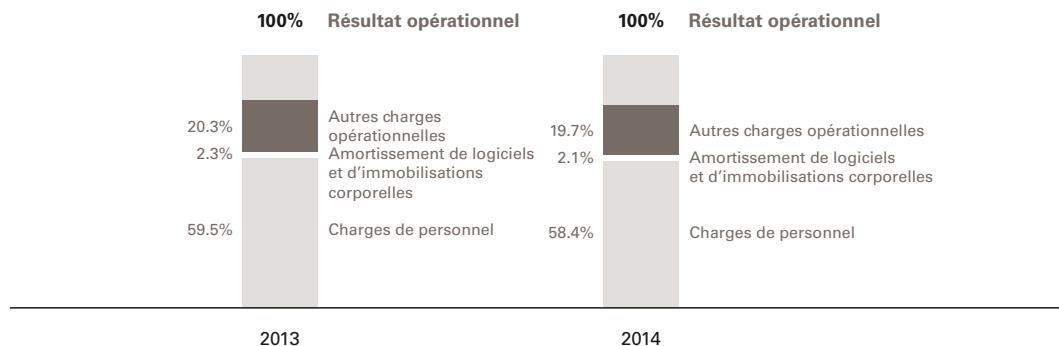
Le ratio coûts-revenus, qui correspond au rapport entre les charges d'exploitation (y compris amortissement des frais de logiciels et d'immobilisations corporelles) et les produits d'exploitation, a baissé de 81,5% à 79,8% en conséquence de la croissance des coûts inférieure à celle des revenus. Les charges de personnel ont augmenté de CHF 22,6 millions pour s'établir à CHF 418,8 millions, EFG International ayant continué d'investir dans sa structure Investment and Wealth Solutions ainsi que dans l'expansion de ses activités en Europe. L'effectif a ainsi été renforcé de 38 personnes, principalement en vue de l'établissement d'une banque onshore réglementée en Espagne. Les effectifs totaux se sont accrus, passant de 1 989 à 2 059 collaborateurs.

Les autres charges opérationnelles ont légèrement augmenté, passant de CHF 151,0 millions à la fin 2013 à CHF 156,2 millions. Cette évolution s'explique par une hausse de CHF 5,9 millions des frais juridiques et professionnels en relation avec un prêt de longue durée d'environ CHF 200 millions, pour lequel un portefeuille de sûretés financières avait été donné en garantie à EFG Bank par un constituant de gage, dont la société mère a été mise en sursis concordataire et est en vente. EFG International considère que les prêts sont entièrement garantis et donc intégralement recouvrables; en conséquence, EFG International n'a pas constitué de provision. Par ailleurs, la banque dispose de l'engagement personnel d'un client très fortuné.

Des provisions ont été constituées à hauteur de CHF 64,1 millions en 2014, dont CHF 26,3 millions en relation avec une action en justice engagée en Suisse et CHF 30,0 millions en vue de couvrir les coûts attendus du programme fiscal américain. Ce dernier montant se décompose en CHF 10,8 millions pour la pénalité potentielle et CHF 19,2 millions de frais juridiques et professionnels connexes.

Le poste «charge d'impôt» reflète une charge nette de CHF 17,7 millions en 2014, contre CHF 8,2 millions un an auparavant. La variation annuelle de CHF 7,0 millions se réfère à des charges d'impôt différées d'un montant de CHF 3,7 millions en 2014 (essentiellement dues à l'utilisation des actifs d'impôts différés durant la période sous revue), tandis que, sur l'exercice précédent, EFG International disposait d'un crédit de CHF 3,3 millions issu de l'augmentation des actifs d'impôts différés.

Charges d'exploitation (y compris dépréciations d'immobilisations corporelles et amortissement de logiciels) en pourcentage du résultat opérationnel



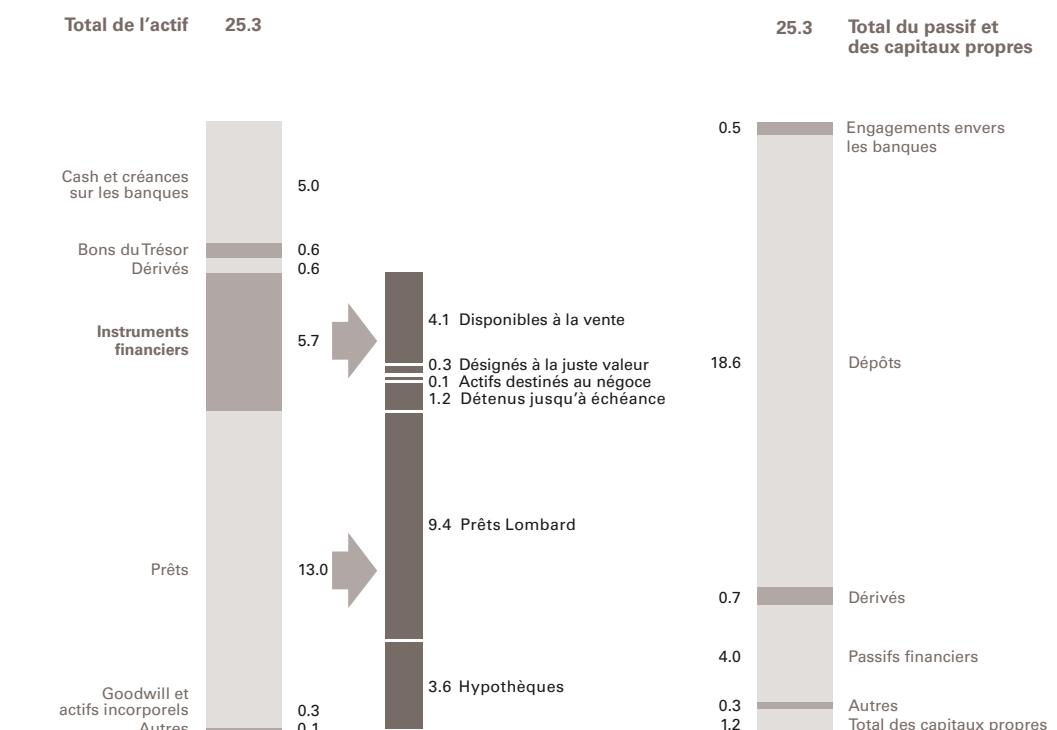
En 2014, EFG International a perçu des revenus nets de CHF 22,8 millions sur son portefeuille de polices d'assurance-vie (2013: CHF 28,8 millions).

BILAN

Le total du bilan consolidé a augmenté à CHF 25,3 milliards (2013: CHF 21,7 milliards). Les prêts aux clients ont enregistré une hausse de 13%, à CHF 13,0 milliards, essentiellement en raison de l'augmentation des prêts Lombard entièrement couverts. Les prêts Lombard comprenaient CHF 9,4 milliards de prêts garantis, presque entièrement couverts par des portefeuilles diversifiés de titres liquides et négociables, ainsi que des hypothèques à hauteur de CHF 3,6 milliards.

Analyse du bilan

en milliards de CHF



Les engagements envers la clientèle se sont accrus de CHF 2,1 milliards (ou 13%) pour s'établir à CHF 18,6 milliards. Les actifs corporels restent en majorité exigibles ou disponibles dans les trois mois, à l'exception des polices d'assurance-vie de CHF 0,8 milliard et d'un montant de CHF 3,6 milliards d'hypothèques. A 337%, le ratio de couverture des liquidités d'EFG International se révèle très robuste. Le ratio de couverture des liquidités est un instrument récemment introduit, qui mesure la capacité d'une banque à compenser les éventuelles sorties de trésorerie sur une période de 30 jours. Son taux cible est initialement fixé à 60% et ensuite relevé jusqu'à 100%. EFG International dépasse par conséquent largement ces objectifs.

CAPITAUX PROPRES

Les fonds propres se sont élevés à CHF 1,18 milliard, contre CHF 1,11 milliard à la fin 2013, les variations sur un an résultant principalement des opérations suivantes:

Augmentations résultant de:

- CHF 62,6 millions: résultat net attribuable aux actionnaires du Groupe et aux actionnaires minoritaires;
- CHF 38,2 millions: écarts de conversion;
- CHF 24,4 millions: augmentation des intérêts minoritaires;
- CHF 8,2 millions: gains résultant de la liquidation de titres disponibles à la vente.

Diminutions résultant d'opérations d'actionnariat, comme suit:

- CHF 29,4 millions: coûts liés aux régimes de retraite à prestations définies;
- CHF 29,7 millions: distribution d'un dividende ordinaire;
- CHF 0,4 million: distribution d'un dividende sur les Bons de participation;
- CHF 21,3 millions: augmentation des options de vente sur intérêts minoritaires.

Sur la base des critères de Bâle III entièrement intégrés, le ratio des fonds propres BRI atteignait 18,7% à la fin 2014 (contre 18,0% un an auparavant), compte tenu de la distribution d'un dividende ordinaire de CHF 37,7 millions, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale 2014 qui se tiendra en avril 2015. Les actifs pondérés des risques ont augmenté, passant de CHF 5,7 milliards (en 2013) à CHF 5,8 milliards au 31 décembre 2014, principalement sous l'effet de l'accroissement des prêts hypothécaires.

Synthèse des actifs pondérés des risques pour 2014 et 2013 (en milliards de CHF):

	2013	2014
Risque de crédit	4.1	4.2
Risque opérationnel	1.3	1.3
Risque de marché, risque de règlement non lié à une contrepartie	0.3	0.3
Total des actifs pondérés des risques selon BRI	5.7	5.8

Le Tier 1 (fonds propres de base) s'élevait à CHF 820 millions au 31 décembre 2014 (contre CHF 766 millions un an auparavant), compte tenu de la distribution d'un dividende ordinaire (sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale 2014). Le ratio du capital-actions ordinaire Tier 1 (CET 1) s'est inscrit à 14,2% (2013: 13,5%). Le Tier 2 (fonds propres complémentaires) est passé de CHF 238 millions à la fin 2013 à CHF 242 millions. Le total des fonds propres BRI représentait 4,3% (2013: 4,8%) du total des actifs, déduction faite des actifs incorporels. Cette diminution est imputable à la hausse des dépôts de clients et à l'impact du taux de change de l'USD plus élevé en fin d'année.

DIVIDENDE ORDINAIRE

Le paiement d'un dividende se montant à CHF 0,25 par action et représentant une distribution d'environ CHF 37,7 millions sera proposé à l'Assemblée générale annuelle du 24 avril 2015.

NOTATIONS

EFG International et EFG Bank sont suivis par les agences de notation Fitch et Moody's.
Les ratings sont actuellement les suivants:

EFG International

Fitch: note IDR à long terme: A; note IDR à court terme: F1.
Moody's: note d'émetteur à long terme: A3.

EFG Bank

Fitch: note IDR à long terme: A; note IDR à court terme: F1.
Moody's: note pour les dépôts à long terme: A2; note pour les dépôts à court terme: P1.



Des experts résolus.

Une détermination sans faille,
l'expérience et la passion
animent un métier qui progresse
grâce à ses clients.

EFG INTERNATIONAL AG CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION

COMITÉ EXÉCUTIF D'EFG INTERNATIONAL AG

John Williamson Chief Executive Officer
Piergiorgio Pradelli Deputy Chief Executive & Chief Financial Officer
Keith Gapp Head of Strategy & Marketing
Adrian Kyriazi Regional Business Head of Continental Europe & Switzerland (nommé le 14 juillet 2014)
James T.H. Lee Head of Investment & Wealth Solutions
Mark Bagnall Global Chief Operating Officer
Henric Immink Group General Counsel
Frederick Link Chief Risk Officer



CONSEIL D'ADMINISTRATION D'EFG INTERNATIONAL AG

Jean Pierre Cuoni **Président**
Hugh Napier Matthews **Vice-Président**
Niccolò Herbert Burki **Membre**
Emmanuel Leonard Bussetil **Membre**
Erwin Richard Caduff **Membre**
Robert Yin Chiu **Membre** (élu le 25 avril 2014)
Michael Norland Higgin **Membre**
Spiro J. Latsis **Membre**
Bernd-Albrecht von Maltzan **Membre**
Périclès Petalas **Membre**
Daniel Zuberbühler **Membre** (élu le 25 avril 2014)

(Membre jusqu'au 25 avril 2014: Hans Niederer).

GLOBAL BUSINESS COMMITTEE (GBC) EFG INTERNATIONAL AG

Comité Exécutif d'EFG International AG +
Albert Chiu **CEO, Asia**
Anthony Cooke-Yarborough **CEO, UK**
Sixto Campano **CEO, Americas**
Victor Echevarria **Président, Americas**

(Membre jusqu'au 25 avril 2014: Alain Diriberry).





«LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR RIGHT TO PLAY SONT TRÈS UTILES, POUR LA COMMUNAUTÉ ET POUR LES ENFANTS. PAR EXEMPLE, LES ENFANTS ONT DAVANTAGE D'OPPORTUNITÉS DE JOUER. ILS ACQUIÈRENT ÉGALEMENT DE NOUVELLES EXPÉRIENCES ET SE FONT DE NOUVEAUX AMIS. ILS ONT PLUS CONFIANCE EN EUX LORSQU'ILS DOIVENT PRENDRE LA PAROLE OU INTERVENIR EN PUBLIC. J'AI APPRIS DE NOUVEAUX JEUX LORS DE LA FORMATION DISPENSÉE PAR RIGHT TO PLAY. JE DIFFUSE ENSUITE CES JEUX ET ACTIVITÉS LUDIQUES AUPRÈS DES ENFANTS DE MA COMMUNAUTÉ ... LES ENSEIGNANTS PARTICIPANT À LA FORMATION NE S'ENNUYAIENT PAS, MAIS S'AMUSAIENT TOUT EN APPRENANT.»

Mr Banic, 24 ans, superviseur des éducateurs de Right To Play au camp de Mae La

RIGHTTO PLAY

EFG International est fier de soutenir RightTo Play, une organisation mondiale qui canalise l'énergie transformatrice du jeu pour éduquer les enfants faisant face à l'adversité et renforcer leurs capacités. Par l'entremise de programmes de sport et de jeux, RightTo Play aide les enfants touchés par la guerre, la pauvreté et la maladie à développer des compétences de vie essentielles et à bâtir un avenir meilleur, tout en favorisant des changements sociaux au sein de leurs communautés.

Grâce aux dons de ses collaborateurs, EFG apporte un soutien ciblé à des projets spécifiques. L'année passée, EFG a continué de soutenir le programme en faveur des réfugiés birmans en Thaïlande, qui vient en aide à une communauté comptant quelque 150 000 personnes déplacées originaires de Birmanie/du Myanmar. RightTo Play œuvre dans sept des neuf camps implantés sur la frontière et près de 41 000 enfants ont bénéficié de son action en 2014, par l'intermédiaire des plus de 1 400 éducateurs formés par l'organisation. Travaillant en étroite collaboration avec les communautés, les volontaires et les écoles, RightTo Play apporte son assistance à l'exercice d'activités de développement et d'éducation en faveur des enfants. Les enfants retrouvent ainsi un sentiment – essentiel – de normalité et en retirent en outre d'autres avantages: une meilleure santé et une activité plus intense, une concentration accrue en classe, des compétences en matière de travail en équipe et d'établissement de relations et une confiance en eux renforcée.

Certains enseignants et volontaires ont également reçu une formation à la méthodologie de RightTo Play, qui leur a permis de mieux interagir avec les étudiants en classe. Depuis 2014, RightTo Play joue un rôle clé dans la formation des professeurs de l'enseignement primaire. En coopération avec l'entité pour l'éducation du Comité des réfugiés karens («Karen Refugee Committee Education Entity»), RightTo Play a conçu deux programmes de formation à l'intention des enseignants nouvellement nommés et de leurs homologues plus expérimentés. Ceux-ci couvrent des thèmes tels le développement positif des enfants, l'apprentissage actif, la planification des cours et la protection de l'enfance. A l'été 2014, près de 70% de l'ensemble des enseignants dans les sept camps de réfugiés ont bénéficié de la formation dispensée par RightTo Play. Les professeurs formés travaillent aujourd'hui avec plus de 26 000 étudiants dans 64 écoles.

RightTo Play vise à créer un monde plus sain et plus sûr pour les enfants par le biais des valeurs du sport et du jeu. Une série d'initiatives et de programmes novateurs permettent de convertir cet objectif en améliorations pratiques de la vie de jeunes personnes vulnérables. Son exemple nous motive tous.



La Direction d'EFG International estime qu'une gestion approfondie des risques revêt une importance primordiale pour l'avenir d'EFG International AG et de ses filiales (ci-après collectivement désignés par le «Groupe»). A cet égard, EFG International a développé un dispositif global de surveillance des risques, tenant compte des exigences réglementaires en vigueur aussi bien en Suisse que dans d'autres juridictions. Dans le cadre de ce dispositif de surveillance, EFG International a mis en place des directives et procédures en vue d'assurer que les différentes catégories de risques (tels que les risques de crédit, pays, de marché et de liquidité ainsi que les risques opérationnels, de compliance, juridiques et de réputation) puissent être identifiées et gérées de façon efficace et cohérente au sein de l'organisation dans son ensemble.

L'activité principale d'EFG International consiste à exécuter, par le biais de ses unités d'affaires, des transactions en lien avec ses clients, lesquels en supportent les risques. Dans les limites de tolérance aux risques définies et approuvées par le Conseil d'Administration et le Risk Committee, le Groupe détient également des positions nostro dans certains secteurs. De ce fait, les risques de crédit, de marché et de liquidité supportés par le Groupe sont réduits, la majorité des risques de crédit se limitant aux prêts sur marge et autres engagements couverts envers ses clients ainsi qu'à son exposition aux banques et aux institutions financières. EFG International s'expose à un risque de marché limité, qui porte essentiellement sur le risque de change et les positions exposées aux impasses de taux d'intérêt (gap risk) et aux assurances-vie, maintenues toutefois à l'intérieur de paramètres prédéfinis. EFG International s'expose également au risque opérationnel et au risque de réputation. En dernier ressort, la responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe au Conseil d'Administration d'EFG International, qui définit le niveau de risque acceptable pour l'organisation et fixe des directives. Le Conseil d'Administration a délégué certaines fonctions de supervision et d'approbation à son Risk Committee et à son Audit Committee.

A l'échelon de la Direction, la mise en œuvre des directives et le respect des procédures relèvent en dernier ressort de la compétence du Comité Exécutif d'EFG International, du Management Risk Committee d'EFG International ainsi que de l'Executive Credit Committee d'EFG International. Des réviseurs internes et externes, ou des prestataires externes si mandatés, fournissent au Conseil d'Administration, au Risk Committee, à l'Audit Committee et au Comité Exécutif d'EFG International une assurance indépendante de la mise en œuvre et du respect des directives et procédures du Groupe par les unités d'affaires d'EFG International ainsi que de l'efficacité du cadre de gestion des risques de l'organisation.

GOUVERNANCE DES RISQUES ET ORGANISATION

Le Conseil d'Administration d'EFG International détermine le niveau global de risque acceptable pour EFG International. Le Conseil d'Administration a délégué les responsabilités de la surveillance des risques comme suit:

- le Risk Committee a la responsabilité de déterminer l'orientation du profil de risque et l'organisation de la surveillance des risques. La responsabilité de la surveillance des risques opérationnels, de compliance et juridiques incombe en particulier à l'Audit Committee;
- le Comité Exécutif d'EFG International est responsable de la mise en œuvre et du respect des directives, des procédures et de la réglementation interne en la matière, ce qui inclut les risques opérationnels, juridiques et de réputation;

- le Comité Exécutif d'EFG International a attribué la responsabilité de la mise en œuvre de ses directives concernant le risque de marché au Management Risk Committee, lequel surveille les risques de marché et de liquidité, y compris le respect des politiques et procédures en la matière, et vérifie que les expositions ne dépassent pas les limites définies;
- l'Asset & Liability Committee est responsable de la gestion du bilan consolidé du Groupe. Il est notamment chargé de la gestion de l'exposition au risque de marché et de liquidité d'EFGI, le contrôle étant délégué au Risk Committee et au Management Risk Committee;
- le Fiduciary and Suitability Committee est responsable du contrôle des activités réglementées de gestion d'actifs au sein d'EFG International, en relation avec les mandats de gestion de fortune;
- l'Executive Credit Committee a la responsabilité de la gestion des risques de crédit liés à la clientèle, en ce compris les compagnies d'assurance et les entreprises;
- le sous-comité de l'Executive Credit Committee a le pouvoir d'approuver des crédits par délégation du Risk Committee s'agissant des relations avec les correspondants bancaires, les courtiers et les dépositaires, du risque de contrepartie lié aux crédits pour les banques et les institutions financières ainsi que des limites par pays, dans le cadre des lignes directrices et paramètres approuvés;
- le Chief Risk Officer est responsable de la gestion et de la surveillance des risques de crédit, de marché et de liquidité ainsi que des risques opérationnels. Pour ce faire, outre nommer des Global Risk Officers responsables de chacun de ces risques, il collabore avec d'autres fonctions centrales du Groupe également chargées de la surveillance des risques dans leur domaine de responsabilité comme le Chief Financial Officer, le Chief Operating Officer, le Global Head of Compliance et le General Counsel. Chaque secteur d'activités dispose de son propre Regional Risk Officer, chargé de superviser la gestion des risques au niveau de la région et rattaché à la direction locale ainsi qu'au Chief Risk Officer du Groupe;
- le Chief Financial Officer est également responsable du reporting financier consolidé requis par la loi, de la gestion du bilan et des capitaux propres, c'est-à-dire du maintien d'un ratio d'adéquation des fonds propres sain, de la fonction Global Compliance et des relations avec les autorités réglementaires au sein du Groupe et des processus d'approbation de produits et d'évaluation «fiduciary»;
- le Chief Operating Officer est, entre autres, responsable de la supervision de la sécurité informatique, de l'intégration opérationnelle des nouvelles activités, de la gestion de la continuité des activités à travers le Groupe, des directives en matière de couverture d'assurance du Groupe ainsi que du Treasury Middle Office d'EFG Bank AG en Suisse;
- le Chief Compliance Officer dirige la fonction Compliance et est chargé de soutenir efficacement les organes dirigeants d'EFGI dans la gestion des risques réglementaires et de réputation. La fonction Compliance est en outre responsable du contrôle de la conformité avec les directives en matière de lutte contre le blanchiment d'argent/«Know Your Customer» et d'activités transfrontalières, ainsi que du respect des règles d'adéquation des produits, des restrictions applicables à la vente de produits et du code de conduite;

- le General Counsel est chargé de la gestion et de la surveillance des risques juridiques, des questions relatives à la fiscalité d'entreprise et des processus de gouvernance d'entreprise.

L'unité Fiduciary Oversight veille, via un réseau de Fiduciary and Suitability Committees, à ce que les positions détenues dans les portefeuilles discrétionnaires ou de conseil gérés au sein du Groupe respectent le mandat en place, la directive relative aux limites du Groupe et la stratégie applicable au modèle de portefeuille correspondant. Ces comités s'assurent également de l'adéquation de toute opération d'achat exécutée pour le compte des clients, conformément à la directive du Groupe en la matière. L'unité Fiduciary Oversight veille en outre, via un réseau de Local Product Committees, que tous les produits ou titres vendus aux clients ou achetés en leur nom ont fait l'objet d'un processus d'approbation adéquat. Les Fiduciary and Suitability Committees et les Local Product Committees rapportent respectivement au Fiduciary and Suitability Committee d'EFGI et au Product Committee du Groupe, lesquels transmettent leurs comptes rendus au Comité Exécutif et au Risk Committee.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la solvabilité d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou de son impossibilité à faire face à ses obligations financières. Les engagements de crédit d'EFG International concernant principalement des prêts garantis par des portefeuilles diversifiés et des hypothèques ou des placements auprès d'établissements financiers, l'exposition au risque de crédit est relativement faible.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS À LA CLIENTÈLE

Le processus d'approbation des crédits prévoit une séparation entre les activités de montage du crédit et celles de la gestion des risques de crédit de la Banque. Les demandes de crédit sont introduites par les Client Relationship Officers (CRO) et doivent être appuyées par les Regional Business Heads.

En fonction de la définition de certains paramètres de risque et de taille, l'approbation de prêts et d'autres expositions a été déléguée aux départements des crédits des unités d'affaires d'EFG International, aux comités de crédit locaux, à des dirigeants spécifiques de la Banque et à des fonctions de management au sein de l'organisation ainsi qu'à l'Executive Credit Committee d'EFG International. Les compétences d'approbation des engagements importants et des engagements impliquant des risques accrus sont examinées, approuvées ou recommandées de manière centralisée en Suisse, conformément aux exigences réglementaires et légales applicables localement aux différentes unités internationales d'affaires. Les Regional Business Heads et les Client Relationship Officers ne sont habilités à autoriser l'octroi de crédits que dans certaines limites et en fonction des paramètres de diversification des sûretés fournies par la clientèle.

Pour répondre aux critères de couverture d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit être bien diversifié et en adéquation avec différentes marges définies par le type de profil de risque et la liquidité du titre. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et le nantissement ne sont pas dans la même devise ou si les critères de diversification ne sont pas complètement remplis. Les hypothèques comptabilisées dans les livres d'EFG Private Bank Ltd à Londres concernent principalement des propriétés sisées dans les meilleurs quartiers de Londres.

La Direction insiste pour que les motifs et le but de tous les prêts – qui sont généralement destinés à financer l'achat de titres, de parts de fonds ou à être investis dans des placements de type polices d'assurances – de même que les risques relatifs aux garanties fournies en couverture, lui soient parfaitement connus.

Les départements de crédit des unités d'affaires d'EFG International contrôlent les expositions de crédit par rapport aux limites approuvées et aux sûretés remises en nantissement. La plupart des sûretés sont évaluées quotidiennement (mais peuvent l'être plus fréquemment en période de forte volatilité des marchés). Les notes structurées, les hedge funds et quelques autres fonds de placement sont toutefois évalués mensuellement, tandis que les polices d'assurances sont d'ordinaire évaluées annuellement et les hypothèques moins fréquemment.

Le système interne de rating d'EFG International, qui est subdivisé en dix catégories, permet d'attribuer une note à chaque engagement de crédit. Le processus de rating évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur ainsi que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des titres nantissant le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits d'EFG International est de première qualité. Aussi les engagements de crédit sont-ils classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de rating.

RISQUES DE CRÉDIT LIÉS AUX ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La gestion des engagements envers les établissements financiers repose sur un système de limites par contrepartie coordonné au niveau du Groupe EFG et soumis à des plafonds par pays. Les limites des engagements envers les contreparties sont établies sur la base d'une analyse interne. En fonction notamment du total des fonds propres et des ratings S&P de chaque contrepartie, les limites sont fixées par le sous-comité de l'Executive Credit Committee. Les compétences d'approbation pour certains montants et à l'intérieur de paramètres de risque prédéfinis ont été déléguées à des membres du sous-comité.

Les limites des engagements envers les compagnies d'assurance et certaines entreprises sont fixées par l'Executive Credit Committee sur la base d'une matrice prédéfinie, qui fixe les critères déterminant les limites maximum en fonction de la notation à long terme des entités concernées et de leur valeur nette consolidée.

RISQUE PAYS

Le risque pays correspond au «risque de transfert et de conversion lié aux transactions transfrontalières». Il comprend également le risque souverain direct et indirect, à savoir le risque de défaillance d'entités ou d'Etats souverains agissant en qualité d'emprunteurs, de garants ou d'émetteurs.

EFG International mesure le risque pays sur la base de ratings externes par pays établis essentiellement à partir d'informations fournies par l'agence de notation S&P.

La gestion du risque pays est basée sur un processus centralisé au niveau d'EFG International. Les limites sont définies par le sous-comité de l'Executive Credit Committee. Les compétences d'approbation pour certains montants et à l'intérieur de paramètres de risque prédéfinis ont été déléguées à des membres du sous-comité. Le sous-comité surveille les expositions aux risques pays à l'intérieur de ces limites.

RISQUES DE MARCHÉ

Les risques de marché sont dus aux fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce de produits de trésorerie et instruments de placement dont le prix est fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts.

EFG International s'implique dans le négoce de titres, de produits dérivés, de devises, de papiers monétaires et de métaux précieux pour le compte de ses clients depuis des salles de marchés situées à Genève, Hong Kong, Londres, Miami et Zurich. EFG Bank ne conserve que des positions en instruments de change et une exposition aux taux d'intérêt limitées, qui sont contrôlées par des limites «overnight» nominales, des limites de stress test et des limites de «Value at Risk» (VaR) et sont soumises à une surveillance «stop loss». Le respect de toutes les limites est surveillé de manière indépendante par la division Global Risk Management, laquelle est responsable de la gestion, de la supervision et de la coordination du développement et de la mise en place de mesures du risque et de politiques de gestion des risques adéquates dans le domaine des risques de marché. Elle est également responsable de la surveillance des risques de marché pour l'ensemble du Groupe.

MESURE DES RISQUES DE MARCHÉ ET LIMITES DE NÉGOCE

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières: exposition nominale et VaR, impasse de taux d'intérêts, sensibilités et stress tests. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques; elle est publiée au sein du Groupe EFG, à titre indicatif uniquement. La VaR est calculée sur la base des variations historiques que les paramètres du marché sont susceptibles de connaître pour une probabilité de durée de détention et un niveau de confiance donnés. Le modèle interne de VaR développé par le Groupe EFG et appliqué dans l'ensemble du Groupe prend en compte les preneurs de risque de marché et les unités concernés.

Le modèle interne est basé sur une approche historique et utilise un niveau de confiance unilatéral de 99%. Le modèle de VaR est ajusté régulièrement pour tenir compte de l'évolution des marchés financiers et des besoins en matière de gestion des risques du Groupe. S'il s'avère nécessaire d'appliquer des modèles spécifiques, ceux-ci sont élaborés, testés et approuvés par le département Quantitative Models au sein de la division Global Risk Management d'EFG International.

Les paramètres de risque basés sur la méthodologie de la VaR sont calculés par la division Global Risk Management d'EFG International, qui établit des rapports quotidiens et mensuels sur les risques de marché.

Ces calculs de VaR sont complétés par différents stress tests qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux et, d'autre part, des détériorations radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales, les limites de sensibilité et les «stop losses», l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des stress tests sont calculés quotidiennement par l'unité Market Risk Management d'EFG Bank et transmis à la Direction.

Conformément à la circulaire 08/6 de la FINMA sur les produits des taux d'intérêt, des mesures de la sensibilité du produit net des intérêts («Net Interest Income», NII) et des revenus d'intérêt à risque («Interest Earnings at Risk», IEAR) ont été mises en place et sont régulièrement revues en fonction de certaines limites de scénario de stress.

Des rapports de risque quotidiens sont produits afin de s'assurer que les limites nominales et les limites de sensibilité ainsi que les limites «stop loss» sont respectées. Des informations détaillées sur les mesures et les expositions relatives aux risques du marché sont disponibles dans les Comptes annuels consolidés.

RISQUE DE CHANGE

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et aux activités de négoce des filiales bancaires d'EFG International, qui sont gérées par les départements de Trésorerie locaux selon des paramètres de risque et des limites prédéfinis, le Groupe est également exposé aux fluctuations des taux de change, puisque le reporting de la plupart des filiales bancaires est établi en monnaies locales.

GESTION DES ACTIFS ET DES PASSIFS

EFG International utilise un système de «matched fund transfer pricing», qui distingue les marges réalisées sur les affaires de la clientèle et les bénéfices générés par certaines positions sur taux d'intérêt. Le système est basé sur les taux courants du marché et permet de calculer la rentabilité des centres de profit et des produits.

Le capital du Groupe et les fonds en dépôt constituent toujours une source de financement largement excédentaire. La non-concordance structurelle des échéances se reflète dans la position de taux d'intérêt d'EFG International, le résultat de la transformation étant inclus dans le produit net des intérêts.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dans le cadre de la gestion du risque de liquidité, EFG International s'emploie à garantir qu'un niveau suffisant de liquidités est bien disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en termes de prêts que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire aux propres besoins de trésorerie du Groupe dans toutes ses unités d'affaires.

Les opérations de refinancement visent à éviter une concentration des facilités. La fixation du prix des opérations sur actifs et de crédit est basée sur la situation de liquidité courante. EFG International a aussi mis en place un processus de gestion des liquidités qui inclut des mesures d'urgence, telles que des emprunts repo et la liquidation de titres négociables. Des stress tests sont réalisés chaque mois conformément aux exigences en matière de reporting figurant dans les directives relatives aux risques d'EFG International.

Compte tenu du volume des dépôts de la clientèle, de l'importance des fonds propres et réserves ainsi que de sa politique prudente en matière de refinancement des prêts à la clientèle, le risque de liquidité d'EFG International est limité.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels se réfèrent aux risques de pertes financières résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de processus ou de systèmes internes, d'erreurs humaines, de causes externes ou encore d'une combinaison de ces éléments.

EFG International vise à atténuer les risques opérationnels significatifs auxquels il peut être intrinsèquement exposé à un niveau qu'il juge approprié et proportionné à la taille, la structure, la nature et la complexité de ses offres de services/produits, protégeant ainsi ses actifs et les intérêts de ses actionnaires de manière adéquate.

Structure organisationnelle et gouvernance

Le Conseil d'Administration et la Direction d'EFG International s'efforcent de mettre en place une culture du risque opérationnel, entre autres par la définition de la tolérance globale au risque opérationnel de l'organisation (exprimée en seuils quantitatifs et en énoncés qualitatifs), laquelle fait partie intégrante des pratiques de gestion des risques. La surveillance des risques opérationnels au niveau du Conseil d'Administration est placée sous la responsabilité de l'Audit Committee.

La gestion au quotidien des risques opérationnels est principalement confiée aux équipes dirigeantes des différentes unités d'affaires locales, qui sont chargées d'atténuer les risques opérationnels via l'instauration d'un système de contrôle interne approprié et d'une solide culture du risque.

S'agissant de la gestion des risques au niveau d'EFG International, la surveillance des risques opérationnels et les directives en la matière, y compris l'élaboration d'un cadre de gestion des risques opérationnels, relèvent de la responsabilité de la fonction Operational Risk Management, dirigée par le Global Head of Operational Risk Management. La fonction Operational Risk Management est exercée en collaboration avec les Operational Risk Officers des unités d'affaires locales, les Regional Risk Officers au sein du Groupe ainsi que certaines fonctions centralisées du Groupe, également chargées de la surveillance des risques opérationnels pour leurs domaines de responsabilités respectifs tels que le Chief Financial Officer, le Chief Operating Officer, Global Compliance, le General Counsel et Fiduciary Oversight. La fonction Operational Risk Management a pour principal objectif de faire en sorte que le Groupe dispose d'un cadre et d'un programme adéquats de gestion des risques opérationnels lui permettant d'identifier, d'évaluer, d'atténuer et de surveiller les risques opérationnels, ainsi que d'établir des rapports ad hoc. Le Global Head of Operational Risk Management rend compte au Chief Risk Officer et à l'Audit Committee d'EFG International.

Cadre de gestion des risques opérationnels

Le cadre de gestion des risques opérationnels d'EFG International codifie l'approche du Groupe en matière d'identification, d'évaluation, d'atténuation, de surveillance et de reporting des risques opérationnels, tout en intégrant les normes définies par le Comité de Bâle pour la supervision bancaire. Ce cadre spécifie la philosophie, la portée, les définitions, les limites de risque opérationnel, les principaux domaines exposés aux risques opérationnels, les options d'atténuation/de transfert des risques opérationnels, l'approche relative à la charge de capital destinée à la couverture des risques opérationnels déterminée par le Groupe, les principes applicables à la gestion des risques opérationnels, la tolérance au risque opérationnel, la gouvernance et l'organisation, les rôles et responsabilités des différentes composantes de la structure de gouvernance, ainsi que les processus et outils de gestion des risques opérationnels. Sur ce dernier point, les principaux processus et outils utilisés par

la fonction Operational Risk Management aux fins de l'identification, l'évaluation, la surveillance et le reporting des risques opérationnels sont notamment les suivants: (i) évaluation et surveillance du profil des principaux risques opérationnels; (ii) surveillance des principaux indicateurs de risque; (iii) collecte, analyse et reporting des événements et pertes en relation avec des risques opérationnels; (iv) reporting consolidé des risques opérationnels à l'intention du Chief Risk Officer, du Comité Exécutif et de l'Audit Committee d'EFG International; (v) suivi des mesures prises en vue de régler les questions liées au contrôle des principaux risques opérationnels et (vi) mise en place d'un programme de sensibilisation aux risques opérationnels.

EFG International et ses unités d'affaires locales conçoivent et mettent en œuvre des mécanismes de contrôle interne et de surveillance afin d'atténuer les principaux risques opérationnels auxquels le Groupe est intrinsèquement exposé dans l'exercice de son activité. Les domaines concernés sont par exemple les activités de front office, les opérations de négocie et de trésorerie, la sécurité informatique et la confidentialité des données, l'approbation des produits et les pratiques de vente, les transactions transfrontalières, la gestion d'actifs, le traitement de transactions, le reporting comptable et financier et le respect des exigences réglementaires (transactions transfrontalières, lutte contre le blanchiment d'argent, adéquation des produits, etc.). Au niveau d'EFG International, les risques juridiques et de compliance/réglementaires font notamment l'objet d'un suivi rigoureux par le General Counsel et le Global Head of Compliance du Groupe.

EFG International investit en permanence dans la gestion de la continuité des activités afin de garantir la poursuite de ses opérations critiques en cas de perturbation majeure. La gestion de la continuité des activités s'appuie sur des installations de sauvegarde des systèmes d'exploitation et des plans de récupération informatique en cas de sinistre mis en place à l'échelle de l'ensemble du Groupe et testés régulièrement.

Le cas échéant, EFG International instaure des mécanismes de transfert des risques opérationnels; toutes les filiales du Groupe disposent notamment d'assurances (sous réserve d'exclusions définies) couvrant la survenance d'événements rares à forte incidence. EFG International gère centralement pour toutes ses filiales trois niveaux de couverture d'assurance, à savoir une assurance tous risques contre les vols et les détournements, une assurance professionnelle et une assurance responsabilité pour les directeurs et officers. Les autres polices telles que les assurances générales sont gérées localement.

RISQUES DE COMPLIANCE

Les risques réglementaires et de compliance se réfèrent aux risques de perte financière ou d'atteinte à la réputation résultant d'une violation des lois et réglementations applicables ou encore d'une entorse aux codes de conduite internes/externes ou aux pratiques du marché.

La fonction Compliance veille à ce qu'EFG International observe toutes les règles et réglementations en vigueur. Conformément à l'évolution du contexte réglementaire dans lequel évolue l'industrie, EFG International investit en permanence dans les ressources humaines et techniques afin de garantir une couverture adéquate de la compliance. Grâce à un cadre complet de directives et à l'organisation régulière de cours spécialisés, les collaborateurs bénéficient d'une formation continue appropriée dans ce domaine. Par exemple, EFG Bank AG a défini un ensemble de normes régissant son offre de services transfrontaliers et établi des manuels pays spécifiques pour les principaux marchés sur lesquels elle opère. Un concept de formation obligatoire du personnel a été mis en place afin de garantir le respect

des normes, des manuels pays et des directives en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Ce concept est complété par un cadre de conformité fiscale visant à prévenir toute acceptation illégale de capitaux non déclarés. Les modifications des dispositions réglementaires font l'objet d'un suivi régulier et les directives et procédures sont adaptées en conséquence. La gestion de la compliance au niveau mondial est assurée de manière centralisée depuis Genève, des compliance officers locaux opérant dans la quasi-totalité des centres opérationnels des filiales d'EFG International dans le monde.

RISQUES JURIDIQUES

Le département juridique s'assure que les risques juridiques sont gérés et contrôlés de manière appropriée et supervise les conseillers juridiques externes dans différentes affaires.

Toute modification de l'environnement juridique peut remettre en cause les relations du Groupe avec les autorités compétentes, ainsi qu'avec ses clients et ses contreparties, tant au niveau suisse qu'international. Le département juridique assure la mise en place de règles et de procédures internes visant à contrôler les risques juridiques du Groupe. Il dispense en outre des conseils juridiques à la Direction du Groupe, aux collaborateurs du back et du front office et gère les différends dans lesquels le Groupe est impliqué, ainsi que les réclamations des clients. Il assiste également les autorités fédérales et locales dans leurs investigations pénales et administratives.

RISQUES DE RÉPUTATION

EFG International considère que sa réputation compte parmi ses actifs les plus importants et s'engage à la protéger. Le risque de réputation auquel EFG International est intrinsèquement exposé découle:

- du possible non-respect d'exigences réglementaires de plus en plus complexes;
- de ses relations avec des personnalités exposées politiquement ou d'autres clients au statut de personnes publiques;
- de son implication dans des transactions relatives à des produits d'investissement non standards, exécutées pour le compte de clients;
- de possibles incidents majeurs dans les domaines de la sécurité informatique et de la confidentialité des données;
- d'éventuels comportements répréhensibles de ses collaborateurs.

EFG International gère ces risques de réputation via la détermination et la surveillance d'un niveau de risque acceptable pour le Conseil d'Administration, sa politique et les directives établies en matière de risque de réputation en relation avec les transactions, les procédures de contrôle et mécanismes de surveillance dans des domaines tels le «Know Your Customer», la lutte contre le blanchiment d'argent, la sécurité informatique et la confidentialité des données, ainsi que ses procédures de sélection du personnel et de recrutement.

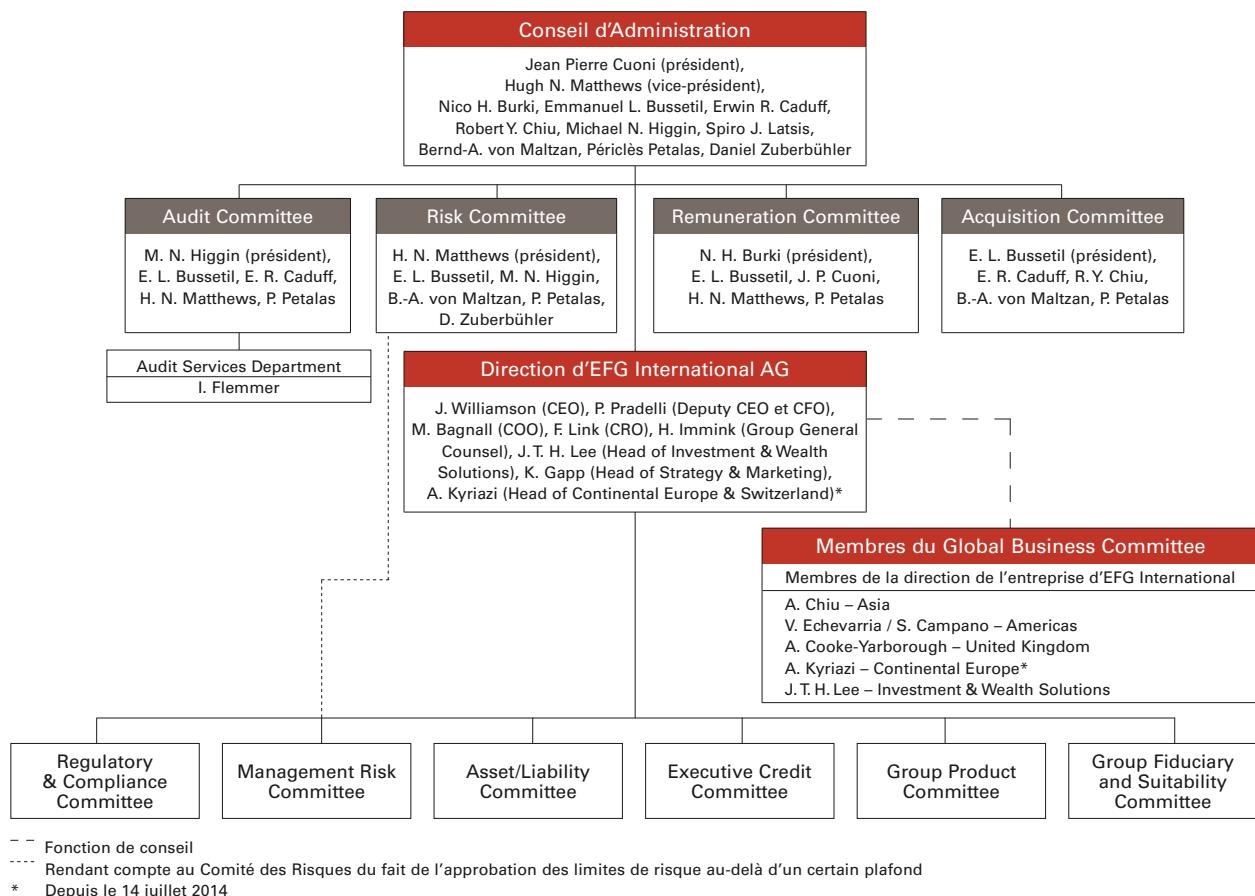
SOCIÉTÉS MÈRES

EFG International a pour actionnaire principal, à hauteur de 55%, EFG Bank European Financial Group SA, société mère réglementée d'EFG Group basée à Genève.

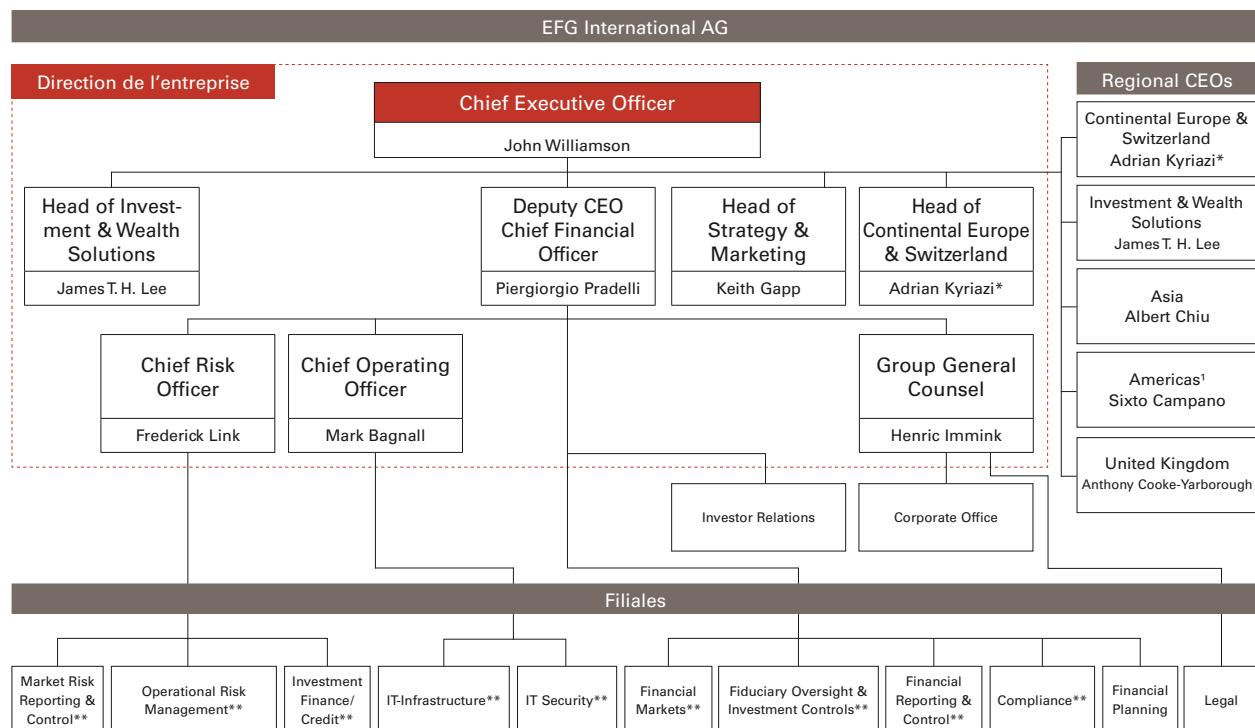
Pour de plus amples détails, prière de consulter
www.efggroup.com

EFG Bank European Financial Group SA
24 Quai du Seujet
1211 Genève 2
Suisse

Conseil d'Administration et Comités d'EFG International



Structure de la Direction



¹ Americas: y compris région des Caraïbes

* Depuis le 14 juillet 2014

** Situé dans EFG Bank mais rendant compte à EFG International

Une bonne gouvernance d'entreprise consiste à faire en sorte qu'une entreprise soit gérée efficacement et dans l'intérêt de ses actionnaires. EFG International AG (EFG International; la Société) vise constamment une bonne gouvernance d'entreprise fondée sur les normes nationales et internationales les plus élevées, tout en s'employant en permanence à étendre les droits des actionnaires et à défendre leurs intérêts. EFG International entend garantir la transparence en communiquant les informations spécifiques à l'entreprise de manière appropriée. Cette partie du rapport annuel fournit des informations essentielles s'agissant des pratiques en matière de gouvernance d'entreprise telles qu'appliquées au sein d'EFG International.

En tant que société Suisse cotée, EFG International est soumise à la Directive de SIX Swiss Exchange SA concernant les informations relatives à la gouvernance d'entreprise (Directive Corporate Governance) et à ses annexes et commentaires. L'information fournie dans ce chapitre est conforme à la Directive Corporate Governance qui est entrée en vigueur le 1er juillet 2002 et a été révisée le 1er septembre 2014. Cette information tient également compte des directives et recommandations du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise» publié par «economiesuisse», la Fédération des entreprises suisses, en date du 28 août 2014, ainsi que de son annexe 1 intitulée «Recommandations relatives à la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de la direction», qui a trait à la transparence des rémunérations versées au Conseil d'Administration et au Comité Exécutif.

Le 20 novembre 2013, le Conseil Fédéral a entériné l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) suite à l'acceptation de l'initiative «Minder» (article 95 al. 3 de la Constitution fédérale), qui confère davantage d'influence aux actionnaires et exige une transparence accrue. L'ORAb, qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2014 avec une période transitoire, a des répercussions sur les documents que doit fournir l'entreprise, y compris les statuts, ainsi que sur la gouvernance d'entreprise. Dans ce contexte, EFG International a procédé à un examen complet du cadre de sa gouvernance d'entreprise. Dès 2014, EFG International a mis en œuvre la quasi-totalité des exigences de l'ORAb et les a intégrées dans les informations relatives à sa gouvernance d'entreprise. Les autres éléments requis par l'ORAb et les informations identifiées seront intégralement appliqués en 2015. Ces autres éléments englobent notamment le Rapport de rémunération selon l'ORAb, la circulaire 2010/1 Systèmes de rémunération de la FINMA (voir partie intitulée «Rapport de Rémunération» en page 75), ainsi que des votes séparés à caractère contraignant sur les rémunérations accordées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, qui seront communiqués aux actionnaires à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire de 2015.

Sauf indication contraire, les informations qui suivent se réfèrent à la situation au 31 décembre 2014.

Si des informations requises par la Directive Corporate Governance sont publiées dans les notes relatives aux comptes annuels ou dans le Rapport de rémunération, une mention indiquant la section correspondante des notes ou du numéro de page est donnée.

1. STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

1.1 Structure opérationnelle d'EFG International

EFG International, société holding domiciliée à Zurich, gère un Groupe d'envergure mondiale spécialisé dans la gestion privée et la gestion d'actifs opérant sur quelque trente sites dans le monde entier. Le Groupe EFG International (EFG International et ses filiales) est organisé en sept unités d'affaires: Amériques, Asie, Royaume-Uni, Reste de l'Europe, Suisse et Investment & Wealth Solutions. Pour plus d'informations, veuillez consulter la note 49 aux comptes annuels consolidés («Information sectorielle»).

La structure de la direction centrale d'EFG International est présentée à la page 45.

1.2 Entités du Groupe

La liste des principales entités consolidées figure page 159. Au sein du Groupe EFG International, seule EFG International est cotée en bourse:

- Les actions nominatives d'EFG International sont négociées sur le segment principal de SIX Swiss Exchange SA à Zurich (n° de valeur 002226822; ISIN CH0022268228; symbole EFGN). La capitalisation boursière de la société se montait à CHF 1,748,067,034 au 31 décembre 2014.

1.3 Principaux actionnaires

1,159 actionnaires étaient inscrits au registre des actions d'EFG International au 31 décembre 2014 (actionnaires avec droit de vote), représentant 80.71% (2013: 84.25%) du capital-actions total émis. Les actions détenues par des actionnaires qui ne sont pas inscrits au registre des actions («actions dispo») s'élevaient à 19.29% (2013: 15.75%).

La structure de l'actionnariat d'EFG International figure dans le tableau ci-après:

Au 31 décembre 2014	Nombre d'actions nominatives	Pourcentage de droits de vote
EFG Bank European Financial Group SA*	82,545,117	54.78%
Intérêts de la famille Cuoni	5,018,779	3.33%
Autres actionnaires	63,131,538	41.89%
Total**	150,695,434	100.00%

* EFG Bank European Financial Group SA est contrôlée par la famille Latsis par l'intermédiaire de plusieurs sociétés intermédiaires

** En 2014, le nombre total d'actions nominatives a augmenté de 2,818,394 unités en raison de l'utilisation du capital conditionnel (voir point 2.2.2 ci-dessous)

Les participations dans des entreprises domiciliées en Suisse, dont une partie au moins des titres sont cotés en Suisse, doivent être déclarées à la société émettrice ainsi qu'à SIX Swiss Exchange SA dès lors que les droits de vote du détenteur atteignent ou franchissent, vers le haut ou vers le bas, certains seuils. Ces seuils de notification sont fixés à 3%, 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33 $\frac{1}{3}$ %, 50% et 66 $\frac{2}{3}$ % des droits de vote. Les détails pertinents à cet égard figurent dans la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM) et l'Ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (OBVM-FINMA).

Pour les notifications reçues par EFG International en 2014 en vertu de l'article 20 de la LBVM, veuillez consulter les rapports publiés sur la plateforme électronique de publication de SIX Swiss Exchange SA (www.six-swiss-exchange.com/shares/companies/major_shareholders_en.html?fromDate=19980101&issuer=14226).

1.4 Conventions de blocage

Il n'y a pas actuellement de convention de blocage conclue.

1.5 Participations croisées

EFG International ne détient aucune participation croisée dépassant de part et d'autre 5% du capital ou de l'ensemble des droits de vote.

2. STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 Capital

2.1.1 Capital-actions

Le capital-actions en circulation s'élève à CHF 75,347,717 et est constitué de 150,695,434 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, ces actions étant entièrement libérées. Dans le cadre du plan d'intéressement en actions, le Groupe EFG International a commencé en 2013 à émettre son capital-actions conditionnel à des fins d'attribution d'actions nominatives en contrepartie de «Restricted Stock Units» (RSU) et/ou des options exercées par les collaborateurs.

Le capital autorisé s'élève à CHF 25,000,000 et le capital-actions conditionnel restant s'élève à CHF 11,019,783 au 31 décembre 2014 (pour plus d'informations, veuillez consulter le point 2.2.2 ci-dessous).

De plus amples informations sur le capital-actions sont disponibles à la note 45 aux comptes annuels consolidés.

2.1.2 Capital-participation

Le capital-participation en circulation de la société s'élève à CHF 200,730 et est constitué de 13,382 Bons de Participation préférentiels de catégorie B sans droit de vote, d'une valeur nominale de CHF 15 chacun. Ces Bons de Participation ont été souscrits à titre fiduciaire par la Banque de Luxembourg dans le cadre de l'émission initiale par cette dernière de certificats fiduciaires EFG de EUR 400 millions en dates du 14 novembre 2004 et du 17 janvier 2005 (pour de plus amples informations sur la réduction du capital-participation d'EFG International en 2012 et 2013, veuillez vous reporter au point 2.3 ci-dessous – Changements de la structure du capital).

Les certificats fiduciaires EFG sont cotés à la Bourse de Luxembourg (ISIN: XS0204324890). Les droits préférentiels attachés aux Bons de Participation de catégorie B sont constitués des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation, tels que décrits dans l'article 13 des statuts (document disponible sur le site Internet d'EFG International: www.efginternational.com/auditors-regulations). Il est entendu que les droits préférentiels au dividende relèvent en tout temps de la compétence de l'Assemblée générale.

2.2 Caractéristiques du capital autorisé et du capital conditionnel

2.2.1 Capital autorisé

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter, à tout moment jusqu'au 25 avril 2016, le capital-actions à concurrence d'un maximum de CHF 25,000,000, par l'émission d'un maximum de 50,000,000 actions nominatives, entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres pour actions propres sont autorisées. Le prix d'émission des actions, la date à partir de laquelle elles donnent droit au dividende et le mode de libération seront déterminés par le Conseil d'Administration.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé à retirer aux actionnaires et aux porteurs de Bons de Participation leurs droits de souscription préférentiels et à les allouer à des tiers en vue du financement de l'acquisition de tout ou partie d'une entreprise, d'un investissement dans une autre société ou encore de nouveaux investissements par EFG International aux conditions du marché en vigueur à la date d'émission ainsi que, plus particulièrement, en vue de lever directement ou indirectement des fonds sur les marchés internationaux des capitaux.

2.2.2 Capital conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 2,428,980 au maximum par l'émission d'un maximum de 4,857,960 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits d'option (y compris des RSU existantes ou futures) octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du Groupe EFG International. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires et des porteurs de Bons de Participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits d'option (y compris des RSU). Les conditions d'allocation et d'exercice des droits d'option sont déterminées par le Conseil d'Administration. Les actions peuvent être émises à un prix inférieur à celui du marché.

En 2014, EFG International a émis 2,818,394 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 et d'un montant total de CHF 1,409,197 pour les droits d'option exercés par les dirigeants et collaborateurs du Groupe EFG International. Le montant restant du capital conditionnel approuvé pour les droits d'option (y compris les RSU) pour les collaborateurs s'élève par conséquent à 2,039,566 actions d'une valeur nominale de CHF 0.50 (CHF 1,019,783).

En outre, le capital-actions peut être augmenté à concurrence d'un maximum de CHF 10,000,000 par l'émission d'un maximum de 20,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice de droits de conversion et/ou d'option octroyés en lien avec des emprunts obligataires convertibles, des emprunts obligataires avec droits d'option ou d'autres instruments de financement émis récemment par la société ou par l'une des sociétés du Groupe.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de Participation est supprimé en faveur des détenteurs de droits de conversion et/ou d'option.

Le Conseil d'Administration peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel des actionnaires et des porteurs de Bons de Participation à souscrire aux emprunts obligataires convertibles, emprunts obligataires avec droits d'option ou instruments de financement similaires, quand ils sont émis, si:

- (a) l'émission par souscription ferme par un consortium de banques en vue de les offrir au public sans droit préférentiel de souscription paraît être la meilleure forme d'émission en ce moment, particulièrement par rapport aux conditions ou au calendrier de l'émission, ou
- (b) des instruments de financement assortis de droits de conversion et/ou d'option sont émis dans le cadre du financement ou du refinancement de l'acquisition d'une entreprise ou des parts d'une entreprise ou dans le cadre de participations ou de nouveaux investissements dans la société.

Si le Conseil d'Administration supprime le droit préférentiel de souscription, les conditions suivantes sont applicables:

- (a) les droits de conversion pourront être exercés pendant sept ans au plus et les droits d'option pendant quatre ans au plus à compter de leur date d'émission respectives;
- (b) les instruments de financement doivent être émis aux conditions du marché en vigueur.

2.3 Changements de la structure du capital

Jusqu'à 2012, la structure du capital d'EFG International n'a subi aucune modification depuis son introduction en bourse en octobre 2005.

Pour plus d'informations sur les changements intervenus dans le capital-participation en 2012 et 2013, veuillez consulter les points 2.3.1 et 2.3.2 ci-dessous.

En 2013, EFG International a utilisé son capital conditionnel et a émis 1,207,040 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 pour un montant nominal total de CHF 603,520 pour les droits d'option exercés par les dirigeants et les collaborateurs d'EFG International et de ses filiales.

Comme indiqué au point 2.2.2 ci-dessus, durant l'exercice 2014, EFG International a émis, aux mêmes fins, 2,818,394 autres actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50 pour un montant nominal total de CHF 1,409,197 pour les droits d'option exercés par les collaborateurs d'EFG International et de ses filiales.

2.3.1 Obligations Tier 2 conformes à Bâle III/Réduction du capital-participation d'EFG International

Le 30 novembre 2011, EFG International (Guernsey) Ltd, filiale détenue à 100% par EFG International, a proposé aux détenteurs de certificats fiduciaires EFG d'une valeur nominale de EUR 400,000,000 (cotés à la Bourse de Luxembourg; ISIN: XS0204324890) d'échanger leurs titres pour des obligations Tier 2 conformes à Bâle III émises par EFG International (Guernsey) Ltd. Au total, 135,219 certificats fiduciaires EFG, représentant environ 33.8% du nominal des certificats fiduciaires EFG en circulation, ont été dûment apportés et acceptés pour échange par EFG International (Guernsey) Ltd. En échange, EFG International (Guernsey) Ltd a émis des obligations Tier 2 conformes à Bâle III pour un montant nominal de EUR 67,604,000 en règlement de l'offre d'échange, le 13 janvier 2012. Les obligations ont une échéance de 10 ans et donnent droit au cours des cinq premières années à un intérêt annuel de 8%. Les obligations Tier 2 sont cotées à la Bourse de Luxembourg (ISIN: XS0732522023).

Les 135,219 certificats fiduciaires EFG acquis ont été annulés, à la suite de quoi le nombre de certificats fiduciaires EFG toujours en circulation a été ramené de 400,000 à 264,781, représentant un montant nominal total d'environ EUR 265 millions. Outre l'annulation susmentionnée des certificats fiduciaires EFG, EFG International a racheté 135,219 Bons de Participation nominatifs de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 15 chacun et, à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2012, une réduction correspondante du capital-participation par annulation des Bons de Participation nominatifs de catégorie B rachetés a été approuvée.

2.3.2 Offre publique d'achat de certificats fiduciaires EFG/Réduction du capital-participation d'EFG International

Le 12 décembre 2012, EFG Funding (Guernsey) Limited, filiale détenue à 100% par EFG International, a proposé aux détenteurs des EUR 400,000,000 certificats fiduciaires EFG restant, tels qu'émis sur une base fiduciaire par la Banque de Luxembourg, et dont EUR 264 781 000 de montant principal toujours en circulation, de racheter au comptant tous les certificats fiduciaires EFG et les a invités à approuver, par des résolutions extraordinaires, entre autres, les modifications proposées des Conditions des certificats fiduciaires EFG. Au total, 251,399 certificats fiduciaires EFG, ou EUR 251,399,000 du montant nominal des certificats fiduciaires EFG en circulation – représentant 94.95% – ont été valablement proposés et acceptés par EFG Funding (Guernsey) Ltd. L'offre d'EFG Funding (Guernsey) Ltd était soumise à la condition de l'émission réussie (en janvier 2013) de titres en CHF qualifiés de capital Tier 2 selon Bâle III, assortie d'une garantie suportée par EFG International, ainsi que de l'approbation par les détenteurs de certificats fiduciaires EFG, par des résolutions extraordinaires, entre autres des modifications proposées des Conditions desdits certificats.

A la suite de l'émission réussie de titres en CHF en date du 31 janvier 2013 (l'obligation Tier 2 est cotée à SIX Swiss Exchange SA à Zurich; ISIN: CH0204819301), les 251,399 certificats fiduciaires EFG ont été acquis et annulés. Le nombre de certificats fiduciaires EFG en circulation a en conséquence été ramené de 264,781 à 13,382, représentant un montant nominal total d'environ EUR 13.4 millions. Outre l'annulation susmentionnée des certificats fiduciaires EFG, EFG International a racheté 251,399 Bons de Participation nominatifs de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 15 chacun et une réduction correspondante du capital-participation par annulation des Bons de Participation nominatifs de catégorie B rachetés a été approuvée à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2013.

2.4 Actions et Bons de participation

Actions

Nombre d'actions au 31 décembre 2014:

Actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 0.50	150,695,434
--	--------------------

Toutes les actions nominatives sont entièrement libérées et donnent droit aux dividendes.

Chaque action donne droit à une voix.

Aucun droit préférentiel ou analogue n'est attaché aux actions.

Bons de participation

Nombre de bons de participation au 31 décembre 2014:

Bons de Participation préférentiels de catégorie B d'une valeur nominale de CHF 15	13,382
---	---------------

Tous les Bons de Participation préférentiels de catégorie B confèrent des droits préférentiels au dividende et au produit de la liquidation (voir points 2.1.2, 2.3.1 et 2.3.2 ci-dessus). Ils ne sont assortis d'aucun droit de vote.

2.5 Bons de jouissance

Il n'existe aucun bon de jouissance en circulation.

2.6 Restrictions de transfert et inscription des détenteurs à titre fiduciaire

Les actions d'EFG International sont librement cessibles, sans aucune restriction, pour autant que les acheteurs déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur propre nom et pour leur propre compte et qu'ils satisfont à l'obligation de déclarer telle qu'indiquée par la LBVM.

Les cessions de titres intermédiaires, y compris l'octroi des droits y relatifs, sont soumis à la Loi fédérale sur les titres intermédiaires. Les cessions d'actions non matérialisées par un certificat sont réalisées par le biais d'une écriture passée dans le compte titres d'une banque ou d'un dépositaire sur instruction de l'actionnaire vendeur. La banque ou le dépositaire en informe la société. L'acheteur doit remplir un formulaire d'enregistrement lui permettant d'être enregistré dans le registre des actions de la société en tant qu'actionnaire détenteur des droits de vote. S'il omet de faire cette déclaration, l'acheteur ne peut pas exercer son droit de vote, ni participer aux assemblées des actionnaires, mais il perçoit les dividendes et autres droits financiers. Les actions non certifiées ne peuvent être cédées qu'avec l'aide de la banque qui gère les écritures comptables desdites actions pour le compte du vendeur. En outre, les actions ne peuvent être constitutives de sûretés qu'auprès de la banque qui gère les écritures comptables desdites actions pour le compte de l'actionnaire qui les dépose en nantissement. Le cas échéant, la société doit en être informée. Conformément aux statuts de la société, il incombe à l'acheteur des actions de demander son enregistrement dans le registre des actions de la société en tant que détenteur du droit de vote.

Les personnes morales, les partenariats, les associations ou les conventions de propriété collective liés par un rapport de participation ou des droits de vote, à travers une gestion commune ou de toute autre manière, ainsi que les particuliers, les personnes morales et les partenariats (notamment les syndicats) qui agissent de concert dans le but d'éviter les restrictions d'inscription, seront considérés comme un seul actionnaire ou un seul détenteur à titre fiduciaire. Le Conseil d'Administration est autorisé à édicter un règlement visant à mettre en œuvre les stipulations ci-dessus.

2.7 Emprunts convertibles et warrants/options

Outre les montants indiqués dans la note 54 aux comptes annuels consolidés, EFG International a émis des options en relation avec son plan d'intéressement en actions et a mis en circulation 216,170 options à un prix d'exercice de CHF 24 par action au 31 décembre 2014 (ces options expireront le 22 février 2015). Chaque option et chaque unité d'actions de négoce restreint donne droit à l'achat d'une unité d'actions de négoce restreint d'EFG International. Pour de plus amples détails, voir le point 5 ci-dessous et le «Rapport de Rémunération» en page 75.

3. CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration compte actuellement onze membres, qui sont tous non exécutifs. Les membres des Conseils d'Administration d'EFG Bank SA (EFG Bank) et d'EFG International sont les mêmes.

A l'exception de M. Robert Chiu (élu à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire de 2014; cf. biographie en page 56 et suivante), aucun administrateur n'a occupé de fonction de direction au sein d'EFG International ou de toute autre société du Groupe au cours des trois dernières années. Aucun administrateur n'a (en tant que personne physique ou en qualité de représentant d'un tiers) de rapports d'affaires significatifs avec EFG International ou l'une de ses filiales. Le cabinet d'avocats Niederer Kraft & Frey SA, auprès duquel Hans Niederer, ancien membre du Conseil d'Administration, est conseiller, a fourni des services juridiques à EFG International en rapport avec plusieurs sujets. M. Hans Niederer n'a pas sollicité de renouvellement de son mandat lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2014.

Jean Pierre Cuoni (né en 1937) est citoyen suisse. Il est cofondateur d'EFG Bank. Il est président du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 1997 et a été nommé président du Conseil d'Administration d'EFG International en 2005, au moment de la cotation de cette dernière à SIX Swiss Exchange SA. M. Cuoni est membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank European Financial Group SA depuis 1995. Précédemment, M. Cuoni a été Chief Executive Officer de Coutts and Co International (1990–1994) et Chief Executive Officer de Handelsbank NatWest, la filiale suisse de NatWest (1988–1990). Auparavant, il a passé 28 ans chez Citibank à New York, Paris, Genève et Zurich. Au sein de Citibank, il a été Regional Head of Private Banking for Europe and Middle East/Africa et Senior Officer (Country Corporate Officer) pour Citicorp et Citibank en Suisse. M. Cuoni a été Senior Vice President de Citibank N.A. de 1981 à 1988 et président de Citibank (Switzerland) S.A. de 1982 à 1988.

M. Cuoni a obtenu le diplôme fédéral d'employé de banque en 1957 et a suivi l'Executive Development Program de l'IMD à Lausanne en 1974. M. Cuoni a fait partie de l'Association suisse des banquiers en qualité de membre du Conseil d'Administration (1982–1993) et de membre du Comité Exécutif (1985–1993). Il a été président de l'Association des banques étrangères en Suisse (1986–1993), membre du Conseil d'Administration de l'Association des bourses suisses (1988–1992) et membre du Conseil d'Administration de la Chambre de commerce de Zurich (1988–1996). De 1998 à 2004, il a été vice-président de la British Swiss Chamber of Commerce. De 1985 à 2009, M. Cuoni a également été membre de l'Investment Advisory Board de l'Organisation internationale du Travail (OIT) à Genève. Il est actuellement membre du Conseil d'Administration de Right To Play International, un organisme de bienfaisance de Toronto, et vice-président non exécutif de Right To Play Switzerland à Zurich.

M. Cuoni est actuellement membre du Comité des rémunérations du Conseil d'Administration d'EFG International. Il a quitté le Comité d'acquisition avec effet au 2 avril 2014.

Hugh Napier Matthews (né en 1943) possède la double nationalité suisse et britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005 et en assure la vice-présidence depuis avril 2012. Il est membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 2003. M. Matthews est aussi membre

du Conseil d'Administration d'EFG Bank European Financial Group SA depuis 2001 et y préside le Comité des risques. Il est en outre membre du Conseil d'Administration d'EFG Private Bank Ltd. Auparavant, M. Matthews a travaillé pour Coutts Bank (Switzerland) (1996–2000), en dernier lieu en qualité de Chief Executive Officer et pour Coutts Group, Londres (1994–1996), à partir de 1995 en qualité de Group Chief Operational Officer. Avant 1995, M. Matthews a été au service de Peat, Marwick, Mitchell and Co. à Londres (1960–1969), Bruxelles, Los Angeles et New York (1969–1971) puis à Zurich (1971–1994).

M. Matthews a fait ses études à la Leys School de Cambridge avant de rejoindre Peat Marwick Mitchell en 1960 et d'obtenir le statut de Chartered Accountant en 1966.

M. Matthews est actuellement président du Comité des risques ainsi que membre du Comité d'audit et du Comité des rémunérations du Conseil d'Administration d'EFG International.

Niccolò Herbert Burki (né en 1950) est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 26 avril 2013. Avant de fonder le cabinet d'avocats Burki en 1997, il était avocat au sein du cabinet Bär & Karrer de Zurich (1985–1997), dont il est devenu associé en 1989. Précédemment, il officiait en tant qu'avocat fiscaliste chez Arthur Andersen à Zurich (1980–1985). Il est membre de diverses organisations, au nombre desquelles la Fédération Suisse des Avocats, l'Association internationale du barreau et l'Association Fiscale Internationale.

M. Burki est titulaire d'un diplôme en économie et gestion d'entreprise de l'Université de St-Gall et d'un doctorat en droit de l'Université de Bâle (obtenu en 1984). Il exerce en qualité d'expert fiscal diplômé en Suisse (1984) et d'administrateur de successions et de fiducies. Il a été admis au barreau de Zurich en 1979.

M. Burki a été nommé membre, puis président avec effet au 25 avril 2014, du Comité des rémunérations du Conseil d'Administration d'EFG International.

Emmanuel Leonard Bussetil (né en 1951) est citoyen britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005 et est membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 2001. Il est aussi membre du Conseil d'Administration de European Financial Group EFG (Luxembourg) SA. Il est également membre du Conseil d'Administration de SETE Holdings Sarl, Luxembourg, et de Hellinikon Global SA, Luxembourg. Par ailleurs, il est membre non exécutif du Conseil d'Administration de PanEuropean Oil and Industrial Holdings SA, Luxembourg, de Consolidated Lamda Holdings SA Luxembourg et d'autres holdings commerciales et sociétés opérationnelles importantes contrôlées par la famille Latsis. Il a rejoint le groupe des sociétés Latsis en 1982 en qualité de Chief Internal Auditor. Auparavant, il a été Audit Manager auprès de Pricewaterhouse, au Royaume-Uni, où il a travaillé de 1976 à 1982.

M. Bussetil a obtenu un GCSE A Levels en Mathématiques et en Physique en 1970. Il a étudié à la Thames Polytechnic à Londres et a obtenu un Higher National Diploma en Mathématiques, Statistiques et Informatique en 1972. Il a commencé sa carrière professionnelle en tant qu'apprenti chez Dolby Summerskill, à Liverpool (1972–1973), puis chez Morland and Partners, à Liverpool (1974–1976). M. Bussetil est membre agréé de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales.

M. Bussetil est actuellement membre du Comité d'audit, du Comité des risques et du Comité des rémunérations ainsi que président du Comité d'acquisition du Conseil d'Administration d'EFG International.

Erwin Richard Caduff (né en 1950) est citoyen suisse et a étudié en Suisse (école de commerce et formation bancaire). Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 29 avril 2009.

Au terme de nombreuses années passées à Singapour, M. Caduff a regagné la Suisse en 2013. De 2007 à 2013, il était propriétaire d'E.R.C. Consultants & Partners Pte Ltd à Singapour, une société spécialisée dans le recrutement de cadres dirigeants pour la gestion de fortune et le conseil en gestion d'entreprise. Il a travaillé auparavant à la Deutsche Bank AG (1998–2007) à Singapour en tant que Directeur Général et Regional Head of Private Wealth Management Asia Pacific. Précédemment, il a occupé le poste de responsable de la gestion privée pour l'Asie du Sud-Est (1997–1998) à la Banque Paribas de Singapour et celui de responsable de la succursale de Zurich de Paribas (Suisse) SA (1993–1997). De 1990 à 1993, il a été Chief Representative de Coutts & Co à Singapour, après avoir été en poste cinq années à la Citibank à Zurich et Singapour. Entre 1976 et 1986, il a travaillé à la Banque populaire suisse à Zurich et Singapour.

M. Caduff est actuellement membre du Comité d'audit et du Comité d'acquisition du Conseil d'Administration d'EFG International.

Michael Norland Higgin (né en 1949) est citoyen britannique. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 27 avril 2012. Après ses études universitaires, M. Higgin a rejoint Coopers & Lybrand en 1972 et a obtenu le statut de Chartered Accountant en 1975. Il a travaillé en qualité d'associé et de responsable d'unité d'affaires (audit bancaire/assurance) auprès de Coopers & Lybrand – devenu par la suite PricewaterhouseCoopers – en Suisse et à Londres jusqu'à son départ à la retraite en décembre 2009.

M. Higgin est titulaire d'un diplôme de Bachelor of Arts (BA) obtenu à l'Université de Cambridge et a suivi le programme Senior Executive dispensé par l'Université de Stanford (Californie) en 1996. Il est membre agréé de l'Institute of Chartered Accountants of England and Wales. M. Higgin est administrateur et trésorier honoraire de la British School de Rome, administrateur du London Youth Support Trust et membre indépendant de l'Audit and Risk Committee du DCMS (Department of Culture, Media and Sport du gouvernement britannique).

M. Higgin est actuellement président du Comité d'audit et membre du Comité des risques du Conseil d'Administration d'EFG International.

Spiro J. Latsis (né en 1946) est citoyen grec. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre non exécutif du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 1997. M. Latsis est, depuis 1981, membre non exécutif du Conseil d'Administration d'EFG Bank European Financial Group SA (Genève), qu'il préside depuis 1997. Il est également membre non exécutif et président du Conseil d'Administration de European Financial Group EFG (Luxembourg) SA depuis 2009. M. Latsis est membre du Conseil d'Administration de SETE SA, Genève, président de PanEuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Luxembourg et membre non exécutif du Conseil d'Administration de Consolidated Lamda Holdings S.A. Luxembourg.

M. Latsis a fait toutes ses études à la London School of Economics, où il a obtenu successivement une licence en économie en 1968, un master en logique et méthode scientifique en 1970 et un doctorat en philosophie en 1974. Il est Honorary Fellow et membre de la Court of Governors de la London School of Economics. Il est également membre du Conseil d'Administration de l'Institute for Advanced Study à Princeton.

Freiherr Bernd-Albrecht von Maltzan (né en 1949) est citoyen allemand. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 26 avril 2013. Au cours de sa carrière au sein de la Deutsche Bank, il a occupé différents postes de direction, dont ceux de Global Head Trading & Sales de DB Group à Francfort (1993–1995), membre du Conseil divisionnaire et Global Head of Private Banking à Francfort (1996–2002), puis de membre du Conseil divisionnaire et vice-président de Private Wealth Management à Francfort, avant son départ à la retraite en 2012. M. von Maltzan est membre du Conseil consultatif de Würth-Group à Künzelsau (Allemagne), membre du Conseil consultatif de Mann-Group à Karlsruhe (Allemagne), membre du Conseil de surveillance de Sal. Oppenheim jr. & Cie. AG & Co. KGaA, une filiale détenue à 100% par la Deutsche Bank, à Cologne (Allemagne), membre du Comité des finances de Fritz-Thyssen Stiftung (fondation) à Cologne (Allemagne) et membre du Comité des finances de G.u.I. Leifheit Stiftung (fondation) à Nassau (Allemagne).

M. von Maltzan a étudié l'économie à l'Université de Munich et à l'Université de Bonn et est titulaire d'un doctorat en administration des entreprises (1978) délivré par cette dernière.

M. von Maltzan est actuellement membre du Comité des risques et du Comité d'acquisition du Conseil d'Administration d'EFG International.

Périclès Petalas (né en 1943) est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 8 septembre 2005. Il est membre du Conseil d'Administration d'EFG Bank depuis 1997 et d'EFG Private Bank Ltd, Londres depuis 2001. Depuis 1997, M. Petalas est Chief Executive Officer d'EFG Bank European Financial Group SA, la société mère d'EFG International. Il est également membre non exécutif du Conseil d'Administration de European Financial Group EFG (Luxembourg) SA. Avant d'occuper cette position chez EFG Bank European Financial Group SA, M. Petalas a été vice-président senior et secrétaire général de la Banque de Dépôts, Genève. Auparavant, il a travaillé pour l'Union de Banques Suisses à Zurich (1978–1980) et Petrola International, Athènes (1977–1978).

M. Petalas a obtenu un diplôme (1968) puis un doctorat (1971) en physique théorique de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich. Il a en outre obtenu un diplôme postgrade en ingénierie industrielle et de gestion auprès du même établissement en 1977.

M. Petalas est actuellement membre du Comité d'audit, du Comité des risques, du Comité des rémunérations et du Comité d'acquisition du Conseil d'Administration d'EFG International.

Robert Yin Chiu (né en 1948) est citoyen de Hong Kong. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 25 avril 2014. Depuis janvier 2014, il assume la fonction de président non exécutif d'EFG Bank Asia, après en avoir été le CEO (2000–2009) et le président exécutif (2009–2013). Avant de rejoindre EFG, il a occupé les postes de Managing Director et General Manager à la Republic National Bank of New York (1993–2000), où il était responsable des activités de la gestion privée

dans la région Asie-Pacifique. Auparavant, il a été Global Head of Private Banking, Equitor Group of Standard Chartered Bank (1990–1992) et Head of Private Banking, Asia Pacific Region (1987–1990). Il a débuté sa carrière au sein de Citibank. Il est membre du Conseil d'Administration de First American International Bank, New York, Etats-Unis (membre de l'Audit Committee, du Compensation Committee, de l'ALCO (Asset-Liability Committee) et de l'Investments Committee) ainsi que du Conseil d'Administration de Vision Capital Group Limited, société holding de Vision Credit Limited, un établissement de crédit à la consommation menant des opérations étendues en Chine et gérant plus de 70 bureaux de prêts dans 43 villes. Il est également associé principal et président de l'Advisory Board d'Aktis Capital Advisory Limited, une société ayant des bureaux à Hong Kong, à Singapour et en Chine et qui gère des fonds de capital-investissement ciblant la Chine.

M. Chiu est titulaire d'un diplôme de Bachelor of Science de l'Université Columbia ainsi que d'un master en administration des entreprises de l'Université de Chicago.

M. Chiu a été nommé membre du Comité d'acquisition du Conseil d'Administration d'EFG International, avec effet au 25 avril 2014.

Daniel Zuberbühler (né en 1948) est citoyen suisse. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 25 avril 2014. Il a précédemment été Senior Financial Consultant, Director, Audit Financial Services, chez KPMG Zurich (2012–2013). Auparavant, il a assuré la vice-présidence du Conseil d'Administration de la FINMA, l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (2009–2011). Avant d'accéder à cette fonction, il a occupé différents postes de direction durant sa longue carrière au sein de la Commission fédérale des banques, dont celui de CEO (1996–2008). Il a été membre de nombreux comités internationaux, parmi lesquels le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Conseil de stabilité financière, le Standing Committee on Supervisory and Regulatory Cooperation (comité permanent de coopération dans le domaine de la surveillance et de la réglementation), le comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux.

M. Zuberbühler est membre du Conseil d'Administration de Banca Popolare di Sondrio (Suisse) SA à Lugano.

Titulaire d'un diplôme d'avocat, il a étudié le droit à l'Université de Berne et le management à la City of London Polytechnic.

M. Zuberbühler a été nommé membre du Comité des risques du Conseil d'Administration d'EFG International, avec effet au 25 avril 2014.

Membres du Conseil d'Administration d'EFG International ayant quitté leurs fonctions durant l'exercice:

Hans Niederer était membre du Conseil d'Administration d'EFG International jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2014, lors de laquelle il ne s'est pas représenté pour un nouveau mandat.

M. Niederer (né en 1941) est citoyen suisse et paraguayen. Il a été nommé membre du Conseil d'Administration d'EFG International avec effet au 5 octobre 2005.

M. Niederer est titulaire d'un doctorat en droit de l'Université de Zurich (1968) et a obtenu un master en droit (LL.M) de l'University of California, Berkeley en 1970. Il a été admis au barreau de Suisse en 1971.

M. Niederer était membre du Comité d'audit et du Comité des risques du Conseil d'Administration d'EFG International jusqu'au 25 avril 2014.

3.2 Mandats externes et groupements d'intérêt

Veuillez vous référer à la biographie des membres du Conseil d'Administration sous le point 3.1 ci-dessus, où sont indiquées les activités significatives exercées au sein d'organes de gouvernance et de surveillance d'organisations, d'institutions et de fondations importantes.

3.3 Dispositions relatives au nombre de mandats externes autorisés dans les statuts

En vertu des règles stipulées à l'article 12 al. 1 point 1 de l'ORAb, le nombre de mandats externes autorisés pour les membres du Conseil d'Administration est précisé à l'article 37 des statuts. Les membres du Conseil d'Administration sont autorisés à exercer jusqu'à vingt mandats chacun, dont cinq maximum au sein de sociétés cotées en bourse. Au 31 décembre 2014, aucun membre du Conseil d'Administration n'avait dépassé le nombre de mandats externes autorisé par les statuts.

3.4 Election et durée des mandats

Conformément à l'article 26 des statuts, le Conseil d'Administration comprend au moins cinq membres, qui sont élus par l'Assemblée générale des actionnaires pour un mandat d'un an et peuvent être réélus. Le nombre de mandats n'est pas limité et tout mandat expire à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire à venir. Veuillez vous référer à la biographie des membres du Conseil d'Administration sous le point 3.1 ci-dessus pour les dates de début de mandat.

Les mandats de tous les membres actuels du Conseil d'Administration expireront à la clôture de l'Assemblée générale ordinaire de 2015, date à laquelle ils seront soumis à réélection par les actionnaires.

Depuis 2014, en application de l'ORAb, l'Assemblée générale des actionnaires élit le président du Conseil d'Administration et tous les membres du Comité des rémunérations individuellement et annuellement (voir article 17 des statuts).

3.5 Organisation interne

La structure de l'organisation interne est définie par le règlement d'organisation et de gestion d'EFG International (document disponible sur le site Internet d'EFG International: www.efginternational.com/auditors-regulations). Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par an, soit normalement une fois par trimestre. Les membres du Comité Exécutif, les dirigeants et les conseillers externes peuvent être invités à participer aux séances du Conseil d'Administration. La présence de la majorité simple des membres du Conseil d'Administration est requise pour qu'une décision exécutoire puisse être prise. Le Conseil d'Administration prend ses décisions à la majorité absolue des membres présents. En cas d'égalité, la voix du président n'est pas prépondérante. La composition du Conseil d'Administration et de ses Comités est présentée à l'organigramme page 45 (EFG International AG Conseil d'Administration et Comités).

Le Conseil d'Administration s'est réuni neuf fois en 2014. La durée habituelle des séances est d'une demi-journée. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

	25.02.14	25.04.14	16.05.14	18.07.14	22.07.14	08.10.14	11.11.14	17.11.14	02.12.14
J.P. Cuoni (président)	X	X	X	X	X	X	X	X	X
H.N. Matthews (vice-président)	X	X	E	X	X	X	X	X	X
N.H. Burki	X	X	E	X	X	X	X	X	X
E.L. Bussetil	X	X	X	X	X	X	X	X	X
E.R. Caduff	X	X	X	X	X	X	X	X	X
M.N. Higgin	X	X	X	X	X	X	X	X	X
S.J. Latsis	X	X	X	E	X	X	X	X	X
B.-A. von Maltzan	X	X	X	E	X	X	X	X	X
H. Niederer ¹	E	E							
P. Petalas	X	X	X	X	X	X	X	X	X
R.Y. Chiu ²				X	X	X	X	E	X
D. Zuberbühler ²				X	X	X	X	X	X

«X» – présent, «E» – excusé.

¹ M. Niederer était membre du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2014, lors de laquelle il ne s'est pas représenté pour un nouveau mandat.

² M. Chiu and M. Zuberbühler ont été élus membres du Conseil d'Administration à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2014.

Le Conseil d'Administration comporte les membres indépendants suivants, selon la définition donnée par la circulaire 08/24 de la FINMA, «Surveillance et contrôle interne – banques»:

Indépendant

J.P. Cuoni (président)	X
H.N. Matthews (vice-président)	X
N.H. Burki	X
E.L. Bussetil	
E.R. Caduff	X
M.N. Higgin	X
S.J. Latsis	
B.-A. von Maltzan	X
H. Niederer	X
P. Petalas	
R. Chiu	
D. Zuberbühler	X

Conformément aux dispositions du règlement d'organisation et de gestion, le Conseil d'Administration a créé les comités suivants: Comité d'audit, Comité des risques, Comité des rémunérations et Comité d'acquisition.

Comité d'audit

Le Comité d'audit est un comité issu du Conseil d'Administration. Sa fonction première consiste à soutenir ce dernier dans ses responsabilités de surveillance du Groupe EFG International en ce qui concerne le contrôle:

- (i) des processus de compte rendu financier (y compris les questions relatives à la fiscalité) et des affaires;
- (ii) du respect des lois, des réglementations et du code de conduite interne;
- (iii) des risques opérationnels;
- (iv) du système de contrôle interne, et
- (v) des processus d'audit interne et externe.

Le Comité d'audit assume essentiellement un rôle de surveillance et son autorité en matière de décision est limitée aux domaines y relatifs.

Le Comité d'audit est constitué de trois membres au moins du Conseil d'Administration. En 2014, sa composition était la suivante: MM. M. N. Higgin (président), E. L. Bussetil, E. R. Caduff, H. N. Matthews and P. Petalas.

Le Comité d'audit se réunit au minimum quatre fois par an ou aussi souvent que les affaires l'exigent, ainsi que pour vérifier les états financiers et les rapports connexes avant leur approbation par le Conseil d'Administration. Les séances durent généralement de trois à quatre heures et se déroulent également en présence de membres de la direction générale responsables des domaines surveillés par le Comité d'audit. Durant l'exercice 2014, celui-ci s'est réuni à cinq reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

	24.02.2014	03.06.2014	21.07.2014	09.09.2014	11.11.2014
M. N. Higgin* (président)	X	X	X	X	X
E. L. Bussetil	X	X	X	X	X
E. R. Caduff*	X	X	X	X	X
H. N. Matthews*	X	X	X	X	X
P. Petalas	X	X	X	E	X
H. Niederer ¹ *		E			

«X» – présent, «E» – excusé.

¹ M. Niederer était membre du Conseil d'Administration et des comités issus du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2014, lors de laquelle il ne s'est pas représenté pour un nouveau mandat.

* Administrateur indépendant

Les procès-verbaux du Comité d'audit sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'Administration. En outre, le président du Comité d'audit présente un rapport verbal au Conseil d'Administration lors de chaque séance de ce dernier.

Comité des risques

Le rôle du Comité des risques consiste à assurer, au nom et pour le compte du Conseil d'Administration, la surveillance des risques à travers le Groupe EFG International, en particulier des risques de crédit (clients, contreparties, portefeuille de titres obligataires de placement, pays, expositions importantes), de marché et de liquidité à l'intérieur de la politique, du cadre, des règles et des limites fixés par le Conseil d'Administration ou par lui-même, à l'exception des risques opérationnels et des aspects liés à la conformité, aux états financiers et fiscaux, qui sont du ressort du Comité d'audit.

Il approuve les politiques en matière de risques et les limites qui entrent dans sa sphère de compétences selon les directives internes en la matière. Il examine toute situation ou circonstance présentant des risques de crédit, de marché ou de liquidité élevés pour le Groupe EFG International et peut exiger la réduction de toute position qu'il considère excessive.

Le Comité des risques est constitué de trois membres au moins du Conseil d'Administration. En 2014, sa composition était la suivante: MM. H. N. Matthews (président), E. L. Bussetil, M. N. Higgin, B.-A. von Maltzan, P. Petalas et, à compter du 25 avril 2014, M. D. Zuberbühler.

Le Comité des risques se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au minimum quatre fois par an. Les séances durent généralement de trois à quatre heures, en présence de membres de la direction générale responsables de la gestion des risques. Durant l'exercice 2014, le Comité des risques s'est réuni à sept reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

	24.02.14	24.04.14	03.06.14	09.09.14	08.10.14	11.11.14	12.12.14
H. Matthews* (président)	X	X	X	X	X	X	X
E. L. Bussetil	X	X	X	X	X	X	E
M. N. Higgin*	X	X	X	X	X	X	X
B.-A. von Maltzan*	X	X	X	X	X	X	X
P. Petalas	X	X	X	X	X	X	X
D. Zuberbühler ^{1*}			X	X	X	X	X
H. Niederer ^{2*}	E	X					

«X» – présent, «E» – excusé.

¹ M. Zuberbühler a été nommé membre du Comité des risques le 25 avril 2014.

² M. Niederer était membre du Conseil d'Administration et des comités issus du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2014, lors de laquelle il ne s'est pas représenté pour un nouveau mandat.

* Administrateur indépendant

Les procès-verbaux du Comité des risques sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'Administration. En outre, un rapport verbal est présenté par le président du Comité des risques au Conseil d'Administration lors de chaque séance de ce dernier.

Comité des rémunérations

Le Comité des rémunérations est un comité issu du Conseil d'Administration. Sa fonction première consiste à soutenir ce dernier dans ses responsabilités concernant:

- (i) l'établissement d'une stratégie de rémunération et de la politique générale de rémunération du Groupe EFG International;
- (ii) la révision annuelle de la rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif d'EFG International ainsi que la formulation de recommandations à ce sujet à l'attention du Conseil d'Administration;
- (iii) l'approbation annuelle de la rémunération de tous les autres membres du personnel d'EFG International et de ses filiales;
- (iv) toutes autres tâches que le Conseil d'Administration lui confie ponctuellement.

Des informations plus détaillées sur les compétences et les responsabilités du Comité des rémunérations figurent au point 5 ci-après, dans le Rapport de Rémunération (p. 75), à l'article 30 des statuts et à la section 2.10 du règlement d'organisation et de

gestion (documents disponibles sur le site Internet d'EFG International: www.efginternational.com/context).

Le Comité des rémunérations est constitué de trois membres au moins du Conseil d'Administration. En 2014, sa composition était la suivante: MM. N. H. Burki (remplaçant M. Petalas à la fonction de président à compter du 25 avril 2014), P. Petalas, J. P. Cuoni, E. L. Bussetil et H. N. Matthews. Depuis l'Assemblée générale ordinaire de 2014, les actionnaires élisent les membres du Comité des rémunérations individuellement et pour un mandat d'un an, avec possibilité de réélection (voir article 17 des statuts).

Le Comité des rémunérations se réunit chaque année au cours du premier trimestre pour examiner les décisions prises en matière de salaires et de bonus, ainsi que quand les circonstances l'exigent. Les séances durent généralement de deux à trois heures, en présence du Chief Executive Officer (CEO) et du Head of Human Resources d'EFG Bank. Durant l'exercice 2014, le Comité des rémunérations s'est réuni à six reprises. Des informations détaillées figurent dans le tableau ci-dessous:

	29.01.14	14.02.14	21.07.14	07.10.14	17.11.14	01.12.14
N.H. Burki (président)*	X	X	X	X	X	X
P. Petalas	X	X	X	X	X	X
E.L. Bussetil	X	X	X	X	X	E
J.P. Cuoni*	X	X	X	X	X	X
H.N. Matthews*	X	X	X	X	X	X

«X» – présent, «E» – excusé.

¹ M. N. H. Burki a été officiellement nommé président du Comité des rémunérations le 25 avril 2014.

* Administrateur indépendant

Les procès-verbaux du Comité des rémunérations sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'Administration. En outre, un rapport verbal est présenté par le président du Comité des rémunérations au Conseil d'Administration lors de chaque séance de ce dernier.

Comité d'acquisition

Le Comité d'acquisition est un comité issu du Conseil d'Administration. Sa fonction première consiste à examiner et à approuver ou à recommander au Conseil d'Administration toute acquisition de sociétés ou d'affaires proposée par la Direction selon la politique d'acquisition approuvée par le Conseil d'Administration. Le Comité d'acquisition a compétence pour approuver tout investissement dont le prix est inférieur ou égal (selon son estimation au moment de l'acquisition lorsque le prix d'achat est basé sur des bénéfices futurs) au seuil fixé dans la politique d'acquisition. Au-delà de ce seuil, seul le Conseil d'Administration est compétent, le Comité d'acquisition émettant alors une recommandation à l'attention du Conseil d'Administration.

Le Comité d'acquisition est constitué de trois membres au moins du Conseil d'Administration. En 2014, sa composition était la suivante: MM. E. L. Bussetil (président), E. R. Caduff, P. Petalas, B.-A. von Maltzan et, à compter du 25 avril 2014, M. R. Chiu. M. J. P. Cuoni a quitté le Comité d'acquisition avec effet au 2 avril 2014.

Le Comité d'acquisition se réunit de manière ad hoc en cours d'année afin d'examiner des transactions spécifiques ou de recevoir un compte-rendu actualisé du CEO et du Chief Financial Officer (CFO) en ce qui concerne l'état des négociations en vue d'acquérir des sociétés cibles. Il est également chargé d'examiner et d'approuver les propositions de cession émises par la Direction. Ces réunions durent de une à trois heures et peuvent se dérouler en présence de membres de la Direction.

Les procès-verbaux du Comité d'acquisition sont passés en revue lors des séances plénières du Conseil d'Administration. En outre, un rapport verbal est présenté par le président du Comité d'acquisition au Conseil d'Administration lors de chaque séance de ce dernier.

Le Comité d'acquisition s'est réuni une fois au cours de l'année 2014. La séance a eu lieu le 14 février 2014, en présence de tous les membres du Comité d'acquisition et de plusieurs membres de la Direction. En outre, le Comité d'acquisition a examiné plusieurs transactions en cours d'année.

3.6 Répartition des responsabilités

Le Conseil d'Administration d'EFG International assume la responsabilité ultime de superviser la Direction d'EFG International. Il fixe l'orientation stratégique d'EFG International et s'assure de sa mise en œuvre.

Pour de plus amples détails sur les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'Administration, veuillez vous référer au règlement d'organisation et de gestion d'EFG International, qui peut être consulté à l'adresse suivante: www.efginternational.com/auditors-regulations.

Le Conseil d'Administration a délégué la gestion opérationnelle du Groupe EFG International au CEO et au Comité Exécutif. Les membres du Comité Exécutif sont nommés par le Conseil d'Administration sur proposition du CEO. Placés sous la responsabilité du CEO et le contrôle du Conseil d'Administration, les membres de la Direction Générale gèrent les opérations du Groupe EFG International conformément à la réglementation interne applicable et rendent régulièrement compte au Conseil d'Administration.

Comité Exécutif d'EFG International

Le Groupe EFG International est organisé en une structure unique subordonnée respectivement au CEO, et au Deputy CEO. Veuillez également consulter l'organigramme «Structure de la Direction» en page 45. Différentes unités de soutien, de service ou de contrôle rendent compte directement au Chief Executive Officer ou à un membre du Comité Exécutif. Depuis le 1er avril 2013, les Comités Exécutifs d'EFG International et de sa principale filiale suisse, EFG Bank, ont été alignés. Des informations détaillées relatives aux membres du Comité Exécutif sont disponibles au point 4.1 ci-après.

Les titres, ainsi que de brèves descriptions des fonctions des membres du Comité Exécutif, sont présentés ci-après:

Chief Executive Officer

Le CEO d'EFG International est responsable envers le Conseil d'Administration de la gestion et de la performance générales du Groupe EFG International. Il gère la mise en œuvre et le développement des décisions stratégiques et opérationnelles approuvées par le Conseil d'Administration. Il représente le Groupe EFG International envers

les tiers et les autorités. Il est en outre co-responsable (avec le Conseil d'Administration ainsi qu'avec d'autres membres de la Direction Générale) envers l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) pour que le Groupe mène une gestion prudente et observe la réglementation dans ses activités.

Deputy Chief Executive Officer et Chief Financial Officer

Le Deputy CEO rend directement compte au CEO d'EFG International, auquel il apporte son soutien dans la gestion au quotidien du Groupe. Le Deputy CEO est responsable de la surveillance des activités du Group General Counsel et du Group Risk Officer, afin de garantir une gestion efficace des affaires juridiques et des risques. Il supervise également la fonction IT & Operations du Groupe en vue d'assurer une performance organisationnelle et des pratiques de sécurité optimales.

Le CFO est responsable de toutes les affaires financières, fiscales et réglementaires du Groupe EFG International ainsi que d'autres secteurs d'activité ou de contrôle confiés à sa fonction. Il veille à ce que les rapports financiers soient transparents et établis en temps utile, à des fins internes et réglementaires ainsi que pour les rapports destinés au public, conformément aux exigences légales et réglementaires et aux meilleures pratiques du secteur.

Il assume la surveillance de la gestion des liquidités réglementaires et d'entreprise ainsi que des capitaux propres, conformément aux réglementations et directives générales définies par la FINMA, le Conseil d'Administration et le Comité des risques. Le CFO supervise le contrôle des performances, des acquisitions stratégiques et des relations du Groupe avec les agences de notation. Il assume en outre la responsabilité principale de la fonction Investor Relations. Il est par ailleurs membre désigné du Comité Exécutif responsable de la Compliance et de la surveillance fiduciaire. Il supervise également les activités de Global Treasury, Financial Reporting et Financial Planning.

Chief Operating Officer

Le Chief Operating Officer (COO) est responsable de la gestion, de la coordination, de la surveillance, de la planification et du contrôle des activités du Groupe EFG International liées aux opérations et à la technologie. Il est également responsable de l'évaluation et de la gestion de la sécurité des données ainsi que des composantes IT et Operations du risque opérationnel.

Chief Risk Officer

Le Chief Risk Officer (CRO) surveille et évalue les risques dans l'organisation d'EFG International dans son ensemble, comprenant les risques de marché, de contrepartie, de pays, de crédit clients, de liquidité, opérationnels et autres. Dans cette fonction, il établit également des rapports à l'intention du Comité des risques d'EFG International.

Group General Counsel

Le Group General Counsel fournit des conseils juridiques au Groupe EFG International. Il est en outre responsable de la gouvernance d'entreprise du Groupe EFG International dans son ensemble.

Responsable Investment & Wealth Solutions et CEO Asset Management

Le Responsable Investment & Wealth Solutions est chargé des opérations du Groupe EFG International en relation avec les solutions d'investissement (activités d'investissement, mandats de gestion de fortune, conseil et fonds de placement), qui font partie intégrante de l'activité de la gestion privée. Il est également responsable des opérations

en lien avec les solutions de gestion de fortune (englobant les services fiduciaires en faveur de clients privés et les services d'Administration de fonds institutionnels). En tant que CEO Asset Management, il est responsable des activités et services de gestion d'actifs du Groupe EFG International.

Responsable Strategy and Marketing

Le Responsable Strategy and Marketing est chargé de la stratégie d'entreprise, de marketing, de branding et de communication du Groupe.

Regional Business Head of Continental Europe & Switzerland (depuis juillet 2014)

Le Regional Business Head of Continental Europe & Switzerland assume la responsabilité des établissements régionaux de la gestion privée en Suisse et en Europe continentale.

Global Business Committee d'EFG International

En octobre 2011, le Comité Exécutif d'EFG International a créé le Global Business Committee (GBC) d'EFG International, chargé de l'assister dans l'évaluation et la validation des stratégies d'affaires, des principaux aspects et priorités de l'activité et dans le débat sur les tendances et les enjeux du secteur. Le GBC se compose de membres du Comité Exécutif d'EFG International et comprend en outre les CEO régionaux et d'autres membres de la Direction Générale sur invitation du CEO d'EFG International (cf. organigramme «Conseil d'Administration et Comités d'EFG International» en page 45).

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard du Comité Exécutif

Le Conseil d'Administration surveille la gestion d'EFG International en tenant différentes réunions avec la Direction, y compris lors des séances du Conseil d'Administration et de ses comités.

Le CEO et le Deputy CEO/CFO (et d'autres membres du Comité Exécutif selon les points à l'ordre du jour) assistent à chacune des séances du Conseil d'Administration durant l'année et sont disponibles pour répondre à ses questions. Lors de chaque réunion statutaire, le CEO fournit un rapport écrit au Conseil d'Administration résumant le développement des affaires. Le CEO se tient également à disposition du Conseil d'Administration pour répondre à ses questions. Par ailleurs, le CFO présente les comptes au Conseil d'Administration lors de chaque réunion. Les rapports additionnels présentés au Conseil d'Administration incluent le reporting financier et d'affaires, les propositions et approbations d'affaires, les questions relatives aux collaborateurs, les approbations de crédits, les rapports des différents comités issus du Conseil d'Administration, un rapport sur les litiges et toutes autres questions d'affaires.

Les membres de la Direction chargés de la gestion des finances et de la tenue de la comptabilité, y compris le CFO, assistent aux réunions du Comité d'audit et sont disponibles pour répondre aux questions portant sur les comptes. De plus, le Chief Compliance Officer du Groupe assiste aux réunions du Comité d'audit et est disponible pour répondre aux questions se rapportant aux problèmes de Compliance. Le CRO supervise tous les grands domaines de risque au sein d'EFG International. Le CRO fournit en outre, lors de chaque réunion du Comité des risques, un compte-rendu actualisé des principaux aspects d'ensemble des risques d'EFG International et une évaluation annuelle écrite des risques au Comité d'audit.

Les membres de la direction chargés de la gestion des risques liés aux crédits, au marché et à la banque, ainsi qu'aux pays, assistent aux réunions du Comité des risques. Veuillez vous référer également à l'information sur la gestion des risques sous la section débutant page 32.

Le département de l'audit interne (ASD) est régi par une charte interne sur l'audit dûment approuvée par le Comité d'audit, fournit des services d'audit interne en faveur d'EFG International. Conformément au règlement d'organisation et de gestion ainsi qu'à la charte interne sur l'audit, le département de l'audit interne a pour mission de soutenir le Conseil d'Administration dans sa responsabilité statutaire visant à garantir que les opérations du Groupe EFG International sont menées dans le respect des standards les plus élevés, en fournissant une assurance indépendante et objective ainsi que des conseils sur les meilleures pratiques. L'ASD met des copies de tous les rapports d'audit internes à la disposition des réviseurs externes, avec lesquels il entretient un dialogue en vue de débattre des problèmes de risque découlant de leurs audits respectifs. Par le biais d'une approche systématique et disciplinée, le département de l'audit interne assiste le Groupe EFG International dans la réalisation de ses objectifs en évaluant l'efficacité des processus de gestion, de contrôle et de gouvernance des risques et en formulant des recommandations en vue de leur amélioration. Afin de garantir l'indépendance de l'audit, le département de l'audit interne est placé directement sous la tutelle du Comité d'audit d'EFG International, lequel rend compte de ses activités au Conseil d'Administration. Pour l'exercice des tâches lui incombant, le Chief Auditor dispose d'un droit d'accès illimité à toutes les informations ainsi qu'à l'ensemble des locaux et des collaborateurs nécessaires pour la réalisation des audits internes.

4. COMITÉ EXÉCUTIF

4.1 Membres du Comité Exécutif

John Williamson est le CEO d'EFG International depuis juin 2011. Depuis avril 2013, il est également CEO d'EFG Bank, Zurich, filiale détenue à 100% par EFG International. Il est en outre membre des Conseils d'Administration des filiales d'EFG International suivantes: EFG Private Bank Ltd - Londres, Asesores y Gestores Financieros SA – Madrid, A&G Banca Privada SA - Madrid, EFG Bank von Ernst AG - Liechtenstein, ainsi que président du Conseil d'Administration d'EFG Investment and Wealth Solutions Holding AG, Zurich.

Il était auparavant le CEO d'EFG Private Bank Ltd, contrôlant les activités d'EFG International au Royaume-Uni et dans les îles Anglo-Normandes de 2002 à 2011. Durant cette période, il a fait du sous-groupe britannique le principal contributeur à la performance d'EFG International et a conduit la reprise d'EFG Private Bank Ltd par EFG International en préparation de l'introduction en bourse de cette dernière.

John Williamson a passé l'ensemble de sa carrière dans le secteur de la gestion privée. Avant EFG Private Bank Ltd, il a occupé pendant 16 ans, chez Coutts, divers postes de direction jusqu'à devenir COO du groupe Coutts. De 1997 à 1999, il a travaillé aux Etats-Unis en tant qu'administrateur et COO, d'abord à New York, puis à Miami. À divers autres postes, il a été chargé de la stratégie, de la performance et de la planification et il a également une expérience dans le marketing et le crédit. Il a été Client Relationship Officer pendant deux ans pour la clientèle française et belge.

M. Williamson est de nationalité britannique. Il est né en 1962 et il a obtenu un diplôme de MA en langues modernes de St. Catharine's College à Cambridge.

Piergiorgio Pradelli est le CFO du Groupe EFG International et membre du Comité Exécutif d'EFG International depuis juin 2012. A ce titre, ses responsabilités englobent

les fonctions Compliance et Global Treasury du Groupe. En janvier 2014, M. Pradelli a été nommé Deputy Chief Executive Officer d'EFG International, et à ce titre il assume les responsabilités supplémentaires de surveillance pour les fonctions IT & Operations, General Counsel et Risk du Groupe.

Il est aussi membre des Conseils d'Administration des filiales d'EFG International suivantes: EFG Private Bank Ltd - Londres et EFG Investment and Wealth Solutions Holding AG - Zurich.

Avant d'être nommé CFO et Deputy CEO, M. Pradelli a occupé la fonction de responsable des opérations internationales au sein d'Eurobank Ergasias SA, où il était également membre du Comité Exécutif (2006–2012). De 2003 à 2006, il a exercé en tant que Deputy Finance Director à Londres pour EFG Bank European Financial Group SA. A ce titre, il a participé à des opérations de restructuration et à des initiatives stratégiques majeures mises en œuvre par EFG Bank European Financial Group SA.

M. Pradelli a débuté sa carrière au sein de la Deutsche Bank, où il a occupé différents postes de direction entre 1991 et 2003, dont ceux de responsable Private & Business Banking en Italie et de responsable Business Development pour la division Private Clients and Asset Management Group à Francfort et Londres.

M. Pradelli est de nationalité italienne, il est né en 1967 et il est titulaire d'un diplôme en économie et gestion d'entreprise de l'Université de Turin (Italie).

Frederick Link a été Group General Counsel d'EFG International de mars 2006 au 31 décembre 2010 et assume la fonction de Chief Risk Officer depuis juillet 2008. Depuis avril 2013, il est également CRO d'EFG Bank AG, Zurich, filiale détenue à 100% par EFG International. En tant que tel, il est responsable de l'évaluation, de la gestion et du contrôle des risques au sein du Groupe EFG International.

Avant de rejoindre EFG International, M. Link travaillait à l'étude d'avocats Allen & Overy LLP à Londres, où il représentait des établissements financiers et des entreprises en relation avec des offres sur les marchés des actions et du crédit ainsi que dans le cadre de fusions-acquisitions. Il assurait également la fonction de conseil en matière de réglementation et de législation concernant les produits dérivés et autres produits financiers complexes.

M. Link, de nationalité américaine, est né en 1975. Il possède un doctorat en économie du Massachusetts Institute of Technology, un doctorat en droit de Harvard Law School et une licence en économie de l'Université du Michigan.

Henric Immink a été nommé Group General Counsel et membre du Comité Exécutif d'EFG International à partir du 1er janvier 2011. Il a rejoint EFG International en juillet 2010 en tant que Senior Legal Counsel. Depuis avril 2013, il est également General Counsel d'EFG Bank, Zurich, filiale détenue à 100% par EFG International.

Auparavant, il a été associé du cabinet d'avocats Python & Peter à Genève (2002–2010), associé du cabinet d'avocats Suter à Genève (1998–2001) et conseiller juridique et fiscal pour PricewaterhouseCoopers à Zurich (1995–1997).

De nationalité suisse, il est né en 1965 et il est titulaire d'un master en droit de l'Université de Genève. Il a été admis au barreau de Genève en 2004.

Mark Bagnall a été nommé Chief Operating Officer d'EFG International et de sa filiale détenue à 100% EFG Bank, Zurich, avec effet au 1er janvier 2011. Il a rejoint EFG International en décembre 2008 comme Global Chief Technology Officer.

Auparavant, il a travaillé de 2004 à 2008 chez Merrill Lynch à Londres et à Genève, où il a été Head of International Private Client & Wealth Management Technology, après avoir occupé de 1998 à 2003 des fonctions de direction dans l'informatique chez Capital Markets & Investment Banking à Londres et à New York. Il a commencé sa carrière en 1989 chez British Petroleum, dans le cadre du graduate program en informatique, avant de rejoindre JP Morgan en 1994.

M. Bagnall, né en 1967, est de nationalité britannique. Il est licencié en mathématiques et sciences informatiques de l'Université de Liverpool.

James T. H. Lee a été nommé Head of Investment Solutions d'EFG International et de sa filiale détenue à 100% EFG Bank, Zurich en avril 2013. Depuis janvier 2014, il assume en outre la responsabilité de Wealth Solutions. Il est également CEO Asset Management (fonction à laquelle il a été nommé en juin 2009). Auparavant, il a été Deputy Chief Executive Officer d'EFG International et d'EFG Bank (2003–2009). Il a rejoint EFG Bank en 2001 en qualité de conseiller pour être ensuite nommé Head of Merchant Banking, président du Credit Committee et membre de la Direction en janvier 2002.

Avant 2001, M. Lee a travaillé dans le domaine des acquisitions stratégiques et tactiques pour la division Private Banking d'UBS (1999–2000) et a été Global Head of International Private Banking chez Bank of America (1997–1998). Entre 1973 et 1997, il a occupé différents postes au sein de Citigroup (Corporate, Investment & Private Banking), notamment comme responsable de la clientèle privée très fortunée en Asie et des affaires de Global Investment Advisory dans le secteur de la banque privée. En 2000, M. Lee a conseillé différentes start-ups actives dans les secteurs du commerce électronique et de la santé et a cofondé, au Royaume-Uni, une société informatique de création de portails pour certaines industries spécifiques, dans laquelle il ne détient aujourd'hui plus aucun intérêt financier.

M. Lee, de nationalité britannique, est né en 1948. Il a obtenu une licence (avec mention) en ingénierie électrique en 1970 et un master en gestion d'entreprise et recherche opérationnelle de l'Imperial College, University of London.

Keith Gapp a rejoint EFG International en juillet 2007 en qualité de responsable Strategic Marketing & Communications. Il a été nommé responsable Strategy & Marketing d'EFG International et de sa filiale détenue à 100% EFG Bank, Zurich, en avril 2013.

Auparavant (1999–2007), il a été associé gérant de GMQ, dont il était cofondateur. Il s'agit d'une société de conseil en stratégie au service d'une clientèle de premier ordre de banques privées et de gérants de fortune en Europe, au Moyen-Orient et aux Etats-Unis. Il a également été corédacteur de The Wealth Partnership Review, le principal journal du secteur. Avant de créer ces entreprises, M. Gapp a travaillé durant 13 ans au sein du groupe Barclays, où il a occupé divers postes de direction, dont Head of Premier International et Head of Finance, Planning & Compliance, Barclays Offshore Services.

M. Gapp, de nationalité britannique, est né en 1964. Il a étudié l'économie au King's College, Université de Cambridge.

Adrian Kyriazi a été nommé Regional Business Head of Continental Europe & Switzerland et membre du Comité Exécutif en juillet 2014.

De 2010 à 2014, M. Adrian Kyriazi a assumé la fonction de Managing Director, Market Group Head pour la Grèce, l'Europe Centrale et Orientale et la Pologne au sein de Credit Suisse. Précédemment, il a travaillé durant 19 ans chez HSBC, où il a occupé différents postes, dont ceux de Managing Director, Private Banking et Co-CEO chez HSBC Private Bank, Monaco, de CEO West Coast Region, USA chez HSBC Private Bank et de CEO Global Practices (englobant le conseil en gestion de patrimoine et en fiscalité, le financement des entreprises et les activités de Family Office) chez HSBC Private Bank.

Né en 1960, M. Adrian Kyriazi est citoyen grec. Il est titulaire d'un diplôme en droit du Robinson College, Université de Cambridge.

4.2 Mandats externes et groupements d'intérêt

Aucun des membres du Comité Exécutif n'assume d'autres mandats externes au sein d'autres entités ou groupements d'intérêt (voir point 4.1 ci-dessus).

4.3 Dispositions des statuts relatives au nombre de mandats externes autorisés

Les règles applicables au nombre de mandats externes autorisés pour les membres du Comité Exécutif en vertu de l'article 12, al. 1, point 1 de l'ORAb sont précisées à l'article 37 des statuts. Sous réserve d'approbation par le Conseil d'Administration ou le Comité de rémunération, les membres du Comité Exécutif sont autorisés à exercer jusqu'à trois mandats chacun, dont un au maximum au sein d'une société cotée en bourse. Au 31 décembre 2014, aucun membre du Comité Exécutif n'exerçait de mandat externe.

4.4 Contrats de gestion

EFG International et ses filiales n'ont conclu aucun contrat de gestion avec des tiers.

5. RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS OCTROYÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

En application des articles 5 et 13 de l'ORAb, le Conseil d'Administration a établi un Rapport de rémunération pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2014. Le Rapport de Rémunération précise toutes les indemnités versées directement ou indirectement aux membres en fonction du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, ainsi que toute rémunération directe ou indirecte octroyée aux anciens membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif en relation avec leurs précédentes fonctions. Le Rapport de Rémunération indique également les prêts et crédits consentis directement ou indirectement par la Société aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, de même que les prêts, crédits et rémunérations octroyés aux parties liées de ceux-ci et qui ne sont pas conformes aux conditions du marché.

De plus amples détails sont disponibles dans le Rapport de Rémunération présenté séparément aux pages 75 à 89 du présent rapport annuel.

Par ailleurs, des informations détaillées concernant les rémunérations et les éléments de la rémunération octroyés aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif figurent également dans les dispositions suivantes des statuts:

- articles 32 et 33 des statuts déterminant les principes de base et les éléments de la rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (voir page 79 pour de plus amples détails);
- article 30 des statuts décrivant les compétences et la procédure en matière de détermination de la forme et du montant des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (voir pages 76 et suivantes pour de plus amples détails);
- article 35 des statuts relatifs aux principes applicables à la rémunération variable fondée sur la performance et à l'attribution de titres de capitaux propres ou de RSU dans le cadre des programmes de participation de la Société en faveur des membres du Comité Exécutif (voir pages 79 et 82 pour de plus amples détails);
- article 34 des statuts déterminant le montant additionnel disponible pour les paiements versés aux membres du Comité Exécutif nommés après le vote sur les rémunérations lors de l'Assemblée générale des actionnaires;
- au 31 décembre 2014, aucune base statutaire n'existe s'agissant des prêts et crédits consentis aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (voir page 86 pour de plus amples détails);
- article 36 des statuts stipulant les règles applicables aux prestations de retraite non basées sur des régimes de prévoyance professionnelle;
- articles 17 et 18 des statuts définissant le mécanisme d'approbation des rémunérations des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif par l'Assemblée générale des actionnaires (voir page 83 pour de plus amples détails).

Des informations détaillées relatives aux rémunérations versées en 2014 et 2013 aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif sont disponibles en pages 85-87. Pour les participations des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, veuillez vous reporter à la note 21 des comptes annuels, page 204.

6. DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Les personnes ayant acquis des actions nominatives seront, lorsqu'elles soumettront leur demande, inscrites sans aucune restriction au registre des actions en qualité d'actionnaires habilités à voter, pour autant qu'elles déclarent expressément avoir acquis les actions en question en leur nom propre et pour leur propre compte et qu'elles satisfont à l'obligation de déclarer stipulée par la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (voir le point 2.6 ci-dessus pour plus de détails). Il n'existe pas de limitations des droits de vote, ni de clauses statutaires de Groupe, et par conséquent, pas de règles permettant des dérogations.

Les RSU acquises par d'anciens collaborateurs sont exercées à la date de leur dernier jour de travail et détenues sur un compte de dépôt obligatoire géré par un dépositaire mandaté par EFG International. De telles actions sont bloquées jusqu'au premier jour de la période d'exercice et ne confèrent aucun droit de vote à l'ancien employé. Elles ne lui donnent pas non plus droit aux dividendes, aux distributions provenant des réserves issues d'apports en capital, aux remboursements de capital, etc.

Les actionnaires peuvent exercer eux-mêmes leur droit de vote ou nommer à cet effet un tiers auquel ils confèrent des pouvoirs écrits ou – suite à l'entrée en vigueur de l'ORAb au 1er janvier 2014 – un représentant indépendant. Ces représentants ne doivent pas nécessairement être actionnaires. Conjointement à l'invitation à l'Assemblée générale, tous les actionnaires reçoivent un formulaire de désignation du représentant indépendant, auquel ils donnent leurs instructions concernant chaque point porté à l'ordre du jour et les autres propositions ad hoc.

Depuis 2014, EFG International offre aux actionnaires la possibilité d'exercer leur droit de vote avant l'Assemblée générale via la plate-forme en ligne Smartprimes. Par ailleurs, le vote électronique a été adopté pour la première fois à l'occasion de l'Assemblée générale de 2014. Tous les actionnaires présents ont à cet effet reçu un boîtier de télévote, lequel permet une présentation précise et en temps opportun des résultats lors de l'Assemblée générale.

6.2 Quorums statutaires

Aucun quorum, autre que ceux prévus par le droit suisse des sociétés et la Loi fédérale sur les fusions, ne s'applique.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Les règles statutaires pour la convocation de l'Assemblée générale des actionnaires correspondent aux dispositions légales. En conséquence, l'Assemblée générale est convoquée vingt jours au moins avant la date de sa tenue par un avis publié dans la Feuille officielle suisse du commerce et par lettre envoyée à l'adresse des actionnaires inscrits au registre des actions.

6.4 Ordre du jour

C'est le Conseil d'Administration qui annonce l'ordre du jour. Les actionnaires qui détiennent des actions totalisant une valeur nominale d'au moins CHF 1 million peuvent requérir l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour au plus tard quarante jours avant la date de l'Assemblée générale. La requête doit être formulée par écrit et dûment motivée.

6.5 Inscription au registre des actions

S'agissant de la participation à l'Assemblée générale, les règles statutaires ne prévoient pas de délai pour l'inscription des actionnaires au registre. Toutefois, pour des raisons d'organisation, aucun actionnaire ne sera inscrit au registre des actions pendant la période débutant quinze jours avant une Assemblée générale et finissant immédiatement après sa clôture.

7. PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

7.1 Obligation de présenter une offre

EFG International n'a adopté aucune mesure de défense contre d'éventuelles tentatives de reprise. Par conséquent, les statuts du Groupe ne prévoient pas de clause d'«opting-up» et d'«opting-out». Les statuts ne contiennent aucune disposition qui libérerait l'acquéreur d'un nombre d'actions qui lui permettrait de dépasser le seuil de 33 1/3% des droits de vote de l'obligation de présenter une offre publique d'achat (clause d'«opting-

out» en vertu de l'article 22, al. 2 de la LBVM) ou qui relèverait ledit seuil jusqu'à 49% des droits de vote (clause d'«opting-up» en vertu de l'article 32, al. 1 de la LBVM).

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les options et les RSU attribuées aux collaborateurs peuvent être exercées pendant le délai d'offre prolongé ou dès qu'une offre publique d'achat obligatoire ou volontaire devient inconditionnelle selon la LBVM.

Dans l'hypothèse où plus de 90% des actions nominatives d'EFG International sont acquis par une société cotée à une bourse de valeurs reconnue, les options ou les RSU peuvent être exercées, ou les options toujours en circulation peuvent être échangées, avant le début de la période d'exercice. Pour ce faire, les options ou les RSU sont remplacées par des options d'achat sur les actions de la société repreneuse («successor options») assorties de conditions en tous points identiques.

8. ORGANE DE RÉVISION

8.1 Durée du mandat de révision et de la fonction de réviseur principal

PricewaterhouseCoopers SA (PwC), Genève, a été désigné comme auditeur statutaire et auditeur du Groupe EFG International le 8 septembre 2005, date de la constitution d'EFG International. Ce mandat doit être confirmé chaque année par les actionnaires lors de l'Assemblée générale.

M. Alex Astolfi a pris ses fonctions d'associé principal responsable de la mission de vérification le 29 avril 2008. Il cédera sa fonction en 2015 (rotation obligatoire de l'associé principal responsable de la mission de vérification).

8.2 Honoraires de révision

Les honoraires de PwC pour l'audit des états financiers de 2014 d'EFG International et de ses filiales s'élèvent à CHF 4.1 millions.

8.3 Honoraires supplémentaires

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe EFG International a versé à PwC des honoraires à hauteur de CHF 0.8 million pour des services supplémentaires liés aux audits portant entre autres sur la comptabilité, l'établissement de rapports de contrôle et la conformité.

Au cours de l'exercice 2014, le Groupe EFG International a versé à PwC des honoraires à hauteur de CHF 0.2 million pour des prestations additionnelles de conseil en matière légale, informatique et fiscale ainsi qu'en relation avec des projets.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Le Comité d'audit, sur mandat du Conseil d'Administration, surveille les qualifications, l'indépendance et la performance des réviseurs du Groupe EFG International et de leurs réviseurs principaux. De concert avec les réviseurs du Groupe, le Comité d'audit examine l'efficacité des systèmes de contrôle internes au regard du profil de risque du Groupe EFG International.

Le Comité d'audit s'assure que les déclarations annuelles écrites soumises par les réviseurs externes ont été rédigées en totale indépendance. Les mandats confiés aux réviseurs du Groupe EFG International concernant des audits supplémentaires, des

travaux liés aux audits et des travaux autorisés mais non liés aux audits doivent être préalablement approuvés par le Comité d'audit.

Les réviseurs externes fournissent, en temps opportun, des rapports au Comité d'audit portant sur des politiques et pratiques comptables critiques, sur des divergences de traitement de l'information financière ayant fait l'objet de discussions avec la Direction et sur d'autres supports de communication écrits entre les réviseurs externes et la Direction.

Le Comité d'audit rencontre périodiquement les réviseurs responsables de l'organe de révision, au moins quatre fois par an. Il rencontre également le responsable de l'audit interne du Groupe à intervalles réguliers.

Au moins une fois par an, le président du Comité d'audit évoque avec les réviseurs principaux de PwC le travail de révision réalisé, les principales constatations et les questions soulevées durant la révision.

Le président du Comité d'audit rend compte de ses contacts et de ses discussions avec les réviseurs externes au Conseil d'Administration.

Les réviseurs externes ont un accès direct et permanent au Comité d'audit.

9. POLITIQUE D'INFORMATION

EFG International informe régulièrement ses actionnaires et le public au moyen de rapports annuels et semestriels, de rapports sur les rémunérations, de publications sur le 3^e pilier et, suivant les besoins, de communiqués de presse et de présentations. Ces documents sont disponibles à la fois sous forme électronique sur www.efginternational.com/financial-reporting et www.efginternational.com/press-releases ainsi que sous forme papier sur demande.

Les personnes souhaitant être informées gratuitement et en temps utiles d'événements pouvant influer sur les cours ainsi que des communiqués de presse peuvent s'abonner au service de diffusion par e-mail à l'adresse suivante: www.efginternational.com/newsalert

Ces communiqués sont publiés sur le site Internet d'EFG International à la date à laquelle ils sont transmis aux abonnés et restent disponibles durant plusieurs années (www.efginternational.com/press-releases).

Des informations supplémentaires sur l'entreprise (documents relatifs à l'Assemblée générale des actionnaires, statuts, règlement d'organisation et de gestion) sont disponibles sur www.efginternational.com/context

Calendrier financier

Dates importantes:

24 avril 2015: Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2015, Zurich

28 avril 2015: date ex-dividende

29 avril 2015: date d'enregistrement

30 avril 2015: date de versement du dividende

29 juillet 2015: publication des résultats semestriels 2015

Le calendrier financier des événements à venir pertinents pour les actionnaires, les analystes, les médias et d'autres parties intéressées peut être consulté sur notre page «Investor Relations» à l'adresse www.efginternational.com/investors

Les avis de l'entreprise sont publiés dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce (FOSC).

L'adresse de contact peut être trouvée à la fin du présent rapport

www.efginternational.com

Investor Relations

Jens Brückner, Head of Investor Relations

Téléphone: +41 (0)44 212 7377

investorrelations@efginternational.com

1. GÉNÉRALITÉS

Lors de l'Assemblée générale 2014, les actionnaires d'EFG International (la Société) ont adopté une première série d'amendements aux statuts requis pour la mise en œuvre de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ci-après «ORAb»). Par la suite, le Conseil d'Administration et le Comité de rémunération ont continué de préparer des amendements supplémentaires aux statuts nécessaires, notamment en vue de permettre les votes contraignants séparés par les actionnaires sur les rémunérations octroyées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (lors de l'Assemblée générale 2015).

En vertu de l'ORAb, le Conseil d'Administration détient désormais l'attribution intrinsèquement et inaliénable d'établir annuellement un rapport de rémunération écrit (art. 5 et 13 de l'ORAb). EFG International a déjà publié un Rapport de rémunération au cours des exercices précédents et poursuit cette tradition. Le Rapport de rémunération 2014 couvre les informations supplémentaires requises par les art. 14 à 16 de l'ORAb.

Selon les exigences de l'ORAb, notre auditeur statutaire, PricewaterhouseCoopers SA a examiné le rapport de rémunération afin de s'assurer de sa conformité à la loi et à l'ORAb (voir rapport de l'organe de révision en page 88).

Outre la mise en œuvre des exigences de l'ORAb, EFG International applique depuis 2011 déjà les dispositions de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA, qui définit les standards minimum applicables aux systèmes de rémunération mis en place dans les établissements financiers. Ces standards ont été transposés dans une politique générale de rémunération interne au groupe et comprennent:

- La classification des collaborateurs et des organes de direction en fonction de leur profil de risque; les catégories définies sont les suivantes:
 - (a) membres du Conseil d'Administration d'EFG International et de ses filiales;
 - (b) CEO et autres membres du Comité Exécutif d'EFG International;
 - (c) membres du Global Business Committee (membres du Comité Exécutif, CEO régionaux et autres cadres supérieurs sur invitation du CEO d'EFG International);
 - (d) International Management Forum (membres du Comité Exécutif et leurs subordonnés directs, CEO régionaux et leurs CEO/responsables du Private Banking locaux ou équivalents);
 - (e) cadres dirigeants principaux («key executives», définis sur la base des critères établis ponctuellement par le Comité de rémunération d'EFG International);
 - (f) CEO locaux («Local Business Heads»);
 - (g) Client Relationship Officers (CRO);
 - (h) collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle (audit, juridique, risque et ressources humaines);
 - (i) autres collaborateurs.
- Une rémunération pour chaque catégorie compatible avec la stratégie d'affaires et le profil de risque.
- Une rémunération liée à la performance basée à la fois sur la performance individuelle, sur la performance de leur activité et, le cas échéant, sur les résultats de l'organisation dans son ensemble.

- Un système de rémunération transparent pour les Client Relationship Officers, conçu de manière à ce que tout résultat négatif entraîne directement une réduction des éléments variables de leur rémunération.
- Des mécanismes de rémunération en actions différée sur une période minimale pour les membres du Comité Exécutif, les membres du Global Business Committee et les cadres dirigeants principaux ainsi que pour certaines fonctions de contrôle identifiées comme catégories «à risque plus élevé».

La rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif est conforme aux dispositions de l'ORAb et la circulaire n° 2010/1 de la FINMA.

Le Comité de rémunération se compose actuellement des membres du Conseil d'Administration suivants:

- Niccolò H. Burki (président);
- Emmanuel L. Bussetil;
- Jean Pierre Cuoni;
- Hugh N. Matthews; et
- Périclès Petalas.

Les membres sont élus individuellement lors de l'Assemblée générale 2014 pour un mandat d'un an, qui expirera à l'issue de l'Assemblée générale 2015.

En vertu de l'art. 30, al. 2 des statuts et en application de l'ORAb, le Comité de rémunération est doté des attributions et responsabilités spécifiques à la rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif suivantes:

- définir la stratégie de rémunération pour la Société, approuver les rémunérations et formuler des recommandations à l'intention du Conseil d'Administration en relation avec certaines questions ayant trait à la rémunération. Il doit notamment examiner, pour le compte du Conseil d'Administration et dans les limites fixées par l'Assemblée générale des actionnaires, le montant de la rémunération à verser aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif;
- examiner chaque année – et présenter une recommandation au Conseil d'Administration à cet égard – la forme et le montant de la rémunération des membres du Conseil d'Administration et de toute indemnité supplémentaire à octroyer en compensation des services fournis en tant que président du Conseil d'Administration ainsi qu'en tant que membre et président de divers comités issus du Conseil d'Administration;
- sur une base annuelle, (a) examiner et évaluer les objectifs de la Société sur lesquels reposent la rémunération du CEO et des autres membres du Comité Exécutif et (b) évaluer la performance du CEO et des autres membres du Comité Exécutif vis-à-vis de ces objectifs;
- après avoir évalué la performance du CEO, formuler une recommandation à l'intention du Conseil d'Administration quant au niveau de sa rémunération approprié;
- examiner sur une base annuelle le montant de la rémunération attribuée aux autres membres du Comité Exécutif et formuler une recommandation à l'intention du Conseil d'Administration quant au niveau approprié pour (a) le salaire annuel de base; (b) la rémunération variable annuelle; (c) la composante à long terme de la rémunération; et (d) tout autre avantage spécial ou additionnel.

En outre, conformément au règlement d'organisation et de gestion, à la politique de rémunération du Groupe et à son mandat, le Comité de rémunération a, entre autres, les responsabilités supplémentaires suivantes:

- il s'assure qu'EFG International et ses filiales tiennent à jour et respectent une procédure en vertu de laquelle les dispositions de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA sont mises en œuvre et observées;
- il s'assure que les augmentations de salaire annuelles et tous les montants alloués au titre de la rémunération variable discrétionnaire restent dans les limites du budget global et des directives approuvées par le Conseil d'Administration;
- il s'assure que la politique de rémunération variable et les autres éléments variables de la rémunération des collaborateurs ne vont pas à l'encontre des intérêts des clients, des actionnaires ou de la circulaire n° 2010/1 de la FINMA;
- il décide des dispositions contractuelles appliquées aux membres et au président du Conseil d'Administration, au CEO et aux autres membres du Comité Exécutif d'EFG International, lesquelles doivent être conformes aux statuts. Il décide aussi des dispositions contractuelles appliquées aux autres cadres dirigeants principaux, y compris ceux des filiales d'EFG International;
- A l'exception des augmentations résultant de clauses contractuelles existantes, il approuve toutes les augmentations de salaire des autres collaborateurs, dans le cas où ces augmentations concerneraient des personnes du groupe de «cadre dirigeant principal»;
- il fixe les règles des prêts au personnel, en particulier pour les prêts octroyés où des actions d'EFG International sont mises en gage, et définit les seuils au-delà desquels un prêt est soumis à l'approbation du Comité de rémunération;
- il décide de l'octroi de prêts et de crédits aux membres du Conseil d'Administration et à leurs parties liées ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif et aux CEO régionaux (pour les prêts et crédits supérieurs à CHF 500,000);
- il décide de la contribution d'EFG International aux caisses de pension et aux assurances sociales (part non obligatoire) des entités suisses et de leurs succursales;
- il examine l'enveloppe globale annuelle des salaires, les augmentations annuelles et la rémunération variable proposées par la Direction pour tous les autres collaborateurs d'EFG International et de ses filiales;
- dans le cadre de la révision annuelle de la rémunération, il reçoit chaque année du CEO une recommandation concernant les bénéficiaires de «Restricted Stock Units» (RSU). Le Comité de rémunération tient compte des recommandations du CEO et détermine, à sa discrétion absolue, le nombre d'options ou de RSU à attribuer à chaque bénéficiaire, le cas échéant.

2. PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

2.1 Membres du Conseil d'Administration

2.1.1 Rémunération fixe

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, la rémunération fixe des membres du Conseil d'Administration consiste en une commission de base fixe versée en espèces. Voir art. 32 des statuts pour de plus amples informations.

2.1.2 Rémunération variable

A ce jour, aucune rémunération variable n'a été octroyée/allouée aux membres du Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée générale 2015, le Conseil d'Administration proposera cependant un amendement aux statuts en vue de permettre la possibilité de verser des rémunérations variables à ses membres. De plus amples informations seront disponibles dans l'invitation à l'Assemblée générale 2015.

2.2 Membres du Comité Exécutif

2.2.1 Rémunération fixe

Sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, la rémunération fixe des membres du Comité Exécutif consiste en un salaire de base fixe versé en espèces. Voir art. 33 des statuts pour de plus amples informations.

2.2.2 Rémunération variable

L'attribution d'une rémunération variable aux membres du Comité Exécutif est à la discrétion du Comité de rémunération et soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires (sur proposition du Conseil d'Administration). Pour l'octroi d'une rémunération variable, le Comité de rémunération tient compte d'un certain nombre d'éléments quantitatifs et qualitatifs tels que la rentabilité et l'évolution du cours de l'action de la Société, la relation entre la rémunération variable et les principaux indicateurs de performance, le profil de risque de la Société et la performance individuelle des membres du Comité Exécutif au cours de l'exercice. Le Comité de rémunération approuve les objectifs et les niveaux maximum de gratification pour chaque membre du Comité Exécutif, en prenant en considération sa fonction, ses responsabilités et les tâches qu'il effectue. La rémunération variable est payable en espèces et un certain pourcentage est octroyé sous la forme d'options et/ou de RSU dans le cadre du plan de rémunération incitatif en actions. Le pourcentage minimum attribué sous la forme d'options et/ou de RSU ne peut être inférieur à 50% (tel que défini dans les statuts) et est déterminé chaque année par le Comité de rémunération. Actuellement le minimum applicable est fixé à 60%. Voir art. 33 et 35 des statuts pour de plus amples informations.

2.3 Autres catégories

2.3.1 Rémunération fixe

La rémunération fixe des collaborateurs autres que les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif est définie en fonction du niveau d'études, de l'ancienneté, du niveau d'expertise et de compétences requis, des responsabilités liées à la fonction, de l'expérience professionnelle, du secteur d'activité ainsi que du marché géographique.

En Suisse, et dans certains autres pays où des données fiables sont disponibles, la détermination de la rémunération fixe tient également compte des résultats d'une enquête de rémunération conduite sur une base annuelle dans le secteur bancaire.

EFG International utilise les évaluations de performance et les analyses comparatives de marché sur base individuelle afin de déterminer si une augmentation de salaire s'avère nécessaire ou fortement recommandée en vue de fidéliser ses talents.

Dans les pays où la loi impose une augmentation minimale de salaire (par exemple sous forme d'indexation légale des salaires), toute augmentation allant au-delà de ce minimum doit suivre les règles en matière d'augmentation de salaire applicables à l'échelle de l'ensemble du groupe. Le groupe a recours aux études salariales de marché pour déterminer le niveau de rémunération de la plupart des collaborateurs; ces études sont rarement utilisées pour la fixation de la rémunération des échelons les plus élevés de la Direction, la comparaison n'étant guère pertinente dans la mesure où peu d'organisations ont un niveau similaire de complexité à l'échelle internationale.

Les salaires de tous les collaborateurs font l'objet d'une révision annuelle, en premier lieu par la direction locale et le département local des ressources humaines, puis par les CEO régionaux et le CEO d'EFG International pour soumission finale au Comité de rémunération.

Des augmentations exceptionnelles peuvent être octroyées en cours d'année; au-delà de certaines limites définies dans la politique de rémunération du Groupe, l'approbation préalable du Comité de rémunération est requise.

2.3.2 Rémunération variable

La rémunération variable des collaborateurs autres que les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif – à l'exception des Client Relationship Officers (voir point 2.4 ci-après), de certains asset managers et de certains CEO régionaux – est discrétionnaire et dépend de la performance individuelle (évaluation annuelle) et du département ou secteur d'activité de la personne concernée ainsi que de la performance de l'organisation. L'importance relative de chaque critère de performance est prédéterminée et pondérée afin de tenir compte de la fonction ou des responsabilités (définies par catégorie de poste) assumées par le collaborateur. La part de rémunération variable à différer le cas échéant dépend de l'impact potentiel de la catégorie de poste sur le profil de risque de l'organisation ainsi que des responsabilités assumées et des tâches effectuées. La durée de report minimale pour les catégories de poste «à risque plus élevé» est de trois ans.

La rémunération variable peut être versée sous forme d'espèces, d'espèces différées ou d'octroi d'actions différées.

L'enveloppe totale allouée à la rémunération variable annuelle pour les autres collaborateurs est déterminée sur base d'une approche à la fois ascendante «bottom-up» (débute au niveau du collaborateur par l'évaluation annuelle individuelle) et descendante «top-down» (évaluation de la performance de l'entité, du secteur d'activité ou de la région). Un processus a été mis en place afin de permettre la revue et l'appréciation critique des propositions par les CEO régionaux, le CEO d'EFG International et le Comité de rémunération.

La rémunération variable est revue chaque année. La rémunération variable discrétaire des collaborateurs à faibles revenus est fortement axée sur la contribution personnelle. Pour les cadres dirigeants principaux, l'accent est davantage placé sur la performance (et en particulier la rentabilité) de l'organisation.

Pour la détermination de la rémunération variable des cadres dirigeants principaux, le Comité de rémunération prend en compte un certain nombre d'éléments quantitatifs et qualitatifs tels que la performance d'EFG International au cours de l'exercice, tant en termes de rentabilité que d'évolution du cours de l'action, la relation entre la rémunération variable et les principaux indicateurs de performance, le profil de risque de l'établissement et la performance individuelle. Une mauvaise performance du groupe peut conduire à une diminution importante, voire à la suppression de la rémunération variable discrétaire des cadres dirigeants principaux.

La rémunération variable peut être diminuée ou supprimée pour les membres du personnel qui enfreignent les règlements internes ou les exigences réglementaires ou légales et/ou augmentent de façon significative l'exposition aux risques de l'organisation.

Des primes variables exceptionnelles peuvent être octroyées en cours d'année; au-delà d'un certain seuil, l'approbation préalable du Comité de rémunération est requise.

2.4 Client Relationship Officers

En règle générale, EFG International recrute uniquement des banquiers expérimentés au poste de Client Relationship Officer (CRO) avec une expérience préalable du développement des affaires.

La rémunération fixe des CRO est définie à l'embauche et se base sur l'historique de leur rémunération; elle peut être revue périodiquement afin de garantir sa corrélation avec les pratiques du marché.

La rémunération variable est fixée par contrat sous la forme d'une formule de calcul (pourcentage des revenus nets d'affaires comptabilisés par le CRO). Les revenus nets d'affaires comptabilisés reflètent la contribution financière nette effective de chaque CRO et ne constituent pas une «avance» sur un revenu futur attendu. Elles englobent l'ensemble des revenus et coûts qui sont attribuables au CRO. Les erreurs opérationnelles non intentionnelles conduisant à des pertes sont déduites des affaires enregistrées au compte du CRO et affectent sa rémunération variable. Les pertes découlant d'erreurs opérationnelles répétées, d'erreurs graves, du non-respect de réglementations internes et externes ou de dispositions légales entraînent directement une diminution de sa rémunération variable. Les CRO dont la rémunération variable est supérieure ou égale à CHF 50,000 sont tenus de percevoir au minimum 10% de celle-ci sous la forme de RSU, et jusqu'à concurrence de 25% au maximum.

2.5 Collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle

Le niveau de rémunération des collaborateurs exerçant des fonctions de contrôle doit permettre de recruter du personnel qualifié et expérimenté. Le ratio entre rémunération fixe et variable pour le personnel exerçant des fonctions de contrôle est pondéré en faveur de la rémunération fixe; la partie variable est fondée sur les objectifs spécifiques à la fonction et n'est pas déterminée par la performance financière individuelle du domaine d'activités sous contrôle.

3. MÉCANISMES OU INSTRUMENTS SPÉCIFIQUES APPLIQUÉS À LA RÉMUNÉRATION VARIABLE

3.1 Clause d'octroi différé

La politique de rémunération du Groupe impose une clause d'octroi de rémunération différée à certains collaborateurs, parmi lesquels les membres du Comité Exécutif d'EFG International et du Global Business Committee ainsi que les CEO locaux et toutes autres fonctions assorties d'un profil de risque justifiant ce report dans le temps. Le Comité de rémunération et la direction locale ont également la possibilité, à leur entière discrétion, d'imposer un niveau de report pour tous les collaborateurs.

3.2 Plan de rémunération incitatif en options

Le 20 septembre 2005, le groupe EFG International a adopté un plan de rémunération incitatif en options pour les collaborateurs et les cadres dirigeants d'EFG International et de ses filiales (ci-après «plan d'intéressement en actions») afin que le groupe puisse disposer de moyens stimulants pour les membres du Comité Exécutif et les autres collaborateurs clés incitant à accroître la valeur actionnariale à long terme grâce à l'amélioration des opérations et de la rentabilité. Le plan d'intéressement en actions a été révisé et modifié en 2011. Il couvrira toutes les options attribuées au cours des exercices 2005 à 2014 et durera jusqu'à ce que toutes les options et RSU attribués en vertu du plan d'intéressement en actions aient été exercés ou soient échus. Certaines filiales ont mis en place des adaptations locales au plan d'intéressement en actions.

Chaque année, le CEO recommande au Comité de rémunération les personnes éligibles pour participer au plan d'intéressement en actions. Le Comité de rémunération examine alors les recommandations et décide, à son entière discrétion, du nombre d'options à attribuer dans sa globalité aux personnes éligibles, dans les limites définies par les statuts et sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale annuelle des actionnaires.

Jusqu'à l'acquisition de leurs droits («vesting»), les options et/ou les RSU sont soumises à une condition de restitution ou de renoncement. La clause de restitution s'applique lors d'un comportement frauduleux avéré ou si des décisions ou des mesures prises durant l'année de référence pour l'octroi de la rémunération variable se traduisent ultérieurement par des pertes pour l'organisation. Ces dispositions sont stipulées dans le contrat de travail ou tout autre document entériné avec le collaborateur au moment de l'attribution de la rémunération variable. Les options et/ou RSU sont également soumis à une clause de renonciation en cas de démission ou de licenciement pour justes motifs du collaborateur.

Le Comité de rémunération peut, à titre exceptionnel, décider d'accorder une acquisition des droits accélérée à des collaborateurs quittant le groupe en fonction des circonstances du départ.

3.3 Autres éléments de rémunération

Les primes d'engagement, rémunérations garanties, indemnités de départ ou tout autre régime spécial de rémunération sont subordonnés à des règles clairement définies et ne sont octroyés qu'à titre exceptionnel. Au-delà d'un certain seuil, l'approbation préalable du Comité de rémunération est requise.

Aucun autre élément de rémunération n'a été attribué aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif (voir points 4.1 et 4.2 ci-après ainsi qu'art. 18 et 20 de l'ORAb).

4. MISE EN ŒUVRE DES PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION

4.1 Membres du Conseil d'Administration

La rémunération des membres du Conseil d'Administration qui perçoivent une indemnité est fixée par le Comité de rémunération et soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle (voir art. 17 et 18 des statuts). Il s'agit d'une approbation prospective de la rémunération fixe attribuée pour les mandats jusqu'à la clôture de l'Assemblée générale suivante.

M. Robert Chiu perçoit une rémunération variable pour ses services en tant que président non exécutif d'EFG Bank Asia en 2014, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de l'Assemblée générale 2015.

Les détails des rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration en 2014 et en 2013 figurent aux pages 85 à 87.

Aucun accord conclu avec les membres du Conseil d'Administration ne prévoit de primes d'engagement ou d'indemnités de départ.

4.2 Comité Exécutif

La rémunération des membres du Comité Exécutif est fixée sur une base annuelle par le Comité de rémunération et soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle (voir art. 17 et 18 des statuts). La rémunération fixe est attribuée de manière prospective pour l'exercice en cours et la rémunération variable l'est a posteriori (octroi durant l'année sous revue sur base de la performance au cours de l'exercice précédent l'Assemblée générale annuelle).

Les éléments de rémunération suivants sont fixés:

- salaire de base en espèces (y compris autres rémunérations en espèces telles qu'indemnités de déménagement);
- rémunération variable, fixée chaque année (y compris plan d'intéressement en actions d'EFG International);
- charges sociales,

Sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de l'Assemblée générale annuelle, la rémunération variable des membres du Comité Exécutif est fixée par le Comité de rémunération, à son entière discrétion, sur recommandation du CEO (sauf en ce qui concerne sa propre rémunération variable). Le Comité de rémunération a défini un minimum de 60% de la rémunération variable des membres du Comité Exécutif devant être attribué sous la forme de RSU, dont la réalisation est différée sur une période minimale de trois ans dans le cadre d'un programme d'acquisition des droits progressive.

A titre exceptionnel, le Comité de rémunération peut approuver des dérogations à cette règle pour des cas spécifiques.

La rémunération variable doit être octroyée sur la base d'une évaluation de la performance individuelle et de la performance d'EFG International dans son ensemble.

Les facteurs examinés par le Comité de rémunération englobent la performance individuelle, la performance des subordonnés, la bonne gestion des affaires, la maîtrise du budget et l'atteinte des objectifs fixés, la réalisation de projets/d'objectifs non prévus et toute autre contribution au bénéfice d'EFG International.

L'élément variable de la rémunération versée aux membres du Comité Exécutif s'est établi entre 13.3 et 127.5% de la part fixe, avec une moyenne de 62.0%. L'élément variable représente en moyenne 32.0% de la rémunération totale, dont une partie différenciée en moyenne de 61.9% pour un membre du Comité Exécutif.

Un membre du Comité Exécutif bénéficiait d'un contrat lui donnant droit à un préavis de 12 mois en cas de prise de contrôle jusqu'en 2014 inclus, au lieu de 6 mois habituellement. Un autre membre du Comité Exécutif dispose du même droit jusqu'en 2015.

Le Comité de rémunération peut, à titre exceptionnel, décider d'accorder une acquisition accélérée de droits, en fonction des circonstances du départ, à des membres du Comité Exécutif quittant le groupe.

Les détails des rémunérations versées aux membres du Comité Exécutif en 2014 et en 2013 figurent aux pages 85 à 87.

Aucun contrat conclu avec les membres du Comité Exécutif ne prévoit de primes d'engagement, d'indemnités de départ ou d'autres paiements exceptionnels.

4.3 International Management Forum

L'International Management Forum (IMF) est un forum de discussion sur les affaires et défis de l'entreprise à l'échelle mondiale qui se réunit à intervalles réguliers. L'IMF se compose des membres du Comité Exécutif et de leurs subordonnés directs ainsi que des CEO régionaux et de leurs CEO/responsables locaux de la banque privée ou équivalents. L'IMF comptait 49 membres en 2014.

La rémunération des membres de l'IMF est fixée de manière identique à celle de tous les collaborateurs et est examinée chaque année par le Comité de rémunération.

Les mêmes éléments de rémunération que pour le Comité Exécutif s'appliquent à l'IMF (voir point 4.2 – Comité Exécutif – ci-dessus). Il est à noter qu'aucun membre de l'IMF ne perçoit de rémunération pour son appartenance au forum.

Les exigences en termes de rémunérations différées imposées aux membres de l'IMF varient en fonction de leur activité professionnelle et de leur profil de risque. Les CEO régionaux et CEO locaux (Local Business Heads) sont soumis à un report de 50% au minimum de leur rémunération variable. Les cadres supérieurs à des fonctions opérationnelles et de contrôle ont un octroi différé minimum de 25%, avec un report moyen de 39%.

L'élément variable de la rémunération versée aux membres de l'IMF s'est établi entre 0 et 383.5% de la part fixe, avec une moyenne de 90.0%. L'élément variable représente en moyenne 34.4% de la rémunération totale, dont un report moyen de 38.6% pour un membre de l'IMF.

Aucun membre de l'IMF n'a perçu de primes d'engagement ou d'indemnités de départ en 2014.

Rémunération des membres de l'International Management Forum

Rémunération pour l'exercice 2014

	<i>Rémunération de base (1)</i>	<i>Rémunération variable (2)</i>	<i>Autre rémunération</i>	<i>Charges sociales (4)</i>	2014 Total
	Cash CHF	Bonus en espèces CHF	Options sur actions (3) CHF	CHF	CHF
Total IMF	24,049,598	13,019,324	7,605,362	380,828	3,261,246
Moyenne IMF	480,992	260,386	152,107	7,617	65,225
					966,327

Notes

- 1) Inclut les contributions des employés aux charges sociales.
- 2) Inclut les montants versés aux membres du Comité Exécutif, sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de l'Assemblée générale 2015.
- 3) Ce montant représente la valeur des plans d'intéressement attribués en 2015 (en lien avec la performance des années précédentes) aux membres de l'IMF. Pour une évaluation spécifique des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 54 des comptes annuels consolidés.
- 4) Inclut les contributions de l'employeur aux plans de prévoyance professionnelle.

4.4 Charges de personnel

Pour des informations sur les charges de personnel, se référer à la page 145 (note 13 aux comptes annuels consolidés).

5. PRÊTS ET CRÉDITS

Aucun nouveau prêt ou crédit n'a été octroyé aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif après l'entrée en vigueur de l'ORAb au 1er janvier 2014. Lors de l'Assemblée générale 2015, le Conseil d'Administration proposera aux actionnaires de voter un amendement aux statuts en vue de permettre l'octroi de prêts et de crédits aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif, aux conditions du marché ou aux conditions généralement applicables aux collaborateurs. De plus amples informations seront disponibles dans l'invitation à l'Assemblée générale 2015.

Le Comité de rémunération décide de l'octroi de prêts et de crédits aux membres du Conseil d'Administration et à leurs parties liées ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif et aux CEO régionaux (pour les prêts et crédits supérieurs à CHF 500,000). Tous les autres prêts et crédits consentis aux membres du Comité Exécutif et aux CEO régionaux, qui ne relèvent pas des compétences du Comité de rémunération, sont traités par l'Organe d'approbation d'EFG International. L'Organe d'approbation se compose de trois membres du Comité Exécutif et, à titre de soutien, du responsable du département des crédits. Des informations détaillées sur les prêts et crédits déjà octroyés aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif sont disponibles en page 87.

6. CONSEIL EXTERNE

EFG International recourt à des études de marché local et, le cas échéant, fait appel à un conseiller indépendant (ancien membre du Comité Exécutif d'EFG International) possédant un niveau élevé d'expertise et de connaissances des activités et opérations, y compris des domaines du risque, des ressources humaines et juridique. Aucun autre mandat que ceux susmentionnés n'a été entrepris.

7. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

(i) Rémunération pour l'exercice 2014

	<i>Rémunération de base (1)</i>	<i>Rémunération variable (2)</i>	<i>Autre rémunération</i>	<i>Charges sociales (4)</i>	Total 2014 CHF
	Cash CHF	Bonus en espèces CHF	Options sur actions (3) CHF	CHF	CHF
Conseil d'Administration					
Jean Pierre Cuoni, président	660,000			40,426	700,426
Hugh N. Matthews, vice-président	345,000			20,124	365,124
Niccolo H. Burki, membre	236,258			16,423	252,681
Emmanuel L. Bussetil, membre (5)					—
Erwin R. Caduff, membre	125,004			9,040	134,044
Robert Y. Chiu, membre**	93,753	741,805	741,805	4,976	1,582,339
Michael N. Higgin, membre	265,004			17,176	282,180
Spiro J. Latsis, membre (5)					—
Bernd-A. Freiherr von Maltzan, membre	150,000			8,801	158,801
Hans Niederer, membre*	50,000			2,722	52,722
Périclès Petalas, membre (5)					—
Daniel Zuberbühler, membre**	93,753			4,976	98,729
Total Conseil d'Administration	2,018,772	741,805	741,805	—	124,664 3,627,046
Comité Exécutif					
Total Comité Exécutif	6,980,896	1,673,256	2,584,884	95,658	1,083,934 12,418,628
dont rémunération					
la plus élevée:					
John Williamson, CEO	1,603,612	560,000	840,000	29,511	250,651 3,283,774

* Quitté en avril 2014

** Nommé en avril 2014

Notes

- 1) Inclut les contributions des employés aux charges sociales.
- 2) Sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de l'Assemblée générale 2015.
- 3) Ce montant représente la valeur des RSU octroyés en 2015 (en lien avec des services passés). Pour l'évaluation spécifique des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 54 des comptes annuels consolidés.
- 4) Les charges sociales d'employeur du Comité Exécutif s'élèvent à CHF 1,083,934 comprennent un montant de CHF 369,329 de contributions aux plans de prévoyance professionnelle.
- 5) Aucune rémunération n'a été versée à ce membre du Conseil d'Administration.

Aucune rémunération n'a été octroyée à des parties liées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du groupe EFG International pour les transactions internes (EFG Bank AG).

(ii) Rémunération pour l'exercice 2013

	<i>Rémunération de base</i> (1)	<i>Rémunération variable</i>	<i>Autre rémunération</i>	<i>Charges sociales</i>	Total
	Cash CHF	Bonus en espèces (2) CHF	Options sur actions (3) CHF	CHF	CHF
Conseil d'Administration					
Jean Pierre Cuoni, président	660,000			40,702	700,702
Hugh N. Matthews, vice-président	335,004			19,670	354,674
Niccolo H. Burki, membre*	81,255			5,916	87,171
Emmanuel L. Bussetil, membre (5)					-
Erwin R. Caduff, membre	106,257			7,737	113,994
Michael N. Higgin, membre	150,000			10,778	160,778
Spiro J. Latsis, membre (5)					-
Bernd-A. Freiherr von Maltzan, membre*	87,504			6,371	93,875
Hans Niederer, membre	150,000			8,234	158,234
Périclès Petalas, membre (5)					-
Total Conseil d'Administration	1,570,020			99,408	1,669,428
Comité Exécutif					
Total Comité Exécutif	6,959,836	1,877,800	1,916,700	146,923	1,098,566
dont rémunération la plus élevée:					
John Williamson, CEO	1,603,612	440,000	660,000	99,927	206,636
					3,010,175

* Nommé en avril 2013

Notes

- 1) Inclut les contributions des employés aux charges sociales.
- 2) Ce montant représente la charge comptabilisée pour les bonus en espèces pour l'année 2013.
- 3) Ce montant représente la valeur des RSU octroyés en 2014 (en lien avec des services passés). Pour l'évaluation spécifique des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 54 des comptes annuels consolidés.
- 4) Les charges sociales d'employeur du Comité Exécutif s'élevant à CHF 1,098,566 comprennent un montant de CHF 431,543 de contributions aux plans de prévoyance professionnelle.
- 5) Aucune rémunération n'a été versée à ce membre du Conseil d'Administration.

En vertu d'un accord conclu avec l'ancien Chief Executive Officer (en fonction jusqu'au 24 juin 2011), celui-ci a perçu un montant de CHF 1.5 million en 2013, sous réserve qu'il ne concurrence pas, de quelque manière que ce soit, les activités et intérêts d'EFG International AG.

Aucune rémunération n'a été octroyée à des parties liées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du groupe EFG International pour les transactions bancaires internes (EFG Bank AG).

8. PRÊTS ET CRÉDITS OCTROYÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

En fin d'exercice, les prêts et crédits en cours octroyés par des filiales aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif étaient les suivants. Ces prêts et crédits ont été consentis avant l'entrée en vigueur de l'ORAb au 1er janvier 2014.

	2014 CHF	2013 CHF
Conseil d'Administration		
Emmanuel L. Bussetil, membre	3,879	11,008
Robert Y. Chiu*, membre	1,469,340	2,388,156
Total Conseil d'Administration	1,473,219	2,399,164

Comité Exécutif

John Williamson, CEO (montant le plus élevé octroyé à un membre du Comité Exécutif)**	1,443,872	1,443,060
Autres membres du Comité Exécutif	680,791	639,738
Total Comité Exécutif***	2,124,663	2,082,798

* Nommé en avril 2014

** Prêts totalement couverts

*** Montants prélevés dans les limites de crédit préexistantes

Aucun prêt ou crédit n'a été octroyé à des parties liées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif par EFG International et ses filiales.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale
EFG International AG
Zurich

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale sur le rapport de rémunération 2014

Nous avons effectué l'audit du rapport de rémunération ci-joint du 24 février 2015 de EFG International AG pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération ci-joint. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées aux éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de EFG International AG pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

PricewaterhouseCoopers SA



Alex Astolfi
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Christophe Kratzer
Expert-réviseur

Genève, le 24 février 2015



Une banque privée à nulle
autre pareille.

Une expertise technique est à la
base d'un conseil avisé, conçu
pour chaque client individuellement.

EFG INTERNATIONAL COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS POUR
L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014



COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	94
COMPTE CONSOLIDÉ DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	95
BILAN CONSOLIDÉ	96
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	97
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS	99
NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	100
1 Informations générales	100
2 Principes comptables	100
3 Estimations et jugements comptables critiques concernant l'application des principes comptables	113
4 Evaluation et gestion des risques financiers	115
4.1 Risque de crédit	115
4.2 Risque de marché	123
4.3 Risque de liquidité	139
4.4 Gestion des capitaux propres	141
5 Résultat net des opérations d'intérêt	143
6 Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	143
7 Produits des dividendes	143
8 Produit net des opérations de négocie	143
9 (Perte nette)/gain net sur instruments financiers mesurés à la juste valeur	144
10 Gains moins pertes sur cession de titres de placement disponibles à la vente	144
11 Reprise de perte de valeur/(perte de valeur) sur prêts et avances à la clientèle	144
12 Charges opérationnelles	145
13 Charges de personnel	145
14 Gains sur cession de participations	145
15 Activités abandonnées	146
16 Charge d'impôt sur le résultat	147
17 Impôts différés	148
18 Répartition des produits et des charges de l'activité bancaire ordinaire entre la Suisse et l'étranger sur la base de la localisation opérationnelle	150
19 Espèces et avoirs auprès des banques centrales	152
20 Trésorerie et équivalents de trésorerie	152
21 Bons du Trésor et autres papiers monétaires	152
22 Crédances sur les banques	152
23 Prêts et avances à la clientèle	153
24 Provision pour créances compromises sur la clientèle	153
25 Couverture des prêts	154
26 Instruments financiers dérivés	154
27 Actifs financiers à la juste valeur – destinés au négocie	156
28 Actifs financiers à la juste valeur – désignés à l'origine	156
29 Titres de placement – disponibles à la vente	157
30 Titres de placement – réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente	158
31 Titres de placement – détenus jusqu'à échéance	158
32 Participations	159
33 Immobilisations incorporelles	161
34 Immobilisations corporelles	164
35 Autres actifs	164
36 Engagements envers les banques	165
37 Engagements envers la clientèle	165
38 Emprunts subordonnés et dette émise	165
39 Passifs financiers désignés à la juste valeur	166
40 Autres passifs financiers	166
41 Provisions	166
42 Autres passifs	168
43 Passifs éventuels	168
44 Obligations à titre de prestations de retraites	169
45 Capital-actions, primes d'émission et propres actions	174
46 Autres réserves	177
47 Eléments hors bilan	178
48 Opérations fiduciaires	178
49 Information sectorielle	179
50 Répartition de l'actif, du passif et des capitaux propres entre la Suisse et l'étranger	182
51 Résultat de base et dilué par action	184
52 Dividendes	185
53 Transactions avec les parties liées	185
54 Plan d'intéressement en actions	187
55 Information relative aux certificats fiduciaires émis par EFG	189
56 Actifs sous gestion et actifs sous administration	190
57 Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes	191
58 Conseil d'Administration	191
59 Dispositions de la Loi fédérale sur les banques	191
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION DU GROUPE	194
	93

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014
COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2014 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2013 millions de CHF
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		458.3	417.2
Charges d'intérêts		(211.1)	(204.0)
Résultat net des opérations d'intérêt	5	247.2	213.2
Produits des commissions bancaires et prestations de services		477.7	429.3
Charges des commissions bancaires et prestations de services		(96.4)	(86.0)
Résultat net des commissions bancaires et prestations			
de services	6	381.3	343.3
Produits des dividendes	7	1.1	3.5
Résultat net des opérations de négoce	8	69.8	74.5
(Perte nette)/gain net sur instruments financiers mesurés			
à la juste valeur	9	(3.0)	7.8
Gains moins pertes sur cession de titres disponibles à la vente	10	18.2	10.6
Autre résultat opérationnel		2.0	13.1
Résultat net des autres opérations		88.1	109.5
Résultat opérationnel		716.6	666.0
Charges opérationnelles	12	(575.0)	(547.2)
Autres provisions	41	(64.1)	(33.7)
Reprise de pertes de valeur sur actifs financiers détenus			
jusqu'à échéance	31	2.5	
Reprise de pertes de valeur/(perte de valeur) sur prêts et			
avances à la clientèle	11	0.3	(1.4)
Gains sur cession de participations	14		0.5
Profit avant impôt		80.3	84.2
Charge d'impôt sur le résultat	16	(17.7)	(8.2)
Profit net de l'exercice généré par les activités poursuivies		62.6	76.0
Activités abandonnées			
Profit de l'exercice provenant des activités abandonnées	15		46.7
Profit de l'exercice		62.6	122.7
Profit net de l'exercice attribuable:			
Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe		61.4	111.8
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires		1.2	0.6
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires et généré par des			
activités abandonnées		10.3	
		62.6	122.7

Les notes figurant aux pages 100 à 193 font partie intégrante des présents comptes consolidés.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014 (SUITE)
COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Résultat par action	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2014	Exercice se terminant le 31 décembre 2013
		CHF	CHF
Ordinaire de base			
Généré par les activités poursuivies		0.41	0.50
Généré par les activités abandonnées			0.25
	51.1	0.41	0.75
Dilué			
Généré par les activités poursuivies		0.40	0.49
Généré par les activités abandonnées			0.24
	51.2	0.40	0.73

COMPTE CONSOLIDÉ DES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014
COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Profit de l'exercice	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2014	Exercice se terminant le 31 décembre 2013
		millions de CHF	millions de CHF
Profit de l'exercice		62.6	122.7
Eléments pouvant être reclassés par la suite dans le Compte de résultat:			
Gain net/(perte nette) sur couverture d'investissements dans des entités étrangères, sans impact fiscal		17.1	(3.3)
Ecart de conversion sans impact fiscal		21.1	3.1
Gains de juste valeur sur titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	30	27.5	0.1
Impact fiscal des titres de placement disponibles à la vente	30	(1.1)	0.8
Transfert au Compte de résultat de la réalisation de la réserve de titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	30	(18.2)	(10.6)
Eléments qui ne seront pas reclassés dans le Compte de résultat:			
(Pertes)/gains liés aux prestations définies	44	(29.4)	18.2
Résultat global pour l'exercice, net d'impôts		17.0	8.3
Total du résultat global pour l'exercice		79.6	131.0
Total du résultat global pour l'exercice attribuable aux:			
Actionnaires du Groupe		78.4	119.7
Intérêts minoritaires		1.2	11.3
		79.6	131.0

Les notes figurant aux pages 100 à 193 font partie intégrante des présents comptes consolidés.

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 2014

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	19	2,855.3	848.9
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	21	626.0	631.2
Créances sur les banques	22	2,108.8	2,200.2
Prêts et avances à la clientèle	23	13,031.1	11,561.8
Instruments financiers dérivés	26	569.5	560.4
Actifs financiers à la juste valeur:			
Destinés au négoce	27	105.6	113.3
Désignés à l'origine	28	329.7	349.8
Titres de placement:			
Disponibles à la vente	29	4,093.5	3,844.5
Détenus jusqu'à échéance	31	1,159.1	1,107.1
Immobilisations incorporelles	33	274.9	266.9
Immobilisations corporelles	34	21.1	22.5
Actifs d'impôts différés	17	32.8	36.3
Autres actifs	35	136.7	155.7
Total de l'actif		25,344.1	21,698.6
Passif			
Engagements envers les banques	36	466.0	290.1
Engagements envers la clientèle	37	18,564.5	16,443.8
Emprunts subordonnés	38	246.3	245.1
Instruments financiers dérivés	26	661.1	544.9
Passifs financiers à la juste valeur	39	369.2	310.7
Autres passifs financiers	40	3,030.7	2,421.5
Titres émis	38	411.1	
Passifs d'impôts courants		6.0	5.0
Passifs d'impôts différés	17	35.4	34.6
Provisions	41	38.0	26.8
Autres passifs	42	340.7	269.6
Total des engagements		24,169.0	20,592.1
Capitaux propres			
Capital-actions	45.1	75.5	74.0
Primes d'émission	45.2	1,243.8	1,238.4
Autres réserves	46	(72.5)	(49.1)
Résultats non distribués		(90.5)	(161.6)
		1,156.3	1,101.7
Intérêts minoritaires		18.8	4.8
Total des capitaux propres		1,175.1	1,106.5
Total des capitaux propres et des engagements		25,344.1	21,698.6

Les notes figurant aux pages 100 à 193 font partie intégrante des présents comptes consolidés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT

LE 31 DÉCEMBRE 2014

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Note	<i>Attribuable aux actionnaires du groupe</i>						Total des capitaux propres millions de CHF
	Capital-actions millions de CHF	Primes d'émission millions de CHF	Autres réserves millions de CHF	non distribués millions de CHF	Total millions de CHF	Intérêts minoritaires millions de CHF	
Solde au 1^{er} janvier 2013	77.2	1,239.0	119.9	(260.1)	1,176.0	100.3	1,276.3
Profit net de la période				111.8	111.8	10.9	122.7
Ecart de conversion, nets d'impôts			(0.1)		(0.1)	(0.1)	(0.2)
Pertes de juste valeur sur titres de placement disponibles à la vente, nettes d'impôts			(9.7)		(9.7)		(9.7)
Gains liés aux prestations définies			17.7		17.7	0.5	18.2
Total du résultat global pour l'exercice	–	–	7.9	111.8	119.7	11.3	131.0
Dividendes payés sur les actions ordinaires	52			(14.7)	(14.7)		(14.7)
Dividendes payés sur les Bons de participation	52			(1.9)	(1.9)		(1.9)
Réduction des intérêts minoritaires				–	(1.9)		(1.9)
Actions ordinaires vendues	45	0.8			0.8		0.8
Actions ordinaires rachetées	45	(0.2)			(0.2)		(0.2)
Amortissement plans d'intéressement en actions	54		12.0		12.0		12.0
Plans d'intéressement en actions exercés		0.6	(0.9)	3.3	3.0		3.0
Rachat de Bons de participation	45	(3.8)	(1.2)	(183.4)	(188.4)		(188.4)
Cession de filiale	15		(4.6)		(4.6)	(104.9)	(109.5)
Solde au 31 décembre 2013	74.0	1,238.4	(49.1)	(161.6)	1,101.7	4.8	1,106.5

Les notes figurant aux pages 100 à 193 font partie intégrante des présents comptes consolidés.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT

LE 31 DÉCEMBRE 2014

COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Note	<i>Attribuable aux actionnaires du groupe</i>					Total des capitaux propres millions de CHF	
	Capital-actions millions de CHF	Primes d'émission millions de CHF	Autres réserves millions de CHF	non distribués millions de CHF	Total minoritaires millions de CHF		
Solde au 1er janvier 2014	74.0	1,238.4	(49.1)	(161.6)	1,101.7	4.8	1,106.5
Profit net de la période				61.4	61.4	1.2	62.6
Ecarts de conversion, nets d'impôts			38.2		38.2		38.2
Pertes de juste valeur sur titres de placement disponibles à la vente, nettes d'impôts			8.2		8.2		8.2
Gains liés aux prestations définies			(29.4)		(29.4)		(29.4)
Total du résultat global pour l'exercice	–	–	17.0	61.4	78.4	1.2	79.6
Dividendes payés sur les actions ordinaires	52			(29.7)	(29.7)		(29.7)
Dividendes payés sur les Bons de participation	52			(0.4)	(0.4)		(0.4)
Actions ordinaires vendues	45	0.1	1.7		1.8		1.8
Actions ordinaires rachetées	45		(0.8)		(0.8)		(0.8)
Amortissement plans d'intéressement en actions	54			10.5		10.5	10.5
Plans d'intéressement en actions exercés		1.4	4.5	(1.4)		4.5	4.5
Transfert de résultats non distribués à l'échéance des plans d'intéressement en actions				(28.2)	28.2	–	–
Option de vente sur intérêts minoritaires	4.2.1 c			(21.3)		(21.3)	(21.3)
Contribution des intérêts minoritaires aux fonds propres des filiales				11.6	11.6	12.8	24.4
Solde au 31 décembre 2014	75.5	1,243.8	(72.5)	(90.5)	1,156.3	18.8	1,175.1

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS POUR L'EXERCICE SE TERMINANT

LE 31 DÉCEMBRE 2014

COMPTE ANNUELS CONSOLIDÉS

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2014 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2013 millions de CHF
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Intérêts perçus		405.9	363.1
Intérêts versés		(199.9)	(187.6)
Commissions bancaires et autres prestations de services perçues		474.9	442.7
Commissions bancaires et autres prestations de services versées		(99.1)	(83.1)
Dividendes perçus	7	1.1	3.5
Résultat net des opérations de négoces		66.8	79.2
Autres entrées de trésorerie opérationnelle		1.8	12.4
Charges de personnel payées		(381.5)	(346.2)
Autres charges opérationnelles payées		(133.4)	(144.2)
Impôts sur le résultat payés		(12.6)	(13.5)
Flux de trésorerie opérationnelle avant variations des actifs et passifs opérationnels		124.0	126.3
Variations des actifs et passifs opérationnels			
(Augmentation)/Diminution nette des bons du Trésor		(81.3)	488.0
Diminution/(augmentation) nette des créances sur les banques		418.0	(633.5)
Diminution/(augmentation) nette des instruments financiers dérivés		107.8	(24.1)
(Augmentation) nette des prêts et avances à la clientèle		(1,029.2)	(1,191.1)
Diminution/(augmentation) nette des autres actifs		25.7	(20.5)
Augmentation nette des engagements envers les banques		168.8	451.3
Augmentation nette des engagements envers la clientèle		1,582.6	447.0
(Diminution)/augmentation nette des autres passifs		(13.5)	95.9
Flux de trésorerie opérationnelle net		1,302.9	(260.7)
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Produits de la cession d'activités, nets des liquidités cédées			(43.1)
Achat de titres		(3,723.6)	(6,508.8)
Produits de la vente des titres		3,915.3	4,970.2
Achat d'immobilisations corporelles	34	(7.5)	(8.6)
Achat d'immobilisations incorporelles	33	(7.6)	(5.4)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles		1.8	2.0
Flux de trésorerie net utilisé dans les activités d'investissement		178.4	(1,593.7)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Dividendes payés sur les Bons de participation	52	(0.4)	(1.9)
Dividendes payés sur les actions ordinaires	52	(29.7)	(14.7)
Apport en capital des actionnaires minoritaires		24.4	
Liquidités reçues pour les options d'achat exercées par les employés		5.0	
Actions ordinaires rachetées	45	(0.8)	(0.2)
Actions ordinaires vendues	45	1.8	0.8
Rachat de Bons de participation			(188.9)
Emission de titres de créance subordonnée			178.0
Titres émis		392.0	
Emission de produits structurés		7,398.7	8,514.6
Rachat de produits structurés		(6,938.5)	(8,012.7)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		852.5	475.0
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			
et les équivalents de trésorerie		(87.3)	99.6
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	20	3,066.8	4,346.6
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		2,246.5	(1,279.8)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	5,313.3	3,066.8

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

EFG International AG et ses filiales (ci-après collectivement désignées par le «Groupe») constituent un groupe mondial leader du private banking, offrant des services de banque privée, de gestion de patrimoine et de gestion d'actifs. Les principales implantations du Groupe sont situées dans les villes et pays suivants: Bahamas, Espagne, Etats-Unis, Hong Kong, îles Anglo-Normandes, îles Caïman, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Royaume-Uni, Singapour, Suisse et Taïwan. Au 31 décembre 2014, le Groupe, dans son ensemble, employait 2,059 personnes (au 31 décembre 2013: 1,989).

EFG International AG est une société anonyme enregistrée et domiciliée en Suisse, et cotée à la SIX Swiss Exchange. Elle a son siège social à Bleicherweg 8, 8022 Zurich. Pour de plus amples détails concernant les participants qualifiés, voir la note 12 des Comptes annuels de la maison mère.

Les présents comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 24 février 2015.

2. PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables appliqués à l'établissement des présents comptes consolidés sont essentiellement les suivants (sauf indication contraire, ces principes ont été appliqués à toutes les années figurant dans la présentation).

(a) Bases de la préparation des comptes

Les comptes consolidés couvrent l'exercice se terminant le 31 décembre 2014. Les présents comptes ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations de l'International Financial Reporting Standards Interpretations Committee émises et en vigueur, ou émises et adoptées par anticipation, applicables à l'exercice se terminant au 31 décembre 2014. Les présents comptes consolidés doivent être soumis à l'approbation des actionnaires.

Les comptes consolidés sont établis selon le principe du coût historique, à l'exception de la réévaluation des titres de placement disponibles à la vente et des actifs et passifs financiers (y compris les opérations en instruments dérivés) à la juste valeur par résultat.

La préparation des comptes en conformité avec les normes IFRS nécessite l'usage d'estimations et d'hypothèses pouvant affecter la valeur des actifs et passifs figurant au bilan ainsi que des avoirs et engagements conditionnels, de même que des produits et charges figurant au Compte de résultat de l'exercice. Dans ce processus, la Direction doit exercer son jugement dans l'application des politiques comptables du Groupe. Bien que ces estimations soient faites par la Direction au mieux de ses connaissances actuelles, il se peut que les montants effectifs diffèrent de ces estimations. De plus amples informations sur les estimations critiques sont fournies dans la note 3.

Le Groupe présente ses comptes consolidés en franc suisse (CHF), qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère du Groupe et d'EFG Bank AG, sa principale filiale opérationnelle.

Les comptes consolidés sont également disponibles en anglais et allemand, la version anglaise faisant foi.

Pour l'exercice sous revue, le Groupe a tenu compte de toutes les normes et interprétations, nouvelles et révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et par l'International Financial Reporting Interpretations Committee en vigueur pour les périodes comptables à partir du 1er janvier 2014. Elles sont présentées ci-après.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Normes nouvelles et amendées adoptées par le Groupe:

Les politiques comptables adoptées dans la préparation des présents comptes consolidés sont cohérentes avec celles qui ont été suivies dans la préparation des comptes annuels consolidés du Groupe pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2013.

Certains amendements s'appliquent pour la première fois en 2014 et sont présentés ci-dessous. Ils n'ont pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

La nature et l'impact de chaque nouvelle norme et nouvel amendement sont décrits ci-dessous:

Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers – Amendements à la norme IAS 32. L'amendement contient des conseils pour l'application cohérente des critères de compensation de la norme IAS 32. Il clarifie la signification de la formule «possède un droit juridique exécutoire de compensation» et indique que certains systèmes de compensation globaux peuvent être assimilés à un règlement sur la base du montant net. La norme précise qu'un droit de compensation admissible ne doit pas être fonction d'un événement futur et doit être légalement exécutoire dans les circonstances suivantes:

- (i) dans le cours normal des affaires;
- (ii) en cas de défaut; et
- (iii) en cas d'insolvabilité ou de faillite.

L'adoption des amendements n'a pas d'impact sur ces comptes annuels.

«Novation d'instruments financiers dérivés et maintien de la comptabilité de couverture» (amendements à IAS 39, «Instruments financiers: comptabilisation et évaluation») autorise, sous certaines conditions, le maintien de la comptabilité de couverture lorsqu'un dérivé désigné comme instrument de couverture doit faire l'objet d'une novation auprès d'une chambre de compensation en conséquence d'une réglementation. L'adoption des amendements n'a pas d'impact sur ces comptes annuels.

IFRIC 21, «Taxes prélevées par une autorité publique», indique comment comptabiliser une obligation de payer une taxe qui ne porte pas sur le résultat. L'interprétation définit l'événement donnant lieu à l'obligation de payer une taxe et le moment où le passif doit être reconnu. Le Groupe n'est pas encore soumis à des taxes importantes, d'où un impact limité.

Le Groupe n'a pas adopté par anticipation d'autre norme, interprétation ou amendement publié mais non promulgué.

Normes et amendements des normes existantes qui ne sont pas encore entrés en vigueur et n'ont pas encore été adoptés par anticipation par le Groupe:

- L'amendement à IAS 16 «Immobilisations corporelles», précise que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée. Le Groupe appliquera cet amendement à l'exercice ouvert au 1er janvier 2016. Il ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes annuels du Groupe.
- L'amendement à IAS 38 «Immobilisations incorporelles» précise qu'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée (sauf dans de rares cas, lorsque la présomption peut être réfutée). Le Groupe appliquera cet amendement à l'exercice ouvert au 1er janvier 2016. Il ne devrait pas avoir d'impact sur les comptes annuels du Groupe.
- IFRS 9 «Instruments financiers: classification et évaluation» (amendée en juillet 2014 et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018). Les principaux points de la nouvelle norme sont les suivants:

Les actifs financiers doivent être classés en trois catégories d'évaluation: ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI) et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

La classification des instruments de dette est déterminée en fonction du modèle économique adopté par l'entité pour gérer ses actifs financiers et par la question de savoir si les flux de trésorerie contractuels représentent uniquement des versements de principal et d'intérêts (SPPI). Si un instrument de dette est détenu dans l'objectif d'encaisser des flux de trésorerie, il peut être évalué au coût amorti pour autant qu'il remplisse également le critère SPPI. Les actifs qui satisfont

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

au critère SPPI et détenus au sein d'un portefeuille par une entité pour encaisser des flux de trésorerie et vendre des actifs financiers peuvent être évalués à la FVOCI. Les actifs financiers qui ne contiennent pas de flux de trésorerie SPPI sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat (dérivés par exemple). Les dérivés incorporés ne sont plus distingués des actifs financiers, mais sont inclus dans l'évaluation du critère SPPI.

Les instruments de capitaux propres sont toujours évalués à la juste valeur. La Direction peut cependant faire un choix irrévocable pour présenter les ajustements de juste valeur dans les autres éléments du résultat global, à condition que l'instrument ne soit pas détenu à des fins de transaction. Si l'instrument de capitaux propres est détenu à des fins de transaction, les ajustements de juste valeur sont présentés dans le résultat.

La plupart des dispositions de la norme IAS 39 en matière de classification et d'évaluation des passifs financiers ont été transposés à l'identique dans la norme IFRS 9. Le principal changement réside dans le fait que l'entité devra désormais comptabiliser dans les autres éléments du résultat global les variations liées au risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat.

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de reconnaissance des pertes de valeur, le modèle des pertes de crédit prévues (ECL). Celui-ci implique une approche en trois étapes basée sur la variation de la qualité de crédit des actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale. En pratique, les nouvelles règles stipulent que les entités devront enregistrer une perte immédiate égale à l'ECL sur 12 mois dès la comptabilisation initiale des actifs ne faisant pas l'objet d'une dépréciation (ou sur toute la durée de vie ECL pour les créances clients). Si le risque de crédit augmente sensiblement, la dépréciation est évaluée selon l'ECL sur toute la durée de vie du prêt et non sur 12 mois. Le modèle comprend des simplifications pour les créances résultant de contrats de location et les créances clients.

Les exigences en matière de comptabilité de couverture ont été amendées dans le but d'aligner davantage la comptabilité sur la gestion des risques. La norme permet aux entités de choisir leur méthode comptable. Elles peuvent en effet appliquer soit les dispositions en matière de comptabilité de couverture d'IFRS 9, soit continuer d'appliquer IAS 39 à toutes leurs couvertures, car la norme ne traite pas pour l'instant de la comptabilité de macro-couverture. Le Groupe évalue actuellement son impact sur ses comptes annuels.

- L'amendement à IFRS 11 «Partenariats» instaure l'obligation, pour un partenaire, de comptabiliser les actifs, passifs, revenus et dépenses liés à son implication dans le partenariat. Le Groupe appliquera cet amendement à l'exercice ouvert au 1er janvier 2016. Il ne devrait pas avoir d'impact majeur sur les comptes annuels du Groupe.
- IFRS 15 «Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients», publiée en mai 2014, stipule le moment et la manière dont le chiffre d'affaires doit être comptabilisé et remplace les instructions existantes en matière de comptabilisation du chiffre d'affaires, notamment IAS 18 «Produits des activités ordinaires», IAS 11 «Contrats de construction» et IFRIC 13 «Programmes de fidéélisation de la clientèle». Le Groupe appliquera cette nouvelle norme à l'exercice ouvert au 1er janvier 2017. Le Groupe évalue actuellement son impact sur ses comptes annuels.

Il n'y a pas encore d'interprétations IFRS ou IFRIC dont la future entrée en vigueur aurait un impact majeur sur le Groupe.

(b) Consolidation

(i) Filiales

Les filiales sont les sociétés (et entités structurées) dont le Groupe a le contrôle direct ou indirect. Le Groupe contrôle une entité lorsque celui-ci est exposé à, ou a des droits sur des revenus variables liés à son engagement dans l'entité et lorsqu'il a la capacité d'influer sur ces revenus de par son pouvoir sur l'entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date du transfert du contrôle vers le Groupe et ne sont plus consolidées à partir de la date où le contrôle cesse. Le Groupe applique la méthode comptable de l'acquisition pour rendre compte des combinaisons d'entités. Le coût d'une acquisition est établi comme étant la juste valeur économique («fair value») des actifs acquis, des instruments de capitaux ou de dettes contractées à la date d'acquisition, y compris celles résultant d'accords de contrepartie éventuelle. Les coûts associés à l'acquisition sont comptabilisés en tant que charges. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et engagements conditionnels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont calculés initialement à la juste valeur, ceci à la date d'acquisition, sans tenir compte de la portée d'un quelconque intérêt minoritaire. L'écart positif entre le coût d'acquisition et la juste valeur est comptabilisé comme goodwill. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets, la différence est enregistrée directement dans le Compte de résultat.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les transactions, soldes et plus-values non réalisées entre entités du Groupe sont éliminés. Les pertes non réalisées sont aussi éliminées, mais considérées comme un indicateur de la perte de valeur de l'actif transféré. Le cas échéant, les principes comptables des filiales ont été adaptés à ceux adoptés par le Groupe.

Une liste des principales filiales opérationnelles du Groupe figure à la note 32.

(ii) Intérêts minoritaires

Le Groupe traite les transactions avec les intérêts minoritaires comme celles faites avec ses actionnaires. Concernant les achats à des intérêts minoritaires, la différence entre le montant payé et la valeur comptable de la part acquise des actifs nets de la filiale est comptabilisée en fonds propres. Les gains ou les pertes résultant de la cession à des intérêts minoritaires sont aussi comptabilisés en fonds propres.

(iii) Cession de filiales

Quand le Groupe cesse d'avoir le contrôle ou une influence notable, la participation conservée dans l'entité est réévaluée à la juste valeur et la variation de la valeur comptable est enregistrée dans le Compte de résultat. La juste valeur est la valeur comptable initiale imputée ensuite aux participations conservées dans des entreprises associées, coentreprises ou actifs financiers. En outre, les montants comptabilisés auparavant dans le Compte de résultat global pour l'entité concernée sont traités comme si le Groupe avait cédé directement les actifs ou passifs afférents. Cela peut signifier que les montants autrefois reconnus dans le Compte de résultat global sont reclassés dans le Compte de résultat.

(iv) Options de vente sur des intérêts minoritaires

Une filiale à 100% d'EFG International a émis une option de vente sur les actions d'une filiale détenue par des intérêts minoritaires. Comme les risques et avantages des actions faisant l'objet de l'option de vente n'ont pas été transférés au Groupe, celui-ci a adopté l'approche du double crédit pour sa comptabilisation au bilan. Il a continué de comptabiliser l'intérêt minoritaire et a comptabilisé l'option de vente séparément en tant que passif par reclassification provenant des capitaux propres du Groupe. Ce passif financier est évalué sur la base de la meilleure estimation, par la Direction, du montant de rachat. Les variations ultérieures de la valeur de ce passif sont enregistrées dans le Compte de résultat.

(v) Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe a une influence importante mais pas le contrôle, en général par le biais d'une participation de 20% à 50% des droits de vote. Ces entreprises sont intégrées dans les comptes consolidés selon la méthode de la mise en équivalence et initialement comptabilisées à leur coût. L'investissement du Groupe dans des entreprises associées comprend le goodwill (net de toutes pertes de valeur cumulées) reconnu lors de l'acquisition.

Si le Groupe diminue sa participation dans une entreprise associée tout en conservant une influence notable, seule la quote-part des montants comptabilisés auparavant dans le Compte de résultat global est reclassifiée si nécessaire en résultat.

(c) Devises

(i) Devise fonctionnelle et devise de présentation

Les éléments repris dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité fonctionne (devise fonctionnelle). Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en francs suisses (CHF) qui est la devise de présentation du Groupe, ainsi que la devise fonctionnelle de sa société mère et celle de sa principale filiale opérationnelle, EFG Bank AG. Les actifs et passifs des filiales étrangères sont convertis en francs suisses au taux de change de clôture et les éléments du Compte de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période de référence. L'ensemble des différences de change qui en résultent est comptabilisé en tant que composante distincte au sein des fonds propres (écart de conversion cumulé) figurant dans les autres réserves. Les différences de change qui résultent de la conversion des investissements nets au sein des filiales étrangères sont imputées aux fonds propres jusqu'à la cession de l'investissement net, puis intégrées dans le Compte de résultat. Les goodwill et les autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités étrangères sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les taux de change en fin d'exercice et les taux de change moyens appliqués à la conversion de filiales libellées en devises étrangères s'agissant des principales devises sont les suivants:

	2014 Cours de clôture	2014 Cours moyen	2013 Cours de clôture	2013 Cours moyen
USD	0.989	0.915	0.891	0.927
GBP	1.542	1.507	1.471	1.449
EUR	1.202	1.215	1.227	1.231

(ii) Transactions et soldes

Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les variations de la juste valeur de titres monétaires libellés en monnaies étrangères, et classés comme étant disponibles à la vente, sont analysées entre les différences de conversion résultant des variations de coûts amortis du titre et des autres variations de la valeur comptable du titre. Les différences de conversion liées à des variations des coûts amortis sont comptabilisées dans le Compte de résultat, et les autres variations de la valeur comptable dans le Compte de résultat global.

(d) Instruments financiers dérivés et opérations de couverture («hedging»)

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés, initialement, au bilan à leur juste valeur à la date à laquelle le contrat dérivé a été conclu et sont réévalués, ultérieurement, à la juste valeur. La juste valeur d'un instrument financier dérivé est déterminée sur la base des prix du marché, comprenant les transactions récentes, les modèles d'actualisation des flux de trésorerie futurs ou les modèles de valorisation d'options selon la méthode la plus appropriée. Tous les instruments financiers dérivés sont portés à l'actif du bilan lorsque la juste valeur est positive et au passif du bilan lorsque celle-ci est négative.

La meilleure évaluation de la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale d'un dérivé est le prix de la transaction (c'est-à-dire la juste valeur de ce qui a été offert ou reçu), à moins que la juste valeur puisse être obtenue par comparaison avec d'autres transactions observées sur le marché dans un instrument financier dérivé identique (c'est-à-dire sans modification ni «repackaging») ou bien basée sur un modèle de valorisation dont les variables incluent uniquement des données observables sur le marché.

Certains dérivés incorporés à d'autres instruments financiers, tels que le caractère optionnel d'un produit structuré, sont traités séparément du contrat principal dès lors que leurs caractéristiques économiques et les risques qui y sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et lorsque le contrat hôte n'est pas comptabilisé à la juste valeur via le Compte de résultat. Ces dérivés incorporés sont évalués à la valeur, les variations de cette dernière étant comptabilisées dans le Compte de résultat, à moins que le Groupe ne choisisse de désigner le contrat hybride à la juste valeur via le Compte de résultat. La méthode de comptabilisation de la réévaluation à la juste valeur dépend du fait que le dérivé est désigné comme étant un instrument de couverture, et le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme étant:

- i) des couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements irrévocables non comptabilisés (couverture de juste valeur);
- ii) des couvertures d'exposition aux variations des flux de trésorerie attribuables à un actif ou passif comptabilisé ou à des transactions futures hautement probables (couverture de flux de trésorerie); ou
- iii) des couvertures d'un investissement net dans une entité étrangère (couverture d'investissements net).

La comptabilité de couverture est utilisée pour les dérivés désignés comme tels, sous réserve que certains critères soient remplis.

Le Groupe documente, au moment de la transaction, la relation entre les éléments couverts et les instruments de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui l'ont conduit à s'engager dans de telles opérations.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le Groupe documente aussi les analyses qu'il fait régulièrement et qui prouvent que les dérivés détenus dans un but de couverture compensent très efficacement les variations de juste valeur ou les flux de trésorerie des éléments couverts.

Le Groupe cessera de comptabiliser les couvertures dans les cas suivants:

- si le Groupe constate qu'un instrument de couverture ne fournit pas ou ne fournit plus de couverture suffisamment efficace;
- si le dérivé expire ou est vendu, liquidé ou exercé;
- si l'élément couvert arrive à échéance, est vendu ou remboursé; ou
- si les transactions prévues ne sont plus considérées comme étant hautement probables.

L'inefficacité d'une couverture représente le montant par lequel:

- les changements de juste valeur de l'instrument de couverture diffèrent des changements de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert; ou
- les changements dans la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie de l'instrument de couverture excèdent les changements (ou les changements attendus) de valeur actuelle des futurs flux de trésorerie de l'élément couvert.

Cette inefficacité est enregistrée dans les produits de la période en cours sous forme de gain (ou perte) lié aux instruments financiers mesurés à la juste valeur. Les revenus et charges d'intérêt sur les dérivés désignés comme des instruments de couverture dans des relations de couverture efficaces sont inclus dans les revenus d'intérêt nets.

(i) Couverture de juste valeur

La réévaluation à la juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de juste valeur, et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture, est enregistrée au Compte de résultat, symétriquement à la réévaluation de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert pour le risque considéré. Si la relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, l'ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert, valorisé par la méthode du taux d'intérêt effectif, est enregistré au Compte de résultat sur la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

(ii) Couverture de flux de trésorerie

La partie efficace des variations de juste valeur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie et qui remplissent les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture est enregistrée dans le Compte de résultat global. Le gain ou la perte ayant trait à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le Compte de résultat. Les montants accumulés dans le Compte de résultat global sont transférés au Compte de résultat dès lors que la position couverte affecte le Compte de résultat (par exemple, lorsque la transaction prévue et faisant objet de la couverture a lieu).

Quand un instrument de couverture arrive à échéance ou est vendu, ou quand une relation de couverture ne répond plus aux exigences de la comptabilité de couverture, les gains ou pertes jusqu'alors accumulés dans les capitaux propres restent dans les capitaux propres et sont reconnus lorsque la transaction prévue est enregistrée dans le Compte de résultat. Quand la réalisation d'une transaction prévue n'est plus attendue, le gain ou la perte accumulée dans les fonds propres est immédiatement transférée au Compte de résultat.

(iii) Couverture d'investissements nets

La couverture d'investissements nets dans des entités étrangères est comptabilisée de façon similaire à celle de flux de trésorerie. Le gain ou la perte associé à l'instrument de couverture et relatif à la partie efficace de la couverture est enregistré dans le Compte de résultat global; le gain ou la perte relatif à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé dans le Compte de résultat. Les gains ou les pertes accumulés dans le Compte de résultat global sont transférés au Compte de résultat lorsque l'entité étrangère est vendue.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(iv) Dérivés ne remplissant pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture

Certains instruments financiers dérivés ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture. Les réévaluations à la juste valeur de ces instruments dérivés qui ne remplissent pas les critères requis pour appliquer la comptabilité de couverture sont immédiatement comptabilisées au Compte de résultat. Les justes valeurs des instruments financiers dérivés détenus aussi bien dans le cadre des activités de négoce qu'à des fins de couverture figurent à la note 26.

(e) Compensation en matière d'instruments financiers

Les créances et engagements relatifs aux instruments financiers sont portés au bilan de manière nette lorsqu'il existe une base légale permettant leur compensation et que les deux parties en présence ont l'intention de ne régler que le solde net des transactions conclues ou leur montant brut de manière simultanée. Un tel droit de compensation ne doit pas être fonction d'un événement futur et doit être également exécutoire dans les circonstances suivantes:

- i) dans le cours normal des affaires;
- ii) en cas de défaut; et
- iii) en cas d'insolvabilité ou de faillite.

(f) Compte de résultat

(i) Produits et charges des opérations d'intérêt et d'escompte

Les produits et charges de tous les instruments et opérations d'intérêt et d'escompte sont enregistrés au fur et à mesure dans le Compte de résultat, en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'escompter précisément la valeur comptable nette de l'actif ou passif financier en fonction des décaissements ou encassements anticipés sur la durée prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une durée plus courte. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe estime les flux de trésorerie en tenant compte des termes contractuels de l'instrument financier, mais sans tenir compte du risque de crédit futur. Le calcul inclut l'ensemble des montants payés ou reçus par les parties contractantes et constituant une partie intégrante du taux d'intérêt effectif, des coûts de transaction ainsi que de toutes autres primes ou escomptes.

Lorsque la valeur d'un actif financier ou d'un ensemble d'actifs financiers de même nature a été réduite en raison d'une dépréciation, le produit des opérations d'intérêt et d'escompte est calculé à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour escompter les flux de trésorerie futurs dans le but d'évaluer la dépréciation.

(ii) Frais bancaires et commissions

Les frais bancaires et commissions sont, d'une manière générale, comptabilisés au fur et à mesure. Les frais bancaires et commissions relatifs aux opérations de change, aux frais bancaires, aux activités de courtage et à la gestion de portefeuille sont comptabilisés pro-rata temporis, à la date de la transaction ou au moment où la transaction sous-jacente est achevée, selon les cas.

Les frais bancaires et commissions provenant de la négociation d'une transaction pour une tierce partie, telle que l'acquisition d'actions ou d'autres titres, sont enregistrées au moment où la transaction sous-jacente est achevée. Les honoraires relatifs aux prestations de services de gestion de portefeuille et de conseil sont comptabilisés selon les contrats applicables, généralement sur une base pro-rata temporis. Les commissions de gestion d'actifs en relation avec des fonds d'investissement sont comptabilisées dans la période durant laquelle le service est fourni. Le même principe est appliqué à la gestion de fortune, à la planification financière et aux services de garde qui sont fournis en continu sur une longue période. Les commissions qui sont liées à la performance, ou leurs éléments, sont comptabilisées au moment où les critères de performance sont remplis et où les frais peuvent être mesurés en toute confiance.

(g) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des amortissements et dépréciations cumulés. La valeur des immobilisations corporelles est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Le cas échéant, la perte de valeur est immédiatement enregistrée dans le Compte de résultat.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur une période correspondant à leur durée de vie économique estimée, cette dernière étant fixée comme suit:

- Installations dans des locaux loués: 5-20 ans
- Matériel informatique: 3-5 ans
- Meubles, équipements et véhicules à moteur: 3-10 ans

Les gains et pertes réalisés lors de leur vente sont déterminés par comparaison des produits de la vente à leur valeur comptable. Ils sont enregistrés dans le poste «Autres charges opérationnelles» du Compte de résultat.

(h) Immobilisations incorporelles

(i) Goodwill

Le «goodwill» représente l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs identifiables de l'entreprise acquise et cela à la date de la transaction. Le goodwill des acquisitions de filiales est comptabilisé sous «immobilisations incorporelles», tandis que le goodwill des entreprises associées est inclus dans les «participations dans des entreprises associées». La valeur des goodwill est révisée au moins une fois par an. Quand il y a indication de dépréciation d'un goodwill, son montant comptabilisé est réévalué à la valeur recouvrable (celle-ci étant définie comme étant la plus élevée entre la juste valeur de l'actif moins les coûts de la vente et la valeur d'utilité). Le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie, afin d'en vérifier la dépréciation (note 33.3). Lors de la vente d'une filiale, le goodwill non amorti est porté en augmentation de la perte ou en diminution du gain réalisé.

(ii) Autres immobilisations incorporelles – Clientèle

Celles-ci sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 4 à 13 ans. L'aspect raisonnable de la durée résiduelle est régulièrement revu.

(iii) Autres immobilisations incorporelles – Marques

Celles-ci sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 10 à 14 ans.

(iv) Autres immobilisations incorporelles – Engagements de non-concurrence

Ceux-ci sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition estimée, déduction faite de l'amortissement accumulé calculé sur la base de 3 à 10 ans (selon les accords contractuels).

(v) Autres immobilisations incorporelles – Logiciels

Les logiciels sont portés au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements et des dépréciations accumulés. Leur valeur est revue périodiquement afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur. Le cas échéant, la charge de réduction de valeur est enregistrée dans le Compte de résultat. Les logiciels sont amortis linéairement sur une période allant de 3 à 5 ans. Les coûts capitalisés des logiciels comprennent les coûts d'acquisition et les coûts de mise en œuvre des logiciels spécifiques.

(i) Actifs et passifs financiers

Tous les actifs financiers sont comptabilisés le jour de la transaction, à l'exception des dépôts et des prêts, qui sont portés au bilan à leurs dates de valeurs respectives. Les achats et les ventes de titres évalués à la juste valeur, détenus jusqu'à leur échéance et disponibles à la vente, sont comptabilisés à leur date de transaction, laquelle correspond à la date d'engagement d'achat ou de vente. Les prêts sont comptabilisés au moment où les fonds sont versés au débiteur. Les actifs financiers sont comptabilisés initialement à leur juste valeur plus les frais de transactions, excepté ceux évalués à la juste valeur par le Compte de résultat. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits à percevoir les flux de fonds attachés à ces actifs financiers ont expiré ou lorsque le Groupe a substantiellement transféré les risques et les avantages y relatifs.

Les actifs financiers disponibles à la vente, ainsi que les actifs financiers à la juste valeur, sont présentés à la juste valeur. Les prêts et créances ainsi que les investissements détenus jusqu'à l'échéance sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes provenant de variations de la juste valeur des actifs financiers

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

évalués à la juste valeur sont enregistrés dans le Compte de résultat de l'exercice. Les gains et les pertes découlant de variations de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans le Compte de résultat global jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé ou déprécié. A ce moment-là, le gain ou la perte cumulée comptabilisé dans le Compte de résultat global est comptabilisé dans le Compte de résultat. Les intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont comptabilisés dans le Compte de résultat. Les dividendes provenant des titres de placement disponibles à la vente sont portés au Compte de résultat dès que le droit au paiement est établi.

La juste valeur des titres cotés sur des marchés actifs est basée sur les cours offerts. En l'absence de marché actif, le Groupe détermine la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation. Celles-ci comprennent la référence à des transactions récentes dans des conditions de concurrence normale, l'analyse d'actualisation de flux de trésorerie, des modèles de valorisation d'options et d'autres techniques d'évaluation utilisées communément par les acteurs du marché.

Les polices d'assurance-vie font partie des actifs financiers comme investissements à la juste valeur, disponibles à la vente et détenus jusqu'à l'échéance. Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie.

Les polices d'assurance-vie, qui sont classifiées en tant que détenues jusqu'à l'échéance, génèrent un rendement basé sur un taux de rendement interne inclus dans le produit des intérêts et qui accroît la valeur comptable au bilan. S'agissant des polices transférées hors de la catégorie disponible à la vente, toute réserve de titres disponibles à la vente à la date du transfert est amortie dans le Compte de résultat sur la durée de vie résiduelle estimée des polices d'assurance. Tout excès de prestation en cas de décès par rapport à la valeur comptable d'une police échue est amorti dans le Compte de résultat sur la partie restante de la durée de vie estimée des polices d'assurance.

S'il existe une indication objective qu'un investissement détenu jusqu'à l'échéance est déprécié, la perte de valeur est mesurée par la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actuelle de l'estimation des flux de trésorerie futurs escomptés en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite en conséquence et la perte est comptabilisée dans le Compte de résultat. Les primes payées sont enregistrées comme faisant partie du coût de l'investissement et augmentent la valeur comptable inscrite au bilan. Le Groupe classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes: juste valeur; prêts et créances; actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance; titres de placement disponibles à la vente. La Direction détermine la catégorie dans laquelle l'actif financier doit être enregistré au moment de sa comptabilisation initiale.

(i) Actifs financiers à la juste valeur

Cette catégorie se divise en deux sous-catégories: les actifs financiers destinés au négoce et ceux qui sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur dès l'origine.

Un actif financier est classé dans cette catégorie quand il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ou s'il est considéré comme tel par la Direction. Les dérivés sont aussi classés dans cette catégorie à moins qu'ils ne soient considérés comme des instruments de couverture.

(ii) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché financier actif autres que: a) ceux que le Groupe désigne, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant à la juste valeur ou b) ceux que le Groupe désigne, lors de leur comptabilisation initiale, comme étant disponibles à la vente. Les actifs classifiés comme étant des prêts et créances sont enregistrés dans cette catégorie lorsque le Groupe met des fonds, des marchandises ou des services directement à la disposition du débiteur.

(iii) Disponibles à la vente

Les titres de placement comptabilisés sous cette rubrique sont détenus pour une période indéterminée et peuvent être vendus pour faire face à des besoins de liquidités ou pour réagir à des modifications de taux d'intérêt, de change ou de cours des actions.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(iv) Détenus jusqu'à échéance

Les investissements détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés à revenus et maturités fixes ou déterminables que la Direction du Groupe a l'intention et les moyens de détenir jusqu'à échéance. Si le Groupe décidaient de vendre un titre qui fait partie de cette catégorie, sous réserve que le montant soit significatif, toute la catégorie serait affectée et reclassée dans la rubrique titres de placement disponibles à la vente.

(v) Passifs financiers à la juste valeur

Un passif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement en vue d'un achat à court terme ou, si la Direction l'a désigné comme tel, s'il sert de couverture pour un actif ou de couverture pour un composant dérivé d'un produit structuré.

(j) Réduction de valeur sur actifs financiers

A chaque clôture, le Groupe évalue s'il y a des indications objectives de réduction de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est durablement déprécié et une perte est enregistrée si et seulement s'il peut être prouvé qu'un ou plusieurs événements ultérieurs à la comptabilisation initiale de cet actif («indicateurs de perte de valeur») se sont produits et vont ainsi générer une réduction quantifiable des flux de trésorerie futurs escomptés. Le Groupe est attentif à différents facteurs susceptibles de démontrer qu'un actif ou un portefeuille d'actifs financiers est durablement déprécié, tels que:

- a) difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- b) infraction au contrat, telle que non-paiement ou défaillance de paiement des intérêts ou de la dette;
- c) le Groupe fait des concessions à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou légales liées aux difficultés financières de ce dernier, qu'il ne ferait pas autrement;
- d) probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière;
- e) disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières; ou
- f) indications suffisantes pour conclure à une forte baisse des flux de trésorerie futurs d'un portefeuille d'actifs financiers depuis leur comptabilisation initiale, bien que la diminution ne puisse pas encore être attribuée à un actif financier en particulier, incluant:
 - un changement défavorable dans l'état des paiements de débiteurs au sein du portefeuille; ou
 - des conditions économiques nationales ou locales qui conduisent à des défauts de paiement sur les actifs au sein du portefeuille.

(i) Actifs disponibles à la vente

Le Groupe détermine la perte de valeur potentielle des investissements disponibles à la vente en cas de:

- Titres de participation connaissant un déclin significatif ou prolongé de la juste valeur des titres en dessous de leur coût.
La Direction du Groupe a recours à son jugement pour déterminer ce qui constitue un déclin significatif ou prolongé. Parmi d'autres facteurs, le Groupe estime la volatilité normale de l'évaluation. Par ailleurs, une réduction de valeur peut s'avérer judicieuse en cas de détérioration de la situation financière de l'entité émettrice, de la performance de l'industrie ou du secteur, ou en cas de changements technologiques et de modification des flux de trésorerie opérationnels et financiers.
- Placements obligataires montrant que les débiteurs ou un groupe de débiteurs connaissent des difficultés financières sérieuses, le non-paiement ou la défaillance de paiement des intérêts ou de la dette, la probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou connaisse une restructuration financière et où des indications suffisantes pointent vers une forte baisse des flux de trésorerie futurs, telles que des évolutions des arriérés ou de paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

Dans le cas de titres de participation classés comme titres de placement disponibles à la vente, un déclin significatif ou prolongé de la juste valeur des titres en dessous de leur coût est pris en compte afin de déterminer si ces actifs sont dépréciés. Si de telles indications existent pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte accumulée – déterminée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, moins une éventuelle perte de valeur précédemment reconnue dans le Compte de résultat – est supprimée du Compte de résultat global et comptabilisée dans le Compte de résultat. Les reprises de pertes de valeurs sur des titres de participation classifiés comme disponibles à la vente ne sont pas comptabilisées dans le Compte de résultat. Si, lors d'une période ultérieure, la juste valeur d'un instru-

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

ment productif d'intérêts classé comme titre disponible à la vente augmente et que l'augmentation peut être objectivement liée à un événement qui se serait produit après que la perte a été enregistrée dans le Compte de résultat, la perte est décomptabilisée par le Compte de résultat.

(ii) Actifs comptabilisés au coût amorti

S'il y a des indications objectives d'une perte de valeur sur les prêts et créances ou sur les investissements détenus jusqu'à l'échéance portés au coût amorti, le montant de la perte est déterminé par la différence entre la valeur portée au bilan et la valeur des flux futurs estimés actualisés au taux d'intérêt effectif initial (en excluant les pertes liées au risque de crédit qui n'ont pas été reconnues). La valeur de l'actif est réduite via un compte de provision et la perte est passée en Compte de résultat. Si un prêt ou un investissement détenu jusqu'à l'échéance a un taux d'intérêt variable, le taux d'escompte pour la détermination de la dépréciation est le taux d'intérêt effectif actuel correspondant au contrat. Pour des raisons pratiques, le Groupe peut déterminer la dépréciation sur la base de la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix observable sur le marché. L'actualisation des flux de trésorerie futurs estimés d'un actif financier gagé représente la valeur de réalisation potentielle diminuée des coûts de récupération et de vente du gage, que cette réalisation soit probable ou non.

Quand un prêt ne peut pas être remboursé, il est amorti en utilisant le compte de provision pour créances compromises y relatif. De tels prêts sont amortis uniquement une fois que toutes les procédures nécessaires ont été suivies et que le montant de la perte a été déterminé. Les récupérations reçues ultérieurement sur des actifs déjà amortis diminuent le montant de la charge pour créances compromises au Compte de résultat.

Si, lors d'une période ultérieure, le montant de la perte diminue et que la diminution peut être objectivement liée à un événement qui se serait produit après l'identification de la perte (telle qu'une amélioration du degré de solvabilité du débiteur), la perte reconnue précédemment est alors extournée en ajustant le compte de provision. Le montant de l'extourne est comptabilisé dans le Compte de résultat.

(k) Titres de créance émis

Les créances sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, représentée par leur valeur d'émission (juste valeur du montant reçu) nette des coûts de transaction. Elles sont, par la suite, évaluées au coût amorti; toute différence entre les produits, nets des coûts de transaction, et le montant de remboursement est comptabilisée dans le Compte de résultat pendant la durée des créances en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Si le Groupe rachète ses propres dettes, celles-ci sont retirées du bilan et la différence entre la valeur comptable du passif et le montant payé est inclue dans le résultat des opérations sur titres de placement.

(l) Leasings

Les leasings conclus par le Groupe sont des leasings d'exploitation. Les versements effectués au titre des leasings d'exploitation sont portés au Compte de résultat pro-rata temporis sur la durée des contrats de leasing.

(m) Impôts différés

Les impôts sur le résultat différés sont traités, en utilisant la méthode du report variable, sur toutes les différences temporelles existant entre les bases fiscales des actifs et passifs et leurs valeurs comptables utilisées pour l'établissement des rapports financiers. Pour déterminer les impôts différés, on utilise les taux d'imposition effectifs prévisionnels. Ces différences temporelles résultent principalement des amortissements de goodwill, d'immobilisations corporelles, d'obligations en matière de prestations de retraite et autres indemnités liées aux retraites, et de la réévaluation de certains actifs et passifs financiers, y compris les instruments dérivés.

Un actif d'impôt différé n'est porté au bilan que s'il est probable qu'il se matérialise en avoir à l'avenir. Les impôts différés relatifs aux variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés directement dans le Compte de résultat global et, ultérieurement, dans le Compte de résultat avec le résultat différé. L'impôt sur le bénéfice, basé sur la législation fiscale locale applicable dans chaque juridiction, est comptabilisé comme charge durant la période où le bénéfice survient. Le report de pertes fiscales n'est comptabilisé comme actif d'impôt différé que s'il est probable que des bénéfices imposables futurs surviendront et que les pertes fiscales reportées pourront en être déduites.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(n) Avantages du personnel

(i) Obligations de prestations définies

Le Groupe participe à différents régimes de pension basés, selon l'usage prévalant dans chaque pays, sur des cotisations ou des prestations définies. Dans le cas des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des dispositifs gérés par des organismes publics ou privés et n'est assujetti à aucune autre obligation de versement une fois le versement desdites cotisations effectué. Les cotisations sont comptabilisées en tant que charge résultant des avantages accordés au personnel lorsqu'elles deviennent exigibles. Les cotisations prépayées sont comptabilisées sous forme d'actifs. Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de continuer à cotiser si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les employés les prestations découlant d'un emploi actuel ou antérieur. Cela s'applique à presque tous les pays où le Groupe opère, à l'exception de la Suisse.

Un régime à prestations définies est un régime de retraite qui n'est pas basé sur des cotisations définies. Le régime de retraite instauré en Suisse fait partie des régimes à prestations définies. En général, les régimes à prestations définies se basent sur un montant de pension défini qui dépend d'un ou plusieurs paramètres comme l'âge, les années de service et la rémunération. En Suisse, le Groupe propose un régime de retraite conforme à la réglementation suisse en matière de retraite. S'agissant de ce régime, l'obligation juridique du Groupe se limite au versement de cotisations à des taux définis (cotisations définies). Ce régime comprend cependant certaines garanties d'accumulation minimum des intérêts et de conversion du capital en pension. C'est pourquoi il a été déclaré régime de retraite à prestations définies pour les besoins d'IFRS.

Le passif comptabilisé dans le bilan concernant les régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur de l'obligation de prestation définie à la fin de la période de référence, moins la juste valeur des actifs du régime. L'obligation de prestation définie est calculée tous les ans par des actuaires indépendants, par application de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de l'obligation de prestation définie est déterminée par escompte des futurs flux estimés à l'aide des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de premier rang libellées dans la monnaie utilisée pour le paiement des prestations, et dont la durée jusqu'à l'échéance est similaire à celle de l'obligation de prestation correspondante. Dans les pays où le marché des obligations n'est pas très étendu, on utilise les taux des emprunts d'Etat comme référence de taux de placement sans risque. Les gains et pertes actuariels résultant des ajustements d'expérience et changements d'hypothèse actuarielle sont comptabilisés dans le Compte de résultat global pour la période où ils ont eu lieu. Les coûts associés aux emplois antérieurs sont comptabilisés immédiatement dans le Compte de résultat.

(ii) Avantages du personnel à court terme

Le Groupe comptabilise en tant que passif et dépense les absences rémunérées de courte durée et les primes approuvées.

(iii) Rémunération sous forme d'actions

Le Groupe gère un plan de rémunération en actions réglé en instruments de capitaux propres. La juste valeur des services reçus de l'employé en échange de l'octroi d'options ou d'unités d'actions de négociation restreinte est comptabilisée en tant que charge pendant la période d'acquisition desdites options.

Le montant total de cette charge est déterminé en se référant à la juste valeur de l'option ou de l'unité d'actions de négociation restreinte octroyée, hors effet de conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché (par exemple, objectifs de rentabilité et de croissance des revenus). Les conditions d'acquisition ne dépendant pas du marché sont prises en compte dans les hypothèses concernant le nombre d'options et d'unité d'actions de négociation restreinte susceptibles d'être exercées. Les charges comptabilisées pour chaque période sont constituées du montant pro-rata temporis de la juste valeur des options susceptibles d'être exercées auquel s'ajoute, le cas échéant, l'effet de la révision des estimations initiales porté au Compte de résultat et d'un ajustement correspondant des capitaux propres sur la période d'acquisition résiduelle.

Les produits nets de tous frais imputables directement sont portés au crédit du capital-actions (valeur nominale) et des primes d'émission au moment où les options sont exercées.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(o) Transactions avec les parties liées

La notion de parties liées inclut les entreprises associées, les filiales, les membres du Conseil d'Administration et les membres de la Direction générale, de même que les membres proches de leur famille, les sociétés qu'ils détiennent ou contrôlent, ainsi que celles dont ils peuvent influencer la politique financière et opérationnelle. Les informations sur les transactions de nature similaire sont indiquées de manière cumulée.

(p) Provisions

Les provisions sont comptabilisées quand:

- a) le Groupe a une obligation présente implicite ou juridique, résultant d'événements antérieurs;
- b) il est devenu probable qu'un règlement économique sera nécessaire à l'extinction de cette obligation; et
- c) son montant peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour restructuration comprennent les pénalités de résiliation des contrats de leasing et les indemnités de départ des salariés. Les pertes futures d'exploitation ne sont pas provisionnées. Lorsqu'il existe plusieurs obligations similaires, la probabilité qu'un règlement économique sera nécessaire à l'extinction de ces obligations est estimée en considérant la catégorie d'obligations dans son ensemble. Une provision est comptabilisée même si la probabilité d'un règlement économique relatif à l'une ou l'autre obligation de la même catégorie est réduite.

(q) Capital-actions

Les actions ordinaires et les Bons de participation (sans droits de vote) émis sont classés comme capitaux propres.

(i) Coûts d'émission d'actions

Les coûts marginaux liés directement à l'émission de nouvelles actions ou de nouveaux Bons de participation sont enregistrés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission.

(ii) Dividendes sur les actions ordinaires

Les dividendes des actions ordinaires sont comptabilisés dans les capitaux propres dans la période dans laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la société.

(iii) Actions propres

Quand le Groupe rachète son propre capital-actions, le montant payé est déduit du total des capitaux propres et les actions sont classées en tant qu'actions propres jusqu'à leur annulation. Quand ces actions sont vendues ou réémises, les montants reçus sont inclus dans les capitaux propres.

(r) Opérations fiduciaires

Lorsque le Groupe agit à titre fiduciaire (en tant que «nominee», «trustee» ou agent), les actifs des clients ainsi détenus et leur rendement, ainsi que les engagements en restitution qui y sont associés, ne sont pas inclus dans les comptes consolidés. Voir note 48.

(s) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les espèces et équivalents comprennent les fonds en caisse, les dépôts détenus au jour le jour auprès des banques, les dépôts à court terme et autres placements à court terme hautement liquides dont l'échéance originale est inférieure ou égale à trois mois.

(t) Comparaisons de données

Lorsque nécessaire, les données comparatives ont été ajustées afin de se conformer aux changements de présentation des comptes de l'exercice sous revue.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

3. ESTIMATIONS ET JUGEMENTS COMPTABLES CRITIQUES CONCERNANT L'APPLICATION DES PRINCIPES COMPTABLES

Dans son application des principes comptables, la Direction du Groupe a recours à divers jugements, estimations et hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et passifs comptabilisés dans les états financiers des exercices suivants. Ces estimations et jugements sont examinés régulièrement et sont basés sur l'expérience historique ainsi que sur d'autres facteurs, tels que l'anticipation d'événements futurs jugée raisonnable compte tenu des circonstances.

(a) Perte de valeur sur immobilisations incorporelles

Le Groupe vérifie au moins une fois par an si la valeur du goodwill s'est dépréciée conformément au principe comptable exposé à la note 2 (h). La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie est le montant le plus élevé entre la valeur d'utilité des actifs et la juste valeur diminuée des coûts de la vente, dont les calculs sont effectués sur la base des meilleures informations disponibles, sur le produit escompté de la vente des actifs à des conditions de concurrence normales, après déduction des coûts de la vente. La valeur d'utilité est déterminée sur la base des flux de trésorerie actualisés en fonction des futurs flux de trésorerie opérationnels estimés de l'actif. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable. Pour connaître les hypothèses clés utilisées dans le calcul des valeurs d'utilité et d'autres informations, reportez-vous à la note 33.3.

(b) Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation (note 4.2.1). Lorsque de telles techniques (par exemple des modèles) sont utilisées pour déterminer la juste valeur, elles sont validées et revues périodiquement par des experts indépendants de ceux qui les ont créées. Tous les modèles sont validés avant leur utilisation et calibrés afin de garantir que les résultats soient compatibles avec les données réelles et les prix de marché comparables. Dans la mesure du possible, les modèles n'utilisent que des données observables. Toutefois, l'évaluation de facteurs tels que le risque de crédit (propre et celui de la contrepartie), la volatilité et la corrélation nécessite que la Direction ait recours à des estimations. La variation des estimations concernant ces facteurs peut avoir une incidence sur la juste valeur déclarée des instruments financiers.

(c) Actifs financiers à la juste valeur – Polices d'assurance-vie

Le Groupe suit les recommandations de la norme IFRS 13 sur l'évaluation de polices d'assurance-vie non cotées désignées à leur juste valeur (note 4.2.1). Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie. Voir la note 4.2.1 concernant l'analyse de sensibilité à des variations de l'espérance de vie sur l'évaluation de polices d'assurance-vie. Par exemple, une hausse de 100 points de base du rendement de marché générera une perte de CHF (11.6) millions portée au Compte de résultat (2013: perte de CHF (11.4) millions), et un allongement de trois mois de l'espérance de vie se traduirait par une perte de CHF (18.8) millions (2013: perte de CHF (17.0) millions).

(d) Disponibles à la vente – Polices d'assurance-vie

Le Groupe suit les recommandations de la norme IFRS 13 sur l'évaluation de polices d'assurance-vie non cotées disponibles à la vente. Le Groupe utilise une technique d'évaluation fondée sur les flux de trésorerie actualisés en recourant à des données observables hors marché, qui intègrent des hypothèses actuarielles sur l'espérance de vie. Voir la note 4.2.1 concernant l'analyse de sensibilité à des variations de l'espérance de vie sur l'évaluation de polices d'assurance-vie. Par exemple, une hausse de 100 points de base du rendement de marché générera une perte de CHF (1.3) million portée au Compte de résultat global (2013: perte de CHF (1.2) million), et un allongement de trois mois de l'espérance de vie se traduirait par une perte de CHF (2.1) millions (2013: perte de CHF (2.0) millions).

(e) Réduction de valeur des autres titres de placement disponibles à la vente

Le Groupe détermine la perte de valeur de titres de placement disponibles à la vente au moyen d'une procédure en deux étapes. Il procède d'abord à une révision à la date de chaque rapport afin d'établir s'il existe une indication objective de perte de valeur de l'actif financier considéré. Le cas échéant, le Groupe évalue et enregistre la perte de valeur dans la période faisant l'objet du rapport. Le Groupe estime que la valeur d'un titre de placement disponible à la vente s'est potentiellement réduite lorsqu'il y a eu un déclin significatif ou prolongé de la juste valeur du titre en dessous de son coût.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

La Direction du Groupe a recours à son jugement pour déterminer ce qui constitue un déclin significatif ou prolongé. Parmi d'autres facteurs, le Groupe estime la volatilité normale de l'évaluation. Par ailleurs, une réduction de valeur peut s'avérer judicieuse en cas de détérioration de la situation financière de l'entité émettrice, de la performance de l'industrie ou du secteur, ou en cas de changements technologiques et de modification des flux de trésorerie opérationnels et financiers.

(f) Placements détenus jusqu'à échéance – Polices d'assurance-vie

Le Groupe a conclu qu'il est approprié de classifier certaines polices d'assurance-vie comme «détenues jusqu'à échéance» pour les raisons exposées ci-après et que ces actifs financiers sont conformes à la définition d'IAS 39.9 concernant la classification «détenu jusqu'à échéance»:

- Actif financier non dérivé: les polices d'assurance-vie ne sont pas traitées comme des dérivés et sont apparentées à des instruments à taux fixe. Un produit dérivé se caractérise par l'implication d'un petit pourcentage seulement de l'exposition notionnelle payée et par un effet de levier. Cependant, la valeur totale des polices d'assurance-vie a été payée au moment de leur acquisition et n'offre aucun effet de levier.
- Paiements fixes ou déterminables: les flux de trésorerie liés aux polices d'assurance-vie sont les primes dont le paiement est requis pour que ces polices restent en vigueur et que les avantages en cas de décès puissent être perçus. Le timing des flux de trésorerie est déterminé par les hypothèses d'espérance de vie établies sur la base des tables de mortalité.
- Terme fixe: un actif financier à durée de vie indéterminée ne peut pas être classifié comme étant détenu jusqu'à échéance. Les polices d'assurance-vie comprennent un événement précis qui détermine l'échéance de l'instrument (à savoir le décès de l'assuré estimé sur la base de données actuarielles).
- Intention et capacité de détenir jusqu'à l'échéance: le Groupe a conclu en 2010 qu'il avait l'intention et la capacité de détenir ces polices jusqu'à leur échéance.

(g) Placements détenus jusqu'à échéance – Autres

Le Groupe suit les recommandations de la norme IAS 39 sur le classement d'actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe qu'il détient jusqu'à leur échéance. Ce classement nécessite un jugement important. Le Groupe évalue son intention de conserver ces placements jusqu'à leur échéance et sa capacité à le faire. S'il ne conserve pas ces placements jusqu'à leur échéance, il est obligé de reclasser toute cette catégorie comme disponible à la vente. Ces placements seraient par conséquent évalués à la juste valeur et non au coût amorti.

(h) Impôts sur le résultat

Le Groupe est soumis aux impôts sur le résultat dans différentes juridictions. Il est nécessaire de procéder à des estimations afin de déterminer les provisions à constituer dans le monde entier pour les impôts sur le résultat. Il existe plusieurs transactions et calculs pour lesquels la détermination définitive de l'impôt est incertaine durant le cours ordinaire des affaires.

(i) Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés; qu'il est probable qu'une sortie de fonds sera nécessaire pour répondre à cette obligation; et que le montant en a été estimé de façon fiable. Déterminer le montant et la probabilité d'une sortie de fonds demande le jugement de la Direction du Groupe en lien avec les conseillers juridiques du Groupe.

(j) Obligations à titre de prestations de retraites

La valeur actuelle des obligations de retraite dépend d'un certain nombre de paramètres actuariels basés sur plusieurs hypothèses. Parmi les hypothèses utilisées pour déterminer le coût (résultat) net des prestations de retraite figure le taux d'escompte. Tout changement au niveau de ces hypothèses influe sur la valeur comptable des obligations de retraite.

C'est le Groupe qui décide du taux d'escompte approprié à la fin de chaque exercice. Il s'agit du taux d'intérêt qui devrait être appliqué pour déterminer la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie censés être nécessaires pour s'acquitter de ses obligations de retraite. Pour définir ce taux d'escompte, le Groupe se base sur les taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de premier rang libellées dans la monnaie utilisée pour le versement des prestations et dont la durée jusqu'à l'échéance est similaire à celle de l'obligation de prestation correspondante. D'autres hypothèses clés se fondent en partie sur les conditions actuelles du marché. D'autres informations sont présentées à la note 44.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4. ÉVALUATION ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Groupe développe principalement ses activités pour le compte de ses clients, qui assument les risques. Il supporte ainsi des risques de crédit, de marché et de liquidité limités. La majeure partie de ses risques de crédit se limite aux placements interbancaires auprès d'établissements financiers de premier ordre, à des obligations d'établissements financiers, d'organes souverains et d'entreprises, à des hypothèques, des prêts Lombard et d'autres prêts garantis, ainsi qu'au risque de crédit associé à la détention de polices d'assurance-vie. Les risques de marché portent essentiellement sur des positions limitées de change et de taux d'intérêt non symétriques auxquelles le Groupe est exposé. La responsabilité de la supervision de la gestion des risques incombe en dernier ressort au Conseil d'Administration d'EFG International, qui a délégué certaines fonctions à son Comité des risques. La mise en œuvre des directives du Groupe et le respect des procédures relèvent de la responsabilité du Comité Exécutif et des sous-comités pour les risques de marché et de crédit/contrepartie.

Le Conseil d'Administration a délégué au Comité des risques la responsabilité de l'analyse des principaux risques auxquels le Groupe pourrait être exposé. Il s'agit des risques de crédit, des risques de marché et des risques opérationnels détaillés ci-après. La surveillance des risques de crédit repose sur les critères de diversification et d'évolution des notations; celle des risques de marché, sur la moyenne des positions de l'exercice précédent et sur le calcul de la VaR (incluant des analyses de scénarios de stress); celle des risques opérationnels sur un catalogue des risques identifiés assorti du degré de probabilité de leur survenance et d'une estimation de leur impact financier potentiel. En outre, le Groupe a tenu compte, dans son analyse, des mesures d'atténuation des risques et du système de contrôle interne (procédures internes comprises). Le Conseil d'Administration a également porté toute son attention sur la garantie d'une surveillance et d'une évaluation continue de ces risques, ainsi que sur l'estimation de leur impact potentiel sur les états financiers. Sur la base de cette analyse, il a approuvé la politique en matière de gestion des risques.

4.1 Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à la possibilité d'une perte financière découlant de la détérioration de la solvabilité d'un emprunteur ou d'une contrepartie et/ou incapacité à faire face à ses obligations financières. Il est relativement faible parce que la principale exposition du Groupe au crédit provient essentiellement de prêts garantis par des portefeuilles de titres et des hypothèques, ou de placements auprès d'établissements financiers de premier ordre.

4.1.1 Gestion du risque de crédit

(a) Prêts et avances

Le processus d'approbation des crédits prévoit une séparation entre les activités de montage du crédit et celles de la gestion des risques de crédit de la Banque. Les requêtes de crédit sont initiées par les Client Relationship Officers et doivent être appuyées par les Regional Business Heads. Elles sont ensuite analysées, soumises aux organes d'approbation des crédits compétents et traitées par les départements des crédits.

Le Comité de crédit exécutif du Groupe assume la responsabilité globale des affaires de crédit à la clientèle, ce qui comprend la mise en œuvre de la politique de crédit et des procédures définies par le Conseil d'Administration du Groupe. Certaines tâches, dont la surveillance au jour le jour des opérations, ont été déléguées aux différents départements des crédits du Groupe, sous la supervision du département crédit d'EFG Bank AG. En fonction des critères de risque et de taille, l'approbation de prêts, de limites ou d'autres expositions a été déléguée à des membres seniors des départements des crédits, à certains comités de crédit des unités internationales et au Comité de crédit exécutif du Groupe.

L'approbation d'expositions importantes et à risques accrus est centralisée en Suisse, conformément aux exigences de la législation et de l'autorité de surveillance locale de chacune des unités opérationnelles internationales.

La Direction insiste pour avoir une parfaite connaissance des motifs et du but de tous les prêts (lesquels sont généralement destinés à financer l'achat de titres, de parts de fonds ou à être investis dans des placements liés à des polices d'assurance), de même que les risques relatifs aux garanties fournies en couverture.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le système interne de rating du Groupe, qui est subdivisé en dix catégories, permet d'attribuer une note aux expositions de crédit de chaque client. Cette note évalue la capacité de remboursement de l'emprunteur, de même que la valeur, la qualité, la liquidité et la diversification des sûretés qui couvrent le crédit. Grâce à la politique de crédit et à la nature des prêts, le portefeuille de crédits du Groupe est de première qualité. Ainsi les engagements de crédit sont classés, en grande majorité, dans les trois meilleures catégories de rating.

Echelle des notations internes du Groupe et comparaison avec des notations externes:

Notations du Groupe			Notation de S&P
	Note	Description	
1	Excellent	Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie; bonne diversification	AAA
2	Elevé	Garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie; diversification imparfaite	AA
3	Très bon	Couvert par d'autres sûretés	A
4	Bon	En partie garanti par trésorerie ou équivalents de trésorerie	BBB
5	Acceptable	Non garanti mais emprunteur de qualité	BB
6	Faible	La situation de l'emprunteur/la valeur des couvertures se dégrade	B
7	Mauvais	Les conditions initiales du crédit ne sont plus remplies	CCC
8	Inacceptable	Les intérêts ne sont plus versés; la couverture est détenue par le prêteur	CC to C
9	Perte potentielle	La banque détient une couverture non liquide, non recouvrable ou aucune couverture	D
10	Perte	Aucune couverture ou couverture non recouvrable	D

Les notations d'une agence importante (illustrées dans le tableau ci-dessus) sont rapprochées de celles du Groupe sur la base des définitions internes ci-dessus et du taux de défaillance moyen à long terme pour chaque notation externe.

Le Groupe utilise les notations externes comme référence pour ses évaluations internes du risque de crédit.

(b) Titres de créance et autres effets

Pour gérer les risques de crédit des titres de créance et des autres effets, le Groupe utilise des notations externes telles que celles de S&P ou équivalentes.

4.1.2 Politiques de contrôle des limites et d'atténuation des risques

Pour répondre aux critères de couverture d'un prêt sur marge, le portefeuille titres d'un client doit généralement être bien diversifié. Différentes marges s'y appliquent selon le profil de risque et le degré de liquidité des titres. Des marges supplémentaires sont appliquées si le prêt et le nantissement ne sont pas dans la même devise ou si les critères de diversification ne sont pas complètement remplis. Plus de 80% des hypothèques proviennent d'EFG Private Bank Ltd (au Royaume-Uni) et de ses filiales. Ces hypothèques concernent essentiellement des résidences situées dans des quartiers privilégiés de Londres.

Les départements des crédits surveillent l'adéquation des expositions par rapport aux limites approuvées et aux couvertures gagées. Des mesures correctives sont mises en œuvre si nécessaire. La plupart des couvertures sont évaluées quotidiennement (mais elles peuvent l'être plus fréquemment en période de forte volatilité des marchés). Les notes structurées, certains hedge funds et autres fonds de placement sont toutefois évalués mensuellement, tandis que les polices d'assurance sont évaluées au moins une fois par an. La valeur des hypothèques britanniques est revue chaque année en utilisant des méthodes statistiques (indexation).

La gestion des engagements envers les établissements financiers repose sur un système de limites par contrepartie coordonné au niveau du Groupe et soumis à des plafonds par pays. Les limites des engagements envers les contreparties sont établies sur la base d'une analyse interne. Elles sont définies et surveillées par le sous-comité de crédit exécutif en fonction de la notation S&P ou Moody's de chaque contrepartie (notes individuelles ou notes de soutien), et du total des capitaux propres de la contrepartie. Elles sont transmises annuellement au Comité des risques.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

D'autres mesures spécifiques de contrôle et d'atténuation des risques sont exposées ci-après.

(a) Couverture

Le Groupe recourt à une série de politiques et de pratiques pour atténuer le risque de crédit. La plus traditionnelle consiste en la prise de nantissement pour les engagements de crédit. Le Groupe a mis en place des directives relatives à l'acceptation de catégories spécifiques de couverture pour atténuer les risques de crédit. Les principaux types de couverture pour les prêts et avances sont:

- des hypothèques sur des immeubles résidentiels ou commerciaux;
- des sûretés sur des instruments financiers tels que titres de créance et actions.

(b) Dérivés

Le Groupe assure un contrôle strict des limites spécifiques autorisées concernant les expositions au risque de crédit provenant de transactions de gré à gré sur des instruments dérivés. L'exposition au risque de crédit prend en compte l'exposition actuelle au risque de crédit par la valeur de marché des transactions et l'exposition potentielle future avec des facteurs additionnels dédiés, appliqués sur le notionnel des transactions. Même si le calcul du risque de crédit n'en tient pas compte, les unités d'affaires d'EFG International ont signé avec les principales contreparties financières institutionnelles du Groupe des accords d'atténuation prévoyant le versement ou la perception d'une couverture.

(c) Crédits liés à des engagements

Les crédits liés à des engagements sont les suivants:

- Garanties, forward de risque et lettres de crédit standby: celles-ci comportent les mêmes risques de crédit que les prêts.
- Engagements d'augmentation de crédit: ceux-ci représentent la partie non utilisée d'augmentations autorisées de crédit sous la forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Le Groupe est potentiellement exposé à une perte d'un montant égal à la totalité des engagements non utilisés. Toutefois, les engagements d'augmentations de crédit sont conditionnés au respect par les clients du maintien de critères de crédit spécifiques.

Pour tous les crédits ci-dessus, les mêmes normes s'appliquent en ce qui concerne les compétences d'approbation, les exigences de couverture et les procédures de surveillance, qu'au paragraphe 4.1.1 a).

Les garanties et lignes de crédit irrévocables peuvent être utilisées par les clients si ceux-ci disposent de suffisamment de couverture en nantissement auprès du Groupe. Si les garanties et lignes de crédit irrévocables sont utilisées, la majorité des facilités devraient être notées 1 ou 2 par le Groupe.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.3 Exposition au risque de crédit

Le tableau ci-après compare l'hypothèse la plus défavorable possible de l'exposition du Groupe au risque de crédit au 31 décembre 2014 et 2013, avant et après la prise en compte de couvertures ou d'autres mesures d'atténuation du risque de crédit. Les instruments financiers liés aux capitaux propres ne sont pas inclus dans l'analyse ci-dessous, dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme étant exposés à des risques de crédit.

	Exposition maximale avant couverture détenue ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit		Exposition après couverture détenue ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit	
	2014	2013	2014	2013
	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF	millions de CHF
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	2,855.3	848.9	2,855.3	848.9
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	626.0	631.2	626.0	631.2
Créances sur les banques	2,108.8	2,200.2	1,626.9	1,492.3
Prêts et avances à la clientèle				
Découverts, prêts Lombard et prêts à terme	9,423.9	8,529.4	113.5	89.5
Hypothèques	3,607.2	3,032.4		
Instruments financiers dérivés	569.5	560.4	138.5	107.9
Actifs financiers à la juste valeur:				
Actifs destinés au négoce – Titres de créance	105.6	113.3	105.6	113.3
Désignés à l'origine – Titres de créance	329.7	349.4	30.9	79.5
Titres de placement – Titres de créance	5,223.2	4,925.1	5,223.2	4,925.1
Autres actifs	136.7	155.7	136.7	155.7
Actifs portés au bilan	24,985.9	21,346.0	10,856.6	8,443.4
Garanties financières	258.3	270.6	1.3	0.9
Engagements de prêts et autres garanties liées à des crédits	168.7	170.6	36.3	43.4
Eléments hors bilan	427.0	441.2	37.6	44.3
Total	25,412.9	21,787.2	10,894.2	8,487.7

Voir note 25 «Couverture des prêts et avances aux clients», qui montre que les prêts couverts représentaient 99.0% (2013: 99.0%) du total. Les hypothèques sont couvertes à 100%.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Exposition après couverture détenue ou autres mesures d'atténuation du risque de crédit, par notation

Situation au 31 décembre 2014, sur la base des notations attribuées par S&P:

	AAA-AA millions de CHF	A millions de CHF	BBB-BB millions de CHF	B-C millions de CHF	Sans rating millions de CHF	Total millions de CHF
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	2,840.7		14.6			2,855.3
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	626.0					626.0
Créances sur les banques	899.0	328.1	0.1	0.1	399.6	1,626.9
Prêts et avances à la clientèle:						
Découverts, prêts Lombard et prêts à terme			112.6	0.9		113.5
Hypothèques						—
Instruments financiers dérivés	23.9	11.8			102.8	138.5
Actifs financiers à la juste valeur:						
Actifs destinés au négoce –						
Titres de créance		99.0	6.6			105.6
Désignés à l'origine – Titres de créance	22.3	6.5		2.1		30.9
Titres de placement – Titres de créance	4,284.3	679.5	133.7	56.6	69.1	5,223.2
Autres actifs					136.7	136.7
Actifs portés au bilan 2014	8,696.2	1,124.9	267.6	59.7	708.2	10,856.6
Actifs portés au bilan 2013	5,483.1	2,113.5	294.7	1.9	550.2	8,443.4
Garanties financières					1.3	1.3
Engagements de prêts et autres garanties liées à des crédits					36.3	36.3
Actifs hors bilan 2014	—	—	—	—	37.6	37.6
Actifs hors bilan 2013	—	—	—	—	44.3	44.3

Concentration des risques des actifs financiers exposés au risque de crédit

Le Groupe gère le risque de concentration en contrôlant et en assurant un suivi régulier de ses expositions importantes.

Au 31 décembre 2014, la valeur comptable de l'exposition des dix plus gros emprunteurs était de CHF 1 864,0 millions (2013: CHF 1 569,0 millions).

4.1.4 Prêts et avances

Les prêts et avances sont résumés comme suit:

	31 décembre 2014 Prêts et avances à la clientèle millions de CHF	31 décembre 2014 Créances sur les banques millions de CHF	31 décembre 2013 Prêts et avances à la clientèle millions de CHF	31 décembre 2013 Créances sur les banques millions de CHF
Ni en retard de paiement, ni dépréciés a)	13,002.3	2,108.8	11,491.0	2,200.2
En retard de paiement mais non dépréciés b)	28.8		70.8	
Dépréciés	7.3		9.6	
Brut	13,038.4	2,108.8	11,571.4	2,200.2
Moins: déduction pour perte de valeur	(7.3)		(9.6)	
Net	13,031.1	2,108.8	11,561.8	2,200.2

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

La provision totale pour perte de valeur des prêts et avances s'élevant à CHF 7.3 millions (2013: CHF 9.6 millions) comprend des provisions spécifiques sur des prêts individuels. La note 24 a trait aux déductions pour perte de valeur des prêts et avances aux clients.

(a) Prêts et avances ni en retard de paiement, ni dépréciés

La qualité de crédit du portefeuille de prêts et avances qui ne sont ni en retard de paiement ni dépréciés peut être évaluée en se référant au système de notation interne adopté par le Groupe (voir la note 4.1.1 pour la définition des notes internes).

Grades	Prêts et avances à la clientèle		
	Découverts, prêts Lombard et prêts à terme millions de CHF	Hypothèques millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2014			
Notes 1–2	6,358.7	692.7	7,051.4
Note 3	2,649.2	2,337.8	4,987.0
Notes 4–5	182.2	532.3	714.5
Notes 6–7	224.8	16.2	241.0
Note 8	—	—	—
Notes 9–10	7.5	0.9	8.4
	9,422.4	3,579.9	13,002.3

31 décembre 2013

Notes 1–2	5,734.5	293.8	6,028.3
Note 3	2,668.7	2,240.4	4,909.1
Notes 4–5	114.4	434.5	548.9
Notes 6–7	2.5	—	2.5
Note 8	—	—	—
Notes 9–10	0.2	2.0	2.2
	8,520.3	2,970.7	11,491.0

L'augmentation des prêts notés 6 est liée à certains prêts en cours d'un montant approximatif de USD 226 millions, pour lesquels un portefeuille de sûretés financières avait été donné en garantie au Groupe par un constituant de gage, dont la société mère a été mise en sursis concordataire et est en vente. Le commissaire au sursis a soulevé des questions juridiques quant à la validité et au caractère exécutoire de la garantie et des prêts. Le Groupe estime les prêts entièrement garantis et donc intégralement recouvrables; en conséquence, il n'a pas constitué de provision. Par ailleurs, la banque dispose de l'engagement personnel d'un client UHNWI. Le Groupe a informé les autorités réglementaires compétentes, avec lesquelles il coopère pleinement dans le cadre de leur examen permanent dans cette affaire.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(b) Prêts et avances en retard de paiement, mais non dépréciés

Les prêts et avances en retard de paiement de moins de 180 jours ne sont pas considérés comme étant dépréciés sauf information contraire. Les montants bruts des prêts et avances aux clients en retard de paiement mais non dépréciés, par catégorie, sont les suivants:

	Découverts, prêts Lombard et prêts à terme millions de CHF	Hypothèques millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2014			
En retard de paiement de plus de 180 jours	0.1	25.6	25.7
En retard de paiement de moins de 180 jours	0.5	2.6	3.1
Total	0.6	28.2	28.8
Juste valeur des couvertures	–	42.8	42.8
31 décembre 2013			
En retard de paiement de plus de 180 jours	8.5	53.6	62.1
En retard de paiement de moins de 180 jours	0.6	8.1	8.7
Total	9.1	61.7	70.8
Juste valeur des couvertures	17.8	74.4	92.2

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.1.5 Perte de valeur et politiques en matière de provisions

Les systèmes de notation interne et externe décrits dans la note 4.1.1 se concentrent davantage sur la détermination de la qualité du crédit à partir de l'origine du prêt et de son placement. Par contre, les provisions pour pertes de valeur ne sont comptabilisées dans les états financiers que pour des pertes attendues à la date du bilan sur la base d'indications objectives de dépréciation (voir note 2 (j)).

Toutes les provisions pour dépréciation proviennent des notes inférieures. Le tableau ci-dessous montre le pourcentage des éléments figurant au bilan du Groupe relatifs à des prêts et avances à la clientèle et les provisions pour pertes de valeur qui leur sont associées pour chacune des notations internes du Groupe:

Note(s)	2014 Prêts et avances %	2014 Provision pour dépréciation %	2013 Prêts et avances %	2013 Provision pour dépréciation %
Notes 1–2	54.1%		52.1%	
Note 3	38.3%		42.4%	
Notes 4–5	5.5%		4.9%	
Notes 6–7	2.0%		0.5%	
Note 8	0.0%		0.0%	
Notes 9–10	0.1%	100.0%	0.1%	100.0%
	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

L'outil de notation interne aide la Direction à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation, sur la base des critères établis par le Groupe, comprenant un défaut de paiement contractuel des intérêts ou du principal, une violation des accords ou des conditions du prêt, l'engagement d'une procédure de faillite, une détérioration de la valeur de la couverture et une dégradation de la notation en dessous de «investment grade».

4.1.6 Titres de créance, bons du Trésor et autres papiers monétaires

Le tableau ci-dessous présente une analyse des titres de créance, Bons du Trésor, autres papiers monétaires et titres de placement exposés au risque de crédit, par notation au 31 décembre 2014, sur la base des ratings internes:

Bons du Trésor et autres papiers monétaires millions de CHF	Destinés au négocie millions de CHF	Désignés à l'origine millions de CHF	Titres de placement disponibles à la vente millions de CHF	Titres de placement détenus jusqu'à échéance millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2014					
Notes 1–2	626.0	180.1	3,489.8	890.7	5,186.6
Note 3	99.0	72.2	525.7	95.6	792.5
Notes 4–5	6.6	32.7	18.2	115.5	173.0
Note 6		11.0	2.1	54.5	67.6
Non noté		33.7	28.3	2.8	64.8
Total	626.0	105.6	329.7	4,064.1	1,159.1
					6,284.5

31 décembre 2013

Notes 1–2	631.2	134.3	3,248.2	449.7	4,463.4
Note 3	101.6	174.8	448.2	554.4	1,279.0
Notes 4–5	11.7	37.2	45.9	100.5	195.3
Non noté		3.1	75.7	2.5	81.3
Total	631.2	113.3	349.4	3,818.0	1,107.1
					6,019.0

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les polices d'assurance-vie ont été incluses dans la note 6 au 31 décembre 2014 pour un montant de CHF 67.6 millions. Ces polices étaient auparavant classées dans la note 5. La classification a été modifiée en 2014 suite au changement d'agence de notation pour l'évaluation du risque de crédit lié aux polices.

4.2 Risque de marché

Les risques de marché englobent les fluctuations des taux d'intérêt, des taux de change, du cours des actions et du prix des matières premières. Ils proviennent du négoce au niveau de la trésorerie et d'instruments de placement dont le prix est fixé chaque jour, ainsi que des activités bancaires plus traditionnelles telles que les prêts.

Le Groupe est engagé dans le négoce de titres, de dérivés, de produits structurés, de devises, de métaux précieux et de matières premières pour le compte de ses clients essentiellement depuis des salles de marché situées à Hong Kong, Genève, Londres, aux îles Caïman et à Miami.

Il n'effectue pas d'opérations sur titres pour compte propre autres que la détention d'instruments à revenu fixe et de polices d'assurance-vie dans son portefeuille bancaire. Le Groupe ne conserve que de petites positions propres en instruments de change.

Du fait de la nature des activités du Groupe, et vu le peu d'importance des opérations pour compte propre, le risque de marché lié aux positions de négoce est faible comparé à l'ensemble des risques de marché. L'exposition au risque de marché la plus significative a trait au risque de change lié aux fonds propres, libellés en monnaie locale, de nos filiales et à la valorisation des polices d'assurance-vie.

Du fait de la faible exposition du Groupe au risque de marché, les répercussions sont négligeables.

4.2.1 Actifs et passifs évalués à la juste valeur

(a) Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 13 impose une classification des instruments financiers selon une hiérarchie des justes valeurs qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à l'évaluation.

Cette hiérarchie comprend les niveaux suivants:

- Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- Niveau 2: données autres que les prix cotés du Niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
- Niveau 3: données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Pour les instruments financiers régulièrement comptabilisés à leur juste valeur, le Groupe détermine s'il y a eu des transferts entre niveaux de la hiérarchie en réévaluant la répartition par catégorie (en se basant sur la donnée de plus bas niveau pertinente pour la mesure globale de valeur), à la fin de chaque période de référence.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Niveau 1 millions de CHF	Niveau 2 millions de CHF	Niveau 3 millions de CHF	Total millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2014					
Instruments financiers dérivés (actifs):					
Dérivés sur devises		151.6		151.6	
Dérivés sur taux d'intérêt	0.1	40.1		40.2	
Dérivés sur capitaux propres		318.0		318.0	
Autres dérivés		3.5		3.5	
Liés à des polices d'assurance-vie			56.2	56.2	
Total des instruments financiers dérivés actifs					569.5
Actifs financiers à la juste valeur:					
Titres de créance		105.6		105.6	
Total des actifs destinés au négocie					105.6
Désignés à l'origine:					
Liés à des polices d'assurance-vie			329.7	329.7	
Total des actifs financiers désignés à l'origine					329.7
Titres de placement: disponibles à la vente					
Titres de capitaux propres	0.3		29.1	29.4	
Titres de créance	3,368.4	654.8		4,023.2	
Liés à des polices d'assurance-vie			40.9	40.9	
Total des titres de placement disponibles à la vente					4,093.5
Total des actifs évalués à la juste valeur	3,474.4	1,168.0	455.9	5,098.3	5,098.3
Instruments financiers dérivés (passifs):					
Dérivés sur devises		109.0		109.0	
Dérivés sur taux d'intérêt	0.2	228.6		228.8	
Dérivés sur capitaux propres		321.4		321.4	
Autres dérivés		1.9		1.9	
Total des instruments financiers dérivés passifs					661.1
Passifs financiers désignés à la juste valeur:					
Titres de capitaux propres			38.7*	38.7	
Liés à des polices d'assurance-vie			330.5	330.5	
Total des passifs financiers désignés à la juste valeur					369.2
Total des passifs évalués à la juste valeur	0.2	660.9	369.2	1,030.3	1,030.3
Actifs moins passifs évalués à la juste valeur	3,474.2	507.1	86.7	4,068.0	4,068.0

* Les passifs financiers relatifs aux capitaux propres, de niveau 3 et désignés à la juste valeur pour CHF 38.7 millions comprennent des options de vente détenues par des intérêts minoritaires. Leur évaluation est basée sur des termes contractuels et de ce fait, ne dépend pas d'hypothèses internes concernant les inputs. Toutefois, les options de vente sont classées comme des instruments de Niveau 3 du fait de l'absence de prix cotés ou de données observables.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Niveau 1 millions de CHF	Niveau 2 millions de CHF	Niveau 3 millions de CHF	Total millions de CHF	Total millions de CHF
	31 décembre 2013				
Instruments financiers dérivés (actifs):					
Dérivés sur devises		107.6		107.6	
Dérivés sur taux d'intérêt	0.8	101.6		102.4	
Dérivés sur capitaux propres		298.0		298.0	
Autres dérivés	0.1	4.2	1.5	5.8	
Liés à des polices d'assurance-vie			46.6	46.6	
Total des instruments financiers dérivés actifs				560.4	
Actifs financiers à la juste valeur:					
Titres de capitaux propres		0.1		0.1	
Titres de créance		113.2		113.2	
Total des actifs destinés au négoce				113.3	
Désignés à l'origine:					
Capitaux propres		0.4		0.4	
Titres de créance		50.8		50.8	
Liés à des polices d'assurance-vie			298.6	298.6	
Total des actifs financiers désignés à l'origine				349.8	
Titres de placement: disponibles à la vente					
Titres de capitaux propres		0.9	25.6	26.5	
Titres de créance	3,248.8	530.0		3,778.8	
Liés à des polices d'assurance-vie			39.2	39.2	
Total des titres de placement disponibles à la vente				3,844.5	
Total des actifs évalués à la juste valeur	3,415.1	1,041.4	411.5	4,868.0	4,868.0
Instruments financiers dérivés (passifs):					
Dérivés sur devises		130.2		130.2	
Dérivés sur taux d'intérêt		110.0		110.0	
Dérivés sur capitaux propres		300.4		300.4	
Autres dérivés	0.8	3.5		4.3	
Total des instruments financiers dérivés passifs				544.9	
Passifs financiers désignés à la juste valeur:					
Titres de capitaux propres			18.2*	18.2	
Liés à des polices d'assurance-vie			292.5	292.5	
Total des passifs financiers désignés à la juste valeur				310.7	
Total des passifs évalués à la juste valeur	0.8	544.1	310.7	855.6	855.6
Actifs moins passifs évalués à la juste valeur	3,414.3	497.3	100.8	4,012.4	4,012.4

* Les passifs financiers relatifs aux capitaux propres, de niveau 3 et désignés à la juste valeur pour CHF 18.2 millions comprennent des options de vente détenues par des intérêts minoritaires. Leur évaluation est basée sur des termes contractuels et de ce fait, ne dépend pas d'hypothèses internes concernant les inputs. Toutefois, les options de vente sont classées comme des instruments de Niveau 3 du fait de l'absence de prix cotés ou de données observables.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(i) Instruments financiers de Niveau 1

La juste valeur des instruments financiers négociés sur les marchés actifs est basée sur les prix cotés sur le marché à la date du bilan. Un marché est considéré comme actif lorsqu'il est à l'origine de prix cotés fournis par une bourse, un fournisseur, un courtier, un groupe industriel, un service de fixation de prix ou un organisme réglementaire, et ces prix représentent les cours des transactions indépendantes qui se produisent réellement et régulièrement sur le marché. Le prix coté du marché repris pour les actifs financiers détenus par le Groupe correspond au prix actuel de l'offre. Ces instruments font partie du Niveau 1. Les instruments du Niveau 1 sont principalement des obligations cotées et des titres de capitaux propres.

(ii) Instruments financiers de Niveau 2

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif (ex. les dérivés négociés de gré à gré) est déterminé au moyen de techniques d'évaluation. Ces techniques font appel à un maximum de données observables sur le marché et reposent le moins possible sur des estimations propres aux entités. Si tous les inputs nécessaires à l'établissement de la juste valeur sont observables, l'instrument est classé Niveau 2. Si un ou plusieurs inputs importants ne sont pas basés sur des données observables sur le marché, l'instrument est classé Niveau 3.

Quelques techniques d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers:

- Prix cotés sur le marché ou cotations de fournisseurs pour des instruments similaires;
- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée comme la valeur actuelle des futurs flux de trésorerie estimés basée sur les courbes de rendement observables;
- La juste valeur des contrats de change à terme est calculée à l'aide du taux de change à terme à la date du bilan, la valeur résultante étant escomptée à la valeur actuelle ;
- D'autres techniques telles que l'analyse des flux de trésorerie actualisés sont utilisées pour déterminer la juste valeur des autres instruments financiers.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(b) Mouvements des instruments de Niveau 3

	Actifs de Niveau 3			
	Instruments financiers dérivés millions de CHF	Désignés à l'origine millions de CHF	Disponibles à la vente millions de CHF	Total des actifs de Niveau 3 millions de CHF
Au 1^{er} janvier 2014	48.1	298.6	64.8	411.5
Total des gains ou pertes				
dans le Compte de résultat –				
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		48.1	4.1	52.2
dans le Compte de résultat –				
Résultat net des opérations de négoce	4.1			4.1
dans le Compte de résultat –				
Gain net sur instruments financiers à la juste valeur		(59.8)		(59.8)
dans le Compte de résultat consolidé			(7.5)	(7.5)
Achats/primes payées		34.9	6.0	40.9
Cessions/primes reçues		(25.8)	(0.9)	(26.7)
Transferts du Niveau 3 au Niveau 2	(1.5)			(1.5)
Différences de change	5.4	33.7	3.6	42.7
Au 31 décembre 2014	56.1	329.7	70.1	455.9
Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le Compte de résultat pour des actifs détenus à la fin de l'exercice	4.1	(11.7)	4.1	(3.5)
	Passifs de Niveau 3			
	Passifs financiers à la juste valeur millions de CHF	Total des passifs de Niveau 3 millions de CHF		
Au 1^{er} janvier 2014		310.7		310.7
Total des gains ou pertes				
dans le Compte de résultat –				
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		48.8		48.8
dans le Compte de résultat –				
Gain net sur instruments financiers à la juste valeur		(49.9)		(49.9)
Augmentation liée aux parts des actionnaires*		21.3		21.3
Achats/primes payées		30.8		30.8
Cessions/primes reçues		(25.2)		(25.2)
Différences de change		32.7		32.7
Au 31 décembre 2014	369.2	369.2		
Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le Compte de résultat pour des passifs détenus à la fin de l'exercice	(1.1)		(1.1)	

* En lien avec les options de vente détenues par des intérêts minoritaires déjà émises.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Actifs de Niveau 3			
	Instruments financiers dérivés millions de CHF	Désignés à l'origine millions de CHF	Disponibles à la vente millions de CHF	Total des actifs de Niveau 3 millions de CHF
Au 1^{er} janvier 2013	58.2	329.9	71.4	459.5
Total des gains ou pertes				
dans le Compte de résultat –				
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		53.4	4.0	57.4
dans le Compte de résultat –				
Résultat net des opérations de négoce		(1.1)		(1.1)
dans le Compte de résultat –				
Gain net sur instruments financiers à la juste valeur		(98.9)		(98.9)
dans le Compte de résultat consolidé			(11.7)	(11.7)
Achats/primes payées	1.6	36.2	4.9	42.7
Cessions/primes reçues	(6.4)	(14.2)	(2.8)	(23.4)
Impact des cessions de participations	(3.0)			(3.0)
Différences de change	(1.2)	(7.8)	(1.0)	(10.0)
Au 31 décembre 2013	48.1	298.6	64.8	411.5
Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le Compte de résultat pour des actifs détenus à la fin de l'exercice	(1.1)	(45.5)	4.0	(42.6)
	Passifs de Niveau 3			
	Instruments financiers dérivés millions de CHF	Passifs financiers à la juste valeur millions de CHF	Total des passifs de Niveau 3 millions de CHF	
Au 1^{er} janvier 2013		7.0	329.4	336.4
Total des gains ou pertes				
dans le Compte de résultat –				
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		52.5		52.5
dans le Compte de résultat –				
Résultat net des opérations de négoce		0.1		0.1
dans le Compte de résultat –				
Gain net sur instruments financiers à la juste valeur		(86.8)		(86.8)
Achats/primes payées		32.1		32.1
Cessions/primes reçues		(9.0)		(9.0)
Impact des cessions de participations		(7.1)		(7.1)
Différences de change		(7.5)		(7.5)
Au 31 décembre 2013	–	310.7	310.7	
Total des gains ou pertes sur la période inclus dans le Compte de résultat pour des passifs détenus à la fin de l'exercice	0.1	(34.3)		(34.2)

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(c) Détermination de la juste valeur pour les instruments financiers de Niveau 3 – Technique d'évaluation

Gouvernance en matière d'évaluation

Le modèle de gouvernance du Groupe est détaillé dans une politique de validation du modèle qui décrit la structure de gestion des risques du Groupe, son approche pour la validation du modèle et le processus de validation.

Dans le processus de vérification des prix, l'estimation de la précision des méthodes de modélisation et des hypothèses de départ qui génèrent des estimations de juste valeur issues de techniques d'évaluation, occupe une place importante.

Dans le cadre de la structure de gouvernance modélisée, la comparaison des estimations de juste valeur s'effectue par rapport à des sources externes et le réétalonnage s'effectue de manière continue en fonction des variations de juste valeur par rapport aux attentes. Les justes valeurs mesurées sont comparées aux prix observés et niveaux de marché, pour que l'instrument donné soit évalué aussi souvent que possible.

Par conséquent, et dans un but de conformité aux informations indépendantes de marché et aux normes comptables, les valeurs peuvent être ajustées aux estimations de juste valeur de l'entreprise.

Techniques d'évaluation

S'il n'y a pas de marché actif pour un instrument financier, le Groupe détermine la juste valeur en utilisant l'une des techniques d'évaluation suivantes:

- i) Transactions récentes dans des conditions de concurrence normale entre parties informées et consentantes (si disponibles)
- ii) Référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument (identique en substance)
- iii) Analyse des flux de trésorerie actualisés
- iv) Modèles d'évaluation d'options

Techniques d'évaluation	31 décembre 2014	31 décembre 2013
	millions de CHF	millions de CHF

Modèle de flux de trésorerie actualisés	Produits		
Instruments financiers dérivés	Couvertures de défaillance		1.5
Disponibles à la vente –	Actions en bourse et dans		
Titres de capitaux propres	des établissements de clearing	28.7	25.6
Disponibles à la vente –			
Titres de capitaux propres	Fonds de capitaux privés	0.4	
Passifs financiers à la juste valeur	Engagements d'acheter des intérêts minoritaires	(38.7)	(18.2)

Analyse des flux de trésorerie actualisés et espérance de vie (données non observables sur le marché)

Instruments financiers dérivés	Polices d'assurance-vie synthétiques	56.2	46.6
Actifs financiers à la juste valeur	Polices d'assurance-vie physiques	30.9	29.6
Actifs financiers à la juste valeur	Polices d'assurance-vie physiques*	298.8	269.0
Disponibles à la vente	Polices d'assurance-vie physiques	40.9	39.2
Passifs financiers à la juste valeur	Polices d'assurance-vie synthétiques*	(330.5)	(292.5)
Total		86.7	100.8

* Les actifs évalués à CHF 298.8 millions (2013: CHF 269.0 millions) et les passifs évalués de manière similaire à CHF 330.5 millions (2013: CHF 292.5 millions) sont liés de sorte qu'une variation de la valeur des uns se reflétera en grande partie dans une variation de valeur des autres.

Le Groupe détermine la juste valeur d'instruments financiers à l'aide de modèles reposant sur des inputs de modèles non basés sur des données observables sur le marché (inputs non observables). Ces instruments financiers sont classés Niveau 3. Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des techniques d'évaluation et des inputs observables utilisés dans l'évaluation de ces instruments de Niveau 3, qui influent de manière significative sur leur valeur, soulignant la relation entre ces inputs observables et leur impact sur l'évaluation.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(i) Polices d'assurance-vie

Le Groupe utilise une technique d'évaluation des flux de trésorerie actualisés basée sur des inputs observables hors marché pour l'évaluation des polices d'assurance-vie physiques et synthétiques et les instruments financiers associés. Ce sont:

- les hypothèses actuarielles concernant l'espérance de vie, les variations de la perception du marché concernant les changements éventuels de l'espérance de vie (c'est-à-dire hors changements effectifs de l'espérance de vie basés sur des données actuarielles),
- les estimations de prime et
- le rendement du marché/les taux d'actualisation – Taux de rendement interne («IRR»).

Les hypothèses concernant l'espérance de vie sont basées sur les tables de mortalité de base («VBT») publiées par la Society of Actuaries et ajustées par des fournisseurs d'assurance-vie externes et des actuaires en fonction des caractéristiques de chaque police. Les estimations de prime sont basées sur des estimations de coût d'assurance fournies par des parties indépendantes spécialisées dans le calcul des primes d'assurance-vie et rompues à cette activité. Le Groupe examine régulièrement et en détail les services de ces fournisseurs afin de s'assurer du respect des normes de qualité et de la fiabilité des prévisions. L'IRR représente le rendement qu'un investisseur est en droit d'attendre d'une police d'assurance-vie qu'il achète sur le marché et qu'il détient jusqu'à son échéance. Le marché des polices d'assurance-vie est très peu liquide actuellement, ce qui rend cet IRR non observable actuellement; les hypothèses se basent donc sur un IRR calculé.

L'évaluation que fait le Groupe des polices d'assurance-vie physiques et synthétiques et des instruments financiers dépend des paramètres suivants:

	IRR	Espérance de vie			Estimations de primes	
		-1% millions de CHF	+1% millions de CHF	-3 mois millions de CHF	+3 mois millions de CHF	-5% millions de CHF
Sensibilité des assurances-vie						
Instruments financiers dérivés	Polices synthétiques	3.8	(3.4)	0.1	(0.2)	
Actifs financiers à la juste valeur	Polices physiques	12.5	(11.6)	19.2	(18.8)	9.4 (9.4)
Disponibles à la vente	Polices physiques	1.4	(1.3)	2.1	(2.1)	1.4 (1.4)
Passifs financiers à la juste valeur	Polices synthétiques	(13.2)	12.3	(14.4)	16.3	

(ii) Actions en bourse et dans des établissements de clearing

La participation dans le Groupe SIX est basée sur une évaluation en fonction de la valeur nette des actifs du Groupe SIX fin décembre 2014, que le Groupe considère comme la base de toute vente ou tout achat entre les actionnaires du Groupe SIX. Comme le Groupe SIX n'a pas encore publié ses états financiers de décembre à la date d'élaboration de ce rapport annuel consolidé, le Groupe a estimé la valeur nette des actifs sur la base de données non observables, c'est-à-dire en fonction du résultat net du Groupe SIX estimé en décembre 2014. La sensibilité de cette évaluation fait qu'un gain ou une perte de 30% établis dans le Compte de résultat global pour l'année 2014 entraînerait un résultat respectivement supérieur ou inférieur de CHF 0.5 ou (0.4) million sur cette position classée dans les placements disponibles à la vente.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(iii) Option de vente sur intérêts minoritaires – Engagement d'acheter des intérêts minoritaires

Les options de vente des actionnaires minoritaires d'Asesores y Gestores Financier SA donnent lieu à un passif financier désigné à la juste valeur de CHF 38.7 millions qui correspond au montant du rachat actualisé, déduit des titres des actionnaires à la date de création des options de vente. En 2014, d'autres options de vente ont été accordées par le Groupe aux actionnaires minoritaires pour un montant de CHF 21.3 millions.

La méthode d'évaluation des options de vente a été convenue par contrat avec les actionnaires minoritaires et se base sur des informations comptables non observables mais objectives (Continuing Valuation Methodology, «CVM»). Cette méthode d'évaluation tient compte de trois éléments comptables d'importance: excédent brut d'exploitation, revenus nets et actifs nets normalisés. Selon le contrat, la CVM ne doit jamais être inférieure au prix fixé de EUR 32.2 millions qui doit être payé aux actionnaires minoritaires à l'exercice de l'option. La CVM réelle calculée fin décembre se situe au-dessous de la CVM contractuelle et la sensibilité actuelle des options de vente est considérée comme nulle; il n'y a donc aucune sensibilité actuellement.

Les options de vente détenues par des intérêts minoritaires sont principalement évaluées par contrat, ne dépendent que dans une certaine mesure d'hypothèses internes et sont classées comme instruments de Niveau 3.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(d) Compensation

Les actifs et passifs financiers suivants peuvent faire l'objet d'accords de compensation ou d'accords similaires.

	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants nets des actifs financiers comptabilisés	Passifs financiers soumis à des accords de compensation	Montants associés non compensés dans le bilan	Exposition nette
		Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants nets des actifs financiers comptabilisés		Passifs financiers soumis à des accords de compensation	
As at 31 décembre 2014						
Instruments financiers dérivés	618.8	(49.3)	569.5	(152.8)	(313.7)	103.0
Polices d'assurance-vie –						
Désignées à la juste valeur à l'origine	298.8		298.8	(298.8)		–
Total des actifs financiers	917.6	(49.3)	868.3	(451.6)	(313.7)	103.0

	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants nets des passifs financiers comptabilisés	Actifs financiers soumis à des accords de compensation	Montants associés non compensés dans le bilan	Exposition nette
		Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants nets des passifs financiers comptabilisés		Actifs financiers soumis à des accords de compensation	
As at 31 décembre 2014						
Instruments financiers dérivés	710.4	(49.3)	661.1	(152.8)	(225.7)	282.6
Polices d'assurance-vie –						
Désignées à la juste valeur à l'origine	330.5		330.5	(298.8)	(109.6)	–
Total des passifs financiers	1,040.9	(49.3)	991.6	(451.6)	(335.3)	282.6

	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants nets des actifs financiers comptabilisés	Passifs financiers soumis à des accords de compensation	Montants associés non compensés dans le bilan	Exposition nette
		Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants nets des actifs financiers comptabilisés		Passifs financiers soumis à des accords de compensation	
As at 31 décembre 2013						
Instruments financiers dérivés	611.4	(51.0)	560.4	(249.0)	(172.1)	139.3
Polices d'assurance-vie –						
Désignées à la juste valeur à l'origine	269.0	–	269.0	(269.0)	–	–
Total des actifs financiers	880.4	(51.0)	829.4	(518.0)	(172.1)	139.3

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

As at 31 décembre 2013	Montants bruts des passifs financiers comptabilisés	Montants bruts des actifs financiers comptabilisés	Montants nets des passifs financiers comptabilisés	Montants associés non compensés dans le bilan		
				Actifs financiers soumis à des accords de compensation	Equi- vaient de trésorerie payé	Exposition nette
Instruments financiers dérivés	595.9	(51.0)	544.9	(249.0)	(285.4)	10.5
Polices d'assurance-vie –						
Désignées à la juste valeur à l'origine	292.5	–	292.5	(269.0)	(100.0)	–
Total des passifs financiers	888.4	(51.0)	837.4	(518.0)	(385.4)	10.5

Le Groupe a défini la valeur nette de pans de CDS identifiés où la contrepartie, les maturités et la monnaie sont combinés, où le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de régler le montant net à la contrepartie, et où le règlement se fait sur une base nette. Fin décembre 2014, les instruments financiers dérivés évalués à CHF 50.9 millions ont été réduits à la valeur nette négative de CHF 49.3 millions, pour une présentation nette des instruments financiers dérivés comme actifs d'une valeur de CHF 1.6 million.

Pour les actifs et passifs financiers ci-dessus encadrés par des accords de compensation globale ou des accords similaires, chaque accord passé entre le Groupe et la contrepartie autorise le règlement du montant net des actifs et passifs financiers concernés lorsque les deux parties sont d'accord. En l'absence d'une telle option, les actifs et passifs financiers seront réglés sur une base brute, chaque partie de l'accord de compensation globale ou de l'accord similaire ayant la possibilité de régler ces montants sur une base nette dans le cas d'un défaut de l'autre partie. Selon les termes de l'accord, le défaut inclut le manquement d'une des deux parties au versement du montant exigible; il correspond également au manquement d'une partie à l'obligation stipulée par l'accord (hors paiement) s'il n'est pas résolu dans un délai de 30 à 60 jours après l'avis de manquement à la partie, ou en cas de faillite.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.2 Actifs et passifs non évalués à la juste valeur

Le tableau suivant résume les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs et passifs financiers qui ne sont pas présentés à la juste valeur dans le bilan du Groupe. Les changements dans le risque de crédit lié au Groupe ne sont pas reflétés dans le tableau ci-dessous.

	Note	Valeur comptable millions de CHF	Juste valeur millions de CHF	Déférence millions de CHF
31 décembre 2014				
Actifs financiers				
Créances sur les banques	(i)	2,108.8	2,108.8	-
Prêts et avances à la clientèle	(ii)	13,031.1	13,123.3	92.2
Titres de placement – détenus jusqu'à échéance – liés à des polices d'assurance-vie	(iii)	774.2	525.4	(248.8)
Titres de placement – détenus jusqu'à échéance – titres de créance	(iv)	384.9	368.0	(16.9)
		16,299.0	16,125.5	(173.5)
Passifs financiers				
Engagements envers les banques	(v)	466.0	465.5	0.5
Engagements envers la clientèle	(vi)	18,564.5	18,561.5	3.0
Emprunts subordonnés	(viii)	246.3	265.3	(19.0)
Autres passifs financiers	(vii)	3,030.7	3,037.6	(6.9)
Dette émise	(ix)	411.1	411.1	-
		22,718.6	22,741.0	(22.4)
Instruments financiers nets non mesurés à la juste valeur		(6,419.6)	(6,615.5)	(195.9)
31 décembre 2013				
Actifs financiers				
Créances sur les banques	(i)	2,200.2	2,204.7	4.5
Prêts et avances à la clientèle	(ii)	11,561.8	11,633.9	72.1
Titres de placement – détenus jusqu'à échéance – liés à des polices d'assurance-vie	(iii)	689.2	482.3	(206.9)
Titres de placement – détenus jusqu'à échéance – titres de créance	(iv)	417.9	371.9	(46.0)
		14,869.1	14,692.8	(176.3)
Passifs financiers				
Engagements envers les banques	(v)	290.1	287.1	3.0
Engagements envers la clientèle	(vi)	16,443.8	16,450.3	(6.5)
Emprunts subordonnés	(viii)	245.1	258.7	(13.6)
Autres passifs financiers	(vii)	2,421.5	2,432.4	(10.9)
		19,400.5	19,428.5	(28.0)
Instruments financiers nets non mesurés à la juste valeur		(4,531.4)	(4,735.7)	(204.3)

(i) Créances sur les banques

Les créances sur les banques comprennent des placements interbancaires et des éléments en cours de recouvrement.

La juste valeur de placements à taux variables, de dépôts overnight et à terme avec une échéance inférieure à 90 jours est présumée être leur valeur comptable, puisque l'actualisation n'a pas d'impact significatif. Les justes valeurs se situent au Niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(ii) Prêts et avances à la clientèle

Les prêts et avances sont nets de provisions pour perte de valeur. L'estimation de la juste valeur des prêts et avances représente le montant actualisé de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus jusqu'à la prochaine date de refixa-

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

tion du taux d'intérêt. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché. Les justes valeurs déterminées se situent au Niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(iii) Titres de placement – détenus jusqu'à échéance – liés à des polices d'assurance-vie

Le calcul de la juste valeur pour les actifs détenus jusqu'à échéance liés au portefeuille de polices d'assurance-vie repose sur les flux de trésorerie attendus, revus à la baisse pour refléter la baisse du taux de mortalité dans le secteur de l'assurance-vie. Ces flux de trésorerie ont été actualisés à un taux de rentabilité interne (TRI) de 12.3%. Ce TRI équivaut à un TRI de 16.0% pour des flux de trésorerie non ajustés (2013: 16.0%). La valeur comptable est calculée à partir d'une valeur d'acquisition (sur la base d'un TRI de 10.7% à l'acquisition), des primes payées et d'un rendement des polices d'assurance-vie en fin d'exercice. Le rendement global de l'investissement (rendement et prestations amorties des polices d'assurance-vie échues) s'élève à 3.4% (2013: 4.1%). Les justes valeurs se situent au Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur du portefeuille d'assurances-vie est décrite à la note 4.2.1 c).

(iv) Titres de placement – détenus jusqu'à échéance – titres de créances

Le calcul de la juste valeur des actifs détenus jusqu'à échéance repose sur les flux de trésorerie attendus actualisés aux taux courants du marché, sur la base d'estimations à partir des cotations de marché de titres assortis de caractéristiques identiques en termes de crédit, d'échéance et de rendement. Les justes valeurs déterminées se situent au Niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(v) & (vi) Engagements envers les banques et les clients

La juste valeur estimée de dépôts ne comportant pas d'échéance indiquée, comprenant les dépôts ne portant pas intérêts, est le montant payable sur demande. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché. Les justes valeurs déterminées se situent au Niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

(vii) Autres passifs financiers

La valeur des produits structurés vendus aux clients est reflétée sur la base du rendement effectif de la dette sous-jacente (et sur la juste valeur pour le dérivé incorporé). La juste valeur de la dette sous-jacente est basée sur le montant actualisé de l'estimation des flux de trésorerie futurs attendus devant être versés jusqu'à la date d'échéance de l'instrument. Pour déterminer la juste valeur, les flux de trésorerie attendus sont actualisés aux taux courants du marché. Les justes valeurs se situent au Niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

(viii) Emprunts subordonnés

La juste valeur des emprunts subordonnés est estimée en fonction des prix cotés de ces titres sur le marché.

(ix) Dette émise

La juste valeur de la dette émise est estimée en fonction des prix cotés de ces titres sur le marché.

4.2.3 Gain ou perte au jour 1 différé

Le tableau ci-dessous reflète les instruments financiers pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles d'évaluation où toutes les données ne sont pas observables sur le marché. Ces instruments financiers sont initialement comptabilisés dans les états financiers du Groupe à leur prix de transaction, bien que les valeurs obtenues à partir du modèle d'évaluation pertinent au jour 1 puissent être différentes. Le tableau montre la différence globale à comptabiliser dans le Compte de résultat au début et à la fin de la période.

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Au 1^{er} janvier	1.5	1.5
Comptabilisé dans le Compte de résultat	(0.2)	
Au 31 décembre	1.3	1.5

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.4 Techniques d'évaluation des risques de marché

L'exposition aux risques de marché est mesurée de différentes manières: exposition nominale et VaR, impasse de taux d'intérêt, sensibilités et stress tests. La VaR n'est pas utilisée dans le cadre des rapports réglementaires sur les risques. Elle n'est utilisée qu'en interne, à des fins de contrôle et de gestion. Dans le cadre de la gestion des risques de marché, le Groupe peut, de manière ponctuelle, appliquer différentes stratégies de couverture (note 26). Il conclut des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt associé aux obligations à taux fixe et aux engagements à taux fixe.

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour évaluer et contrôler le risque de marché sont décrites ci-après.

(a) Value at Risk

La Value at Risk (VaR) est un outil d'analyse des risques conçu pour pouvoir estimer statistiquement la perte potentielle maximale sur une période donnée causée par des mouvements adverses de taux d'intérêt (hors spreads de crédits), de devises et de cours des actions dans des conditions normales de marché. La VaR est calculée sur la base des variations de marché estimées statistiquement pendant une période de détention donnée pour un degré de probabilité fixé. La technique d'évaluation de la VaR utilisée par le Groupe est basée sur une approche historique de valorisation totale. Le Groupe emploie un outil interne de calcul de la VaR intégrant une période de détention de dix jours et une période d'observation de 201 jours.

Le calcul de la VaR ne prétend pas représenter les pertes effectives de juste valeur et leurs impacts sur les revenus réalisés par le Groupe et ne tient pas compte non plus des effets de variations favorables des taux du marché. Le Groupe ne peut pas prédire les mouvements réels de ces taux de marché à l'avenir; il ne considère pas que les résultats des VaR soient une indication des mouvements de ces taux à l'avenir, ni qu'ils soient représentatifs d'un impact que des variations futures de ces taux pourraient avoir sur les résultats futurs des opérations ou des positions financières du Groupe.

Des rapports de risque journaliers vérifient la conformité aux limites de risque de marché. Le tableau suivant présente la VaR (telle que décrite plus haut) pour les risques de marché, par type de risque:

VaR par type de risque	Au 31 décembre millions de CHF	12 mois au 31 décembre		
		Moyenne millions de CHF	Maximum millions de CHF	Minimum millions de CHF
2014				
Risque de taux d'intérêt	3.2	3.8	5.7	2.7
Risque de change	0.2	0.3	0.4	0.1
Risque lié au cours des actions	0.6	0.3	0.6	0.2
VaR	4.0	4.4	6.7	3.0
2013				
Risque de taux d'intérêt	5.0	3.4	10.3	1.4
Risque de change	0.3	0.2	0.8	0.0
Risque lié au cours des actions	0.2	0.3	0.9	0.2
VaR	5.5	3.9	12.0	1.6

Le Groupe considère que les interdépendances entre les variables de risque sont négligeables.

(b) Analyse alternative de sensibilité

Une analyse alternative de sensibilité est réalisée sur les instruments financiers suivants, non couverts par la VaR:

- i) Actifs destinés au négoce et désignés à la juste valeur par le résultat, comprenant des polices d'assurance-vie, des produits structurés et des actions non cotées
- ii) Disponibles à la vente – polices d'assurance-vie
- iii) Engagements financiers – polices d'assurance-vie et engagements d'acquérir des intérêts minoritaires.

L'analyse de sensibilité calcule l'impact de variations des cours des actions, des taux d'intérêt et de l'espérance de vie. Ce calcul ne prétend pas représenter des gains et des pertes effectifs réalisés par le Groupe. Le Groupe ne peut pas pré-

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

dire les mouvements réels de ces taux de marché à l'avenir; il ne considère pas que les résultats de sensibilité soient une indication des mouvements de ces taux à l'avenir, ni qu'ils soient représentatifs d'un impact que des variations futures de ces taux pourraient avoir sur les résultats futurs des opérations ou des positions financières du Groupe.

Les risques suivants existaient au 31 décembre 2014 pour les positions pour lesquelles i) la VaR n'est pas calculée ci-dessus ou ii) l'analyse de sensibilité n'est pas présentée à la note 4.2.1 (c).

Catégorie	Produit	Impact de	Risque de prix		
			Valeur de marché millions de CHF	Compte de résultat millions de CHF	Compte de résultat global millions de CHF
31 décembre 2014					
Disponibles à la vente	Actions non cotées	Bénéfice inférieur de 30%	28.7		(0.4)
Disponibles à la vente	Fonds privés	Bénéfice inférieur de 30%	0.4		(0.1)
Passifs financiers à la juste valeur	Engagements d'acheter des intérêts minoritaires	Revenus supérieurs de 20%	(38.7)		
31 décembre 2013					
Disponibles à la vente	Actions non cotées	Bénéfice inférieur de 30%	25.6		(0.5)
Passifs financiers à la juste valeur	Engagements d'acheter des intérêts minoritaires	Revenus supérieurs de 20%	(18.2)		

(c) Stress tests

Les calculs de la VaR sont complétés par différents stress tests qui visent à identifier l'impact potentiel de scénarios de marché extrêmes sur la valeur des portefeuilles. Ces tests simulent d'une part des mouvements exceptionnels de prix ou de taux, et d'autre part des détériorations radicales des corrélations du marché. Ils constituent, outre les limites nominales et les limites stop loss, l'outil principal de gestion interne des risques de marché. Les résultats des stress tests sont calculés quotidiennement par l'unité Gestion des Risques du Marché et transmis à la Direction.

Les stress tests fournissent une indication de l'ampleur potentielle des pertes susceptibles de survenir dans des conditions extrêmes.

Ils sont réalisés de la manière suivante:

- i) facteurs de risque: des mouvements extrêmes sont appliqués à chacune des catégories de risque;
- ii) tests ad hoc: des événements extrêmes possibles sont appliqués à des positions ou à des régions spécifiques.

Les résultats des stress tests sont passés en revue par des cadres supérieurs de chaque unité opérationnelle et par le Comité des risques du Conseil d'Administration. Les stress tests sont calibrés sur mesure pour les activités concernées et recourent à des analyses de scénarios.

(d) Earnings at risk

Conformément à la circulaire 08/6 de la FINMA sur les revenus de taux d'intérêt, des mesures de la sensibilité du Résultat net des opérations d'intérêt (Net Interest Income sensitivity – NII) et du risque sur les revenus de taux d'intérêt (Interest Earnings at Risk – IEAR) ont été instaurées, dont les résultats sont examinés périodiquement par référence aux limites définies des stress tests.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.2.5 Risque de taux d'intérêt

Le Conseil d'Administration fixe des limites de réajustement ou de non-concordance des échéances liées aux fluctuations des taux d'intérêt et l'unité Gestion des Risques du Marché en assure le suivi. Le tableau ci-dessous résume l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt. Il comprend les instruments financiers du Groupe à leur valeur comptable, répartis selon la plus courte durée résiduelle par rapport aux dates de réajustement ou aux échéances contractuelles.

	Jusqu'à 3 mois millions de CHF	3-12 mois millions de CHF	1-5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Sans intérêt millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2014						
Actif						
Espèces et avoirs auprès des banques centrales						
Bons du Trésor	610.7	15.3				626.0
Créances sur les banques	646.8	2.0			1,460.0	2,108.8
Prêts et avances à la clientèle	10,158.0	1,462.7	1,316.7	35.7	58.0	13,031.1
Instruments financiers dérivés	271.9	2.2	0.5	0.1	294.8	569.5
Actifs financiers à la juste valeur:						
Destinés au négoce	6.0	1.1	98.5			105.6
Désignés à l'origine				326.8	2.9	329.7
Titres de placement:						
Disponibles à la vente	532.5	357.2	1,204.6	1,964.3	34.9	4,093.5
Détenus jusqu'à échéance		384.9		774.2		1,159.1
Autres actifs					136.7	136.7
Total des actifs financiers	12,225.9	2,225.4	2,620.3	3,101.1	4,842.6	25,015.3
Passif						
Engagements envers les banques	165.6				300.4	466.0
Engagements envers la clientèle	7,364.5	656.0	73.4		10,470.6	18,564.5
Emprunts subordonnés				246.3		246.3
Instruments financiers dérivés	259.5	17.9	0.2	0.1	383.4	661.1
Passifs financiers à la juste valeur				330.5	38.7	369.2
Autres passifs financiers	641.2	772.6	1,193.7	423.2		3,030.7
Dette émise			411.1			411.1
Provisions					38.0	38.0
Autres passifs					340.7	340.7
Total des passifs financiers	8,430.8	1,446.5	1,678.4	1,000.1	11,571.8	24,127.6
Ecart de modification d'intérêt au bilan	3,795.1	778.9	941.9	2,101.0	(6,729.2)	887.7
Ecart de modification d'intérêt hors bilan	2,495.5	(178.0)	(902.6)	(1,414.9)		-
31 décembre 2013						
Total des actifs financiers	11,940.9	2,104.2	2,434.3	2,660.1	2,233.4	21,372.9
Total des passifs financiers	7,058.3	1,269.0	1,451.1	507.9	10,266.2	20,552.5
Ecart de modification d'intérêt au bilan	4,882.6	835.2	983.2	2,152.2	(8,032.8)	820.4
Ecart de modification d'intérêt hors bilan	2,312.9	99.5	(1,229.3)	(1,183.1)		-

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Couverture du risque de taux d'intérêt pour la juste valeur

Le risque de taux d'intérêt encouru par le Groupe provient de son exposition à long terme aux obligations. Les obligations émises à taux fixe exposent en effet le Groupe à un risque de taux d'intérêt sur la juste valeur. Le Groupe effectue des swaps de taux fixes-variables pour protéger la juste valeur contre le risque de taux d'intérêt lié à l'acquisition d'obligations à taux fixe. Les swaps de taux d'intérêt utilisés en couverture sont indiqués à la note 26.1.

Pour connaître la sensibilité du portefeuille d'assurances-vie aux variations de taux d'intérêt (taux de rentabilité interne), voir la note 3(d).

4.2.6 Risque de change

Le Groupe réalise des opérations sur monnaies étrangères, tant pour le compte de ses clients que pour son propre compte. Les risques de change découlent de transactions commerciales futures, d'actifs et de passifs enregistrés et de placements nets dans des opérations à l'étranger. Les positions globales nominales nettes par monnaie font l'objet d'une surveillance par rapport à des limites overnight. En outre, des limites stop loss sur dix jours glissants ont été mises en place pour le stress test VaR. Les entités du Groupe utilisent des instruments financiers dérivés, tels que des opérations à terme ou des options, principalement dans le but de couvrir des transactions pour le compte de clients.

Outre l'exposition aux devises étrangères liée aux activités bancaires et de négoce de ses filiales, le Groupe est également exposé aux fluctuations des taux de change, étant donné que la plupart des filiales et des succursales d'EFG Bank AG utilisent leur monnaie locale comme monnaie de présentation. Le Groupe peut être amené de temps en temps à conclure des opérations de couverture du risque de change afin de réduire les effets des fluctuations des taux de change sur ses revenus.

Le Groupe n'est soumis qu'à une exposition limitée aux effets de fluctuations des principales monnaies étrangères sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le Conseil d'Administration fixe des limites aux niveaux d'exposition. Voir la note 4.2.4 qui fournit des informations sur la VaR liée au risque de change.

4.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité consiste pour le Groupe à ne pas pouvoir faire face à ses obligations de paiement liées à ses engagements financiers à leur échéance et de remplacer des fonds lorsqu'ils sont retirés. Le Groupe gère le risque de liquidité auquel il est exposé de façon à garantir qu'un niveau suffisant de liquidité soit bien disponible pour faire face à ses engagements envers la clientèle, tant en termes de demande de crédit que de remboursement des dépôts, et pour satisfaire ses propres besoins de trésorerie.

4.3.1 Gestion du risque de crédit

Le Groupe s'efforce d'éviter la concentration de ses moyens de refinancement. Il examine la position courante de ses liquidités et détermine la valeur de ses actifs et de ses opérations de crédit. Par ailleurs, le Groupe a mis en place un processus de gestion des liquidités qui prévoit des mesures d'urgence. Ces mesures comprennent l'activation de transactions repo avec des contreparties de premier ordre, la liquidation de titres négociables et/ou le recours à des lignes de crédit ouvertes auprès de la Banque nationale suisse (facilité Lombard).

Le Groupe agit conformément aux dispositions réglementaires et observe les limites concernant le niveau de liquidité overnight dans les différents pays où il opère. Il fait chaque jour rapport de sa situation de liquidité à la Direction sur une base individuelle par entité pour ses filiales bancaires. Des stress tests sont effectués mensuellement ou plus souvent si nécessaire. Les positions du Groupe en termes de capitaux propres et de réserves ainsi que sa politique conservatrice en matière de refinancement des prêts à la clientèle font que le risque de liquidité du Groupe est minime.

Le processus de gestion du risque de liquidité est assuré par le service Marchés Financiers et surveillé par l'unité Gestion des Risques du Marché. Il comprend:

- Le refinancement au jour le jour, géré en surveillant les flux de trésorerie futurs afin de s'assurer que les besoins peuvent être couverts. Cela implique de réapprovisionner les fonds qui arrivent à échéance ou sont empruntés par les clients.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

- Le maintien d'un portefeuille d'actifs très recherchés pouvant être facilement cédés (remboursement ou vente) pour se protéger contre une rupture imprévue des flux de trésorerie.
- La surveillance des ratios de liquidité du bilan par rapport aux dispositions internes et réglementaires.
- La gestion de la concentration et du profil d'échéances des dettes.

La surveillance et le reporting s'effectuent sous la forme d'une évaluation des flux de trésorerie et de projections pour le jour, la semaine et le mois suivants, qui sont des périodes-clés de la gestion de la liquidité. Le point de départ de ces projections est une analyse des échéances contractuelles des passifs financiers et de la date attendue de recouvrement des actifs financiers (notes 4.3.3 et 4.3.4).

Le service Marchés Financiers surveille également les actifs à moyen terme dont les échéances sont asymétriques et l'utilisation des facilités de découvert.

4.3.2 Approche de financement

Les sources de financement sont passées régulièrement en revue par le service Marchés Financiers afin de conserver une large diversification par monnaie, pays, fournisseur, produit et échéance.

4.3.3 Flux de trésorerie des passifs financiers

Le tableau suivant analyse les passifs financiers du Groupe par échéance contractuelle résiduelle, à la date du bilan.

Les montants figurant dans le tableau sont les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

	Jusqu'à 1 mois millions de CHF	1-3 mois millions de CHF	3-12 mois millions de CHF	1-5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2014						
Passif						
Engagements envers les banques	228.7	236.6	1.0			466.3
Engagements envers la clientèle	14,690.8	1,717.6	2,076.0	93.4		18,577.8
Emprunts subordonnés			14.1		232.2	246.3
Instruments financiers dérivés	8,520.2	2,074.8	1,706.9	51.4		12,353.3
Passifs financiers à la juste valeur	38.7				330.5	369.2
Autres passifs financiers	425.7	142.4	779.9	1,130.2	560.1	3,038.3
Dette émise				411.1		411.1
Provisions		8.0	30.0			38.0
Autres passifs	290.1	18.9	30.4	1.0	0.3	340.7
Total des passifs financiers	24,194.2	4,198.3	4,638.3	1,687.1	1,123.1	35,841.0
Total hors bilan	18.2	24.8	145.5	168.3	70.2	427.0
 31 décembre 2013						
Passif						
Engagements envers les banques	110.1	86.7	93.7			290.5
Engagements envers la clientèle	13,479.3	1,993.0	878.9	101.1		16,452.3
Emprunts subordonnés					245.1	245.1
Instruments financiers dérivés	10,028.7	2,414.6	1,484.1	131.4	18.1	14,076.9
Passifs financiers à la juste valeur	18.2				292.5	310.7
Autres passifs financiers	439.8	140.2	438.0	1,159.0	255.8	2,432.8
Provisions	23.9	0.7	2.2			26.8
Autres passifs	191.0	48.1	30.4	0.1		269.6
Total des passifs financiers	24,291.0	4,683.3	2,927.3	1,391.6	811.5	34,104.7
Total hors bilan	11.4	16.4	267.2	74.0	72.2	441.2

Pour plus de détails sur les expositions hors bilan par maturité, reportez-vous à la note 47.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

4.3.4 Résumé de la liquidité

La trésorerie centrale du Groupe gère les risques de liquidité et de financement sur une base intégrée. Les positions de liquidités des entités du Groupe sont gérées et surveillées quotidiennement et dépassent les minimums réglementaires, conformément au cadre et à la politique en matière de risques de marché du Groupe. Dans l'ensemble, le Groupe bénéficie, par l'intermédiaire de ses unités opérationnelles, d'une base de financement favorable grâce aux dépôts stables et diversifiés de ses clients, qui fournissent la grande majorité du financement total du Groupe. Avec ses ressources en capitaux, l'excédent des dépôts stables de ses clients sur les prêts octroyés aux clients du Groupe est placé dans les unités de trésorerie qui gèrent le financement et les liquidités du Groupe, afin de s'assurer de la conformité aux différentes dispositions réglementaires locales. En outre, toutes les entités opèrent dans le cadre des politiques et directives du Groupe en matière de liquidités.

4.3.5 Risque de concentration

Le Groupe contrôle le risque de concentration par le biais des mécanismes suivants:

- Le niveau global des expositions aux risques de marché et de crédit est surveillé rigoureusement par le biais de paramètres et indicateurs de risques spécifiques approuvés par le Conseil d'Administration et/ou le Comité des risques sur délégation du Conseil d'Administration et conformément au niveau de tolérance au risque du Groupe en évitant tout risque de concentration.
- Ces expositions et les limites correspondantes sont analysées de manière proactive par le Comité de gestion des risques et/ou le Comité des risques sur délégation du Conseil d'Administration afin d'assurer la pleine prise en compte des conditions de marché et de liquidité et du cadre réglementaire du Groupe en matière de risque et afin d'éviter tout risque de concentration dans des environnements de marché changeants.

4.4 Gestion des capitaux propres

Lorsqu'il gère les capitaux propres réglementaires, le Groupe a pour objectif de se conformer aux dispositions de l'autorité réglementaire dans les juridictions où il opère de sauvegarder la capacité du Groupe à poursuivre l'exploitation.

L'adéquation des capitaux propres et l'utilisation des capitaux propres réglementaires sont surveillées en permanence par la direction du Groupe, en utilisant le cadre développé par la Banque des Règlements Internationaux (BRI). Les dispositions relatives aux capitaux propres du Groupe sont en fin de compte déterminées par les règles édictées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Les capitaux propres du Groupe entrant en considération comprennent deux catégories:

- Le Tier 1 (fonds propres de base) constitué par le capital-actions (net de la valeur comptable des propres actions détenues), les intérêts minoritaires dans les filiales consolidées provenant des intérêts dans les capitaux propres permanents, les résultats non distribués et les réserves créées par attributions de résultats non distribués, sous déduction de la valeur comptable du goodwill net des engagements liés aux acquisitions.
- Le Tier 2 (fonds propres complémentaires) constitué d'emprunts subordonnés, de réductions collectives de valeur et de gains non réalisés sur la juste valeur d'instruments de placement disponibles à la vente.

Les actifs pondérés des risques sont déterminés en fonction de dispositions spécifiques qui reflètent les différents niveaux de risque liés à ces actifs et aux expositions hors bilan. Ces dispositions comprennent des montants relatifs au risque de crédit, risque de marché, risque lié à une non-contrepartie, risque de règlement et risque opérationnel.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le tableau ci-après résume la composition des capitaux propres réglementaires et les ratios du Groupe pour les exercices se terminant au 31 décembre 2014 et 2013. Au cours de ces deux exercices, les entités individuelles au sein du Groupe et le Groupe lui-même se sont conformés à toutes les exigences relatives aux capitaux propres imposées par les autorités de surveillance.

	Critères Bâle III entièrement appliqués 31 décembre 2014 non audités millions de CHF	Critères Bâle III entièrement appliqués 31 décembre 2013 non audités millions de CHF
Tier 1 capital		
Capital-actions	75.5	74.0
Primes d'émission	1,243.8	1,238.4
Autres réserves	(72.5)	(49.1)
Résultats non distribués	(90.5)	(161.6)
Intérêts minoritaires	18.8	4.8
IFRS: Total des capitaux propres	1,175.1	1,106.5
Moins: dividende proposé sur actions ordinaires (note 52)	(37.7)	(29.5)
Moins: réserve pour dividende futur estimé sur les Bons de participation	(0.1)	(0.1)
Moins: réserve pour réévaluation de titres de placement disponibles à la vente	(22.2)	(16.7)
Moins: prêts aux employés		
Moins: goodwill (net des engagements liés aux acquisitions) et immobilisations incorporelles (hors logiciels)	(239.5)	(235.5)
Moins: Bons de participation	(16.1)	(16.4)
Moins: autres déductions liées à Bâle III	(40.0)	(42.6)
Capital actions ordinaire (CET 1)	819.5	765.7
Tier 1 supplémentaire (AT 1): Bons de participation	16.1	16.4
Total des capitaux assimilés au Tier 1	835.6	782.1
 Tier 2 capital		
Emprunts subordonnés	232.1	230.6
Réserve pour réévaluation de titres de placement disponibles à la vente (pondération 45%)	10.1	7.5
Total des capitaux réglementaires	1,077.8	1,020.2
 Actifs pondérés des risques		
Risque de crédit, y compris risque de règlement	4,226.3	4,120.5
Risque lié à une non-contrepartie	20.8	44.3
Risque de marché*	232.9	223.8
Risque opérationnel*	1,285.1	1,272.2
Total des actifs pondérés des risques	5,765.1	5,660.8
 31 décembre 2014 31 décembre 2013 % %		
Bâle III – Ratio du CET1 BRI		
(après déduction du dividende proposé sur les actions ordinaires)	14.2	13.5
Bâle III – Ratio des fonds propres BRI		
(après déduction du dividende proposé sur les actions ordinaires)	18.7	18.0

* Montant pondéré du risque, calculé en multipliant par 12.5 les capitaux propres requis.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

5. RÉSULTAT NET DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊT

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte		
Banques et clients	328.3	287.1
Titres de placement disponibles à la vente	51.7	42.0
Actifs financiers à la juste valeur	49.5	55.5
Titres de placement détenus jusqu'à échéance*	27.4	31.7
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	1.4	0.9
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	458.3	417.2
Charges d'intérêts		
Banques et clients	(162.7)	(155.9)
Passifs financiers	(27.8)	(31.6)
Emprunts subordonnés	(17.5)	(16.5)
Dette émise	(3.1)	
Total charges d'intérêt	(211.1)	(204.0)
Résultat net des opérations d'intérêt	247.2	213.2

* Déduction faite de l'amortissement de la perte de réévaluation comptabilisée dans la réserve de réévaluation des titres disponibles à la vente liés aux polices d'assurance-vie transférées de la catégorie disponible à la vente à la catégorie détenus jusqu'à échéance, pour CHF (10.4) millions (2013: CHF (10.4) millions).

Les produits d'intérêts courus sur actifs financiers ayant subi une perte de valeur sont nuls (2013: nuls).

6. RÉSULTAT NET DES COMMISSIONS BANCAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Produits des commissions bancaires et prestations de services		
Revenus de Commissions	477.7	429.3
Charges de commissions	(96.4)	(86.0)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	381.3	343.3

7. PRODUITS DES DIVIDENDES

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Titres de placement disponibles à la vente	1.1	3.5
Produits des dividendes	1.1	3.5

8. PRODUIT NET DES OPÉRATIONS DE NÉGOCE

Le produit net des opérations de négoce à hauteur de CHF 69.8 millions (2013: CHF 74.5 millions) est constitué des résultats des transactions en devises étrangères et des résultats de la réévaluation des actifs et des passifs libellés en devises étrangères.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

9. (PERTE NETTE)/ GAIN NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS MESURÉS À LA JUSTE VALEUR

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Instruments financiers mesurés à la juste valeur		
Titres de capitaux propres	0.7	(0.3)
Titres de créance	(1.3)	4.1
Instruments financiers dérivés	6.4	5.9
Titres de polices d'Assurance-vie	(8.4)	(1.9)
Défaillance de couvertures de juste valeur	(0.4)	
(Perte nette)/gain net sur instruments financiers évalués à la juste valeur	(3.0)	7.8
 Défaillance de couvertures de juste valeur		
(Perte nette)/gain net sur instruments de couverture	(109.2)	61.1
Gain net/(perte nette) sur éléments couverts pour le risque considéré	108.8	(61.1)
Perte nette provenant de défaillances de couvertures de juste valeur	(0.4)	-

10. GAINS MOINS PERTES SUR CESSION DE TITRES DE PLACEMENT DISPONIBLES À LA VENTE

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Transfert depuis le Compte de résultat global		
Titres de créance	19.0	13.1
Assurances-vie	(0.8)	(2.5)
Gains moins pertes liées à la cession de titres de placement disponibles à la vente		
disponibles à la vente	18.2	10.6

11. REPRISE DE PERTE DE VALEUR/(PERTE DE VALEUR) SUR PRÊTS ET AVANCES À LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Pertes de valeur sur prêts et avances à la clientèle	(0.2)	(2.4)
Reprise de pertes de valeur sur prêts et avances à la clientèle	0.5	1.0
Reprise de perte de valeur/(perte de valeur) sur prêts et avances à la clientèle (note 24)	0.3	(1.4)

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

12. CHARGES OPÉRATIONNELLES

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Charges de personnel (note 13)	(418.8)	(396.2)
Services professionnels	(17.5)	(19.2)
Publicité et marketing	(10.5)	(9.4)
Charges administratives	(51.6)	(49.2)
Loyers et leasings d'exploitation	(26.8)	(27.1)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 34)	(7.8)	(7.8)
Amortissement des immobilisations incorporelles		
Logiciels et licences informatiques (note 33)	(3.5)	(3.3)
Autres immobilisations incorporelles (note 33)	(3.5)	(4.5)
Frais juridiques et coût des litiges	(12.8)	(7.2)
Autres	(22.2)	(23.3)
Charges opérationnelles	(575.0)	(547.2)

13. CHARGES DE PERSONNEL

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Salaires, rémunérations et gratifications	(345.2)	(325.9)
Charges sociales	(25.5)	(22.1)
Charges de retraites		
Primauté des prestations (note 44)	(8.1)	(9.8)
Autres charges de retraites nettes	(8.3)	(6.6)
Plan d'intéressement en actions (note 54)	(10.5)	(12.0)
Autres	(21.2)	(19.8)
Charges de personnel	(418.8)	(396.2)

Au 31 décembre 2014, l'effectif du Groupe était de 2,059 et la moyenne des effectifs pour l'année était de 2,048 (au 31 décembre 2013: 1,989; moyenne annuelle de 1,992).

14. GAINS SUR CESSION DE PARTICIPATIONS

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Gains sur cession de participations	0.5	
Total	0.5	

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

15. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Aucune activité n'a été abandonnée en 2014.

En 2013, le Groupe a réalisé un gain net de CHF 33.8 millions sur la vente de Leonteq AG (précédemment EFG Financial Products). Le 23 avril 2013, le Groupe a vendu sa participation restante de 20.25% dans Leonteq AG pour un montant de CHF 70.2 millions, et Leonteq AG a été déconsolidée à cette date. A la cession de Leonteq AG, les CHF 104.9 millions d'intérêts minoritaires ont été décomptabilisés des capitaux propres, et les CHF 4.3 milliards d'actifs sous gestion ont été déconsolidés.

Les résultats de l'activité abandonnée inclus dans le Compte de résultat de l'exercice précédent sont présentés ci-dessous.

31 décembre 2013
millions de CHF

Profit des activités abandonnées pour l'exercice

Résultat net des opérations d'intérêt	(0.8)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	53.7
Résultat net des autres opérations	(1.4)
	51.5

Charges opérationnelles	(35.3)
--------------------------------	--------

Profit avant impôt	16.2
Charge d'impôt sur le résultat	(3.3)
	12.9

Gain sur cession	33.8
-------------------------	------

Profit de l'exercice généré par les activités abandonnées (attribuable aux actionnaires du Groupe)	46.7
---	------

Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe	36.4
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires et généré par les activités abandonnées	10.3
	46.7

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

16. CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Charges d'impôts courants	(14.0)	(11.5)
(Charge)/gain d'impôt différé (note 17)	(3.7)	3.3
Total charge d'impôt sur le résultat	(17.7)	(8.2)

L'impôt sur le résultat du Groupe avant impôt diffère du montant théorique que l'on obtiendrait avec la moyenne pondérée du taux d'imposition du Groupe, comme suit:

Résultat opérationnel avant impôt	80.3	84.2
Imposition au taux moyen pondéré applicable de 17% (2013: 16%)	(13.7)	(13.5)

Impact fiscal:

des revenus exonérés d'impôt	6.5	7.2
de différents taux d'imposition dans différents pays	0.3	(6.1)
des pertes relatives à l'exercice en cours non comptabilisées	(10.9)	
des bénéfices des exercices futurs comptabilisés		2.0
de la reprise de provisions d'impôts excédentaires constituées lors d'exercices précédents		2.7
des pertes relatives aux exercices précédents comptabilisées	0.7	1.6
des autres différences	(0.6)	(2.1)
Total charge d'impôt sur le résultat	(17.7)	(8.2)

La moyenne pondérée du taux d'imposition de 17% est basée sur les taux d'imposition locaux des entités opérationnelles relativement au résultat imposable dans ces juridictions.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

17. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés sur le résultat ressortent de toutes les différences en termes d'engagement («liability method»), en appliquant le taux fiscal local prévisible. Les actifs et passifs d'impôts différés comprennent les éléments suivants:

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Actifs d'impôts différés	32.8	36.3
Passifs d'impôts différés	(35.4)	(34.6)
(Passifs)/actifs d'impôts différés, nets	(2.6)	1.7

Le mouvement enregistré au compte de l'impôt différé net est:

Au 1^{er} janvier	1.7	(2.9)
Charge enregistrée au Compte de résultat pour la période	(3.7)	3.3
Ajustement par le résultat global sur titres de placement disponibles à la vente	(1.1)	0.8
Diminution suite à la vente de filiale	1.5	
Différences de change	0.5	(1.0)
Au 31 décembre	(2.6)	1.7

Les actifs et passifs d'impôts différés sont attribuables aux éléments suivants:

Pertes fiscales reportées	27.5	31.7
Différences entre les réglementations fiscales locales et les normes comptables	4.1	3.8
Amortissement des plans d'intéressement en actions	1.2	0.8
Actifs d'impôts différés	32.8	36.3
Provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	(26.4)	(26.8)
Evaluation d'actifs financiers non reflétés dans les comptes servant de base à la taxation locale	(7.2)	(6.5)
Autres différences temporaires entre les réglementations fiscales locales et les normes comptables	(1.8)	(1.3)
Passifs d'impôts différés	(35.4)	(34.6)
(Passifs)/actifs d'impôts différés, nets	(2.6)	1.7

La (charge)/le gain d'impôts différés dans le Compte de résultat global se compose des différences temporaires suivantes:

Utilisation des pertes fiscales reportées	(2.9)	(0.8)
Pertes fiscales reconnues	2.9	
Passifs d'impôts différés liés à l'amortissement d'immobilisations incorporelles	(0.4)	
Autres différences temporaires	(0.4)	1.2
(Charge)/gain d'impôt différé	(3.7)	3.3

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le Groupe affiche des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportées de CHF 27.5 millions découlant de certaines filiales qui présentent des pertes fiscales de CHF 179.0 millions (2013: CHF 206.5 millions), à déduire des impôts sur les résultats futurs. Ces pertes fiscales viendront à expiration comme suit:

	31 décembre 2014 millions de CHF	Taux d'imposition en %	Pertes fiscales reportées millions de CHF	Expiration à 1-3 ans millions de CHF	Expiration à 4-7 ans millions de CHF	Expiration après 7 ans millions de CHF
EFG International AG, Suisse	9.0	7.83%	114.8		114.8	
EFG Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg*	18.5	28.80%	64.2			64.2
Total	27.5		179.0	–	114.8	64.2

Le Groupe présente des pertes fiscales non utilisées, pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'est reconnu, pour les montants suivants:

	31 décembre 2014 millions de CHF	Expiration à 1-3 ans millions de CHF	Expiration à 4-7 ans millions de CHF	Expiration pas d'expiration millions de CHF
EFG International AG, Suisse	888.2	245.4	642.8	
EFG Bank AG, Suisse	184.4		184.4	
EFG Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg*	100.7			100.7
Total	1,173.3	245.4	827.2	100.7

* Imposition comme entité fiscale unique avec EFG Investment (Luxembourg) SA.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

18. RÉPARTITION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE ORDINAIRE ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER SUR LA BASE DE LA LOCALISATION OPÉRATIONNELLE

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
Exercice se terminant le 31 décembre 2014			
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	143.1	315.2	458.3
Charges d'intérêts	(52.2)	(158.9)	(211.1)
Résultat net des opérations d'intérêt	90.9	156.3	247.2
Produits des commissions bancaires et prestations de services	102.2	375.5	477.7
Charges des commissions bancaires et prestations de services	(24.0)	(72.4)	(96.4)
Résultat net des commissions bancaires et prestations	78.2	303.1	381.3
Produits des dividendes	1.1		1.1
Résultat net des opérations de négoces	16.5	53.3	69.8
Gain net/(perte nette) sur instruments financiers mesurés			
à la juste valeur	(6.5)	3.5	(3.0)
Gains moins pertes liées à la cession de titres de placement			
disponibles à la vente	(47.5)	65.7	18.2
Autre résultat/(perte) opérationnel	115.1	(113.1)	2.0
Résultat net des autres opérations	78.7	9.4	88.1
Résultat opérationnel	247.8	468.8	716.6
Charges opérationnelles	Profit de l'exercice	(230.2)	(344.8)
Autres provisions		(55.4)	(8.7)
Reprise de perte de valeur sur actifs financiers détenus			
jusqu'à échéance		2.5	2.5
Reprise de perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	0.1	0.2	0.3
Gains sur cession de participations			—
Profit avant impôt	(37.7)	118.0	80.3
Charge d'impôt sur le résultat		(3.4)	(14.3)
Profit net de l'exercice généré par les activités poursuivies	(41.1)	103.7	62.6
Activités abandonnées			
Profit de l'exercice généré par les activités abandonnées			—
Profit de l'exercice	(41.1)	103.7	62.6
Profit net de l'exercice attribuable:			
Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe	(41.1)	102.5	61.4
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires		1.2	1.2
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires provenant			
d'activités abandonnées			—
(41.1)	103.7	62.6	

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
Exercice se terminant le 31 décembre 2013			
Produits des opérations d'intérêt et d'escompte	124.6	292.6	417.2
Charges d'intérêts	(46.1)	(157.9)	(204.0)
Résultat net des opérations d'intérêt	78.5	134.7	213.2
Produits des commissions bancaires et prestations de services	95.9	333.4	429.3
Charges des commissions bancaires et prestations de services	(21.6)	(64.4)	(86.0)
Résultat net des commissions bancaires et prestations de services	74.3	269.0	343.3
Produits des dividendes	3.5		3.5
Résultat net des opérations de négoce		74.5	74.5
Gain net/(perte nette) sur instruments financiers mesurés à la juste valeur	23.4	(15.6)	7.8
Gains moins pertes liées à la cession de titres de placement disponibles à la vente	(1.1)	11.7	10.6
Autre résultat/(perte) opérationnel	58.8	(45.7)	13.1
Résultat net des autres opérations	84.6	24.9	109.5
Résultat opérationnel	237.4	428.6	666.0
Charges opérationnelles	(230.4)	(316.8)	(547.2)
Autres provisions	(14.5)	(19.2)	(33.7)
Gains sur cession de participations		0.5	0.5
Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	(0.5)	(0.9)	(1.4)
Profit avant impôt	(8.0)	92.2	84.2
Charge d'impôt sur le résultat	2.7	(10.9)	(8.2)
Profit net de l'exercice généré par les activités poursuivies	(5.3)	81.3	76.0
Activités abandonnées			
Profit de l'exercice généré par les activités abandonnées	46.7		46.7
Profit de l'exercice	41.4	81.3	122.7
Profit net de l'exercice attribuable:			
Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe	31.1	80.7	111.8
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires		0.6	0.6
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires provenant d'activités abandonnées	10.3		10.3
41.4	81.3	122.7	

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

19. ESPÈCES ET AVOIRS AUPRÈS DES BANQUES CENTRALES

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Espèces	6.0	6.8
Avoirs auprès des banques centrales	2,849.3	842.1
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	2,855.3	848.9

20. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes suivants ayant une échéance inférieure à 90 jours:

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	2,855.3	848.9
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	400.0	486.5
Créances sur les banques à vue	1,553.7	859.7
Créances sur les banques à terme	504.3	871.7
Trésorerie et équivalents de trésorerie ayant une échéance inférieure		
à 90 jours	5,313.3	3,066.8

21. BONS DU TRÉSOR ET AUTRES PAPIERS MONÉTAIRES

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Bons du Trésor	626.0	388.1
Autres papiers monétaires		243.1
Bons du Trésor et autres papiers monétaires	626.0	631.2

Bons du Trésor en nantissement auprès des banques centrales et des organismes de compensation.

— —

22. CRÉANCES SUR LES BANQUES

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
A vue	1,553.7	859.7
A terme, ayant une échéance inférieure à 90 jours	504.3	871.7
A terme, ayant une échéance supérieure à 90 jours	50.8	468.8
Créances sur les banques	2,108.8	2,200.2
<i>Créances sur les banques mises en nantissement</i>	<i>378.0</i>	<i>256.9</i>

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

23. PRÊTS ET AVANCES À LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Créances sur la clientèle	9,429.4	8,536.9
Hypothèques	3,609.0	3,034.5
Prêts et avances, brut	13,038.4	11,571.4
Moins: provision pour créances compromises (note 24)	(7.3)	(9.6)
Prêts et avances à la clientèle	13,031.1	11,561.8

La répartition géographique des prêts et avances à la clientèle du Groupe se présentait comme suit:

	31 décembre 2014 millions de CHF	%	31 décembre 2013 millions de CHF	%
Amérique latine et Caraïbes	3,625.5	27.8%	3,126.3	27.0%
Asie et Océanie	3,021.1	23.2%	2,757.1	23.8%
Europe (autres pays)	2,488.4	19.1%	2,331.1	20.2%
Royaume-Uni	2,280.3	17.5%	1,475.4	12.8%
Etats-Unis et Canada	544.0	4.2%	400.2	3.5%
Afrique et Moyen-Orient	470.0	3.6%	426.2	3.7%
Luxembourg	361.5	2.8%	814.4	7.0%
Suisse	240.3	1.8%	231.1	2.0%
Total	13,031.1	100.0%	11,561.8	100.0%

Cette analyse est basée sur le lieu de résidence du client et non en fonction du domicile du risque de crédit.

Des hypothèques d'une valeur de CHF 552.0 millions ont été apportées en garantie de l'émission de dette d'une société du Groupe, Chestnut Financing PLC (note 38).

24. PROVISION POUR CRÉANCES COMPROMISES SUR LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Au 1^{er} janvier	9.6	10.3
(Reprise de perte de valeur)/perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle (note 11)	(0.3)	1.4
Utilisation de provision	(2.3)	(2.0)
Différences de change	0.3	(0.1)
Au 31 décembre	7.3	9.6

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

25. COUVERTURE DES PRÊTS

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Prêts et avances à la clientèle		
Hypothèques	3,607.2	3,032.4
Couverts par d'autres sûretés	9,310.4	8,439.9
Non couverts	113.5	89.5
Total des prêts et avances à la clientèle	13,031.1	11,561.8
Engagements hors bilan		
Engagements conditionnels couverts par d'autres sûretés	389.4	396.9
Engagements conditionnels non couverts	37.6	44.3
Total des engagements hors bilan	427.0	441.2

Les prêts non couverts comprennent un montant de CHF 34.0 millions (2013: 28.0 millions) pour des prêts sans garanties et un montant de CHF 79.5 millions (2013: CHF 61.5 millions) pour des prêts couverts mais dont la valeur des garanties est inférieure à la valeur des prêts. La partie non garantie de ces prêts est certes classée comme non couverte, mais elle reste inférieure aux limites accordées aux clients pour leur part non couverte.

Voir note 4.1 pour plus de détails sur les couvertures.

26. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

26.1 Instruments financiers dérivés

Pour le Groupe, le risque de crédit est limité au coût potentiel de remplacement du contrat de swap ou du contrat à terme si la contrepartie venait à faire défaut. Ce risque fait l'objet d'une surveillance permanente basée sur la juste valeur courante des contrats, sur une fraction de leur montant notionnel et sur la liquidité du marché. Afin de contrôler le niveau de risque de crédit encouru, le Groupe évalue les contreparties selon les mêmes techniques que celles employées dans le cadre de ses activités de prêt.

Le risque de crédit sur les contrats à terme de type «futures» portant sur des obligations, des taux d'intérêt et des indices est négligeable car ces contrats sont garantis par des espèces ou des titres négociables et les variations de leur valeur font l'objet d'un règlement journalier.

Les montants notionnels d'instruments financiers constituent une base de comparaison, mais ne donnent aucune indication sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur courante des instruments sous-jacents. Par conséquent, ils n'indiquent pas quelle est l'exposition du Groupe au risque de crédit ou de marché. Les instruments financiers dérivés peuvent être favorables (créances) ou défavorables (engagements) en fonction des fluctuations des taux d'intérêt du marché, des spreads de crédit, des taux de change ou de leur échéance. La juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés peut connaître sporadiquement des fluctuations importantes.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les justes valeurs des instruments financiers dérivés détenus par le Groupe sont les suivantes:

	31 décembre 2014			31 décembre 2013		
	Montant contractuel ou notionnel millions de CHF	Justes valeurs Actifs millions de CHF	Justes valeurs Passifs millions de CHF	Montant contractuel ou notionnel millions de CHF	Justes valeurs Actifs millions de CHF	Justes valeurs Passifs millions de CHF
Instruments dérivés destinés au négoce						
Dérivés sur devises ou métaux précieux						
Contrats à terme	4,146.5	43.7	26.4	4,137.8	41.0	38.3
Swaps sur devises	7,664.9	82.6	56.6	9,829.0	44.2	69.6
Opérations de gré à gré sur devises	2,584.1	25.3	26.0	1,825.3	22.4	22.3
	151.6	109.0			107.6	130.2
Dérivés sur taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt	1,185.1	11.9	7.4	1,551.3	12.8	13.5
Options de gré à gré sur taux d'intérêt	226.3	25.4	27.2	347.8	51.4	51.4
Contrats à terme de type «futures» sur taux d'intérêt	0.5	0.1	0.2	0.4	0.8	
	37.4	34.8			65.0	64.9
Autres dérivés						
Options sur Titres de capitaux propres et contrats à terme de type «futures» sur indices						
de type «futures» sur indices	2,267.3	318.0	321.4	3,107.8	298.0	300.4
Couvertures de défaillance	196.4	2.0	0.4	171.5	4.9	3.4
Total return swaps	133.6	56.2		120.3	46.6	
Options et contrats à terme de type «futures» sur matières premières	33.7	1.5	1.5	70.4	0.9	0.9
	377.7	323.3			350.4	304.7
Total des actifs et passifs dérivés destinés au négoce						
	566.7	467.1			523.0	499.8
Dérivés détenus à des fins de couverture						
Dérivés désignés comme couverture de juste valeur						
Swaps de taux d'intérêt	2,607.0	2.8	194.0	2,218.9	37.4	45.1
Total des actifs et passifs dérivés détenus à des fins de couverture	2.8	194.0			37.4	45.1
Total des actifs et passifs dérivés	569.5	661.1			560.4	544.9

26.2 Activités de couverture

Les pratiques en matière de couverture et de traitement comptable figurent à la note 2 (d).

Couverture de juste valeur

Le Groupe utilise des swaps de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux découlant d'une baisse éventuelle de la juste valeur de prêts à la clientèle ou d'actifs obligataires à taux fixes. Au 31 décembre 2014, la juste valeur nette de ces swaps était négative pour un montant de CHF 191.2 millions (2013: négative pour un montant de CHF 7.7 millions).

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

27. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR – DESTINÉS AU NÉGOCE

		31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Emis par des émetteurs			
non publics:	Banques	99.0	106.7
Emis par des émetteurs			
non publics:	Autres	6.6	6.6
Total		105.6	113.3

Mouvement du compte durant l'exercice:

Au 1^{er} janvier	113.3	1,340.0
Cession de filiale		(2,263.4)
Achats	9.2	3,820.9
Cessions (ventes et remboursements)	(19.5)	(2,784.7)
Intérêts courus	0.5	0.8
Gains (pertes) résultant de variations		
de juste valeur	2.1	(0.3)
Au 31 décembre	105.6	113.3

28. ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR – DÉSIGNÉS À L'ORIGINE

		31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Emis par des émetteurs publics:	Gouvernements	50.8	
Emis par des émetteurs			
non publics:	Autres	0.4	
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie*	298.8	269.0
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie	30.9	29.6
Total		329.7	349.8
Titres de capitaux propres	Non listés mais cotés	0.4	
Titres de créance	Listés	50.8	
	Non cotés – modèles de flux		
Titres de polices d'assurance-vie	de trésorerie actualisés*	298.8	269.0
	Non cotés – modèles de flux		
Titres de polices d'assurance-vie	de trésorerie actualisés	30.9	29.6
Total		329.7	349.8

Mouvement du compte durant l'exercice:

Au 1^{er} janvier	349.8	381.4
Achats	34.9	21.3
Cessions (ventes et remboursements)	(77.0)	(14.1)
Intérêts courus	48.0	53.4
Pertes résultant de variations de juste valeur	(59.7)	(84.4)
Différences de change	33.7	(7.8)
Au 31 décembre	329.7	349.8

* Voir note 39 Passifs financiers désignés à la juste valeur.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

29. TITRES DE PLACEMENT – DISPONIBLES À LA VENTE

		31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Emis par des collectivités publiques:	Gouvernements	1,664.2	2,007.5
Emis par des collectivités publiques:	Autres institutions du secteur public	541.7	206.7
Emis par d'autres émetteurs:	Banques	1,461.8	1,347.0
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie	40.9	39.2
Emis par d'autres émetteurs:	Autres	384.9	244.1
Total		4,093.5	3,844.5
 Titres de créance:	Listés/cotés	3,368.4	3,248.8
	Non cotés – modèles de flux		
Titres de créance:	de trésorerie actualisés	654.8	340.9
Titres de créance:	Non listés		189.1
Titres de capitaux propres:	Listés/cotés	0.3	0.9
Titres de capitaux propres:	Non cotés – autres modèles d'évaluation	29.1	25.6
	Non cotés – modèles de flux		
Liés à des polices d'assurance-vie:	de trésorerie actualisés	40.9	39.2
Total		4,093.5	3,844.5
 <i>Titres en nantissement auprès des banques centrales, des organismes de compensation ou de banques tierces</i>		<i>466.8</i>	<i>1,053.2</i>
 Mouvement du compte durant l'exercice:			
Au 1er janvier		3,844.5	3,297.8
Achats		3,624.7	2,801.3
Cessions (ventes et remboursements)		(3,711.4)	(2,194.7)
Gains résultant de variations de juste valeur		27.5	0.1
Intérêts courus		8.8	9.2
Différences de change		299.4	(69.2)
Au 31 décembre		4,093.5	3,844.5

Le Groupe a mis des investissements financiers en nantissement pour un montant de CHF 358.9 millions (2013: CHF 842.5 millions). Cette mesure est liée au rôle de fournisseur de garanties assumé par le Groupe par rapport aux produits structurés émis par une filiale, dès lors que les détenteurs des produits structurés assument un risque de défaut qui varie selon le degré de solvabilité de l'émetteur. La non-solvabilité de l'émetteur peut entraîner une perte totale pour l'investisseur. Afin de réduire ce risque au maximum, SIX Swiss Exchange offre un service de garantie par nantissement des produits structurés et le Groupe a mis des actifs en nantissement auprès de SIX Swiss Exchange.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

30. TITRES DE PLACEMENT – RÉSERVE DE RÉÉVALUATION DES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Compte de résultat consolidé – réévaluation des titres de placement disponibles à la vente:

Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente sont enregistrés dans une réserve de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente dans le Compte de résultat consolidé (note 46).

Mouvement de la réserve durant l'exercice:

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Au 1er janvier	(86.4)	(76.7)
Gains de juste valeur sur titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	27.5	0.1
Transfert au Compte de résultat de la réalisation de la réserve de titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	(18.2)	(10.6)
Impact fiscal sur les titres de placement disponibles à la vente	(1.1)	0.8
Au 31 décembre	(78.2)	(86.4)

31. TITRES DE PLACEMENT – DÉTENUS JUSQU'À ÉCHÉANCE

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Emis par des collectivités publiques:	Gouvernements	48.2
Emis par des collectivités publiques:	Autres institutions du secteur public	336.7
Emis par d'autres émetteurs:	Sociétés américaines d'assurance-vie	774.2
Titres de placement – détenus jusqu'à échéance, bruts	1,159.1	1,109.9
Perte de valeur sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance	–	(2.8)
Total	1,159.1	1,107.1

Mouvement du compte durant l'exercice:

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Au 1^{er} janvier	1,107.1	1,093.6
Achats/primes payées	54.8	54.2
Remboursements	(107.4)	(66.7)
Intérêts courus	33.6	38.4
Reprise de perte de valeur	2.5	–
Différences de change	68.5	(12.4)
Au 31 décembre	1,159.1	1,107.1

*Titres en nantissement auprès des banques centrales et organismes
de compensation*

–

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

32. PARTICIPATIONS

Liste des principales filiales du Groupe au 31 décembre 2014:

Nom	Type d'activité	Pays de domicile	% de détention	% d'intérêts minoritaires	Capital-actions (en milliers)
Filiales principales					
EFG Bank AG, Zurich	Banque	Suisse	100	0	CHF 162,410
EFG Bank (Monaco), Monaco	Banque	Monaco	100	0	EUR 26,944
EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd, Nassau	Banque	Bahamas	100	0	USD 32,000
EFG Bank von Ernst AG, Vaduz	Banque	Liechtenstein	100	0	CHF 25,000
EFG Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	Banque	Luxembourg	100	0	EUR 28,000
EFG Private Bank Ltd, London	Banque	Angleterre et Pays de Galles	100	0	GBP 1,596
EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd	Banque	Guernesey	100	0	GBP 5,000
A&G Banca Privada S.A.	Banque	Espagne	55.99	44.01	EUR 20,204
Asesores Y Gestores Financieros S.A., Madrid	Conseil en investissements et holding	Espagne	55.99	44.01	EUR 118
EFG Investment Services (Cayman) Ltd, George Town	Conseil en investissements et administration de fonds	Iles Caïman	100	0	USD –
EFG Investment Services Inc, Miami	de fonds	Etats-Unis	100	0	USD –
EFG Capital International Corp, Miami	Courtier-négociant	Etats-Unis	100	0	USD 12,200
Chestnut Financing PLC	Société financière	Angleterre et Pays de Galles	0	100	GBP –
EFG Finance (Guernsey) Ltd, Guernsey	Société financière	Guernesey	100	0	EUR 26
EFG Finance (Jersey) Ltd, Jersey	Société financière	Jersey	100	0	CHF 3
EFG Funding (Guernsey) Ltd	Société financière	Guernesey	100	0	CHF –
EFG International (Guernsey) Ltd	Société financière	Guernesey	100	0	EUR 1
EFG International Finance (Guernsey)	Emission de produits structurés	Guernesey	100	0	CHF 5,000
EFG Investment 2 (UK) Ltd	Holding	Angleterre et Pays de Galles	90.01	9.99	USD 132,205
EFG Investment (Luxembourg) SA, Luxembourg	Holding	Luxembourg	100	0	EUR 579,803
EFG Investment and Wealth Solutions Holding AG, Zurich	Holding	Suisse	100	0	CHF 600
LFS Investment VII AB, Stockholm	Société d'investissements	Suède	10.7	89.3	SEK 100

Le pourcentage de détention des principales filiales est resté inchangé par rapport à 2013, sauf pour Asesores Y Gestores Financieros SA., où la part a baissé de 72% à 55.99% cette année.

LFS Investment VII AB est une filiale du Groupe avec seulement 10.7% des parts et des droits de vote. La direction estime cependant que le Groupe contrôle cette entité car il a le pouvoir de prise de décision en matière de placement.

Par ailleurs, le financement de cette entité dépend du Groupe, celui-ci est donc exposé aux variations de rendements des facilités apportées.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Chestnut Financing PLC est une entité détenue par un trust. Le Groupe est cependant exposé à toutes les variations de rendements de cette entité par la classe de financement subordonnée apportée à celle-ci; aucune de ces variations ne sont attribuables aux intérêts minoritaires.

Le Groupe utilise d'autres entités pour gérer les actifs pour le compte de ses clients. Ces entités sont soumises à une convention de gestion de placements dans laquelle le Groupe agit en tant qu'administrateur seulement et est rémunéré par une commission fixe. Dans certaines de ces entités, le Groupe participe au financement en accordant des facilités de prêts qui sont garanties par les actifs des fonds. La direction estime que le Groupe n'a pas de pouvoir effectif sur ces entités et leurs opérations, car il n'est pas leur gérant de fonds et qu'il n'est pas non plus significativement exposé aux variations de rendements de ces entités. Les transactions réalisées avec ces entités sont effectuées de façon indépendante et les rendements sur les facilités apportées sont soumis aux conditions normales de l'exposition au risque de crédit.

Le total des intérêts minoritaires pour l'exercice s'élève à CHF 18.8 millions, dont CHF 17.6 millions correspondant aux 44.01% d'intérêts dans Asesores Y Gestores Financieros S.A., CHF néant aux 89.3% d'intérêts dans LFS Investment VII AB et CHF 1.2 million aux 9.99% dans EFG Investment 2 (UK) Ltd. Les intérêts minoritaires attribués à Asesores Y Gestores Financieros S.A. ont augmenté de CHF 12.8 millions en 2014 suite à la contribution complémentaire au capital par les actionnaires minoritaires.

Il n'existe aucune restriction significative en ce qui concerne la capacité de la maison mère ou de ses filiales à accéder aux actifs ou à les utiliser et à régler les dettes du Groupe, autre que celles liées au fait que les filiales sont individuellement réglementées en tant que banques.

Les informations concernant Asesores Y Gestores Financieros S.A., représentant les seuls intérêts minoritaires significatifs du Groupe se présentent comme suit:

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Bilan résumé		
Actif		
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	14.6	
Créances sur les banques	101.5	30.8
Prêts et avances à la clientèle	172.1	
Titres de placement: Disponibles à la vente	0.2	4.7
Immobilisations incorporelles	3.6	3.3
Autres actifs	15.1	12.2
Passif		
Engagements envers les banques	(188.1)	
Engagements envers la clientèle	(61.4)	
Autres passifs	(17.1)	(37.5)
Actifs nets	40.5	13.5
Compte de résultat résumé		
Résultat opérationnel	33.0	26.3
Charges opérationnelles	(28.8)	(24.2)
Profit avant impôt	4.2	2.1
Impôts	(1.0)	(0.1)
Profit de l'exercice	3.2	2.0
Profit net de l'exercice attribuable:		
Profit net attribuable aux actionnaires du Groupe	2.0	1.4
Profit net attribuable aux intérêts minoritaires	1.2	0.6
	3.2	2.0

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Flux de trésorerie résumé

Flux de trésorerie opérationnelle net	61.1	(0.4)
Flux de trésorerie net utilisé dans les activités d'investissement	2.4	(5.4)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement – provenant d'intérêts minoritaires	24.4	
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement – autres	(1.2)	1.8
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(1.4)	0.6
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	85.3	(3.4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	30.8	34.2
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	85.3	(3.4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	116.1	30.8

33. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Logiciels et licences informatiques millions de CHF	Autres immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Total des immobilisations incorporelles millions de CHF
Au 1^{er} janvier 2013				
Coût	66.9	190.8	611.7	869.4
Amortissement cumulé et perte de valeur	(44.3)	(154.5)	(376.0)	(574.8)
Valeur comptable nette	22.6	36.3	235.7	294.6

Exercice se terminant le 31 décembre 2013

Valeur comptable nette, solde d'ouverture	22.6	36.3	235.7	294.6
Réduction du périmètre de consolidation	(16.0)			(16.0)
Acquisition de logiciels et de licences informatiques	3.9			3.9
Charge d'amortissement pour l'exercice – Logiciels et licences informatiques (note 12)	(3.3)			(3.3)
Charge d'amortissement pour l'exercice – Autres immobilisations incorporelles (note 12)		(4.5)		(4.5)
Cession de goodwill			(6.9)	(6.9)
Définitions de change	(0.1)	(0.2)	(0.6)	(0.9)
Valeur comptable nette, solde de clôture	7.1	31.6	228.2	266.9

Au 31 décembre 2013

Coût	43.4	190.0	604.2	837.6
Amortissement cumulé et perte de valeur	(36.3)	(158.4)	(376.0)	(570.7)
Valeur comptable nette	7.1	31.6	228.2	266.9

Exercice se terminant le 31 décembre 2014

Valeur comptable nette, solde d'ouverture	7.1	31.6	228.2	266.9
Acquisition de logiciels et de licences informatiques	5.1			5.1
Acquisition d'autres immobilisations incorporelles		2.5		2.5
Charge d'amortissement pour l'exercice – Logiciels et licences informatiques (note 12)	(3.5)			(3.5)
Charge d'amortissement pour l'exercice – Autres immobilisations incorporelles (note 12)		(3.5)		(3.5)
Définitions de change	0.2	0.3	6.9	7.4
Valeur comptable nette, solde de clôture	8.9	30.9	235.1	274.9

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Au 31 décembre 2014

Coût	45.8	192.8	608.0	846.6
Amortissement cumulé et perte de valeur	(36.9)	(161.9)	(372.9)	(571.7)
Valeur comptable nette	8.9	30.9	235.1	274.9

Depuis sa création, le Groupe a acquis plusieurs sociétés et/ou types d'activité. Ces opérations ont généralement été réalisées pour atteindre un ou plusieurs des objectifs suivants: acquérir des relations clients, du savoir-faire ou des produits spécifiques ou établir une base permanente dans certaines villes ou certains pays. Le traitement comptable de ces regroupements d'entreprises diffère selon les normes comptables en vigueur au moment de l'acquisition.

33.1 Charge pour perte de valeur de l'exercice

Aucune charge pour perte de valeur n'a été comptabilisée au cours des exercices se terminant le 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013.

33.2 Réévaluation des engagements de paiements futurs

Aucune réévaluation des engagements de paiements futurs n'a été comptabilisée sur l'exercice (2013: néant).

33.3 Tests de dépréciation

Le goodwill et les immobilisations incorporelles du Groupe, regroupés sous le terme d'«immobilisations incorporelles», acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises, sont revus au moins une fois par année afin d'identifier d'éventuels correctifs de valeur en comparant la valeur recouvrable et la valeur comptable de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ces immobilisations ont été attribuées. En se fondant sur la méthode de test de dépréciation décrite ci-après, le Groupe a conclu que les montants des immobilisations incorporelles allouées à toutes ses UGT à fin 2014 restaient recouvrables.

Pour la comparaison des valeurs comptables aux montants recouvrables selon l'approche de la «valeur d'utilité», les taux d'escompte ajustés du risque utilisés se basent sur les rendements observables des obligations d'Etat à long terme (dix ans) libellées dans les devises concernées, assortis d'une prime de risque de 5.8% à 6.7% (2013: 4.6% à 4.9%). Les primes de risque ont été déterminées en utilisant le modèle d'évaluation des actifs financiers en fonction des données du marché à la date des tests de dépréciation. Une période de cinq ans est utilisée pour toutes les projections de flux de trésorerie.

Pour la comparaison des valeurs comptables à la «juste valeur diminuée des coûts de vente», les justes valeurs ont été calculées selon deux méthodes. Premièrement, sur la base des valeurs d'actif net et d'immobilisations incorporelles recouvrables de transactions comparables (1.5% à 2.5% des actifs sous gestion). Deuxièmement, sur la base d'un rapport cours/bénéfice (PER), compris entre 12.0 et 14.0 pour 2014 et 11.0 et 12.7 pour 2013, pour des transactions similaires effectuées par des sociétés cotées comparables. Cette approche repose sur les bénéfices futurs attendus.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les valeurs comptables des goodwill et des immobilisations incorporelles attribuées au 31 décembre 2014 à chaque unité génératrice de trésorerie sont les suivantes:

Segment	Unité génératrice de trésorerie	Taux d'escompte/taux de croissance	Période	Immobilisations incorporelles millions de CHF	Goodwill millions de CHF	Total millions de CHF
Valeur d'utilité						
Royaume-Uni	Harris Allday	8.47% / 4.30%	5 ans	17.7	37.6	55.3
Europe continentale	PRS Group	8.60% / 1.00%	5 ans		36.7	36.7
Europe continentale	Asesores y Gestores Financieros SA	8.55% / 2.00%	5 ans	1.2	22.4	23.6
Juste valeur diminuée des coûts de vente						
Europe continentale	Banque Edouard Constant	13.0	2.9%		76.3	76.3
	Banque Monégasque					
Europe continentale	de Gestion	13.0	2.9%	3.8	23.2	27.0
Autres						
Divers	Autres unités génératrices de trésorerie	Divers*		8.2	38.9	47.1
Total des valeurs comptables						
				30.9	235.1	266.0

* Les taux d'escompte pour l'approche de la valeur d'utilité sont compris entre 6.3% et 9.2% (2013: 5.9% et 7.9%).

L'évaluation de la dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles du Groupe tient compte des perspectives de performance de chaque UGT et des opérations sous-jacentes pour pouvoir déterminer si le montant recouvrable pour ces UGT couvre la valeur comptable. Sur la base des tests effectués, le Groupe a conclu que les immobilisations incorporelles et les goodwill demeuraient recouvrables au 31 décembre 2014. Les revenus sont estimés sur la base des activités actuelles et futures et des résultats qui en découlent.

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité à des baisses permanentes des actifs sous gestion qui auraient un impact sur les résultats futurs attendus. Le tableau présente l'impact de baisses de 20% et de 50% du résultat anticipé avant impôts.

Unité génératrice de trésorerie	Impact en termes de perte de valeur d'une baisse de 20% du résultat anticipé millions de CHF	Impact en termes de perte de valeur d'une baisse de 50% du résultat anticipé millions de CHF	Impact en termes de perte de valeur d'une hausse de 100 pb du taux d'escompte millions de CHF	Baisse du résultat anticipé nécessaire pour atteindre la valeur comptable millions de CHF
Banque Edouard Constant	–	13.1	–	40%
Harris Allday	–	–	–	61%
PRS Group	2.7	15.4	–	14%
Banque Monégasque de Gestion	–	–	–	62%
Asesores Y Gestores Financieros SA	–	–	–	56%

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

34. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains et immeubles millions de CHF	Installations dans des locaux loués millions de CHF	Meubles, équipements, véhicules à moteur millions de CHF	Matériel informatique millions de CHF	Total millions de CHF
Au 1^{er} janvier 2013					
Coût	4.0	40.9	20.1	47.2	112.2
Amortissements cumulés	(0.7)	(28.1)	(14.0)	(36.4)	(79.2)
Valeur comptable nette	3.3	12.8	6.1	10.8	33.0
Exercice se terminant le 31 décembre 2013					
Valeur comptable nette, solde d'ouverture	3.3	12.8	6.1	10.8	33.0
Achats		3.0	2.2	3.4	8.6
Charge d'amortissement pour l'exercice (note 12)	(0.2)	(3.0)	(1.4)	(3.2)	(7.8)
Cession de filiale		(2.6)	(1.4)	(5.3)	(9.3)
Cessions et dépréciations		(0.3)	(1.3)	(0.3)	(1.9)
Différences de change	(0.1)		(0.1)	0.1	(0.1)
Valeur comptable nette, solde de clôture	3.0	9.9	4.1	5.5	22.5
Au 31 décembre 2013					
Coût	3.8	37.8	19.4	40.2	101.2
Amortissements cumulés	(0.8)	(27.9)	(15.3)	(34.7)	(78.7)
Valeur comptable nette	3.0	9.9	4.1	5.5	22.5
Exercice se terminant le 31 décembre 2014					
Valeur comptable nette, solde d'ouverture	3.0	9.9	4.1	5.5	22.5
Achats		2.5	2.6	2.4	7.5
Charge d'amortissement pour l'exercice (note 12)	(0.1)	(3.2)	(1.2)	(3.3)	(7.8)
Cessions et dépréciations		(0.2)	(1.2)	(0.4)	(1.8)
Différences de change	0.1	0.4	0.1	0.1	0.7
Valeur comptable nette, solde de clôture	3.0	9.4	4.4	4.3	21.1
Au 31 décembre 2014					
Coût	4.0	40.1	20.7	41.0	105.8
Amortissements cumulés	(1.0)	(30.7)	(16.3)	(36.7)	(84.7)
Valeur comptable nette	3.0	9.4	4.4	4.3	21.1

35. AUTRES ACTIFS

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Actifs transitoires	36.0	32.8
Soldes de règlement	34.8	41.2
Actifs d'impôts courants	5.4	5.8
Autres actifs	60.5	75.9
Autres actifs	136.7	155.7

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Les soldes de règlement de CHF 34.8 millions (2013: CHF 41.2 millions) reflètent l'application du principe comptable de la date d'opération par rapport à la date de règlement sur l'émission de produits structurés.

36. ENGAGEMENTS ENVERS LES BANQUES

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Engagements envers les banques à vue	261.8	231.7
Engagements envers les banques à terme	204.2	58.4
Engagements envers les banques	466.0	290.1

37. ENGAGEMENTS ENVERS LA CLIENTÈLE

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Ne portant pas intérêt	10,470.6	9,483.6
Portant intérêt	8,093.9	6,960.2
Engagements envers la clientèle	18,564.5	16,443.8

38. EMPRUNTS SUBORDONNÉS ET DETTE ÉMISE

	Taux d'intérêt moyen pondéré en %	Echéances	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Emetteurs d'emprunts subordonnés				
EFG International (Guernsey) Ltd –	8.00% p.a.			
EUR 66,425,000		Janvier 2022	59.4	58.5
EFG International (Guernsey) Ltd –	4.75% p.a.			
CHF 180,000,000		Janvier 2023	186.9	186.6
Total des emprunts subordonnés			246.3	245.1

Les emprunts subordonnés sont présentés nets d'un escompte d'émission non amorti de CHF 29.3 millions.

Emetteur de dette

Chestnut Financing PLC –			
GBP 266,300,000	1.28% p.a.	Août 2017	411.1
Total de la dette émise			411.1

La dette émise par Chestnut Financing PLC est garantie par un portefeuille d'hypothèques sur des propriétés au Royaume-Uni d'une valeur comptable de CHF 552.0 millions.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

39. PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

		31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Assurances-vie synthétiques	Non cotés – modèles de flux de trésorerie actualisés	330.5	292.5
Actions (engagements d'acheter des intérêts minoritaires)	Modèle de flux de trésorerie actualisés	38.7	18.2
Total des passifs financiers désignés à la juste valeur		369.2	310.7

Impact de la notation de crédit

Les modifications des facteurs de risque de marché se traduisent par des variations de juste valeur des passifs financiers désignés à la juste valeur. La notation de crédit du Groupe n'a pas eu d'impact sur l'évolution de la juste valeur de ces passifs.

Assurances-vie synthétiques

Le passif financier constitué par les assurances-vie synthétiques se réfère à une transaction structurée couvrant, sur le plan économique, un portefeuille de polices d'assurance-vie classé comme actif financier - à la juste valeur de CHF 298.8 millions (2013: CHF 269.0 millions, voir note 28).

Engagements d'acheter des intérêts minoritaires

Les actionnaires minoritaires d'Asesores y Gestores Financieros SA ont le droit de vendre leurs actions à une filiale détenue à 100% par EFG International AG. Ce droit est applicable à partir du 1er janvier 2010 et expire à la survenance d'événements futurs potentiels. Selon la norme IAS 32, ces options de vente donnent lieu à un passif financier qui correspond au montant du rachat actualisé. En 2014, l'engagement a augmenté par la reclassification de capitaux propres du Groupe, lorsque les actionnaires minoritaires ont fait une souscription supplémentaire au capital d'Asesores Y Gestores Financieros S.A. Au 31 décembre 2014, ce passif financier était évalué à CHF 38.7 millions (2013: CHF 18.2 millions).

40. AUTRES PASSIFS FINANCIERS

		31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Produits structurés émis		3,030.7	2,421.5
Total des autres passifs financiers		3,030.7	2,421.5

41. PROVISIONS

	Provisions pour litiges millions de CHF	Provisions pour charges de restructuration millions de CHF	Autres provisions millions de CHF	Total millions de CHF
Au 1^{er} janvier 2013	3.5	6.9	1.1	11.5
Dotations aux provisions comptabilisées dans le Compte de résultat	0.5	0.7	33.7	34.9
Reprises de provisions comptabilisées dans le Compte de résultat	(0.4)	(0.7)		(1.1)
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1.5)	(5.5)	(11.9)	(18.9)
Déficiences de change	0.1	0.1	0.2	0.4
Au 31 décembre 2013	2.2	1.5	23.1	26.8

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Provisions pour litiges millions de CHF	Provisions pour charges de restructuration millions de CHF	Autres provisions millions de CHF	Total millions de CHF
Au 1^{er} janvier 2014	2.2	1.5	23.1	26.8
Dotations aux provisions comptabilisées dans le Compte de résultat	33.7		31.3	65.0
Reprises de provisions comptabilisées dans le Compte de résultat	(0.9)			(0.9)
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(28.0)	(0.9)	(24.2)	(53.1)
Différences de change			0.2	0.2
Au 31 décembre 2014	7.0	0.6	30.4	38.0
Paiement prévu dans les 12 mois	7.0	0.6	30.4	38.0
Paiement prévu ultérieurement				–
	7.0	0.6	30.4	38.0

Provisions pour litiges

Ce poste comprend CHF 7.0 millions de provisions pour divers petits litiges dont le règlement devrait intervenir dans les douze mois. Une provision de CHF 26.3 millions relative à des procédures en Suisse liées à des contrats approuvés de façon frauduleuse, dans lesquelles le tribunal a statué à l'encontre du Groupe, a été constituée dans l'année et utilisée en juillet pour solder la demande.

Provisions pour restructuration

Le Groupe a pris la décision de mettre un terme à ses activités en France et en Suède. La provision restante de CHF 0.6 million couvre les coûts de fermeture de ces entités, dont le programme de fermeture est en cours.

Autres provisions

Les autres provisions, pour un montant de CHF 30.4 millions, sont essentiellement constituées des provisions suivantes:

(i) Provision de CHF 16.2 millions liée au programme du Département américain de la justice (Department of Justice – «DOJ») pour les banques suisses. En décembre 2013, il a été annoncé qu'EFG Bank AG (la «Banque») prendrait part au programme DOJ pour les banques suisses en tant que banque de catégorie 2, avec pour objectif de négocier un accord de non-poursuite avec ce ministère. La participation au programme DOJ suit les recommandations des autorités suisses. Les banques cherchant à conclure des accords de non-poursuite doivent fournir au DOJ des informations quant à la structure, aux opérations, au contrôle de leurs activités aux Etats-Unis et au nombre total de comptes liés à des personnes américaines ouverts depuis le 1^{er} août 2008, ainsi qu'à leur valeur la plus élevée. Par ailleurs, à l'exécution de l'accord de non-poursuite, la Banque devra fournir au DOJ des informations complémentaires sur chaque compte fermé depuis le 1^{er} août 2008. La Banque devra payer des pénalités pour le compte de clients américains pour lesquels la Banque est incapable de prouver que ces actifs ne sont pas non déclarés ou que d'autres facteurs de pénalité réduite s'appliquent, notamment pour les comptes divulgués dans le cadre du programme volontaire IRS Offshore Voluntary Disclosure Program. La Banque a provisionné les coûts résiduels estimés de conseils juridiques et d'autres conseillers externes pour un montant de CHF 5.4 millions, ainsi que le coût des pénalités à hauteur de CHF 10.8 millions. Le règlement est prévu au cours de l'année 2015.

(ii) Provision de CHF 8.0 millions pour un montant à payer dans le cadre du traité d'imposition à la source entre la Suisse et le Royaume-Uni. Comme le montant des actifs non déclarés par des citoyens britanniques auprès de banques suisses est significativement plus faible que prévu initialement, les banques suisses compensent le déficit. Le pool d'actifs a été réduit par la forte proportion des clients de banques suisses «résidents non domiciliés», avec des obligations fiscales réduites au Royaume-Uni. Le règlement est prévu dans les douze mois.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(iii) Provision de CHF 5.8 millions constituée pour les éventuelles réclamations des clients britanniques. Le règlement est prévu dans les douze mois.

(iv) Provision de CHF 0.4 million pour divers autres petits litiges dont le règlement est prévu dans les douze mois.

42. AUTRES PASSIFS

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Passifs transitoires	168.2	167.5
Soldes de règlement	91.6	42.3
Absences de courte durée rémunérées	5.7	5.8
Obligations à titre de prestations de retraites	30.4	2.6
Autres passifs	44.8	51.4
Total des autres passifs	340.7	269.6

43. PASSIFS ÉVENTUELS

Le Groupe est impliqué dans diverses procédures judiciaires et d'arbitrage dans le cadre normal de ses activités. Il constitue des provisions (voir note 41) pour des procédures en cours ou potentielles si la Direction est d'avis que le Groupe est susceptible de devoir faire face à des paiements ou à des pertes et si leur montant peut être estimé de façon fiable.

Les passifs éventuels connus de la Direction et présentés ci-dessous sont liés à des procédures judiciaires susceptibles d'avoir un impact significatif sur le Groupe. Cependant, sur la base des informations disponibles actuellement et des avis recueillis, aucun de ces passifs éventuels ne devrait conduire à des provisions ou à d'autres passifs significatifs.

Le Groupe est engagé dans certaines procédures de litiges mentionnées ci-dessous et il s'oppose vigoureusement à celles-ci. Il pense posséder de solides arguments pour sa défense. Le Groupe n'envisage pas que la résolution finale des litiges mentionnés ci-dessous dans lesquels il est impliqué ait un impact significatif sur sa position financière.

(i) Plusieurs entités du Groupe ont été citées comme défenderesses dans des actions en justice par les liquidateurs de Fairfield Sentry Ltd et Fairfield Sigma Ltd devant l'US Bankruptcy Court du district sud de New York et la Haute cour de justice des îles Vierges britanniques, alléguant que les remboursements reçus par les entités du Groupe pour le compte des clients devaient être restitués à Fairfield Sentry Ltd et Fairfield Sigma Ltd. Le montant demandé est incertain, mais le Groupe le situe aux alentours d'USD 160 millions. Les entités du Groupe ont obtenu un rejet total et définitif des actions en justice dans les îles Vierges britanniques. Les entités du Groupe continuent à se défendre vigoureusement dans le cadre des litiges à New York et elles estiment avoir des arguments de défense solides.

(ii) Le trustee de Bernard L. Madoff Investment Securities LLC («BLMIS») a déposé une plainte auprès de l'US Bankruptcy Court du district sud de New York, alléguant que des remboursements d'un montant total d'USD 355 millions reçus par certaines entités du Groupe pour le compte de clients par l'intermédiaire de fonds nourriciers Fairfield et Kingate devaient être restitués à BLMIS. Cette plainte comprend les remboursements demandés par les liquidateurs de Fairfield (cf. paragraphe précédent). Les entités du Groupe s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.

(iii) Le Groupe est engagé dans une action en justice initiée par un client alléguant qu'il avait été trompé en pensant que son capital investi était protégé, que la stratégie d'investissement convenue n'avait pas été suivie et que des transactions non autorisées avaient eu lieu. Le montant demandé atteint approximativement CHF 57 millions plus les intérêts. Les entités du Groupe s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(iv) Le groupe est engagé dans une procédure initiée par un ancien employé demandant un montant de CHF 16.1 millions plus intérêts sur la base d'une série d'accords. Les entités du Groupe s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.

(v) Deux entités du Groupe sont engagées dans des contentieux initiés par le trustee d'un trust pour lequel une entité du Groupe a agi précédemment en tant que trustee. Ce trustee avance différents arguments juridiques, essentiellement l'abus de confiance, la négligence grave et l'assistance déloyale. Le montant demandé s'élève à GBP 7 millions. Les entités du Groupe concernées s'y opposent vigoureusement et pensent posséder de solides arguments pour leur défense.

(vi) Le Groupe est engagé dans une série de procédures où il a fait une demande principale et une demande reconventionnelle d'approximativement USD 5.5 millions. Cependant, le Groupe se défend également vigoureusement contre des prétentions et des demandes reconventionnelles pour USD 16.6 millions. Ces procédures sont liées à des pratiques de mauvaise gestion par une partie non liée au Groupe; cette partie était le gestionnaire de placements précédent d'un fonds pour lequel le Groupe agissait en tant qu'administrateur et dépositaire. Par ailleurs, le Groupe est poursuivi par les investisseurs dans le fonds et le fonds lui-même pour un montant d'USD 8.7 millions sur la base de divers manquements supposés. Le Groupe est convaincu de l'absence d'irrégularité de sa part et qu'il possède des arguments solides pour sa défense.

Outre ces passifs éventuels liés à des litiges, il existe une autre affaire qui pourrait éventuellement, sans que cela ne soit probable, avoir un effet significatif sur le Groupe.

Le Groupe a accordé des prêts pour environ USD 226 millions, pour lesquels un portefeuille de sûretés financières avait été donné en garantie au Groupe par un constituant de gage dont la société mère a été mise en sursis concordataire et est en vente. Le commissaire au sursis a soulevé des questions juridiques quant à la validité et au caractère exécutoire de la garantie et des prêts. Le Groupe a informé les autorités réglementaires compétentes, avec lesquelles elle coopère pleinement dans le cadre de leur examen en cours dans cette affaire. Le Groupe considère que les prêts sont entièrement garantis et donc intégralement recouvrables et n'a en conséquence pas constitué de provision. Par ailleurs, la banque dispose de l'engagement personnel d'un UHNWI client.

44. OBLIGATIONS À TITRE DE PRESTATIONS DE RETRAITES

Le Groupe a deux régimes définis comme étant à prestations définies selon la norme IFRS. Ces régimes sont gérés en Suisse («plan suisse») pour EFG Bank AG et dans les îles Anglo-Normandes («plan des îles Anglo-Normandes»). Le plan suisse est considéré comme un régime à prestations définies selon les IFRS en raison d'un rendement garanti minimum prévu par la législation suisse sur les retraites, le Groupe n'ayant pas d'autre obligation que de fournir ce rendement minimum garanti.

Le plan des îles Anglo-Normandes n'est pas agrégé avec le «plan suisse» en raison de sa taille relative. Le «plan des îles Anglo-Normandes» a financé des engagements pour un montant de CHF 4.8 millions et la juste valeur de ses actifs s'élève à CHF 5.1 millions.

Le plan suisse est un régime basé sur les cotisations et assorti d'une garantie, fournissant à ses membres des prestations sous la forme d'un niveau de retraite garanti payable à vie. Le niveau des prestations dépend des années d'ancienneté des membres du plan et de leur salaire au cours des dernières années avant la retraite. Le niveau minimum des prestations est fixé par la législation suisse. Les prestations du plan sont versées en cas de retraite, de décès ou d'invalidité avant la retraite, sur la base de taux de conversion établis et revus régulièrement par la fondation. Les prestations en cas de décès ou d'invalidité avant la retraite sont couvertes par un contrat d'assurance du Groupe. Lorsqu'un employé quitte le Groupe avant la retraite, les prestations acquises conformément à la législation suisse sur les retraites seront transférées au nouveau schéma de pension du participant au plan. Les prestations de retraite sont basées sur le cumul des cotisations payées par l'employeur et les employés sur des comptes individuels portant intérêt. Le plan fournit des garanties limitées sur le capital et les intérêts accumulés.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Le fonds de pension est organisé et enregistré en tant que fondation suisse de bienfaisance des employés, une entité juridique indépendante gérée par le conseil de fondation et les administrateurs professionnels nommés par ce conseil.

Les actifs du plan, conservés dans des trusts, sont régis par la réglementation et les pratiques locales, ainsi que les relations entre le Groupe et la fondation ou son conseil. Selon la loi suisse sur les retraites, la responsabilité de la gouvernance des plans, notamment les décisions d'investissement et les calendriers de cotisation, repose conjointement sur les administrateurs du fonds et le conseil de la fondation de pension. Le conseil de la fondation de pension doit être composé de représentants de la société et de participants au régime, conformément au règlement du plan.

Les informations ci-dessous concernent le plan suisse.

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF	
Montant net comptabilisé au bilan			
Valeur actuelle des engagements financés	238.9	185.6	
Juste valeur des actifs du plan	208.5	183.0	
Engagement comptabilisé au bilan	30.4	2.6	
 Montant net comptabilisé au bilan à l'ouverture			
de l'exercice	2.6	24.5	
Montant net comptabilisé dans le Compte de résultat – activités poursuivies	8.1	9.8	
Montant net comptabilisé dans le Compte de résultat – activités abandonnées	(2.5)		
Montant net comptabilisé dans le Compte de résultat global	29.4	(18.2)	
Cotisation de la société payée au cours de l'exercice	(9.7)	(11.0)	
Montant net comptabilisé au bilan à la clôture	30.4	2.6	
 Valeur actuelle des engagements millions de CHF			
Juste valeur des actifs du plan millions de CHF			
Total millions de CHF			
1^{er} janvier 2014	185.6	(183.0)	2.6
Coût actuel des services	6.2		6.2
Coût financier/(produit)	4.6	(4.6)	
Coûts administratifs et primes d'assurance	1.9		1.9
Cession de filiale			-
Montant net comptabilisé dans le Compte de résultat	12.7	(4.6)	8.1
Réévaluations:			
Rendement des actifs du plan, à l'exception des montants compris dans les charges d'intérêts/(produits)	(8.7)		(8.7)
Perte actuarielle résultant des engagements pour prestations définies	38.1		38.1
Montant net comptabilisé dans le Compte de résultat global	38.1	(8.7)	29.4
Cotisations des participants au régime	5.3	(5.3)	
Cotisations de la société		(9.7)	(9.7)
Coûts administratifs et primes d'assurance	(1.9)	1.9	
Prestations versées	(0.9)	0.9	
Total des transactions avec le fonds	2.5	(12.2)	(9.7)
31 décembre 2014	238.9	(208.5)	30.4

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Valeur actuelle des engagements millions de CHF	Juste valeur des actifs du plan millions de CHF	Total millions de CHF
1^{er} janvier 2013	214.0	(189.5)	24.5
Coût actuel des services	7.1		7.1
Coût financier/(produit)	3.7	(3.3)	0.4
Coûts administratifs et primes d'assurance	2.3		2.3
Cession de filiale	(27.2)	24.7	(2.5)
Montant net comptabilisé dans le Compte de résultat	(14.1)	21.4	7.3
Réévaluations:			
Rendement des actifs du plan, à l'exception des montants compris dans les charges d'intérêts/(produits)		(4.1)	(4.1)
Gain actuariel résultant des engagements pour prestations définies	(14.1)		(14.1)
Montant net comptabilisé dans le Compte de résultat global	(14.1)	(4.1)	(18.2)
Cotisations des participants au régime	6.2	(6.2)	–
Cotisations de la société		(11.0)	(11.0)
Coûts administratifs et primes d'assurance	(2.3)	2.3	–
Prestations versées	(4.1)	4.1	–
Total des transactions avec le fonds	(0.2)	(10.8)	(11.0)
31 décembre 2013	185.6	(183.0)	2.6

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Principales hypothèses actuarielles			
Taux d'escompte	1.35%	2.50%	1.90%
Taux de croissance des salaires	1.00%	1.00%	1.00%
Taux de croissance des pensions	0.00%	0.00%	0.00%

	Années	Années	Années
Hypothèses concernant la mortalité future			
Longévité à l'âge de 65 ans pour les retraités actuels:			
hommes	21.4	21.3	19.6
femmes	23.9	23.8	21.9
Longévité à l'âge de 65 ans pour les futurs retraités (âgés de 50 ans):			
hommes	22.8	22.7	
femmes	25.2	25.1	

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Modification de l'hypothèse	Impact d'une augmentation de l'hypothèse sur la valeur actuelle des engagements millions de CHF	Impact d'une diminution de l'hypothèse sur la valeur actuelle des engagements millions de CHF
Analyse de sensibilité			
Taux d'escompte	0.10%	(3.7)	3.7
Taux de croissance des salaires	0.10%	0.5	(0.5)
Taux de croissance des pensions	0.10%	2.0	
Espérance de vie	1 year	3.0	(3.0)

Les hypothèses actuarielles de nature financière et démographique sont établies de façon impartiale sur les meilleures estimations des attentes futures. Ces hypothèses sont modifiées régulièrement pour refléter l'évolution des informations disponibles permettant de formuler ces meilleures estimations. Aucune modification de la méthodologie utilisée pour la détermination des hypothèses n'a eu lieu.

Les hypothèses concernant les taux de mortalité attendus reposent sur des conseils, l'expérience et des statistiques officielles comme les tables générationnelles LPP2010. Les taux de mortalité et d'invalidité en service ont notamment été ajustés conformément à l'expérience récente d'EFG en la matière. Les engagements du plan sont calculés en supposant que les taux de conversion des pensions resteront encore en vigueur pendant la prochaine décennie. Si des modifications futures des taux de conversion sont probables, elles ne peuvent être estimées et sont donc ignorées.

Les hypothèses financières comprennent le taux d'escompte et les taux de croissance attendus des salaires et des pensions. Le taux d'escompte est déterminé en prenant en considération les rendements de dettes d'entreprises de haute qualité d'une durée semblable à celle des engagements de pension. Lorsque la disponibilité de ces données est limitée, la société prend en compte les rendements des obligations gouvernementales et les spreads de crédit pour les obligations d'entreprises de haute qualité disponibles sur d'autres marchés, plus diversifiés et plus liquides. L'hypothèse de croissance des salaires est basée sur les prévisions de l'employeur concernant l'inflation et les forces du marché du travail sur les salaires. La perte actuarielle de l'exercice de CHF 38.1 millions comprend des effets négatifs provenant des hypothèses financières pour CHF 37.8 millions et des hypothèses d'expérience pour CHF 0.3 million et aucun effet provenant des hypothèses démographiques.

Le plan ne garantit aucune augmentation des pensions, bien que, dans l'éventualité où le régime dégagerait un excédent selon la loi suisse sur les pensions, un ajustement discrétionnaire de celles-ci puisse être envisageable. Actuellement, les projections du plan n'indiquent aucune probabilité d'excédent ni d'ajustement des pensions, celles-ci sont donc supposées fixées.

La sensibilité de l'estimation aux modifications des hypothèses est dégagée en introduisant des modifications sur une hypothèse spécifique à la fois et en comparant les résultats avant et après cette modification. Cette démarche est réalisée séparément pour les modifications du taux d'escompte et du taux attendu des augmentations de salaire futures. Dans la pratique, il peut exister certaines corrélations entre les modifications d'hypothèses, mais ces effets sont ignorés dans l'estimation.

La gestion d'un plan de pension implique l'exposition à une série de risques, dont les principaux sont présentés ci-dessous. L'impact de ces risques est partagé entre le Groupe et les participants au régime en cas d'effets négatifs. Dans les situations où le fonds de pension accumulerait des excédents d'actifs après avoir fourni les prestations prévues, le conseil de la fondation pourrait envisager de distribuer l'excédent aux participants. Aucune part de l'excédent ne peut être attribuée au Groupe.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(i) Risque d'investissement

Les actifs du plan sont investis pour atteindre un certain objectif de rendement. Les rendements effectifs enregistrés chaque année sont susceptibles de varier par rapport à cet objectif. Il existe un risque que le rendement moyen à long terme soit supérieur ou inférieur à l'objectif. Or si le rendement à long terme est inférieur, le fonds n'aura pas assez d'actifs pour couvrir les prestations du plan. Cette variation d'une année sur l'autre se reflète généralement directement dans les réévaluations des prestations définies.

Une des composantes du rendement atteint chaque année provient des placements en obligations et ces rendements obligataires sont reflétés par les modifications dans le taux d'escompte utilisé pour mesurer les engagements au titre des prestations définies. En conséquence, les réévaluations des prestations par le Compte de résultat global provenant de la volatilité des actifs peuvent être réduites par les variations des engagements correspondants résultant des modifications du taux d'escompte.

(ii) Risque de longévité

Le plan prévoit une option de rente pour les personnes en retraite. Cette option de rente est calculée avec un taux de conversion établi par la fondation et revu périodiquement.

Le taux de conversion est calculé avec une hypothèse sur l'objectif de taux de rendement et l'espérance de vie du retraité. Or l'expérience passée montre que l'espérance de vie a progressé plus vite que ne l'indiquaient les tables actuarielles, le risque de longévité tend donc à être «générateur de pertes».

(iii) Risque de volatilité des intérêts

Il existe une volatilité substantielle des engagements d'une année sur l'autre en raison du taux d'escompte utilisé dans le modèle, qui est basé sur les rendements de marché d'obligations d'un certain type. Le fonds alloue une partie substantielle des actifs à des obligations, mais la disponibilité d'obligations d'une durée et de caractéristiques similaires à celles du taux d'escompte est limitée, de telle sorte que le risque de volatilité des taux d'intérêt ne peut être éliminé. La volatilité des taux d'intérêt n'a pas d'impact sur la performance du Groupe, mais plutôt sur les réévaluations comptabilisées dans le Compte de résultat consolidé.

(iv) Risque de décès et d'invalidité

Le nombre de cas de décès et d'invalidité d'employés en activité peut varier considérablement d'une année à l'autre. Pour atténuer ce risque, la fondation a conclu un contrat d'assurance couvrant les coûts des prestations de décès et d'invalidité se produisant chaque année.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

La fondation a mis en place une politique d'investissement écrite par laquelle la fondation détermine périodiquement une stratégie d'allocation avec des objectifs d'allocation et des marges tactiques pour les principales classes d'investissements (actions, obligations, immobilier et liquidités), qui vise à maximiser le rendement des actifs du plan.

Les actifs du plan sont investis dans des mandats attribués à plusieurs gérants de portefeuille. Leur performance par rapport à la stratégie déterminée est régulièrement évaluée. Le rendement effectif des actifs du plan atteignait CHF 13.3 millions en 2014 (2013: CHF 7.4 millions). Le coût net d'intérêt est calculé en appliquant le taux d'escompte au solde net des engagements pour prestations définies et de la juste valeur des actifs. Ce coût est inclus dans les charges résultant des avantages accordés au personnel dans le Compte de résultat.

Les actifs du plan ne comprennent aucune action du Groupe EFGI ou de ses filiales.

L'allocation des actifs est la suivante:

	Cotés millions de CHF	Non cotés millions de CHF	2014 Total millions de CHF	2014 in %	2013 Total millions de CHF	2013 in %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33.8		33.8	16.2%	16.7	9.1%
Instruments de capitaux propres	76.0		76.0	36.5%	65.3	35.7%
Instruments de dettes	75.9		75.9	36.4%	78.8	43.1%
Autres	8.3	14.5	22.8	10.9%	22.2	12.1%
Total des actifs du plan à la fin de l'année	194.0	14.5	208.5	100.0%	183.0	100.0%

Des actifs du plan à hauteur de CHF 5.4 millions (2013: CHF 4.0 millions) ont été mis en nantissement auprès de tiers qui ont octroyé des prêts hypothécaires aux employés pour le financement de leur résidence principale. Les contributions attendues du plan de prévoyance pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2015 s'élèvent à CHF 9.6 millions. La durée moyenne pondérée des engagements au titre des prestations définies est de 16.2 années. L'analyse de l'échéance attendue des prestations de pension non actualisées se présente comme suit:

	millions de CHF
Moins d'un an	16.0
Entre 1 et 2 ans	10.7
Entre 2 et 5 ans	19.6
Plus de 5 ans	242.4
Total	288.7

45. CAPITAL-ACTIONS, PRIMES D'ÉMISSION ET PROPRES ACTIONS

Le tableau suivant détaille les mouvements du capital-actions et des primes d'émission. La valeur nominale des actions nominatives d'EFG International AG est de CHF 0.50 (actions ordinaires) et la valeur nominale des Bons de participation (actions préférentielles) du Groupe est de CHF 15.00. Toutes les actions et tous les Bons de participation émis par EFG International AG sont entièrement libérés.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

45.1 Capital-actions

	Actions ordinaires avec droit de vote millions de CHF	Bons de participation sans droit de vote millions de CHF	Propres actions Actions ordinaires millions de CHF	Propres actions Bons de participation millions de CHF	Net millions de CHF
Au 1^{er} janvier 2013	73.3	4.0	(0.1)	-	77.2
Actions ordinaires vendues					-
Actions ordinaires rachetées					-
Plans d'intéressement en actions exercés	0.6				0.6
Rachat et annulation de Bons de participation		(3.8)			(3.8)
Au 31 décembre 2013	73.9	0.2	(0.1)	-	74.0
Actions ordinaires vendues			0.1		0.1
Actions ordinaires rachetées					-
Plans d'intéressement en actions exercés	1.4				1.4
Au 31 décembre 2014	75.3	0.2	-	-	75.5

45.2 Primes d'émission

	Actions ordinaires avec droit de vote millions de CHF	Bons de participation sans droit de vote millions de CHF	Propres actions Actions ordinaires millions de CHF	Propres actions Bons de participation millions de CHF	Net millions de CHF
Au 1^{er} janvier 2013	1,330.6	1.3	(92.9)	-	1,239.0
Actions ordinaires vendues			0.8		0.8
Actions ordinaires rachetées			(0.2)		(0.2)
Plans d'intéressement en actions exercés					-
Rachat et annulation de Bons de participation		(1.2)			(1.2)
Au 31 décembre 2013	1,330.6	0.1	(92.3)	-	1,238.4
Actions ordinaires vendues			1.7		1.7
Actions ordinaires rachetées			(0.8)		(0.8)
Plans d'intéressement en actions exercés	4.5				4.5
Au 31 décembre 2014	1,335.1	0.1	(91.4)	-	1,243.8

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

45.3 Nombre d'actions

Le tableau suivant détaille les mouvements du nombre d'actions émises par le Groupe:

	Actions ordinaires avec droit de vote	Bons de participation sans droit de vote	Propres actions Actions ordinaires	Propres actions Bons de participation	Net
Nominal	CHF 0.50	CHF 15.–	CHF 0.50	CHF 15.–	
Au 1^{er} janvier 2013	146,670,000	264,781	(275,608)	–	
Actions ordinaires vendues			81,758		
Actions ordinaires rachetées			(16,637)		
Plans d'intéressement en actions exercés	1,207,040				
Rachat et annulation de Bons de participation		(251,399)		(750)	
Au 31 décembre 2013	147,877,040	13,382	(210,487)	(750)	
Actions ordinaires vendues			168,759		
Actions ordinaires rachetées			(78,976)		
Plans d'intéressement en actions exercés	2,818,394				
Au 31 décembre 2014	150,695,434	13,382	(120,704)	(750)	
Capital-actions net (millions de CHF)	75.3	0.2	–	–	75.5

Toutes les transactions portant sur les actions d'EFG International AG ont été négociées aux prix du marché. Le nombre total d'actions propres vendues en 2014 s'élève à 168,759 (2013: 81,758) à un cours moyen de CHF 10.74 par action (2013: CHF 9.64). Le nombre total d'actions propres acquises en 2014 se monte à 78,976 (2013: 16,637) à un prix moyen de CHF 10.22 par action (2013: CHF 10.99).

Au 31 décembre 2014, les filiales détenaient 120,704 actions nominatives (2013: 210,487) et 750 Bons de Participation (2013: 750).

En 2014, 1,207,040 actions ont été émises dans le cadre de plans d'intéressement en actions, dont 1,005,547 options avec un prix d'exercice de CHF 5.0 par action. Un produit de l'émission de CHF 5.0 millions a ainsi été générée.

Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté au maximum à concurrence de CHF 1,019,783 (2013: CHF 1,678,980) par l'émission de 2,039,566 (2013: 3,357,960) actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du Groupe et de ses sociétés. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation est supprimé en faveur des détenteurs de droits d'option.

Le capital-actions peut être augmenté d'un montant maximum de CHF 10,000,000 au maximum par l'émission de 20,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice de droits de conversion et/ou d'option octroyés en relation avec de nouveaux emprunts obligataires convertibles ou d'autres instruments de financement émis par le Groupe ou l'une de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits de conversion et/ou d'option.

Capital-actions autorisé

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 25 avril 2016 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum par l'émission de 50,000,000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves libres propres sont autorisées.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

46. AUTRES RÉSERVES

	Réserve IAS 39 millions de CHF	Plan d'intéressement en faveur des employés millions de CHF	Autres millions de CHF	Total millions de CHF
Solde au 1^{er} janvier 2013	(76.7)	89.6	107.0	119.9
Amortissement des plans d'intéressement en actions		12.0		12.0
Plans d'intéressement en actions exercés		(0.9)		(0.9)
Rachat de Bons de participation			(183.4)	(183.4)
Cession de filiale			(4.6)	(4.6)
Gains de juste valeur sur titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	0.1			0.1
Transfert au Compte de résultat de la réalisation de la réserve de titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	(10.6)			(10.6)
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente	0.8			0.8
Coûts des prestations définies			17.7	17.7
Ecarts de conversion			(0.1)	(0.1)
Au 31 décembre 2013	(86.4)	100.7	(63.4)	(49.1)
Solde au 1^{er} janvier 2014	(86.4)	100.7	(63.4)	(49.1)
Amortissement des plans d'intéressement en actions		10.5		10.5
Plans d'intéressement en actions exercés		(1.4)		(1.4)
Transfert aux réserves à l'échéance des plans d'intéressement en actions		(28.2)		(28.2)
Gains de juste valeur sur titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	27.5			27.5
Transfert au Compte de résultat de la réalisation de la réserve de titres de placement disponibles à la vente, avant impôts	(18.2)			(18.2)
Impact fiscal des variations de juste valeur des titres de placement disponibles à la vente	(1.1)			(1.1)
Coûts des prestations définies			(29.4)	(29.4)
Gain net sur couverture d'investissements dans des entités étrangères, sans impact fiscal			17.1	17.1
Ecarts de conversion			21.1	21.1
Option de vente sur intérêts minoritaires			(21.3)	(21.3)
Au 31 décembre 2014	(78.2)	81.6	(75.9)	(72.5)

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

47. ÉLÉMENTS HORS BILAN

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Garanties émises en faveur de tiers	258.3	270.6
Engagements irrévocables	168.7	170.6
Engagements de contrats de location	133.3	103.3
Total	560.3	544.5

Le tableau suivant résume les éléments hors bilan du Groupe par échéances:

	Moins d'1 an millions de CHF	1–5 ans millions de CHF	Plus de 5 ans millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2014				
Garanties émises en faveur de tiers	117.8	70.3	70.2	258.3
Engagements irrévocables	70.7	98.0		168.7
Engagements de contrats de location	27.7	77.4	28.2	133.3
Total	216.2	245.7	98.4	560.3
31 décembre 2013				
Garanties émises en faveur de tiers	137.4	61.2	72.0	270.6
Engagements irrévocables	157.6	12.8	0.2	170.6
Engagements de contrats de location	25.9	48.8	28.6	103.3
Total	320.9	122.8	100.8	544.5

L'échéance des garanties financières est basée sur la date d'échéance contractuelle la plus proche. L'échéance des engagements irrévocables est basée sur les dates auxquelles les engagements de prêts à des clients cessent d'exister.

Quand une société du Groupe est le preneur de bail, les paiements minimums futurs de contrats de location irrévocables sont indiqués dans le tableau ci-dessus.

48. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Placements fiduciaires auprès de banques tierces	951.1	1,278.6
Prêts et autres opérations fiduciaires	5.4	5.1
Total	956.5	1,283.7

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

49. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle du Groupe repose sur la manière dont la Direction passe en revue la performance des opérations. En 2014, un segment de reporting a été ajouté pour l'unité Wealth Solutions. Les éléments de comparaison ont été retraités pour refléter ce changement. La principale distinction est opérée entre le segment Private Banking et Wealth Management, et le segment Investment (précédemment appelé Asset Management) et Wealth Solutions. Le segment Private Banking et Wealth Management est géré sur une base régionale et est partagé entre l'Europe continentale, la Suisse, les Amériques, le Royaume-Uni et l'Asie. Le segment Investment Solutions englobe les entités sur tous les sites, étant donné qu'il est géré sur une base mondiale. L'allocation des charges entre les secteurs repose sur le principe de pleine concurrence. Le Corporate Centre est responsable de la gestion des investissements liés aux polices d'assurance vie, de certains portefeuilles d'investissement, des coûts de financement (y compris ceux liés aux émissions de produits structurés), du marketing lié à la marque globale, du back office suisse et des fonctions informatiques utilisées au niveau mondial. Par ailleurs, le Corporate Centre comprend les activités qui ont été restructurées et sont en cours de démantèlement.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Private Banking et Wealth management

	Suisse millions de CHF	Europe continentale millions de CHF	Amériques millions de CHF	Royaume-Uni millions de CHF
Au 31 décembre 2014				
Revenus du segment	168.4	120.5	106.8	170.8
Charges du segment	(126.9)	(86.9)	(79.8)	(108.6)
Amortissements d'immobilisations corporelles et de logiciels	(1.3)	(1.2)	(1.0)	(1.1)
Marge opérationnelle totale	40.2	32.4	26.0	61.1
Coûts d'acquisition et perte de valeur d'immobilisations incorporelles	(0.1)	(1.2)	(0.5)	(1.7)
Autres provisions	(25.4)		(2.4)	(0.7)
Reprise de perte de valeur sur actifs financiers détenus jusqu'à échéance				
Reprise de perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	0.1		0.2	
Profit/(perte) du segment avant impôt	14.8	31.2	23.3	58.7
Charge d'impôt sur le résultat	(1.2)	(2.0)	(0.8)	(4.1)
Profit de l'exercice	13.6	29.2	22.5	54.6
Actifs sous gestion	15,101	15,726	12,693	19,729
Collaborateurs	324	274	288	406
Au 31 décembre 2013				
Revenus du segment	161.1	98.9	98.6	150.1
Charges du segment	(123.6)	(73.3)	(76.8)	(94.7)
Amortissements d'immobilisations corporelles et de logiciels	(1.4)	(1.0)	(1.2)	(1.0)
Marge opérationnelle totale	36.1	24.6	20.6	54.4
Coûts d'acquisition et perte de valeur d'immobilisations incorporelles	(0.2)	(1.2)	(1.3)	(1.7)
Gains sur cession de participations				
Autres provisions				(19.2)
Perte de valeur sur prêts et avances à la clientèle	(0.6)	(0.6)		(0.2)
Profit/(perte) du segment avant impôt	35.3	22.8	19.3	33.3
(Charge)/gain d'impôt sur le résultat	0.7	(1.1)	(1.0)	(2.1)
Profit net de la période provenant des activités poursuivies	36.0	21.7	18.3	31.2
Profit de la période provenant d'activités abandonnées (1)				
Profit de l'exercice	36.0	21.7	18.3	31.2
Actifs sous gestion	15,610	13,878	11,330	17,806
Collaborateurs	318	236	291	387

(1) Les opérations abandonnées comprennent l'activité Financial Products cédée au cours de l'exercice. Veuillez vous référer à la note 15.

Les revenus externes provenant des clients, qui ont été comptabilisés dans les deux segments Investment Solutions et Private Banking, relèvent de la gestion de fortune sous mandat de la clientèle privée. Ce double décompte est éliminé pour réconcilier avec le total du résultat opérationnel.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Asie millions de CHF	Total millions de CHF	Investment Solutions millions de CHF	Wealth Solutions millions de CHF	Corporate Overheads millions de CHF	Eliminations millions de CHF	Total millions de CHF
116.6	683.1	126.1	16.2	5.0	(113.8)	716.6
(81.7)	(483.9)	(44.5)	(15.1)	(39.6)	22.9	(560.2)
(1.7)	(6.3)	(0.1)	(0.4)	(4.5)		(11.3)
33.2	192.9	81.5	0.7	(39.1)	(90.9)	145.1
		(3.5)				(3.5)
		(28.5)		(35.6)		(64.1)
		—		2.5		2.5
		0.3				0.3
33.2	161.2	81.5	0.7	(72.2)	(90.9)	80.3
(4.5)	(12.6)	(2.5)	(0.1)	(2.5)		(17.7)
28.7	148.6	79.0	0.6	(74.7)	(90.9)	62.6
17,538	80,787	12,237		1,062	(8,978)	85,108
364	1,656	119	106	183	(5)	2,059
120.1	628.8	80.3	15.5	10.8	(69.4)	666.0
(82.0)	(450.4)	(34.9)	(13.0)	(48.5)	15.2	(531.6)
(1.7)	(6.3)	(0.1)	(0.4)	(4.3)		(11.1)
36.4	172.1	45.3	2.1	(42.0)	(54.2)	123.3
		(4.4)		(0.1)		(4.5)
		—		0.5		0.5
		(19.2)		(14.5)		(33.7)
		(1.4)				(1.4)
36.4	147.1	45.3	2.1	(56.1)	(54.2)	84.2
(5.4)	(8.9)	(1.4)		2.1		(8.2)
31.0	138.2	43.9	2.1	(54.0)	(54.2)	76.0
	—					46.7
31.0	138.2	43.9	2.1	(54.0)	(54.2)	122.7
14,867	73,491	8,240		1,141	(6,018)	76,854
361	1,593	108	102	189	(3)	1,989

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

50. RÉPARTITION DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES ENTRE LA SUISSE ET L'ÉTRANGER

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2014			
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	1,969.1	886.2	2,855.3
Bons du Trésor et autres papiers monétaires		626.0	626.0
Créances sur les banques	1,578.4	530.4	2,108.8
Prêts et avances à la clientèle	3,669.3	9,361.8	13,031.1
Instruments financiers dérivés	97.3	472.2	569.5
Actifs financiers à la juste valeur:			
Destinés au négoce		105.6	105.6
Désignés à l'origine		329.7	329.7
Titres de placement:			
Disponibles à la vente	78.2	4,015.3	4,093.5
Détenus jusqu'à échéance	48.1	1,111.0	1,159.1
Immobilisations incorporelles	97.9	177.0	274.9
Immobilisations corporelles	6.3	14.8	21.1
Actifs d'impôts différés	9.3	23.5	32.8
Autres actifs	32.5	104.2	136.7
Total de l'actif	7,586.4	17,757.7	25,344.1
Passif			
Engagements envers les banques	2,307.9	(1,841.9)	466.0
Engagements envers la clientèle	4,778.6	13,785.9	18,564.5
Emprunts subordonnés		246.3	246.3
Instruments financiers dérivés	206.9	454.2	661.1
Passifs financiers à la juste valeur		369.2	369.2
Autres passifs financiers		3,030.7	3,030.7
Dette émise		411.1	411.1
Passifs d'impôts courants	0.9	5.1	6.0
Passifs d'impôts différés	28.8	6.6	35.4
Provisions	25.5	12.5	38.0
Autres passifs	93.4	247.3	340.7
Total des engagements	7,442.0	16,727.0	24,169.0
Capitaux propres			
Capital-actions	75.5		75.5
Primes d'émission	1,243.8		1,243.8
Autres réserves	723.9	(796.4)	(72.5)
Résultats non distribués	112.9	(203.4)	(90.5)
	2,156.1	(999.8)	1,156.3
Intérêts minoritaires		18.8	18.8
Total des capitaux propres	2,156.1	(981.0)	1,175.1
Total des capitaux propres et des engagements	9,598.1	15,746.0	25,344.1

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Suisse millions de CHF	Etranger millions de CHF	Total millions de CHF
31 décembre 2013			
Actif			
Espèces et avoirs auprès des banques centrales	787.5	61.4	848.9
Bons du Trésor et autres papiers monétaires		631.2	631.2
Créances sur les banques	1,546.0	654.2	2,200.2
Prêts et avances à la clientèle	3,469.5	8,092.3	11,561.8
Instruments financiers dérivés	97.8	462.6	560.4
Actifs financiers à la juste valeur:			
Destinés au négoce		113.3	113.3
Désignés à l'origine	51.0	298.8	349.8
Titres de placement:			
Disponibles à la vente	52.5	3,792.0	3,844.5
Détenus jusqu'à échéance	49.2	1,057.9	1,107.1
Immobilisations incorporelles	96.9	170.0	266.9
Immobilisations corporelles	7.1	15.4	22.5
Actifs d'impôts différés	10.4	25.9	36.3
Autres actifs	30.5	125.2	155.7
Total de l'actif	6,198.4	15,500.2	21,698.6
Passif			
Engagements envers les banques	2,046.3	(1,756.2)	290.1
Engagements envers la clientèle	4,748.4	11,695.4	16,443.8
Emprunts subordonnés		245.1	245.1
Instruments financiers dérivés	87.0	457.9	544.9
Passifs financiers à la juste valeur		310.7	310.7
Autres passifs financiers		2,421.5	2,421.5
Passifs d'impôts courants	1.2	3.8	5.0
Passifs d'impôts différés	28.2	6.4	34.6
Provisions	16.3	10.5	26.8
Autres passifs	63.8	205.8	269.6
Total des engagements	6,991.2	13,600.9	20,592.1
Capitaux propres			
Capital-actions	74.0		74.0
Primes d'émission	1,238.4		1,238.4
Autres réserves	778.7	(827.8)	(49.1)
Résultats non distribués	97.1	(258.7)	(161.6)
	2,188.2	(1,086.5)	1,101.7
Intérêts minoritaires		4.8	4.8
Total des capitaux propres	2,188.2	(1,081.7)	1,106.5
Total des capitaux propres et des engagements	9,179.4	12,519.2	21,698.6

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

51. RÉSULTAT DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION

51.1 Résultat de base

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Profit net de la période provenant des activités poursuivies	61.4	75.4
Montant pro-forma estimé des dividendes sur les Bons de participation	(0.3)	(0.9)
Profit net de la période provenant des activités poursuivies, attribuable aux actionnaires ordinaires	61.1	74.5
Profit net de la période provenant des activités abandonnées, attribuable aux actionnaires ordinaires	36.4	
Profit net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires	61.1	110.9
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires (en milliers d'actions)	150,508	147,626
Résultat de base par action ordinaire (CHF)		
Provenant des activités poursuivies	0.41	0.50
Provenant des activités abandonnées	0.25	
Résultat de base par action ordinaire (CHF)	0.41	0.75

Le résultat de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par la moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires émises durant l'année, en excluant la moyenne des actions ordinaires détenues par le Groupe et s'élevant à 187,412 (2013: 250,819). Dans le but de calculer le résultat par action ordinaire, le résultat net de l'exercice a été corrigé d'un montant pro-forma estimé pour le dividende couru sur les Bons de participation. Ce dividende a été calculé en utilisant un taux de distribution de 2.376% entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2014, de 2.005% du 1^{er} mai au 30 octobre 2014 et de 1.349% jusqu'à la fin de l'exercice.

51.2 Résultat dilué

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Profit net de la période provenant des activités poursuivies	61.4	75.4
Montant pro-forma estimé des dividendes sur les Bons de participation	(0.3)	(0.9)
Profit net de la période provenant des activités poursuivies, attribuable aux actionnaires ordinaires	61.1	74.5
Profit net de la période provenant des activités abandonnées, attribuable aux actionnaires ordinaires	36.4	
Profit net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires	61.1	110.9
Moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires (en milliers d'actions)	153,928	152,576
Résultat dilué par action ordinaire (CHF)		
Provenant des activités poursuivies	0.40	0.49
Provenant des activités abandonnées	0.24	
Résultat dilué par action ordinaire (CHF)	0.40	0.73

Conformément à son Plan d'intéressement en actions, EFG International a émis 1,029,115 unités d'actions de négociation restreint d'EFG International en 2014 (2013: 1,035,729), qui ont augmenté la moyenne pondérée diluée du nombre d'actions ordinaires d'EFG International de 3,044,984 (2013: 4,950,140) actions à 153,927,830 (2013: 152,576,361) actions.

Pour des informations concernant le Plan d'intéressement en actions d'EFG International, voir la note 54.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

52. DIVIDENDES

Il n'est pas tenu compte des dividendes finaux par action tant qu'ils n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale annuelle qui se tiendra le 24 avril 2015. Les actionnaires se verront proposer le paiement d'un dividende par action de CHF 0.25 pour 2014 (2013: CHF 0.20), s'élevant à CHF 37.7 millions environ (2013: CHF 29.7 millions); il ne sera pas versé de dividende sur les propres actions. Les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014 ne contiennent pas cette proposition, qui sera comptabilisée dans les capitaux propres en tant que répartition des résultats non distribués pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2015, sans impact fiscal sur le Groupe.

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Dividendes sur les actions ordinaires		
CHF 0.20 par action concernant 2013 et payé en 2014	29.7	
CHF 0.10 par action concernant 2012 et payé en 2013	14.7	
	29.7	14.7
Dividendes sur les Bons de participation		
Pour la période du 1er novembre 2012 au 30 avril 2013 à 2.096%	1.7	
Pour la période du 1er mai 2013 au 30 octobre 2013 à 1.815%	0.2	
Pour la période du 1er novembre 2013 au 30 avril 2014 à 2.376%	0.2	
Pour la période du 1er mai 2014 au 30 octobre 2014 à 2.005%	0.2	
	0.4	1.9

53. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

53.1 Transactions

	Participants qualifiés millions de CHF	Groupe EFG millions de CHF	Organes dirigeants millions de CHF
31 décembre 2014			
Actif			
Instruments financiers dérivés	0.2		
Prêts et avances à la clientèle		3.6	
Autres actifs	0.5		
Passif			
Engagements envers les banques	2.5		
Instruments financiers dérivés	0.1		
Engagements envers la clientèle	3.4	1.6	20.1
Autres passifs	0.3		
Exercice se terminant le 31 décembre 2014			
Produit de commissions	1.0		0.3
Résultat net des autres opérations	1.6		
Charges opérationnelles	(1.4)		

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

	Participants qualifiés millions de CHF	Groupe EFG millions de CHF	Organes dirigeants millions de CHF
31 décembre 2013			
Actif			
Créances sur les banques	0.2		
Instruments financiers dérivés	0.2		
Prêts et avances à la clientèle	0.4		2.1
Autres actifs	0.6		
Passif			
Engagements envers les banques	6.9		
Instruments financiers dérivés	0.3		
Engagements envers la clientèle	7.7	1.8	33.9
Autres passifs	0.1		
Exercice se terminant le 31 décembre 2013			
Produit de commissions	1.0		0.3
Résultat net des autres opérations	1.7		
Charges opérationnelles	(0.4)		

Un certain nombre de transactions bancaires sont réalisées avec des parties liées. Ces transactions comprennent des prêts, des dépôts, des opérations sur instruments dérivés et des prestations de services. Le montant figurant sous «Créances sur les banques» représente des dépôts en numéraire qui, à l'instar d'autres montants de tiers classés comme «Créances sur les banques», ne sont pas couverts.

Font partie des organes dirigeants les membres du Conseil d'Administration et les principaux dirigeants de la société et de sa maison mère, ainsi que leurs proches.

Aucune provision n'a été constituée sur les prêts accordés à des parties liées (2013: néant).

53.2 Rémunération des organes dirigeants (y compris les membres du Conseil d'Administration)

La rémunération des membres du Comité Exécutif pour l'exercice 2014 se composait d'une rémunération en espèces de CHF 6,980,896 (2013: CHF 6,959,836), de contributions aux fonds de prévoyance de CHF 369,329 (2013: CHF 431,543) et d'unités d'actions de négoce restreint valorisées à environ CHF 2,584,884 (2013: CHF 1,916,700). Les autres rémunérations s'élevant à CHF 95,658 (2013: CHF 146,923) comprenaient en 2013 une indemnité pro-rata comptabilisée sur 3.5 ans pour un montant de CHF 1,628,571 (exercice actuel: néant).

La rémunération des membres du Conseil d'Administration concernant l'exercice 2014 se chiffrait à CHF 2,018,772 en espèces (2013: CHF 1,570,020). Aucune contribution aux fonds de prévoyance n'a été versée pour les membres du Conseil d'Administration.

Pour de plus amples détails requis par la législation suisse (Code des obligations suisse, art. 663b bis), voir la note 21 à la page 204 du rapport annuel de la maison mère.

**NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS
ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL**

54. PLAN D'INTÉRESSEMENT EN ACTIONS

Le Plan d'intéressement en actions d'EFG International (ci-après le «Plan») comprend différentes catégories d'options et d'unités d'actions de négoce restreint qui ont une période d'acquisition de trois ans et différentes catégories dont la date d'exercice la plus proche varie de trois à cinq ans à compter de la date d'octroi et expirent au plus tard à sept ans.

Les charges portées au Compte de résultat étaient les frais d'attribution de manière égale sur toute la période d'acquisition. Des hypothèses sont utilisées concernant le taux de renoncement, qui est ajusté pendant la période d'acquisition de telle sorte qu'il n'y ait qu'une imputation pour les montants acquis à la fin de cette période. Les charges totales relatives au Plan portées au Compte de résultat consolidé pour la période se terminant le 31 décembre 2014 s'élevaient à CHF 10.5 millions (2013: CHF 12.0 millions).

Le Plan a été développé en interne par le Groupe sans recourir à des conseillers externes, mais il existe un contrat de services avec une société spécialisée pour l'administrer.

Le tableau ci-après résume la situation des options et des unités d'actions de négoce restreint en circulation au 31 décembre 2014, qui, lorsqu'elles seront exercées, entraîneront chacune l'émission d'une action ordinaire:

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

Date d'attribution	Type	Prix d'exercice CHF	En début d'exercice	Attribuées	Echues	Exercées	En circulation
2007	In-the-money	32.83	954,255	954,255			—
2007	At-the-money	49.25	1,229,953	1,229,953			—
2008	In-the-money	24.00	492,319	4,168	3	488,148	
2008	At-the-money	35.95	757,378	6,358			751,020
	Unités d'actions de négociation restreint avec blocage						
2008	de cinq ans	0	33,676		2,393	2,393	31,283
2009	In-the-money	5.00	1,199,069		1,004,547	1,004,547	194,522
	Unités d'actions de négociation restreint avec blocage						
2009	de trois ans	0	179,828		125,256	125,256	54,572
	Unités d'actions de négociation restreint avec blocage						
2009	de cinq ans	0	1,120,533		1,107,897	1,107,897	12,636
2010	In-the-money	12.19	91,036				91,036
	Unités d'actions de négociation restreint avec blocage						
2010	de trois ans	0	225,298		107,708	107,708	117,590
	Unités d'actions de négociation restreint avec blocage						
2010	de cinq ans	0	68,380				68,380
	Unités d'actions de négociation restreint avec blocage						
2011	de trois ans	0	722,588		659	536,068	185,861
	Unités d'actions de négociation restreint avec blocage						
2011	de cinq ans	0	63,278		268	8,562	54,448
	Unités d'actions de négociation restreint avec blocage						
2012	de trois ans	0	994,455		10,062	29,599	954,794
	Unités d'actions de négociation restreint avec blocage						
2012	de cinq ans	0	67,568		881	805	65,882
	Unités d'actions de négociation restreint avec blocage						
2013	de trois ans	0	975,393.0		9,770	22,346	943,277
	Unités d'actions de négociation restreint avec blocage						
2013	de cinq ans	0	60,336.0				60,336
	Unités d'actions de négociation restreint avec blocage						
2014	de trois ans	0	936,288		6,256	11,921	918,111
	Unités d'actions de négociation restreint avec blocage						
2014	de cinq ans	0	111,004				111,004
			9,235,343	1,047,292	2,222,630	2,957,105	5,102,900

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

54.1 Plan d'intéressement 2014

En 2014, EFG International a attribué 1,047,292 unités d'actions de négoce restreint. Il existe deux catégories d'unités d'actions de négoce restreint: les unités bloquées durant trois ans («Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans») avec une acquisition pro-rata temporis sur trois ans à un tiers par an, et celles bloquées pendant cinq ans («Unités d'actions de négoce restreint avec blocage de cinq ans») avec une acquisition sur trois ans. La valeur unitaire présumée est de CHF 11.34 pour les unités d'actions de négoce restreint avec blocage de trois ans et de CHF 10.76 pour les unités d'actions de négoce restreint avec blocage de cinq ans. Les valeurs des unités d'actions de négoce restreint ont été estimées à l'aide d'un modèle tenant compte du rendement attendu des actions au cours de la durée comprise entre la fin de la période d'acquisition et la date d'exercice la plus proche. Les principaux éléments entrant dans ce modèle sont le prix de l'action au comptant (CHF 13.00), le taux de distribution (20%) et la durée de vie attendue des unités d'actions de négoce restreint (36 et 60 mois).

54.2 Plan d'intéressement 2015

EFG International attribuera des unités d'actions de négoce restreint en mars 2015 à des prix fixés selon les éléments d'évaluation applicables à la date d'émission.

55. INFORMATION RELATIVE AUX CERTIFICATS FIDUCIAIRES ÉMIS PAR EFG

En relation avec l'émission, sur base fiduciaire, par la Banque de Luxembourg de certificats fiduciaires émis par EFG pour un montant d'EUR 400,000,000 en son propre nom mais aux risques et bénéfices exclusifs des détenteurs de ces certificats, la Banque de Luxembourg a acquis 400,000 Bons de participation de classe B émis par EFG International et 400,000 actions de classe B émises par EFG Finance (Guernsey) Limited. Les fonds provenant de l'émission des actions de classe B par EFG Finance (Guernsey) Limited ont été investis dans des actifs générateurs de revenus. L'unique critère de sélection pour l'investissement des fonds provenant de l'émission des actions de classe B est que les investissements soient notés au moins BBB- par Standard & Poor's, ou une notation équivalente par Moody's ou Fitch.

Au cours des années précédentes, des détenteurs de certificats fiduciaires EFG d'une valeur notorielle d'EUR 386.6 millions ont revendu leurs participations au Groupe. Restent en circulation des certificats d'une valeur notorielle d'EUR 13.4 millions.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

56. ACTIFS SOUS GESTION ET ACTIFS SOUS ADMINISTRATION

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Genres d'actifs de la clientèle		
Actions	21,957	19,846
Dépôts	20,728	18,397
Obligations	16,778	15,367
Prêts	13,128	11,915
Notes structurées	2,499	2,275
Hedge funds/Fonds de hedge funds	3,800	3,050
Dépôts fiduciaires	745	1,255
Actions d'EFG International	912	1,002
Autres	4,561	3,747
Total des actifs sous gestion	85,108	76,854
Total des actifs sous administration	8,368	8,074
Total des actifs sous gestion et sous administration	93,476	84,928

Les actifs sous administration sont des actifs de trusts administrés par le Groupe.

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Actifs sous gestion		
Caractéristique des actifs sous gestion:		
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous gestion propre	3,410	2,493
Avoirs sous mandat de gestion	13,783	12,121
Autres avoirs administrés	54,787	50,325
Total des actifs sous gestion (y c. doubles prises en compte)	71,980	64,939
<i>dont doubles prises en compte</i>	2,333	1,027
Prêts	13,128	11,915
Total des actifs sous administration	8,368	8,074
Total des actifs sous gestion et sous administration	93,476	84,928
Apports nets d'argent frais (y c. doubles prises en compte)	4,397	2,456

Les doubles prises en compte concernent principalement les instruments de placement collectifs sous gestion propre et les produits structurés émis par des sociétés du Groupe, qui sont aussi inclus dans les portefeuilles des clients alors qu'ils sont déjà compris dans les actifs sous gestion.

Les apports nets d'argent frais comprennent l'acquisition de nouveaux clients, le départ de clients existants et des flux de trésorerie entrants ou sortants attribuables à des clients existants (en numéraire ou en titres). Les crédits octroyés aux clients ou remboursés et les découverts, pour un montant de CHF 871 millions (2013: CHF 1,427 millions), ainsi que les charges d'intérêts correspondantes, sont intégrés dans les apports nets d'argent frais. En revanche, les produits des intérêts et des dividendes provenant des actifs sous gestion, des mouvements du marché et des changes ainsi que les frais et commissions ne font pas partie des apports nets d'argent frais, de même que les effets résultant de l'acquisition ou de la cession de sociétés du Groupe.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

57. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse a annoncé l'abandon du plafond du franc suisse par rapport à l'euro. Cette mesure n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés 2014 du Groupe.

58. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration d'EFG International AG se compose de:

Jean Pierre Cuoni*, Président
Hugh Napier Matthews*, Vice-président
Niccolo H. Burki*
Emmanuel L. Bussetil
Erwin Richard Caduff*
Robert Yin Chiu, nommé le 25 avril 2014
Michael Higgin*
Spiro J. Latsis
Périclès Petalas
Bernd-A. von Maltzan*
Daniel Zuberbühler*, nommé le 25 avril 2014

Tous les membres du Conseil ont été nommés par EFG International AG et la représentent.

* *Membres indépendants.*

59. DISPOSITIONS DE LA LOI FÉDÉRALE SUR LES BANQUES

Le Groupe est soumis à la surveillance consolidée de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Les comptes consolidés du Groupe sont préparés en conformité avec les normes «International Financial Reporting Standards» (IFRS). Si le Groupe présentait ses comptes conformément aux dispositions des articles 23 à 27 de l'Ordonnance sur les banques (OB) et aux directives relatives à l'établissement des comptes édictées par la FINMA, il en résulterait les différences suivantes:

(a) Titres de placement

Selon les normes IFRS, les titres de placement disponibles à la vente sont comptabilisés à leur juste valeur. Les changements de cette valeur apparaissent en augmentation ou diminution des capitaux propres (voir tableau «Compte de résultat consolidé») jusqu'à la vente, au remboursement ou à toute autre cession ou jusqu'à ce que l'investissement soit considéré comme ayant perdu sa valeur. Au moment où un titre de placement disponible à la vente est considéré comme ayant perdu sa valeur, le gain ou la perte cumulé non réalisé, auparavant comptabilisé dans le Compte de résultat global est porté au Compte de résultat de la période. Lors de la cession d'un titre disponible à la vente, la différence entre le produit net de la cession et la valeur comptable, incluant tout gain ou perte non réalisé résultant d'une variation de la juste valeur comptabilisée dans le Compte de résultat global est portée au Compte de résultat de la période.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

En droit suisse, les investissements financiers sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre celle d'acquisition et celle de marché. Les soldes positifs ou négatifs d'ajustements de valeur liés au marché ou à la solvabilité, sur des titres de placement valorisés à la valeur la plus basse entre celle d'acquisition et celle de marché, sont compris dans le Compte de résultat, respectivement dans les autres produits ou autres charges ordinaires. Les gains ou les pertes sur cessions sont enregistrés dans le Compte de résultat en tant que revenus de la vente de titres de placement.

(b) Option de juste valeur

Conformément aux normes IFRS, le Groupe a deux catégories d'actifs financiers, ceux destinés au négoce et ceux qui dès leur création sont désignés comme étant des actifs à la juste valeur par le compte de résultat. Un actif financier est classé dans cette catégorie quand il a été acquis principalement en vue d'être vendu à court terme ou s'il est considéré comme tel par la Direction.

En droit suisse, cette option n'est pas applicable. Seuls les actifs financiers destinés au négoce sont inscrits au bilan à leur juste valeur. Les instruments hybrides se décomposent comme suit: le dérivé incorporé est valorisé au prix du marché par le résultat net des opérations de négoce et le contrat hôte est comptabilisé sur la base des frais encourus. Les instruments hybrides ne font l'objet d'aucun ajustement pour propre crédit. En général, les prêts sont comptabilisés au coût amorti moins perte de valeur, les engagements de prêt figurent hors bilan et les placements en fonds sont comptabilisés en tant que titres de placement.

(c) Instruments financiers dérivés

Selon les règles spécifiques de la norme IAS 39, la majorité des instruments financiers dérivés du Groupe sont détenus à des fins de négoce et indiqués au bilan à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont reflétées dans le résultat net des opérations de négoce et leurs valeurs de remplacement sont présentées sur une base brute, à moins que certaines dispositions restrictives soient remplies.

En droit suisse, les instruments financiers dérivés du Groupe sont inscrits au bilan à leur juste valeur (valeurs brutes de remplacement négatives et positives). Les valeurs de remplacement sont présentées sur une base nette, pour autant que les accords de compensation soient légalement valables. Les transactions de couverture sont valorisées en utilisant les mêmes principes que pour les transactions qu'elles couvrent.

(d) Goodwill et immobilisations incorporelles

Autant en IFRS qu'en droit suisse, le goodwill et les immobilisations incorporelles résultant des fusions et acquisitions sont capitalisés au bilan.

Selon les normes IFRS, le goodwill n'est pas amorti mais testé pour dépréciation au moins une fois par an et est comptabilisé au coût diminué des pertes cumulées pour réduction de valeur. Les immobilisations incorporelles sont amorties systématiquement sur la base de leur durée d'utilité. En outre, les immobilisations incorporelles sont testées pour dépréciation s'il y a une indication que leur valeur pourrait être réduite. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût diminué des amortissements et pertes cumulées pour réduction de valeur.

En droit suisse, le goodwill et les immobilisations incorporelles sont amortis linéairement sur la période correspondant à leur durée estimée de vie économique. Par ailleurs, la valeur nette comptabilisée des immobilisations incorporelles est réévaluée annuellement. Toute réduction de cette valeur est enregistrée immédiatement en tant que charge au Compte de résultat consolidé.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ENTITÉS CONSOLIDÉES D'EFG INTERNATIONAL

(e) Produits et charges extraordinaires

Selon les normes IFRS, il est interdit de présenter tout élément de produits ou de charges au titre d'éléments extraordinaires dans le Compte de résultat consolidé ou le Compte consolidé des éléments du résultat global ou dans les notes.

En droit suisse, les produits et charges provenant d'autres exercices comptables, dans la mesure où ils résultent de corrections ou d'erreurs survenues lors des périodes précédentes, et/ou non directement liés aux activités principales de l'entreprise (p. ex.: gains réalisés sur la vente de participations dans des entreprises associées ou d'immobilisations corporelles) sont comptabilisés en tant que produits ou charges extraordinaires.

(f) Activités abandonnées

Selon les normes IFRS, les actifs et passifs d'une entité détenue en vue de la vente sont présentés séparément dans le bilan et figurent en tant qu'activités abandonnées dans le Compte de résultat. En outre, ces actifs et passifs sont réévalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

En droit suisse, ces positions demeurent dans le bilan jusqu'à leur cession et ne sont pas réévaluées.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
EFG International AG
Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de EFG International AG, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes (pages 94 à 193) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses ainsi qu'aux International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Alex Astolfi
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Christophe Kratzer
Expert-réviseur

Genève, le 24 février 2015

**COMPTES ANNUELS DE LA MAISON MÈRE
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014**

EFG International, Zurich

SOMMAIRE	197
Compte de résultat pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014	198
Bilan au 31 décembre 2014	199
NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS	200
1 Passifs éventuels	200
2 Actifs mis en gage ou cédés en garantie des propres engagements	200
3 Engagements hors bilan découlant de contrats de leasing	200
4 Assurance incendie des immobilisations corporelles	200
5 Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle	200
6 Obligations émises	200
7 Principales participations	200
8 Dissolution de réserves latentes	200
9 Réévaluation des actifs à long terme	201
10 Actions propres détenues par la maison mère et les sociétés du Groupe	201
11 Capital-actions	201
12 Participants qualifiés	201
13 Produits provenant de filiales	202
14 Gains sur cession de participations	202
15 Charges opérationnelles	202
16 Correctifs de valeur pour engagements hors bilan	202
17 Réserve légale générale	202
18 Résultats non distribués	203
19 Proposition de répartition du résultat	203
20 Gestion des risques	203
21 Rémunération des membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif	204
22 Evénements postérieurs à l'arrêté des comptes	207
RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION	208
CONTACTS ET ADRESSES	211

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2014

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2014 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2013 millions de CHF
Produits			
Produits des opérations d'intérêt provenant de filiales		14.5	13.1
Produits provenant de filiales	13	40.3	90.6
Gains sur cession de participations	14		59.3
Gains de change		5.9	
Autres produits		0.2	5.5
Total des produits		60.9	168.5
Charges			
Charges de personnel		(11.5)	(12.6)
Charges opérationnelles	15	(17.6)	(16.9)
Charges d'intérêts payées aux filiales		(1.6)	(1.8)
Amortissement sur participations	7	(7.8)	(10.5)
(Augmentation)/dissolution de correctifs de valeur pour engagements hors bilan	16	(8.9)	13.3
Pertes de change			(1.4)
Total des charges		(47.4)	(29.9)
Bénéfice net avant impôts		13.5	138.6
Charge d'impôt		(0.8)	(0.6)
Bénéfice net de la période		12.7	138.0

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2014

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

	Note	Exercice se terminant le 31 décembre 2014 millions de CHF	Exercice se terminant le 31 décembre 2013 millions de CHF
Actif			
Créances envers des filiales		17.8	68.2
Autres actifs		2.6	2.8
Actifs courants		20.4	71.0
Participations		732.0	739.8
Créances subordonnées envers des filiales		417.6	410.4
Actifs non courants		1,149.6	1,150.2
Total de l'actif		1,170.0	1,221.2
Passif			
Engagements envers les filiales		39.6	90.5
Comptes de régularisation		7.4	7.4
Autres passifs		1.9	0.2
Passifs courants		48.9	98.1
Provisions	16	296.0	287.1
Total des engagements		344.9	385.2
Capitaux propres			
Capital-actions	11	75.3	73.9
Titres de capitaux propres sans droit de vote (Certificats de participation)	11	0.2	0.2
Réserves légales		1,740.2	1,765.2
<i>dont réserves issues d'apports en capital</i>		1,739.2	1,763.9
<i>dont réserves issues d'apports en capital pour propres actions</i>		1.0	1.3
Résultats non distribués	18	(1,003.3)	(1,141.3)
Bénéfice net de la période		12.7	138.0
Total des capitaux propres		825.1	836.0
Total des capitaux propres et des engagements		1,170.0	1,221.2

NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

Les états financiers de la maison mère d'EFG International AG ont été établis conformément au Code suisse des obligations.

1. PASSIFS ÉVENTUELS

EFG International AG a conclu avec des filiales plusieurs accords de garantie susceptibles de conduire à des engagements potentiels de l'ordre de CHF 2,628 millions (2013: CHF 2,346 millions). Ce montant comprend une somme de CHF 2,038 millions (2013: CHF 2,147 millions) en lien avec des produits structurés émis par une filiale (qui ne bénéficie pas d'une notation de crédit distincte) et garantis par EFG International AG qui possède une notation externe. Les risques inhérents à ces engagements de la filiale sont entièrement couverts et garantis par des actifs de valeur équivalente (essentiellement des dépôts en espèces).

2. ACTIFS MIS EN GAGE OU CÉDÉS EN GARANTIE DES PROPRES ENGAGEMENTS

Il n'y a pas d'actifs de ce type.

3. ENGAGEMENTS HORS BILAN DÉCOULANT DE CONTRATS DE LEASING

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

4. ASSURANCE INCENDIE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles s'élèvent à CHF néant (2013: néant) et sont couvertes par l'assurance incendie souscrite par une filiale pour les locaux de Zurich pour un total de CHF 0.5 million (2013: CHF 0.7 million).

5. DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

6. OBLIGATIONS ÉMISES

Il n'y a pas d'engagements de ce type.

7. PRINCIPALES PARTICIPATIONS

Les participations principales sont indiquées dans la note 32, page 159, relative aux comptes annuels consolidés.

Au cours de l'exercice, la société a procédé à une dépréciation de la valeur comptable des participations à hauteur de CHF 7.8 millions (2013: CHF 15.7 millions) suite à la perte de valeur de filiales dans lesquelles la société avait investi.

La valeur comptable actuelle est toujours au-dessous du coût d'acquisition initial.

En 2013, un montant de CHF 5.2 millions lié à des dépréciations de l'année précédente a été repris, suite à l'augmentation de la valeur recouvrable nette d'une filiale (2014: néant).

8. DISSOLUTION DE RÉSERVES LATENTES

Il n'y a pas eu de dissolution de réserves latentes au cours de l'exercice (2013: néant).

NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

9. RÉÉVALUATION DES ACTIFS À LONG TERME

Il n'y a eu aucune réévaluation d'actifs à long terme.

10. ACTIONS PROPRES DÉTENUES PAR LA MAISON MÈRE ET LES SOCIÉTÉS DU GROUPE

Au 31 décembre 2014, les filiales détenaient 120,704 actions nominatives (2013: 210,487) et 750 (2013: 750) Bons de Participation «B». Voir note 45.3 des comptes annuels consolidés en page 176.

11. CAPITAL-ACTIONS

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
150,695,434 (2013: 147,877,040) actions nominatives		
à la valeur nominale de CHF 0.50	75.3	73.9
13,382 (2013: 13,382) Bons de participation		
«B» à la valeur nominale de CHF 15.00	0.2	0.2
Capital-actions total	75.5	74.1

Capital-actions conditionnel

Le capital-actions peut être augmenté au maximum à concurrence de CHF 1,019,783 (2013: CHF 1,678,980) par l'émission de 2,039,566 (2013: 3,357,960) actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, par l'exercice des droits d'option octroyés aux dirigeants et aux collaborateurs à tous les niveaux du Groupe et de ses sociétés. Le droit préférentiel de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation est supprimé en faveur des détenteurs de droits d'option.

Le capital-actions peut être augmenté à concurrence de CHF 10,000,000 au maximum par l'émission d'au maximum 20,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune, suite à l'exercice des droits de conversion et/ou d'option octroyés en lien avec de nouveaux emprunts obligataires convertibles avec droits d'option ou d'autres instruments de financement émis par le Groupe ou l'une de ses sociétés. Les droits préférentiels de souscription des actionnaires et des porteurs de Bons de participation sont exclus en faveur des détenteurs de droits de conversion et/ou d'option.

Capital-actions autorisé

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en tout temps jusqu'au 25 avril 2016 le capital-actions à concurrence de CHF 25,000,000 au maximum, par l'émission de 50,000,000 actions nominatives entièrement libérées, d'une valeur nominale de CHF 0.50 chacune. Les augmentations par souscription ferme, les augmentations partielles ainsi que les augmentations par conversion des réserves propres sont autorisées.

12. PARTICIPANTS QUALIFIÉS

Les participants qualifiés et groupes d'actionnaires dont les droits de vote dépassent 5% sont les suivants:

	Actions	31 décembre 2014 Participation de %	Actions	31 décembre 2013 Participation de %
EFG Bank European Financial Group SA	82,545,117	54.8%	82,545,117	55.9%

EFG Bank European Financial Group SA est contrôlé par la famille Latsis par l'intermédiaire de plusieurs sociétés détentrices.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

13. PRODUITS PROVENANT DE FILIALES

Les produits provenant de filiales se décomposent comme suit:

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Dividendes	4.0	60.0
Royalties	14.0	13.6
Commissions de gestion	3.5	3.7
Honoraires d'administration	15.8	10.2
Autres services	3.0	3.1
Total	40.3	90.6

14. GAINS SUR CESSION DE PARTICIPATIONS

A la suite de l'introduction en bourse d'EFG Financial Products Holding AG, Zurich («EFG FP»), en date du 18 octobre 2012, par laquelle EFG International AG a réduit sa participation à 20.25%, la société a vendu ses actions restantes en avril 2013 en enregistrant un gain de CHF 59.3 millions. Aucune cession de filiale n'a eu lieu en 2014.

15. CHARGES OPÉRATIONNELLES

Les charges opérationnelles se décomposent comme suit:

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Autres charges opérationnelles	(11.7)	(11.3)
Services fournis par des filiales	(5.9)	(5.6)
Total	(17.6)	(16.9)

16. CORRECTIFS DE VALEUR POUR ENGAGEMENTS HORS BILAN

Des garanties à hauteur de CHF 492.6 millions ont été fournies à des filiales (2013: CHF 463.2 millions), en relation avec des prêts octroyés à d'autres sociétés du Groupe. Sur la base de la valeur nette de réalisation des actifs de ces dernières, un engagement potentiel de CHF 296.0 millions (2013: CHF 287.1 millions) existe en fin d'exercice, dans l'hypothèse d'un appel de la garantie.

17. RÉSERVE LÉGALE GÉNÉRALE

En 2014, un dividende d'un montant de CHF 29.7 millions (2013: CHF 14.7 millions) a été payé à partir des réserves issues d'apports en capital, soit CHF 0.20 par action nominative (2013: CHF 0.10 par action nominative). La réserve légale générale a augmenté de CHF 4.5 millions pendant la période en raison de l'exercice de plan d'intéressements en actions sur des actions précédemment issues du capital conditionnel.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

18. RÉSULTATS NON DISTRIBUÉS

	31 décembre 2014 millions de CHF	31 décembre 2013 millions de CHF
Au 1 ^{er} janvier	(1,141.3)	(1,214.5)
Résultat net de la période précédente	138.0	73.2
Transfert des réserves issues d'apports en capital pour paiement de dividende	29.7	14.7
Dividende payé	(29.7)	(14.7)
Au 31 décembre	(1,003.3)	(1,141.3)

19. PROPOSITION DE RÉPARTITION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'Administration propose, sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires, que le bénéfice de l'exercice s'élevant à CHF 12.7 millions soit reporté en tant que résultat négatif cumulé non distribué et de distribuer un montant de CHF 0.25 par action, totalisant CHF 37.7 millions (hors distribution anticipée non payable sur les 53,077 actions détenues au 31 décembre 2014 par une filiale). Le Conseil d'Administration propose de prélever la distribution de CHF 0.25 par action proposée pour 2014 du poste du bilan «Réserves issues d'apports en capital». Sous réserve d'approbation de cette proposition par l'Assemblée générale des actionnaires, cette distribution sera exonérée de l'impôt anticipé suisse.

20. GESTION DES RISQUES

Voir note 4 des comptes annuels consolidés en page 115.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

21. RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF

(i) Rémunération pour l'exercice 2014

	<i>Rémunération de base (1)</i>	<i>Rémunération variable (2)</i>		<i>Autre rémunération</i>	Total 2014 CHF
	Cash CHF	Bonus en espèces CHF	Options sur actions (3) CHF	CHF	
Conseil d'Administration					
Jean Pierre Cuoni, président	660,000			40,426	700,426
Hugh N. Matthews, vice-président	345,000			20,124	365,124
Niccolò H. Burki, membre	236,258			16,423	252,681
Emmanuel L. Bussetil, membre (5)					—
Erwin R. Caduff, membre	125,004			9,040	134,044
Robert Y. Chiu, membre**	93,753	741,805	741,805	4,976	1,582,339
Michael N. Higgin, membre	265,004			17,176	282,180
Spiro J. Latsis, membre (5)					—
Freiherr Bernd-A. von Maltzan, membre	150,000			8,801	158,801
Hans Niederer, membre*	50,000			2,722	52,722
Périclès Petalas, membre (5)					—
Daniel Zuberbühler, membre**	93,753			4,976	98,729
Total Conseil d'Administration	2,018,772	741,805	741,805	—	124,664
					3,627,046
Comité Exécutif					
Total Comité Exécutif	6,980,896	1,673,256	2,584,884	95,658	1,083,934
dont rémunération la plus élevée: John Williamson, CEO	1,603,612	560,000	840,000	29,511	250,651
					3,283,774

* Quitté en avril 2014

** Nommé en avril 2014

Notes

- 1) Inclut les contributions des employés aux charges sociales.
- 2) Sous réserve d'approbation par les actionnaires lors de l'Assemblée générale de 2015.
- 3) Ce montant représente la valeur des RSU octroyés en 2015 (en lien avec des services passés). Pour l'évaluation spécifique des plans d'intérressement en actions, se référer à la note 54 des comptes annuels consolidés.
- 4) Les charges sociales d'employeur du Comité Exécutif s'élevant à CHF 1,083,934 comprennent un montant de CHF 369,329 de contributions aux plans de prévoyance professionnelle.
- 5) Aucune rémunération n'a été versée à ce membre du Conseil d'Administration.

Aucune rémunération n'a été octroyée à des parties liées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe EFG International pour les transactions internes (EFG Bank AG).

NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

(ii) Rémunération pour l'exercice 2013

	<i>Rémunération de base (1)</i>	<i>Rémunération variable (2)</i>		<i>Autre rémunération</i>	<i>Charges sociales (4)</i>	<i>Total 2014 CHF</i>
		<i>Cash CHF</i>	<i>Bonus en espèces (2) CHF</i>			
Conseil d'Administration						
Jean Pierre Cuoni, président	660,000				40,702	700,702
Hugh N. Matthews, vice-président	335,004				19,670	354,674
Niccolò H. Burki, membre*	81,255				5,916	87,171
Emmanuel L. Bussetil, membre (5)						—
Erwin R. Caduff, membre	106,257				7,737	113,994
Michael N. Higgin, membre	150,000				10,778	160,778
Spiro J. Latsis, membre (5)						—
Freiherr Bernd-A. von Maltzan, membre	87,504				6,371	93,875
Hans Niederer, membre	150,000				8,234	158,234
Périclès Petalas, membre (5)						—
Total Conseil d'Administration	1,570,020	—	—	—	99,408	1,669,428
Comité Exécutif						
Total Comité Exécutif	6,959,836	1,877,800	1,916,700	146,923	1,098,566	11,999,825
dont rémunération la plus élevée: John Williamson, CEO	1,603,612	440,000	660,000	99,927	206,636	3,010,175

* Nommé en avril 2013

Notes

- 1) Inclut les contributions des employés aux charges sociales.
- 2) Ce montant représente la charge comptabilisée pour les bonus en espèces versés pour l'année 2013.
- 3) Ce montant représente la valeur des RSU octroyés en 2014 (en lien avec des services passés). Pour l'évaluation spécifique des plans d'intéressement en actions, se référer à la note 54 des comptes annuels consolidés.
- 4) Les charges sociales d'employeur du Comité Exécutif s'élevant à CHF 1,098,566 comprennent un montant de CHF 431,543 de contributions aux plans de prévoyance professionnelle.
- 5) Aucune rémunération n'a été versée à ce membre du Conseil d'Administration.

En vertu d'un accord conclu avec l'ancien Chief Executive Officer (en fonction jusqu'au 24 juin 2011), celui-ci a perçu un montant de CHF 1.5 million en 2013, sous réserve qu'il ne concurrence pas, de quelque manière que ce soit, les activités et intérêts d'EFG International AG.

Aucune rémunération n'a été octroyée à des parties liées aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif.

Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif bénéficient des mêmes conditions préférentielles accordées à tous les collaborateurs du Groupe EFG International pour les transactions internes (EFG Bank AG).

NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

(iii) Prêts et crédits

Au 31 décembre 2014, les prêts et crédits en cours octroyés par des filiales aux membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif étaient les suivants:

	2014 CHF	2013 CHF
Conseil d'Administration		
Emmanuel L. Bussetil, membre	3,879	11,008
Robert Y. Chiu*, membre	1,469,340	2,388,156
Total Conseil d'Administration	1,473,219	2,399,164

Comité Exécutif

John Williamson, CEO (montant le plus élevé octroyé à

un membre individuel du Comité Exécutif)**	1,443,872	1,443,060
Autres membres du Comité Exécutif	680,791	639,738
Total Comité Exécutif***	2,124,663	2,082,798

* Nommé en avril 2014

** Prêts totalement couverts

*** Montants prélevés à l'intérieur des limites de crédit préexistantes

Aucun prêt ou crédit n'a été octroyé à des parties liées aux membres du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif par EFG International ou ses filiales.

NOTES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

EFG INTERNATIONAL, ZURICH

(iv) Participations

Au 31 décembre 2014, les membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif ainsi que leurs proches détenaient les participations suivantes:

	Actions 2014	Actions 2013	Options sur actions acquises	Options sur actions attribuées
Conseil d'Administration				
Jean Pierre Cuoni, président	5,018,779	7,218,779		
Hugh N. Matthews, vice-président	8,055	8,055		
Emmanuel L. Bussetil, membre				
Erwin R. Caduff, membre	11,500	11,500		
Michael N. Higgin, membre				
Spiro J. Latsis, membre***	82,545,117	82,545,117		
Niccolò H. Burki, membre				
Freiherr Bernd-A. von Maltzan, membre				
Hans Niederer, membre*		53,700		
Périclès Petalas, membre				
Robert Y. Chiu, membre**	1,636,661		134,067	133,632
Daniel Zuberbühler, membre**				

Comité Exécutif

Total Comité Exécutif	829,807	726,579	205,949	354,527
John Williamson	221,368	118,140	48,729	
Piergiorgio Pradelli			5,841	
Mark Bagnall			38,294	
Keith Gapp	18,651	18,651	25,007	
Henric Immink			34,088	
Adrian Kyriazi****				
James T.H. Lee	556,869	556,869	17,753	
Frederick Link	32,919	32,919	36,237	

* Quitté en avril 2014

** Nommé en avril 2014

*** Nombre total des actions détenues par les intérêts de la famille Latsis

**** Arrivé en juillet 2014

Les membres du Comité Exécutif ont obtenu 354,527 options sur actions et unités d'actions de négocie restreint assorties de conditions liées à leur acquisition, laquelle sera possible durant la période allant de 2015 à 2018.

22. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse a annoncé l'abandon du plafond du franc suisse par rapport à l'euro. Cette mesure n'a pas eu d'impact sur les états financiers 2014.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée générale de
EFG International AG
Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de EFG International AG, comprenant le compte de résultat, le bilan et les notes (pages 198 à 207) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Alex Astolfi
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Christophe Kratzer
Expert-réviseur

Genève, le 24 février 2015

CONTACTS ET ADRESSES

EUROPE

SUISSE

ZURICH

EFG International AG

Bleicherweg 8 / P.O. Box 2255
8022 Zurich
Tél. +41 44 226 18 50
www.efginternational.com

EFG Bank AG

Bleicherweg 8 / P.O. Box 2255
8022 Zurich
Tél. +41 44 226 17 17
www.efgbank.com

EFG Wealth Solutions Holding AG

Bleicherweg 8 / P.O. Box 2255
8022 Zurich
Tél. +41 44 226 17 17

EFG Asset Management

(Switzerland) SA
Bleicherweg 8 / P.O. Box 2255
8022 Zurich
Tél. +41 44 226 18 50

GENÈVE

EFG Bank SA
24 Quai du Seujet / P.O. Box 2391
1211 Geneva 2
Tél. +41 22 918 71 71

EFG Asset Management

(Switzerland) SA
24 quai du Seujet / P.O. Box 2391
1211 Geneva 2
Tél. +41 22 918 71 71

ÎLES ANGLO-NORMANDES

GUERNSEY

EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd
P.O. Box 603, EFG House
St. Julian's Ave., St Peter Port
Guernsey GY1 4NN
Channel Islands
Tél. +44 1481 730 859

JERSEY

EFG Wealth Solutions (Jersey) Ltd
P.O. Box 641 / 1 Seaton Place
St. Helier, Jersey JE4 8YJ
Channel Islands
Tél. +44 1534 605 600
www.efgwealthsolutions.com

EFG Fund Administration Ltd

P.O. Box 641 / 1 Seaton Place
St. Helier, Jersey JE4 8YJ
Channel Islands
Tél. +44 1534 605 600

EFG Private Bank (Channel Islands) Ltd

Jersey Branch
P.O. Box 641 / 1 Seaton Place
St. Helier, Jersey JE4 8YJ
Channel Islands
Tél. +44 1534 605 700

EFG Trust Company Ltd

P.O. Box 641 / 1 Seaton Place
St. Helier, Jersey JE4 8YJ
Channel Islands
Tél. +44 1534 605 600

LIECHTENSTEIN

VADUZ

EFG Bank von Ernst AG
Egertastrasse 10
9490 Vaduz
Tél. +423 265 53 53
www.efgbankvonernst.com

LUXEMBOURG

EFG Bank (Luxembourg) SA
Villa Marconi, 14, Allée Marconi
Boîte postale 385
2013 Luxembourg
Tél. +352 26 454 1
www.efgbank.lu

CONTACTS ET ADRESSES

MONACO

EFG Bank (Monaco)

Villa Les Aigles
15 avenue d'Ostende, BP 37
98001 Monaco
Tél. +377 93 15 11 11

ESPAGNE

MADRID

A&G Group

Asesores Y Gestores Financieros SA
Joaquin Costa 26
28002 Madrid
Tél. +34 91 590 21 21
www/ayg.es

A&G Banca Privada SA

Joaquin Costa 26
28002 Madrid
Tél. +34 91 590 21 21

GRÈCE

ATHÈNES

EFG Bank (Luxembourg) SA

Athens Representative Office
342 Kifisia Ave.
& Ethnikis Antistaseos Str.
154 51 N. Psychiko
Athens
Tél. +30 210 678 46 00

ROYAUME-UNI

LONDRES

EFG Private Bank Ltd
Leconfield House
Curzon Street
London W1J 5JB
Tél. +44 207 491 9111
www.efgl.com**EFG Asset Management (UK) Ltd**

Leconfield House
Curzon Street
London W1J 5JB
Tél. +44 207 491 9111

EFG Independent Financial

Advisers Ltd
Leconfield House
Curzon Street
London W1J 5JB
Tél. +44 207 491 9111
www.efg-ifa.com

BIRMINGHAM

EFG Harris Allday

33 Great Charles Street
Birmingham B3 3JN
Tél. +44 121 233 1222
www.efgha.com

**EFG Independent Financial
Advisers Ltd**

33 Great Charles Street
Birmingham B3 EJN
Tél. +44 121 200 22 55

BRIDGENORTH

EFG Harris Allday

25a St. Leonard's Close
Bridgnorth, Shropshire WV16 4EJ
Tél. +44 1746 761 444

OMBERSLEY

EFG Harris Allday

Church Mews
Ombersley, Worcestershire WR9 0EW
Tél. +44 1905 619 499

WOLVERHAMPTON

**EFG Independent Financial
Advisers Ltd**

Waterloo Court
31 Waterloo Road
Wolverhampton WV1 4DJ
Tél. +44 1902 710 402

CONTACTS ET ADRESSES

ASIE

CHINE

HONG KONG

EFG Bank AG

Hong Kong Branch
18th Floor,
International Commerce Centre
1 Austin Road West
Kowloon, Hong Kong
Tél. +852 2298 3000

EFG Asset Management (Hong Kong) Ltd

18th Floor,
International Commerce Centre
1 Austin Road West
Kowloon, Hong Kong
Tél. +852 2298 3000

SHANGHAI

EFG Bank AG

Shanghai Representative Office
Unit 10, 65th Floor
Shanghai World Financial Center
100 Century Avenue, Pudong New Area
Shanghai 200120
Tél. +86 21 6168 0518

INDONÉSIE

JAKARTA

EFG Bank AG

Jakarta Representative Office
Wisma 46 Kota BNI
31st Floor, Suite 31.06
Jalan Jend. Sudirman Kav 1
Jakarta 10220
Tél. +6221 579 00123

SINGAPOUR

EFG Bank AG

Singapore Branch
25 North Bridge Road
#07-00 EFG Bank Building
Singapore 179104
Tél. +65 6595 4888

EFG Wealth Solutions (Singapore) Ltd

25 North Bridge Road
#07-00 EFG Bank Building
Singapore 179104
Tél.: +65 6595 4998

EFG Asset Management (Singapore) Pte. Ltd

25 North Bridge Road
#03-00 EFG Bank Building
Singapore 179104
Tél. +65 6595 4888

TAÏWAN

TAÏPEI

EFG Securities Investment Consulting Co. Ltd

14/F Suite A-1, Hung Tai Center
No. 170 Tun Hwa North Road
Taipei 10548
Tél. +886 2 8175 0066

LES AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

MIAMI

EFG Capital International Corp
701 Brickell Avenue, Ninth Floor
Miami, FL 33131
Tél. +1 305 482 8000
www.efgcapital.com

EFG Capital Advisors, LLC

701 Brickell Avenue, Ninth Floor
Miami, FL 33131
Tél. +1 305 482 8000

EFG Asset Management (Americas) Corp

701 Brickell Avenue, Suite 900
Miami, FL 33131
Tél. +1 305 482 8000

EFG Capital Advisors, Inc

701 Brickell Avenue, 16th Floor
Miami, FL 33131
Tél. +1 305 381 8340
www.efgcapitaladvisors.com

EFG Capital International Corp

Key Biscayne Branch
200 Crandon Boulevard, Suite 109
Key Biscayne, FL 33149
Tél. +1 305 482 8000

EFG Capital Advisors, LLC

Key Biscayne Branch
200 Crandon Boulevard, Suite 109
Key Biscayne, FL 33149
Tél. +1 305 482 8000

LOS ANGELES

EFG Capital Advisors, LLC

Los Angeles Branch
10940 Wilshire Blvd., 24th Floor
Los Angeles, CA 90024
Tél. +1 310 208 1590

CONTACTS ET ADRESSES

BAHAMAS

NASSAU

EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd
Centre of Commerce, 2nd Floor
1, Bay Street
P.O. Box SS-6289
Nassau
Tél. +1 242 502 5400

EFG Bank & Trust (Bahamas) Ltd
Lyford Cay Office
P.O. Box SS-6289
Nassau
Tél. +1 242 502 5400

BERMUDES

HAMILTON

EFG Wealth Management (Bermuda) Ltd
Thistle House
4 Burnaby Street, 2nd Floor
P.O. Box HM 3014
Hamilton HM MX
Tél. +1 441 296 3126

ÎLES CAÏMANS

GRAND CAYMAN

EFG Bank AG
Cayman Branch
Suite 3208
45B Market Street
Camana Bay
P.O. Box 10360
Grand Cayman KY1-1003
Tél. +1 345 943 3350

EFG Wealth Management (Cayman) Ltd
Suite 3208
45B Market Street
Camana Bay
P.O. Box 10360
Grand Cayman KY1-1003
Tél. +1 345 943 3350

COLOMBIE

BOGOTÁ

EFG Bank AG
Representative Office
Carrera 7 No. 71-21 Torre B Oficina 506
Bogotá D.C.
Tél. +571 317 4332

ÉQUATEUR

QUITO

EFG Bank AG
Representative Office
Av. Amazonas No. 3429 y Nuñez de Vela
Edificio El Dorado, Oficina 701, Floor 7
Quito
Tél. +59322 241195

PÉROU

LIMA

EFG Capital Asesores Financieros S.A.C.
Amador Merino Reyna 295, Of. 501
San Isidro
Lima 27
Tél. +511 212 5060

URUGUAY

MONTEVIDEO

EFG Oficina de Representación
Uruguay S.A.
Av. Dr. Luis A. de Herrera 1248
WTC Torre II – Piso 20
CP 11300 Montevideo
Tél. +598 2 628 6010

PUNTA DEL ESTE

EFG Oficina de Representación
Uruguay S.A.
Rambla Gral. Artigas esq. Calle 15
Edificio Calypso – Of. 003
CP 20100 Punta del Este
Tél. +598 42 44 8882

ÉNONCÉS PRÉVISIONNELS

Le présent rapport annuel a été préparé par EFG International AG pour votre seul usage, à des fins d'information générale uniquement, ne contient aucun conseil, recommandation, offre ou invitation à souscrire ou à vendre des titres d'EFG International AG, et ne doit pas être compris comme tel.

Le présent rapport annuel contient certains énoncés prévisionnels, identifiables à l'utilisation d'expressions telles que «nous pensons», «nous estimons», «nous tablons sur». Ces énoncés représentent les estimations et attentes d'EFG International AG et sont soumis à des risques connus et inconnus, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui peuvent faire naître d'importantes divergences entre d'une part, les résultats réels, la situation financière et/ou l'évolution de la performance de la société et d'autre part, ceux suggérés de manière implicite ou explicite dans ces énoncés. Ces facteurs comprennent entre autres: (1) les tendances générales des marchés, les tendances macroéconomiques, gouvernementales et réglementaires, (2) les mouvements sur les marchés des valeurs mobilières, les taux de change et les taux d'intérêt, (3) la pression concurrentielle, et (4) d'autres risques et incertitudes inhérents à l'activité de la banque. EFG International AG n'est en aucun cas tenue de mettre à jour ou de modifier ses énoncés prévisionnels, pour quelque raison que ce soit (nouvelle information, événements futurs ou autres), sauf si la loi ou la réglementation l'y obligent, et rejette toute obligation en ce sens.

CONTACTS

ADRESSE

EFG International AG
Bleicherweg 8
8001 ZURICH
Tél + 41 44 226 18 50
Fax + 41 44 226 18 55
www.efginternational.com

INVESTOR RELATIONS

Tél + 41 44 212 73 77
investorrelations@efginternational.com

MEDIA RELATIONS

Tél + 41 44 226 12 17
mediarelations@efginternational.com

DESIGN/RÉALISATION

Linkgroup, Zurich
www.linkgroup.ch

PHOTOS Johnny Fenn / Erwin Windmüller & Sabine Dreher / Right To Play
IMPRESSION Printlink AG, Zurich

Ce rapport annuel est disponible également en allemand et en anglais
© EFG INTERNATIONAL AG 2014